



[illegible]ISTOIRE

DE

[illegible]RANCE.

[illegible]OME VINGT-CINQUIÈME.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

TOME VINGT-CINQUIEME.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. GARNIER, *Historiographe du Roi, & de Monsieur pour le Maine & l'Anjou, Inspecteur & Professeur du Collége-Royal, de l'Académie des Belles-Lettres.*

TOME VINGT-CINQUIEME.

Prix, 3 livres relié.



A PARIS,

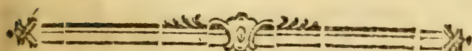
Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.



FRANÇOIS I.

DEPUIS près d'un siècle la maison de Savoie florissoit en paix sous la protection de la couronne de France. Les ducs sans craindre de compromettre leur indépendance venoient familiérement à la cour de nos rois, transigeoient avec eux sur les objets litigieux qui auroient pu troubler la bonne intelligence, & ne manquoient presque jamais de les consulter sur l'établissement de leurs enfans. Nos

AN. 1535.

Causes de rupture entre la France & la Savoie.

Manuscr. de Bethune.

Du Bellai.

Ferron.

Dupui, traité des droits.

Guichenon, hist. de Bresse.

AN. 1535. rois, de leur côté, loin de se prévaloir d'une déférence purement volontaire, cédoient à l'amitié ce qu'ils auroient refusé à la force, & contens de réserver les droits de leur couronne, ils abandonnoient ordinairement la jouissance des terres contestées : voisins redoutables mais amis généreux, ils se chargeoient pendant les minorités de l'administration du duché, élevoient sous leurs yeux les princes appellés à la succession ; régloient le partage des cadets & assignoient sur leur propre trésor une dot aux princesses. Philippe pere du duc régnant avoit été marié deux fois ; la premiere avec Marguerite de Bourbon, dont il eut Philibert qui lui succéda dans le duché, & Louise mariée au comte d'Angoulême & mere de François I ; la seconde avec Claude de Brosse-Penthievre qui lui donna Charles, Philippe & Philiberte. Dans le contrat de mariage de Philippe qui n'étoit encore que comte de Bresse, avec Marguerite de Bourbon, il avoit été stipulé que les enfans qui en proviendroient hériteroient de tous les biens paternels à l'exclusion des oncles ou des cousins & même des enfans

d'un ſecond lit. En vertu de cette clauſe la ſucceſſion entiere de la maiſon de Savoie ſembloit dévolue, après la mort de Philibert décédé ſans poſtérité, à Louiſe veuve du comte d'Angoulême & mere de François I. Mais comme la loi Salique obſervée en Savoie ainſi qu'en France, l'excluoit de toute prétention au duché, elle ſe borna à réclamer, 1°. la dot de Marguerite de Bourbon ſa mere; 2°. les tréſors & les meubles de Philippe & de Philibert ſon pere & ſon frere ſucceſſivement ducs de Savoie; 3°. la Breſſe & toutes les autres terres qui ne ſe trouvoient point irrévocablement unies à la couronne ducale. Charles III, l'aîné des enfans du ſecond lit, s'étoit déja mis en poſſeſſion de toute la ſucceſſion, & fut d'autant moins allarmé de cette réclamation, que la France engagée dans les guerres d'Italie, avoit le plus grand intérêt à le ménager, & que la comteſſe d'Angoulême haïe d'Anne de Bretagne ne jouiſſoit d'aucun crédit à la cour de Louis XII. Lorſquelle ſe trouva en quelque ſorte dépoſitaire de toute l'autorité ſous le nom du roi ſon fils, ſes demandes quoique beaucoup plus inquiétantes

AN. 1535.

devinrent aussi infiniment moins vives ;
AN. 1535. parce qu'elle sentit combien étoit précieuse l'alliance du duc de Savoie, soit pour combattre les Suisses, soit pour se réconcilier avec eux. Elles paroissoient même parfaitement oubliées lorsqu'une tentative imprudente que fit le duc pour soustraire une partie de ses Etats, à la jurisdiction du clergé de France, en sollicitant furtivement à Rome l'érection de deux évêchés, l'un à Bourg, l'autre à Anneci, réveilla toutes les anciennes querelles. François qui se crut méprisé éclata en menaces, & fit avancer des troupes sur la frontiere : le duc qui n'étoit point en état de résister à une invasion subite prit le sage parti de renoncer sur-le-champ à la grace qu'il venoit d'obtenir du saint Siège. Content d'avoir désarmé le monarque par ce léger sacrifice, il ne songea point à transiger avec la régente, aimant mieux laisser subsister un germe de division entre les deux Etats, que de se dépouiller d'une foible portion de ses revenus. Après ce nuage passager l'union paroissoit rétablie ; François né généreux & sincere continua d'en user envers la maison de Savoie comme

en avoient usé ses prédécesseurs : outre l'établissement honorable qu'il avoit déja donné en Provence, à René, bâtard de Savoie, il dota Philiberte en lui faisant épouser Julien de Médicis, frere du pape Leon X; il attira en France Philippe qualifié comte de Genevois, qui fonda dans le royaume la derniere maison des ducs de Nemours. AN. 1535.

Le duc, au contraire, toujours plein de défiance & de soupçons, songea dès-lors à se précautionner contre un nouvel orage en se donnant un allié dont la puissance pût imposer à la France. Il épousa Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice; & soit par une déférence aveugle aux sentimens de cette princesse, soit plutôt qu'il ne fît que suivre le plan de politique qu'il s'étoit proposé en contractant cette alliance, il s'éloigna de jour en jour de ses premiers engagemens avec le roi. Car bien qu'il gardât encore les apparences d'une exacte neutralité, les bannis de Milan trouvoient un asyle ouvert sur ses terres, au lieu que les couriers François ne les traversoient plus en sûreté : & lorsque le connétable de Bourbon devenu l'en-

nemi le plus implacable de ſa patrie, AN. 1535. vint ſolliciter des ſecours à la cour de Turin, il y trouva une faveur ſi déclarée que le duc & la ducheſſe mirent en gage leurs pierreries pour lui procurer des moyens de remplir ſes projets de vengeance : ce fut avec cet argent que fut levée l'armée de Lanſquenets qui fit François priſonnier à Pavie. Au lieu de compâtir au malheur du roi ſon neveu & ſon protecteur héréditaire, le duc avoit eu l'imprudence d'écrire à l'empereur ſon beau-frere, des lettres de félicitation qui ne reſterent point ignorées en France. Enfin, lorſqu'après la pacification de Cambrai, l'empereur vint remplir la cérémonie de ſon couronnement en Italie, le duc ſe montra le plus empreſſé de tous les ſouverains à lui plaire & reçut pour prix de ſes ſervices & de ſes complaiſances le comté d'Aſt, ancien patrimoine de la maiſon d'Orléans, don inſidieux qu'il auroit rejetté avec horreur, s'il eût conſidéré à quels dangers il s'expoſoit en l'acceptant. Car ne pouvant eſpérer de le garder, ſi les François mettoient le pied en Italie, il falloit leur en fermer l'entrée,

intriguer auprès des Suiſſes, pour les détacher de l'alliance de cette couronne, expoſer ſes provinces au premier feu d'un voiſin formidable, & ſe mettre à la merci de la cour de Madrid, qui le ſacrifieroit peut-être, mais dont il ne pouvoit plus ſe diſpenſer de ſuivre les ordres quelques contraires qu'ils fuſſent à ſes vrais intérêts : de là le refus qu'il fit au pape & au roi de leur ouvrir les portes de la ville de Nice, qu'ils avoient choiſie pour le lieu de leur entrevue : delà encore le nouveau refus qu'il fit au roi de lui accorder, comme auparavant, le paſſage ſur ſes terres, pour aller venger le meurtre de l'écuyer Merveille. Un évènement qui n'étoit ni prévu ni préparé, apprit bientôt au duc combien il avoit eu tort de préférer de petits intérêts à une alliance qui avoit toujours paru ſi précieuſe à ſes prédéceſſeurs.

AN. 1535.

La ville de Genève enclavée dans ſes Etats, comprenoit dans une petite enceinte trois pouvoirs diſcordans & jaloux : l'évêque qui en étoit qualifié prince & qui en avoit été autrefois l'unique ſouverain, conſervoit encore la puiſſance légiſlative, le droit de

Révolution de Genève.
Spon, hiſt. de Gen. Guichenon, hiſt. de Breſſ. Du Bellai. Sleidan.

battre monnoie, & la haute-justice; mais n'ayant plus la force coactive, il voyoit chaque jour son autorité compromise, & il étoit réduit à dissimuler des offenses qu'il n'avoit aucun moyen de réprimer. Les bourgeois en vertu des priviléges qu'ils avoient successivement obtenus, & qu'ils étendoient à leur gré, se créoient des magistrats, avoient la justice criminelle, la police, une milice, un trésor commun, &, ce qui caractérise encore davantage la souveraineté, le droit de se lier par des traités avec les puissances étrangeres. Le duc en qualité de comte de Genevois n'exerçoit dans l'enceinte de la ville que les fonctions de vidome ou vidame, c'est-à-dire, de premier officier de l'évêque; mais souverain absolu de tout le territoire environnant, & la tenant en quelque sorte bloquée par les châteaux qu'il avoit fait construire sur toutes les issues & jusque dans les fauxbourgs, il avoit mille moyens de perdre ceux qui osoient lui résister. Les prétentions inconciliables de l'évêque & des bourgeois, en le faisant rechercher des deux partis, devoient naturellement aboutir à le rendre maître uni-

AN. 1535.

que & abſolu de la ville & il ſe croyoit ſi sûr d'y parvenir qu'il ne ſe donnoit pas même la peine de cacher ſes prétentions. Pierre de la Baume qui occupoit alors ce ſiège, fatigué des contradictions qu'il avoit à eſſuyer de la part des magiſtrats, s'étoit retiré dans ſes terres de Franche-Comté, avec le projet de ne plus reparoître à Genève, & de tranſiger avec le duc ſur les reſtes d'une ſouveraineté orageuſe & preſque méconnue. Les bourgeois allarmés des diſpoſitions de leur évêque, ſongerent de leur côté à ſe procurer des traités de combourgeoiſie & de garantie, tant avec le canton de Fribourg, toujours zèlé pour l'ancienne religion, qu'avec celui de Berne qui avoit embraſſé la réforme de Zuingle. AN. 1535.

Au milieu de cette fermentation générale des eſprits, quelques réfugiés François, entr'autres Guillaume Farel, chaſſé dix ans auparavant de Meaux, s'introduirent à Genève, & ſous l'humble dénomination de maîtres d'école, ils y répandirent les principes d'une doctrine trop favorable à la liberté, pour n'être pas goûtée par des eſprits impatients de ſecouer le joug de leur évêque. Le peu-

ple ſe porta en foule à leurs leçons, AN. 1535. & comme ils ne trouvoient point d'écoles aſſez vaſtes pour ſuffire à l'affluence de leurs auditeurs, ils ſe laiſſerent entraîner dans les égliſes. Quelque rapides que fuſſent les progrès de la nouvelle doctrine, la révolution ne s'opéra pas ſans exciter de violens orages. Le clergé qui étoit très-ignorant, mais très-nombreux, les officiers & les penſionnaires de l'évêque & du duc, un nombre plus conſidérable encore d'honnêtes citoyens attachés à l'ancien culte, & remplis d'horreur pour ces nouveautés s'unirent entr'eux, & appuyés des députés du canton de Fribourg, ils parvinrent après de longs & de ſanglans débats à proſcrire & à chaſſer de la ville les prédicans François. Ce premier avantage fut de courte durée. Les partiſans de la nouveauté s'appuyant à leur tour des députés de Berne, encore plus redoutés que ceux de Fribourg, ramenerent en triomphe leurs docteurs & les mirent en poſſeſſion des principales égliſes. La ville fut pendant pluſieurs mois livrée à toutes les horreurs d'une guerre civile & domeſtique : les bourgeois des deux

partis s'attroupoient ſur les places publiques, & s'attaquoient ſans diſtinction & ſans ménagement : tel fils combattoit contre ſon pere, & tel mari comptoit ſa femme au rang de ſes plus mortels ennemis. Les magiſtrats dont la voix ne pouvoit preſque plus ſe faire entendre, indiquerent une diſpute réglée ſur les points controverſés, afin, diſoient-ils, de découvrir la vérité & de parvenir à une conciliation générale ; mais en effet pour achever de diſpoſer les eſprits à un changement déja réſolu. L'évêque qui en fut informé, défendit cette diſpute ſous peine d'excommunication. Elle ne laiſſa pas de s'ouvrir au jour indiqué ; mais il ne ſe préſenta pour ſoutenir la religion Romaine que deux athlètes de mauvaiſe foi, qui après avoir paſſé condamnation ſur tous les points finirent par faire une abjuration ſolennelle. La meſſe fut abolie par un décret public : les chanoines, les prêtres, les religieuſes & tous ceux qui refuſerent de ſe conformer au nouveau culte, ſe retirerent à Anneci où le duc leur avoit préparé un aſyle. AN. 1535.

Ce qui venoit de ſe paſſer offroit

AN. 1535. au duc l'occaſion la plus favorable qu'il pût déſirer d'accomplir enfin ſes projets ſur Genève. L'évêque étoit d'autant plus diſpoſé à tranſiger de ſa principauté qu'il n'avoit par lui-même aucun moyen de la recouvrer : le pape & le ſacré collége qui s'étoient juſqu'alors oppoſés à un pareil tranſport n'avoient plus aucun prétexte de rejetter le ſeul arrangement qui pût rétablir la religion Catholique à Genève, & fermer à l'héréſie la porte de l'Italie. Charles fit envelopper cette ville par quelques corps de milice, & n'auroit éprouvé aucune difficulté à la réduire s'il n'eût eu le malheur de ſe trouver brouillé avec la France.

François, ſoit par lui-même, ſoit par le crédit qu'il avoit parmi les cantons, pouvoit à ſon gré aſſurer ou renverſer l'entrepriſe du duc. S'il n'eût conſulté que l'intérêt de l'Etat, il auroit laiſſé prendre Genève, car puiſqu'il vouloit préſerver ſon royaume de l'héréſie, & qu'il condamnoit impitoyablement aux flammes tous ceux qui s'en laiſſoient infecter, auroit-il pu conſentir à la planter en quelque ſorte de ſes propres mains dans une ville limitrophe, & où l'on ne parloit

point d'autre langue que la françoise? mais aveuglé par son ressentiment, & ne considérant que le plaisir de se venger d'un allié infidèle, il donna ordre à François de Montbel, seigneur de Verets, & à Renzo de Céré, de conduire à Genève un renfort de troupes, & partagea d'avance avec le canton de Berne, les Etats de la maison de Savoie. Les Bernois qui n'avoient rien à démêler avec le duc, & qui ne s'annoncerent que comme les alliés des Genevois, commencerent cependant par s'approprier le riche pays de Vaud & les villes de Lausanne & d'Yverdun: le canton de Fribourg, quoiqu'il eût rompu son alliance avec Genève, aussitôt qu'il s'étoit apperçu quelle penchoit vers la réforme, ne laissa pas de son côté de se mettre en possession du comté de Romont, de peur, publioit-il, que les hérétiques ne s'en emparassent: les Valaisans occuperent une partie du Chablais, tandis que les Genevois démolissoient les châteaux du duc trop voisins de leur ville & se formoient un petit territoire. Toutes ces conquêtes se firent sans effusion de sang, parce que le malheureux duc attaqué en même tems par un

AN. 1535.

AN. 1535. ennemi bien plus redoutable, n'avoit pu se dispenser de réunir toutes ses forces pour sauver au moins la portion de ses Etats la plus facile à défendre.

Avant que de se porter à aucun acte d'hostilité, François fit chercher à la chambre des Comptes tous les titres qui constatoient les droits de la couronne, sur une partie des Etats de la maison de Savoie; ayant ensuite fait rédiger un mémoire succint de tout ce qu'il avoit à réclamer sur le duc, il lui adressa le président Poyet, avec ordre de demander, 1°. la succession mobiliaire des ducs Philippe & Philibert, dont il se portoit pour héritier, comme substitué aux droits de Louise de Savoie sa mere: 2°. le comté de Nice & la principauté de Piémont, qui avoient fait anciennement partie du comté de Provence, offrant de rembourser le prix de l'engagement: 3°. l'hommage du Faucigni, ancien fief du Dauphiné: 4° plusieurs places du marquisat de Saluces successivement usurpées sur les petits souverains de cet Etat, qui étoient vassaux de la couronne. Le duc opposoit aux titres dont Poyet appuyoit

chaque article de ſes demandes, des traités poſtérieurs qu'il conſervoit, diſoit-il, précieuſement dans ſes archives, & il ne demandoit autre choſe, ſinon qu'on lui laiſsât le tems de les mettre en ordre & de les produire : mais Poyet qui n'avoit ni la volonté ni la commiſſion d'examiner ces prétendus traités, lui déclara sèchement qu'il falloit ſur-le-champ donner ſatisfaction au roi ou ſe préparer à la guerre, & partit ſans autre explication. Le duc cherchant à gagner du tems juſqu'à ce que l'empereur qui s'étoit arrêté en Sicile, après ſon expédition de Tunis, pût venir le défendre, envoia des ambaſſadeurs à la ſuite de Poyet, pour offrir au roi, 1°. la liberté de traverſer comme auparavant ſes Etats, s'il avoit deſſein de porter la guerre dans le duché de Milan : 2°. la reſtitution du comté d'Aſt, qu'il n'avoit reçu des mains de l'empereur, que pour avoir le mérite de le rendre au roi qui en étoit le vrai propriétaire : 3°. un congrès dans telle ville qu'il plairoit au roi de choiſir, où un certain nombre de juriſconſultes examineroient à loiſir les titres reſpectifs ſur les provinces en litige, & prononceroient définiti-

AN. 1535.

vement à qui elles devoient appartenir. Quant aux prétentions formées plus de vingt ans auparavant par madame la ducheſſe d'Angoulême, ſur la ſucceſſion mobiliaire du duc Philibert & renouvellées après un long ſilence, il prioit le roi de conſidérer que fuſſent-elles auſſi fondées qu'elles étoient douteuſes, elles ſe réduiſoient à ſi peu de choſe qu'elles ne méritoient certainement pas de troubler l'union qui ſubſiſtoit de tems immémorial entre leurs maiſons : que Louis XII & ſa majeſté elle-même en avoient jugé ainſi toutes les fois qu'il en avoit été queſtion : qu'en traitant cette affaire à la rigueur, il conviendroit encore de s'en rapporter à l'avis des juriſconſultes; mais qu'il aimoit à ſe perſuader qu'un monarque ſi puiſſant & ſi généreux, auroit plus d'égard aux ſervices que les ducs ſes ancêtres & lui s'étoient toujours empreſſés de rendre à la couronne, & au lien étroit de parenté qui les uniſſoit, qu'au très-mince profit qu'on pourroit ſe promettre de cette diſcuſſion. Le roi répondit qu'il ne reconnoiſſoit ni pour ſon ami, ni pour ſon oncle, un prince qui ne lui rap-

An. 1535.

pelloit ces liens ſacrés, que pour mieux le trahir & lui retenir ſon héritage, & tourna le dos à l'ambaſſadeur. Peu de tems après les troupes déja réparties dans la Bourgogne & le Dauphiné, pénétrerent dans la Breſſe & la Savoie, & ſoumirent ces deux provinces; tandis que les Suiſſes, comme nous l'avons déja dit, s'emparoient avec la même facilité des terres qui étoient à leur bienſéance. AN. 1535.

Conquête de la Savoie & d'une partie du Piémont.

Du Bellai. Ferron. Sleidan. P. Jove.

Incapable de réſiſter à tant d'ennemis, le duc s'étoit ſagement borné à la défenſe du Piémont. Il donna ordre à Philippe Torniel & à Jean-Jacques Médequin, marquis de Marignan, d'aller avec un corps de quatre mille hommes d'infanterie, ſe retrancher au Pas de Suze, d'où il auroit été impoſſible de les déloger; mais ſoit qu'il s'en fût aviſé trop tard, ſoit qu'il eût été mal obéi, il fut prévenu par les François. Annebaud & Montejan, le premier, colonel-général de la cavalerie légere, le ſecond, des nouveaux légionnaires, avoient déja établi leur camp à la tête du défilé, lorſque les deux généraux ennemis s'en approcherent. Le duc ne ſe trouvant plus en ſûreté dans ſa capitale, embarqua promptement ſes effets

AN. 1535. les plus précieux ſur le Pô, & ſe retira à Verceil, la derniere place de ſes Etats du côté du Milanès. Turin & les autres places qu'il abandonnoit, ouvrirent leurs portes aux François. L'amiral, à qui le roi avoit confié la conduite de cette expédition, établit partout des gouverneurs, reçut le ſerment de fidélité des habitans; & quoiqu'il n'eût encore que la moitié des troupes qui devoient compoſer ſon armée, il ſe hâta de marcher du côté de Verceil, afin de ne pas laiſſer au duc le tems de ſe reconnoître. S'étant avancé juſqu'au bord de la Doire, il découvrit les ennemis ſur la rive oppoſée, au nombre de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux : il n'avoit avec lui qu'environ ſeize mille légionnaires & deux cens cinquante chevaux. N'oſant haſarder le paſſage, juſqu'à ce qu'il eût été joint par le reſte de ſa cavalerie, il ſe propoſoit d'employer ce tems à jetter un pont ſur cette riviere : l'ardeur de ſes troupes ne le lui permit pas. Un ſoldat légionnaire, appercevant un bateau attaché ſur la rive qu'occupoient les ennemis, ſe jette à l'eau, traverſe la riviere, le délie, & l'entraîne après lui au milieu d'une

grêle de balles dont aucune ne l'atteignit : il reçut, à la tête de sa troupe, l'anneau d'or destiné, comme nous l'avons dit, à récompenser ces sortes d'actions. L'exemple qu'il venoit de donner enflamma tellement ses compagnons, que l'amiral ne pouvant plus les contenir, prit le parti de les suivre. Ils s'élancerent à la riviere; & quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'à l'estomac, ils s'avancerent en si bon ordre & avec tant d'assurance, que les ennemis intimidés s'enfuirent à Verceil. L'amiral, qui manquoit de cavalerie, ne put les poursuivre : il dressa en toute liberté son pont; & lorsqu'il eut reçu l'artillerie & les troupes qu'il attendoit, il vint reconnoître Verceil qu'il se proposoit d'assiéger. AN. 1535.

Verceil avoit autrefois fait partie du Duché de Milan, & n'avoit été cédée à la maison de Savoie qu'avec des réserves qui laissoient subsister en partie le droit des anciens propriétaires. Depuis la mort de François Sforce, Antoine de Leve, général de la ligue d'Italie, régissoit le duché de Milan au nom de l'empereur. Avec les épargnes qu'il avoit faites sur les revenus de ce duché, & l'argent qu'il avoit pu tirer

AN. 1535.

des princes & des républiques confédérées, il parvint à mettre promptement une armée ſur pied, & vint camper de ſon côté, ſi près de Verceil, qu'il devenoit impoſſible, ou du moins extrêmement dangereux, de livrer un aſſaut à la place, ſans avoir commencé par le déloger. L'amiral, dont l'armée étoit infiniment ſupérieure à celle des ennemis, auroit bien deſiré de ſe meſurer avec ce fameux général; mais n'ayant été envoyé que contre le duc de Savoie, il n'oſoit ſe charger des ſuites d'une démarche qui auroit allumé la guerre entre le roi & l'empereur. Il manda ſon embarras, & reçut ordre de fortifier ſon camp & de livrer bataille, au cas qu'il fût attaqué, mais de ſuſpendre les opérations du ſiége & tout acte d'hoſtilité, juſqu'à ce qu'on vît clairement ce qu'on devoit ſe promettre des négociations commencées, depuis cinq à ſix mois, avec l'empereur.

Négociations touchant le Milanès. Diſſimulation de l'empereur.

Du Bellai. Manuſ. du cab. de Fontanieu.

En paroiſſant tourner tous ſes efforts contre les infidèles, afin de dérober à ſon rival le véritable objet de ſes armemens, Charles avoit compris que cela ne ſuffiſoit pas encore, & que pour lui inſpirer plus de ſécurité, il falloit

se montrer disposé à lui donner une pleine satisfaction sur le principal objet de leurs contestations. C'est dans cette vue, qu'avant de s'embarquer pour Tunis, il avoit offert l'investiture du duché de Milan à un fils de France, dès que la mort de François Sforce dont la santé dépérissoit de jour en jour, lui permettroit d'en disposer. Cet évènement étoit arrivé beaucoup plutôt sans doute que l'empereur ne s'y attendoit; & Velli, ambassadeur de France, qui l'avoit suivi à Tunis, n'avoit pas manqué de lui rappeller cet engagement. Charles ne parut point l'avoir oublié; il prenoit une sorte de plaisir à en conférer avec l'ambassadeur, & promettoit de terminer cette négociation, dès qu'il seroit arrivé en Italie. Il y étoit depuis plusieurs mois; & la négociation n'avançoit point. François impatienté, chargea Velli de savoir positivement de l'empereur s'il étoit disposé à donner cette investiture au duc d'Orléans, second fils de France, & à quelles conditions? Charles, considérant que tous ses artifices n'avoient point empêché les François de s'ouvrir la route des Alpes & qu'ils étoient campés sur la frontiere du duché de Milan, ne se mon-

AN. 1535.

tra ni ſurpris ni embarraſſé de la de-
An. 1535. mande du roi. Après avoir fait valoir la grandeur & l'importance du ſacrifice qu'il alloit faire à la paix de l'Europe & au bien général de la chrétienté, il déclara qu'il conſentoit à donner l'inveſtiture au duc d'Orléans, pourvu que le roi, tant en ſon nom qu'au nom de ſes enfans, renonçât à toute prétention ultérieure, & qu'il donnât des sûretés convenables qu'il ne ſe prévaudroit point de cette augmentation de puiſſance pour réveiller d'autres prétentions. Il ajouta que cet arrangement ne pouvant manquer de déplaire au pape, aux Vénitiens & aux autres puiſſances d'Italie, qui redoutoient, ſur toutes choſes, le voiſinage des François, il étoit bon qu'il reſtât ſecret juſqu'au moment de l'exécution ; qu'à la vérité, le roi & lui étoient aſſez puiſſans pour ſe faire écouter, toutes les fois qu'ils agiroient de concert, mais qu'il étoit & plus sûr & plus ſage de prévenir les difficultés, que de ſe donner beaucoup de tourmens pour les vaincre. Quant au détail des conditions de l'inveſtiture dont le roi vouloit auſſi être inſtruit, il renvoya l'ambaſſadeur à Granvelle qu'il avoit chargé de les rédiger.

Pernot de Granvelle déclara à l'ambaſſadeur que bien que l'empereur eût eu la prudence de ne point s'expliquer ſur l'article du duc de Savoie, dont la France affectoit, de ſon côté, de ne lui point parler, il étoit ſi outré des procédés du roi à cet égard, qu'il avoit eu beſoin de ſe faire violence pour ne pas rompre ſur-le-champ la négociation; mais que les choſes étant ſi avancées, il ne tiendroit pas à l'empereur qu'elles ne s'achevaſſent, & qu'on ne parvînt à une paix ſolide, aux conditions ſuivantes : que le roi s'engageât à reſtituer tout ce qu'il avoit conquis ſur le duc de Savoie, parce que l'empereur ne pouvoit, ſans ſe deshonorer, abandonner les intérêts de ſon beau-frère : que le duc d'Orléans donnât les aſſurances les plus poſitives, qu'après qu'il ſeroit établi dans le duché de Milan, il ne troubleroit point la paix d'Italie, pour faire valoir les prétentions de Catherine de Médicis ſa femme, ſur les duchés de Florence & d'Urbin : que le roi renonçât de la maniere la plus authentique, à toute eſpèce de prétentions ſur les terres actuellement poſſédées par l'empereur, & ſur celles qui de-

AN. 1535.

AN. 1535. voient un jour lui revenir, afin que parfaitement d'accord, & n'ayant plus aucun motif de querelle, ils travaillassent de concert à réprimer les courses des infidèles, & à faire rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique les princes & les républiques qui s'en étoient séparés : que pour prouver à l'empereur qu'il agissoit de bonne-foi, le roi congédiât de sa cour l'évêque de Winchester, ambassadeur du Roi d'Angleterre, lequel n'y étoit venu que pour y conclure une nouvelle ligue contre l'empereur ; qu'il retirât de Rome le cardinal du Bellai ; de Venise, le seigneur de Beauvois, & qu'il casśât toutes les levées de lansquenets qu'il faisoit en Allemagne.

Le roi, à qui Velli dépêcha un courier, répondit que n'ayant pris les armes que pour obliger le duc de Savoie à entrer en compte avec lui sur l'héritage de madame d'Angoulême, il les poseroit, dès qu'il verroit ce prince disposé à écouter la justice : que par rapport aux renonciations, tant au royaume de Naples qu'à toutes les autres possessions de l'empereur, ou de la maison d'Autriche, il les feroit dans la forme la plus authentique, & s'obligeroit

bligeroit de plus, de garantir à ce prince & à ses héritiers toutes leurs provinces, en y comprenant l'Autriche, sans jamais exiger le remboursement des frais où il se trouveroit engagé: qu'il donneroit de même toutes les sûretés qu'on lui demanderoit, pourvu qu'elles fussent en son pouvoir, & que c'étoit à l'empereur à spécifier celles qu'il exigeoit: qu'il demandoit, de son côté, que la nouvelle investiture que l'empereur devoit donner au duc d'Orléans, ne fût qu'une confirmation de celle qui avoit été précédemment accordée par Maximilien, à Louis XII & à ses héritiers: qu'en conséquence, il fût autorisé à conserver pendant sa vie ou jusqu'à ce qu'il s'en démît volontairement en faveur du duc d'Orléans; la jouissance ou usufruit du duché de Milan. L'empereur & son ministre se récrierent contre cette derniere demande, dont il n'avoit jamais été question, disoient-ils, dans tout le cours de la négociation. Cependant, soit qu'ils espérassent que le roi s'en désisteroit, soit qu'ils ne la regardassent pas comme un objet capital; ils commencerent à conférer avec l'ambassadeur des conditions du traité, &

AN. 1536.

AN. 1535. tomberent d'accord ſur preſque tous les points. L'article des ſûretés parut le plus embarraſſant, bien que les deux princes parlaſſent le même langage; car le roi offroit toutes celles qui ſeroient raiſonnables, & l'empereur n'en demandoit que de raiſonnables; mais il les vouloit ſi grandes, ſi préciſes que ne pouvant ſur-le-champ les ſpécifier, il demanda du tems pour y ſonger. Quoiqu'il reſtât encore quelques autres points ſur leſquels on n'étoit pas parfaitement d'accord, les miniſtres de l'empereur vinrent prier Velli de les recommander au roi ſon maître, & d'employer ſes bons offices, pour qu'ils fuſſent conſervés dans la poſſeſſion des bénéfices ou des fiefs dont l'empereur les avoit gratifiés dans le Milanès. Toutes ces démonſtrations n'ôtoient point à Velli un reſte de défiance, il inſiſtoit toujours pour qu'on donnât la derniere main au traité: on lui répondoit que ce feroit faire un affront à l'amiral, & que ce ſeigneur auroit droit de ſe plaindre qu'on appellât de ſi loin un premier officier de la couronne, uniquement pour mettre ſon nom au bas d'un acte. Il ſe retrancha donc à demander qu'on lui

délivrât au moins une copie authentique des articles déja convenus, afin qu'on ne le soupçonnât pas à sa cour d'avoir mal entendu, & que le conseil pût asseoir ses délibérations sur une base certaine : on se contenta de lui communiquer la dépêche de l'empereur à Leidekerque, son ambassadeur auprès du roi, laquelle contenoit un précis assez exact de toute la négociation. Le conseil moins défiant que Velli, jugea après la lecture de cette dépêche, que la paix étoit faite, & c'est ainsi que s'en exprimoit le grand-maître Montmorenci, en écrivant au duc de Vendôme, qui se croyant à la veille d'une guerre, travailloit à mettre la frontiere de Picardie en état de défense. AN. 1535.

Pour ne laisser à l'empereur, dont on étoit si content, aucun motif de plainte, on se hâta de congédier sans rien conclure l'évêque de Winchester; de rappeller de Rome le cardinal du Bellai; de Venise, Etienne d'Aigue, seigneur de Beauvois, & de licentier tous les lansquenets qu'on levoit en Allemagne; on avertit l'amiral de faire tous ses préparatifs pour se rendre inceſſamment auprès de l'em- AN. 1536.

AN. 1536. pereur. Des avis qu'on reçut consécutivement des cours de l'Europe, ne tarderent pas à montrer qu'on s'étoit trop hâté, & replongerent le conseil dans de nouvelles perpléxités. On apprit que l'empereur, qui avoit recommandé un secret inviolable vis-à-vis du pape, ne lui avoit laissé ignorer aucune des particularités de la négociation : qu'immédiatement après le départ de Beauvois, il avoit envoyé à Venise un ambassadeur extraordinaire, qui sollicitoit vivement la République de conclure une nouvelle ligue pour maintenir la paix d'Italie, contre les entreprises des Turcs & des François : qu'un autre de ses agents en traversant le Milanès, pour se rendre en Allemagne, avoit déclaré que son maître ne souffriroit jamais que les François possédassent un pouce de terre en Italie : que le bruit étoit généralement répandu, que l'empereur étoit sur le point d'accorder, moyennant un million d'écus d'or, l'investiture du duché de Milan au frere du roi de Portugal, lequel l'avoit suivi dans son expédition de Tunis. Que Ferdinand, roi des Romains, ayant conclu une trève avec

Jean de Scépus, à qui il disputoit le trône de Hongrie, étoit venu s'établir à Trente, d'où il négocioit avec les Suisses & faisoit filer une armée de lansquenets en Italie: que Henri de Nassau, le même qui étoit venu l'année précédente entamer la négociation, aussitôt après son arrivée dans les Pays-Bas, s'étoit mis à pratiquer sourdement dans toute l'Allemagne les principaux capitaines de lansquenets, & les avoit presque tous engagés au service de l'empereur: que Doria faisoit travailler jour & nuit dans les ports de Gênes, à un armement qui devoit surpasser tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors dans la Méditerranée: que l'empereur de son côté recrutoit sourdement son armée, & que pour fournir à tant d'objets de dépense, il vendoit indistinctement des lettres de noblesse aux bourgeois aisés, des priviléges aux communautés: qu'il engageoit ou hypothéquoit presque tous ses domaines de Naples & de Sicile, & que ce prince, d'ailleurs si réglé dans sa dépense, empruntoit à un intérêt exhorbitant sur presque toutes les banques de l'Europe. Quoiqu'on pût à la rigueur expliquer la plupart de ces faits AN. 1536.

AN. 1536 par la néceſſité d'en impoſer aux puiſſances d'Italie, juſqu'à ce que le traité fût entierement conclu, ou par le projet de l'expédition de Conſtantinople que l'empereur avoit annoncé à l'Europe, auſſitôt après la conquête de Tunis ; cependant comme on avoit lieu de craindre que ce prince ne diſſimulât ſes vrais deſſeins, & que le choix qu'il avoit fait de l'amiral Chabot, comme du ſeul homme avec qui il voulût traiter, ne couvrît le projet de faire attaquer l'armée Françoiſe dépourvue de ſon chef, par les troupes combinées d'Antoine de Leve & du duc de Savoie ; on donna ordre à ce général de fortifier ſon camp & de veiller plus attentivement que jamais ſur les démarches de l'ennemi, & à Velli de demander une réponſe définitive ſur les points qui ſouffroient encore de la difficulté. Velli ſe mit ſouvent en devoir de remplir cette commiſſion, mais l'empereur n'étoit plus auſſi acceſſible qu'auparavant. On promit de l'écouter à Gaëte : à Gaëte l'empereur accablé d'affaires, renvoya l'audience à Fundi : à Fundi on parut ſurpris que l'amiral ne fût point encore arrivé : on ſe flatta de le trou-

ver à Rome où l'on termineroit promptement cette négociation. AN. 1536.

Après avoir fait son entrée triomphale dans cette capitale du monde chrétien, Charles eut avec le pape un entretien secret qui dura près de sept heures. Velli s'étant fait accompagner de l'évêque de Mâcon, ambassadeur du roi, à Rome, se rendit le lendemain matin à l'audience du saint pere, & dit que sa sainteté ne pouvoit ignorer les droits des fils de France sur le duché de Milan, en qualité d'héritiers de Valentine Viscomti leur trisayeule : que l'empereur auquel il les avoit exposés, après la mort de François Sforce, avoit promis d'y avoir égard : qu'il avoit dépendu du roi leur maître de terminer cette affaire pendant le séjour de l'empereur à Naples ; mais que plein de confiance dans les lumieres, la droiture & la candeur du pere commun des fidèles, il avoit voulu le rendre le médiateur & le garant du traité. Qu'ils le supplioient donc, au nom de leur maître, de vouloir interposer ses bons offices, pour faire tomber cette succession au duc d'Orléans, second fils de France, & qu'ils croyoient pouvoir l'assurer 7 d'Avril.

An. 1536. qu'il trouveroit l'empereur favorablement diſpoſé. Paul III répondit que l'empereur, comme prince religieux & zèlé pour l'exaltation de la foi, l'avoit entretenu la veille de la convocation d'un concile général, comme du moyen le plus propre à extirper l'héréſie qui faiſoit tous les jours des progrès en Allemagne; qu'empreſſé de répondre à un déſir ſi ſalutaire, il alloit aſſembler le ſacré collége pour délibérer du lieu, du tems & des préparatifs de cette auguſte aſſemblée; que ſachant parfaitement combien l'union entre les grandes puiſſances pouvoit accélérer cette ſainte entrepriſe, il ne négligeroit aucun des moyens qui dépendroient de lui, pour l'établir & la conſolider; qu'il promettoit donc volontiers au roi ſes bons offices auprès de l'empereur, mais qu'il croyoit en même-tems devoir les avertir qu'autant qu'il avoit pu percer dans les ſecrettes intentions de ce prince, jamais il ne ſe détermineroit à céder le Milanès au duc d'Orléans.

Velli ne répliqua pas, parce que, ſe rappellant la convention faite avec l'empereur, de ne rien découvrir au pape de ce qui ſe traitoit, & ne ſa-

chant encore jusqu'à quel point ce prince l'avoit lui-même observée, il craignit de commettre une indiscrétion dont on ne manqueroit pas de lui faire un crime. Mais comme, d'un autre côté, il lui sembloit dangereux d'aliéner par une défiance outrée l'esprit du souverain pontife, qui alloit être médiateur, si le traité avoit lieu, & dont la bienveillance n'étoit point une chose indifférente au cas que la guerre vînt à se déclarer, il alla sur-le-champ trouver Granvelle, & lui demanda jusqu'à quel point il pouvoit sans manquer au secret qu'on lui avoit prescrit, s'ouvrir vis-à-vis du pape. Granvelle lui dit qu'il pouvoit parler hardiment, que l'empereur avoit fait les premieres déclarations, mais qu'il avoit trouvé une résistance plus grande encore qu'il ne s'y attendoit; que le pape haïssoit tellement tout ce qui portoit le nom de Médicis, qu'il ne consentiroit que bien difficilement à voir le duché de Milan tomber en partage au mari de l'héritiere de cette maison. Que l'empereur, quoiqu il ressentît vivement la dureté des procédés dont on continuoit d'user envers le duc de Savoie, tiendroit sa parole; AN. 1536.

AN. 1536. qu'on tachât ſeulement d'obtenir le conſentement du pape. Velli & l'évêque de Mâcon retournerent à l'audience du pape, & après lui avoir fait un précis de toute la négociation, ils ajouterent que ſi l'empereur, qui avoit pris avec le roi les engagemens les plus formels avant que d'arriver à Rome, venoit, contre leur attente, à changer de ſentiment, tout le monde croiroit que cette variation ſeroit l'effet des conſeils qu'il auroit reçus dans cette capitale ; & que dans le cas où la guerre s'allumeroit entre les deux couronnes, le roi leur maître n'en imputeroit point la cauſe à l'empereur, puiſque ce prince tant qu'il n'avoit ſuivi que ſon inclination & ſes lumieres, avoit fait tout ce qu'il falloit pour l'éviter; mais au ſaint pere qu'il n'avoit jamais offenſé, qu'il regardoit au contraire comme un ami, comme un pere qui ne lui manqueroit jamais dans l'occaſion. Paul qui ſe ſentit piqué, répondit que ſi le récit qu'ils venoient de lui faire étoit exact, il étoit clair qu'on avoit abuſé de leur crédulité, & qu'on s'étoit ſervi d'eux pour amuſer le roi, pendant que l'empereur ſe préparoit à la guerre.

Et afin qu'ils perdiſſent les injuſtes ſoupçons qu'ils formoient contre lui, il leur communiqua les articles définitifs de la pacification que propoſoit l'empereur, où il promettoit d'accorder l'inveſtiture du Milanès, non au duc d'Orléans, mais au duc d'Angoulême, ſous des reſtrictions & avec des modifications qui rendoient ce don purement illuſoire. Les ambaſſadeurs ſe recrierent, que le roi ne conſentiroit jamais à ce changement. En ce cas, dit le pape, la guerre eſt malheureuſement inévitable, & il n'a pas de tems à perdre. AN. 1536.

Dévoré d'inquiétude, Velli voulut s'expliquer avec l'empereur lui-même, & obtint enfin l'audience qu'on lui faiſoit attendre depuis ſi long-tems. Il dit que par les dernieres dépêches qu'il avoit reçues de ſa cour, on lui donnoit avis que le roi avoit adreſſé de pleins-pouvoirs à l'amiral pour ſigner le traité; mais qu'attendu qu'il reſtoit encore quelques points ſur leſquels on n'avoit pu s'accorder, & que le voyage de ce ſeigneur ne pouvoit manquer d'exciter la curioſité du public, le roi avoit jugé à propos de le faire précéder par un autre négociateur d'un

AN. 1536. ordre encore plus diſtingué, le cardinal Jean, prince de Lorraine, qui ſous prétexte de venir aſſiſter le pape de ſes conſeils, conféreroit avec ſa majeſté impériale, & manderoit l'amiral lorſqu'il n'y auroit plus aucun danger à divulguer le ſecret de la négociation : que cependant le roi ſon maître recevoit de toutes parts des avis bien propres à allarmer l'homme du monde le moins défiant : qu'ayant à la premiere réquiſition de l'empereur retiré de Veniſe un gentilhomme de ſa chambre, il avoit appris avec la plus grande ſurpriſe, que peu de jours après, il s'étoit préſenté un miniſtre de l'empereur qui avoit conclu avec la République, un traité dont le but étoit directement contraire aux engagemens que l'empereur avoit pris avec le roi : » Le traité dont vous parlez, » répondit l'empereur, n'eſt point une » innovation, mais une ſimple proro- » gation de la ligue de Bologne ; d'ail- » leurs tout ſe réduit à des paroles & » ne porte préjudice à perſonne : il » n'en eſt pas de même de la con- » duite qu'on a tenue à l'égard du » duc de Savoie, mon beau-frere & » mon vaſſal. Sous quelque aſpect

AN. 1536.

» qu'on l'envisage, c'est non-seulement une innovation, mais un acte d'hostilité, s'il y en eut jamais. » L'amiral, dites-vous, attend que le » traité soit conclu pour venir le signer. Ce n'est pas ma maniere de » traiter avec des gens qui ont les » armes à la main. Je me suis quelquefois trouvé dans des positions » plus embarrassantes, vis-à-vis de votre maître, que celle qui se présente aujourd'hui, & il auroit dû » s'appercevoir que les menaces sont » un mauvais moyen pour obtenir » quelque chose de moi. Quant à la » demande de l'usufruit & aux autres points sur lesquels on ne s'est » point accordé, vous trouverez ma » réponse définitive dans les articles que j'ai remis entre les mains » du pape «. » Je les ai lus ces articles, répondit Velli, & jamais surprise n'a été égale à la mienne, en » voyant le nom du duc d'Angoulême substitué à celui du duc d'Orléans «. » Quand je promis pour le » duc d'Orléans, reprit l'empereur, c'étoit sous la condition expresse qu'on » me donneroit des sûretés suffisantes : » ces sûretés sont impossibles, & d'ail-

AN. 1536. » leurs mes offres n'ont point été acceptées dans le tems ». » Elles l'ont été » dès le huit du mois précédent, répondit Velli, & mes dépêches en feront foi. Par rapport aux sûretés, le » roi mon maître a promis de donner » toutes celles qui seroient raisonnables, & vous n'en avez jamais demandé d'autres «. » Sans doute, répliqua l'empereur avec un souris amer, » je n'ai rien prétendu exiger de déraisonnable, & je m'en rapporterai » volontiers sur cet article à l'avis du » pape & des Vénitiens «. » Sacrée majesté, dit Velli, en élevant la voix, » il n'étoit question dans vos engagemens ni du pape, ni des Vénitiens. » Ce subterfuge, ce changement de » nom dans des articles arrêtés, les » pratiques secrettes entamées à la » cour d'Angleterre, les offres faites » au roi de Portugal, sont des faits » sur lesquels je dois donner des éclaircissemens au roi mon Maître. Que » dois-je lui mander ? Le bruit court » qu'on n'a feint de négocier avec » moi, que pour l'empêcher de se » mettre en défense & le prendre au » dépourvu : aurois-je donc à me reprocher d'avoir contribué à le trom-

» per en ajoutant foi à la parole d'un » empereur «. » Vous qui parlez de la » ſorte, reprit l'empereur, avec un re- » gard menaçant, avez-vous des pou- » voirs pour conclure? Non dit Velli, » mais... » C'eſt donc vous qui m'amu- » ſez depuis ſi long-tems; commencez » par vous en procurer, & alors je pour- » rai vous entendre «. AN. 1536.

Après une pareille réception, Velli ne pouvoit plus décemment continuer ſes fonctions; auſſi ſongea-t-il à ſe faire remplacer par l'évêque de Mâcon, juſqu'à ce que le roi lui eût nommé un ſucceſſeur. L'occaſion s'en préſenta tout naturellement. L'empereur, en conférant avec le pape, avoit paru ſurpris que cet évêque ne lui eût point encore rendu de viſite. Velli le conduiſit le lendemain à l'audience, comme s'il n'eût eu deſſein que de le préſenter. Après avoir fait à l'évêque un compliment flatteur, l'empereur ſe tournant vers Velli, » Il m'a ſemblé, lui » dit-il, vous avoir entendu dire, dans » notre dernière conférence, que le roi » n'adopteroit pas les articles que j'ai » remis au pape; avez-vous quelque » choſe de nouveau à m'apprendre ſur » ce ſujet «? » Il y a ſi peu de tems, » répondit Velli, que j'en ai eu con-

» noiſſance, que ma lettre ne peut être
AN. 1536. » encore arrivée. Je n'ai expoſé à votre » majeſté que mes propres conjectures; » mais je ne doute point que le roi ne » trouve bien étranges ces nouveaux » articles«. » Je ne prétends, reprit l'em- » pereur, ni blâmer ſes œuvres, ni juſti- » fier les miennes en ſecret : c'eſt à » l'Europe à nous juger. Suivez-moi » l'un & l'autre chez le pape : là vous » entendrez ma dernière réſolution «. Ils trouvèrent, en arrivant, la ſalle d'audience remplie de cardinaux, d'ambaſſadeurs, de princes & de ſeigneurs, que la nouveauté du ſpectacle avoit attirés. L'empereur, après avoir entretenu un moment le pape en particulier, s'avançant au milieu de l'aſſemblée, dit que deux motifs principaux l'avoient amené dans cette capitale du monde Chrétien; le premier, pour ſupplier le très-ſaint père d'aſſembler un concile général; le ſecond, pour prévenir, s'il étoit poſſible, une guerre prête à s'allumer entre le roi de France & lui; qu'à l'égard du premier objet, il avoit trouvé le ſaint père & le ſacré collége dans des diſpoſitions ſi favorables, qu'il ne lui reſtoit plus qu'à les ſupplier d'y perſévérer, ſans ſe laiſſer abbatre par

AN. 1536.

les difficultés ſans nombre qui ne pouvoient manquer de ſe préſenter, offrant de les appuyer de ſon épée & de toute ſa puiſſance : que par rapport au ſecond, les ſoins qu'il s'étoit déja donnés, les offres qu'il avoit faites, avoient eu ſi peu de ſuccès, que jugeant de l'avenir par le paſſé, & regardant la guerre comme malheureuſement inévitable, il avoit du moins voulu rendre compte de ſa conduite devant une ſi auguſte aſſemblée, afin qu'elle prononçât, en connoiſſance de cauſe, lequel, du roi de France ou de lui, avoit un juſte motif de ſe plaindre, & devoit être regardé comme l'auteur des maux qui alloient déſoler la chrétienté.

Diſcours de l'empereur contre le roi en préſence du ſacré collége.

Du Bellai. Manuſc. de Bethune. Le Petit, ann. de Holland.

Remontant au tems où il avoit commencé à gouverner les Pays-Bas, il parla du deſir qu'il avoit eu de s'unir étroitement avec la France; des efforts & des ſacrifices qu'il avoit faits pour y parvenir; des fauſſes eſpérances dont on avoit long-tems bercé ſa crédulité, en lui promettant d'abord madame Claude de France que le roi avoit épouſée, enſuite madame Renée mariée depuis au duc de Ferrare, & enfin un fille du roi, ſans qu'on ſe fût jamais mis en peine de remplir aucun de ces engagemens. Paſſant enſuite

AN. 1536. aux mouvemens qu'ils s'étoient donnés l'un & l'autre pour parvenir à la dignité impériale, il attribua à la jalousie & au dépit d'avoir succombé, la guerre sanglante & malheureuse que le roi lui avoit suscitée. » Quoiqu'elle dût être » terminée, ajouta-t-il, par la journée » de Pavie & le traité de Madrid, le roi » de France, de retour dans ses Etats, ne » voulut ni restituer la Bourgogne, ni se » remettre en mon pouvoir, ainsi qu'il » s'y étoit obligé par un article exprès » du traité & par la foi qu'il m'avoit » donnée comme chevalier. En effrayant » l'Europe du ridicule fantôme d'une » monarchie universelle, il trouva des » alliés, & recommença la guerre avec » plus de fureur qu'auparavant. De nou» velles disgraces, la perte consécutive » de deux grandes armées, l'ayant ré» duit une seconde fois à demander la » paix, il l'obtint à Cambrai; mais il » n'observa pas mieux ce traité que le » premier. Car bien qu'il se fût interdit » le droit de s'immiscer dans les affai» res de l'Empire, ce fut à sa sollici» tation & avec son argent que le Land» grave de Hesse leva l'armée dont il » se servit pour enlever à mon frere » le duché de Wirtemberg. Voyant

» avec étonnement ſans doute, que » loin de voler à la vengeance, & d'i- » nonder l'Europe de ſang, je tournois » tous mes efforts contre les Infidèles, » il crut avoir trouvé un nouveau ſu- » jet de querelle dans un acte de juſtice » que le duc de Milan exerça contre » un miſérable ſans aveu, convaincu » d'un aſſaſſinat, mais qu'il plut au roi » de décorer, après l'exécution, du ti- » tre d'*ambaſſadeur*. Sous prétexte ce- » pendant de ne point déranger mes » projets qui tendoient au bien général » de la chrétienté, mais comptant, » en effet, trouver beaucoup plus de » facilité à l'exécution de ſes deſſeins, » après qu'une tempête auroit diſſipé » ma flotte, ou qu'une guerre lointaine » auroit épuiſé mes forces, il promit » de ſuſpendre ſon reſſentiment, & de » ne commettre aucune hoſtilité juſ- » qu'après mon retour. J'avois achevé la » conquête de Tunis, & je viſitois mon » royaume de Sicile, lorſque la reine » Eléonore ma ſœur, m'écrivit que le » duc de Milan étoit mort, & que le » roi ſon mari ſeroit content d'aban- » donner tous les ſujets de querelle qui » pouvoient être entre nous, & de con- » courir déſormais de toute ſa puiſſance

AN. 1536.

AN. 1536. » à l'exécution de mes projets contre » les Infidèles, si je consentois à donner l'investiture du duché de Milan » à l'un des fils de France. Quoiqu'elle » ajoutât qu'on desiroit ardemment que » je préférasse le duc d'Orléans, elle me » faisoit suffisamment entendre qu'on » me laissoit le choix. Je préférai, » sans balancer, le duc d'Angoulême, » & comme plus éloigné de la cou- » ronne, & comme moins suspect » que son frere aux puissances d'Ita- » lie. Au lieu des remerciemens que » j'avois droit d'attendre, je fus ac- » cablé de plaintes & de nouvelles » instances pour le duc d'Orléans : je » balançai, je l'avoue ; & dans l'ardeur » où j'étois de pousser plus loin mes » conquêtes sur les Infidèles, j'aurois » fini par accorder tout ce qu'on me de- » mandoit, si l'on avoit pu me donner » une caution suffisante que le duc d'Or- » léans, une fois établi dans le duché » de Milan, ne troubleroit point l'I- » talie pour faire valoir les prétentions » de Catherine de Médicis sa femme, » sur les duchés de Florence & d'Ur- » bin. Mais dans le moment même où » l'on m'étourdissoit de négociations, » on attaquoit à force ouverte, & l'on

» dépouilloit, contre la foi des traités, » le duc de Savoie, mon beau-frère & » vassal de l'Empire. AN. 1536.

» Telle est, très-saint pere, & vous » révérendissimes cardinaux, la con- » duite que j'ai tenue à l'égard du roi » de France. Dans la conjoncture pré- » sente, il me reste trois partis à lui » proposer, & je proteste, en présence » de cette auguste assemblée, que, quel » que soit celui qu'il accepte, il me » trouvera disposé à lui donner toute » satisfaction.

» Le premier, c'est de remplir ma » parole, en accordant l'investiture du » duché de Milan à l'un des fils de » France; mais je veux que ce don soit » un gage de paix, & non un germe » de guerre; & dès-lors il ne peut » regarder le duc d'Orléans, mari de » l'héritiere des Médicis. En vain le » roi offre des actes de renonciation » aux duchés de Florence & d'Urbin. » Il m'a trop appris ce que je dois en » penser; car quelle renonciation fut ja- » mais plus authentique que celle qu'il » avoit faite du duché de Bourgogne? » Il ne peut donc être question que du » duc d'Angoulême : voici à quelles » conditions je lui accorderai cette fa-

AN. 1536. » veur : Que le roi renonce à toute pré-
» tention ultérieure, de quelque nature qu'elle soit & sur quelque état » qu'elle puisse s'étendre : qu'il déclare » en quoi & comment il entend contribuer à l'extirpation de l'hérésie & » à la guerre contre les Infidèles : qu'il » commence par retirer ses troupes de » toute l'étendue des terres du duc de » Savoie, & qu'il répare les dommages » qu'elles y ont faits ; car, avant que » cela soit exécuté de sa part, mon honneur ne me permet pas de me prêter » à aucun accommodement.

» Si ce premier parti ne lui convient » pas, je vais lui en proposer un second qui va droit au but, & je lui » donne vingt jours pour y répondre. » Cessons d'inonder l'Europe de sang ; » elle n'a déja que trop gémi de nos » fatales discordes. Pourquoi faut-il que » des milliers d'innocens soient égorgés pour la querelle de deux individus ? » car de quelques titres que la flatterie » nous décore, rois, empereurs, potentats, nous ne sommes que des » hommes un peu plus polis peut-être, » plus richement vêtus, mais souvent » plus avides & plus injustes que le » commun des hommes. Puisque la

AN. 1536.

» querelle nous regarde, & que c'eſt » notre faute ſi nous ne pouvons nous » accorder, vuidons-là corps à corps & » à armes égales. Si l'on m'oppoſe que » ce projet, tout ſéduiſant qu'il eſt » dans la ſpéculation, doit être regardé » comme impoſſible dans la pratique, » à cauſe des difficultés ſans nombre » qui ſe préſenteroient ſur le choix & » du lieu & des armes, je réponds qu'il » eſt peut-être moins difficile de con- » venir du lieu d'un pareil combat, que » de celui d'un congrès : mille endroits » y ſont propres, un pont, une iſle, » un bateau ancré au milieu d'une ri- » viere. Quant aux armes, je lui en » laiſſe le choix, à l'épée, au poignard, » en chemiſe : j'exige ſeulement qu'il » dépoſe en main-tierce, pour prix du » combat, le duché de Bourgogne, » comme je dépoſerai celui de Milan, » & qu'il jure entre les mains de ſa » ſainteté, comme j'en fais aujourd'hui » le ſerment ſolemnel, que s'il ſort » victorieux du combat, il tournera » toutes ſes forces contre les Héréti- » ques & les Infidèles.

» Enfin, s'il en faut venir à une guer- » re, & je proteſte de nouveau que c'eſt » avec une extrême répugnance que je

AN. 1536. » propose ce troisieme parti, il convient » du moins que ce soit la derniere, & » que l'issuë en soit telle, que l'un de » nous deux se trouve réduit à n'être plus » que le plus pauvre gentilhomme de » l'Europe. Autant qu'il est donné à la » prudence humaine de prévoir les évè- » nemens, ce malheur ne me regarde » pas : après nous être mesurés si sou- » vent, nous devons avoir appris à nous » connoître. Quoique j'aye été pris quel- » quefois au dépourvu, la victoire n'a » jamais abandonné mes étendards J'ai, » dans cette occasion, la justice de la » cause que je défends, des préparatifs » immenses, les troupes les plus braves » & les plus aguerries de l'Europe, des » officiers pour les commander, déja » célèbres par un grand nombre de vic- » toires, tous avantages qui manquent » si complettement au roi de France, que » si je n'avois que des soldats & des offi- » ciers pareils aux siens, j'irois, n'en » doutez point, les mains liées & la » corde au col, implorer à genoux sa » miséricorde. Si donc, sentant si bien » mes avantages, je ne laisse pas d'offrir » la paix, ce n'est point la peur de l'é- » vènement qui me retient; c'est le cri » de l'humanité qui se fait entendre au » fond

» fond de mon cœur ; c'eſt la déſola-
» tion des campagnes, le ſac des villes, AN. 1536.
» le maſſacre des vieillards, des fem-
» mes & des enfans, victimes déplo-
» rables de nos fureurs «.

Le pape commençoit ſa réponſe, lorſque l'empereur jettant les yeux ſur un petit rouleau de papier qu'il tenoit à la main, reprit la parole : » J'ou-
» blioi s, très-ſaint père, l'objet prin-
» cipal de ce diſcours ; c'eſt de vous
» ſupplier de prendre connoiſſance de
» ce démêlé, de peſer avec l'impartia-
» lité la plus exacte, les raiſons de part
» & d'autre : ſi vous trouvez que j'aye
» tort, je conſens que vous aſſiſtiez mon
» ennemi : ſi la juſtice eſt de mon côté,
» je vous ſupplie & vous adjure de vous
» déclarer ouvertement en ma faveur,
» & de faire connoître à l'Europe
» à quel point vous déteſtez la fraude
» & la violence. «

Réponſe du pape. Ibid.

» Très-cher fils, répondit le pape ;
» je remercie Dieu des ſentimens d'hu-
» manité & des diſpoſitions pacifiques
» qu'il a verſés dans votre cœur. Juſ-
» qu'ici le roi très-Chrétien m'a montré
» & par ſes ambaſſadeurs & par ſes
» lettres un égal deſir de la paix : ainſi
» j'ai tout lieu d'eſpérer qu'elle ſe con-

An. 1536. » clura ſans effuſion de ſang. Mais ſi nous » nous flattons en vain, n'allons pas du » moins, en voulant éviter un mal, hé» las! trop ordinaire, nous précipiter » dans un malheur beaucoup plus grand. » Car quelle guerre pourroit être jamais » auſſi funeſte à l'Europe, qu'un com» bat particulier où l'un des deux dé» fenſeurs de la chrétienté, & tous » les deux peut-être, tomberoient ſous » les coups l'un de l'autre? Qui pré» ſerveroit l'Europe du joug des Infi» dèles? qui réprimeroit l'inſolente au» dace des Luthériens & des Schiſma» tiques? Périſſe-donc à jamais l'idée » d'un ſi funeſte expédient, & ne ſon» geons qu'à réunir deux cœurs faits pour » s'eſtimer & ſe chérir réciproquement. » Ma qualité de pere commun, celle » de médiateur qui m'a été déférée des » deux côtés, m'impoſent la loi de la » neutralité la plus exacte. Je ſuis ré» ſolu de m'y tenir renfermé, ſans » renoncer toutefois à faire uſage de » l'autorité ſpirituelle que Dieu a re» miſe entre mes mains, contre celui » qui ſe montreroit opiniâtre dans ſa » haîne & rebelle aux conſeils de la » raiſon «. L'empereur fut ſi content de cette dernière promeſſe, qu'il s'in-

clina profondément pour baiser la main du pape.

AN. 1536.

Embarras des ambassadeurs de France.
Ibid.

C'étoit aux ambassadeurs François à répondre aux reproches & aux bravades de l'empereur. L'évêque de Mâcon s'excusa sur ce que n'ayant qu'une connoissance superficielle de la langue Espagnole, il n'avoit presque rien compris au discours de l'empereur. Velli s'avança d'un air embarrassé, & commençoit sa réponse, lorsque l'empereur l'interrompit brusquement, en lui disant qu'il étoit las d'entendre depuis si long-tems les mêmes propos; qu'il vouloit moins de paroles & plus d'effets; qu'au reste, il leur feroit remettre une copie de son discours afin qu'ils préparassent leur réponse. Le lendemain le pape manda les ambassadeurs & leur dit, qu'il avoit été aussi surpris & plus affligé qu'eux de ce qui s'étoit passé la veille: que s'il eût pu deviner le projet de l'empereur, il se seroit dispensé de lui donner audience; qu'ils avoient pu juger eux-mêmes par le désordre & l'embarras de sa réponse, qu'il avoit été pris au dépourvu, & obligé de parler sans préparation; qu'il ne se souvenoit pas bien lui-même de ce qu'il avoit dit, mais que

AN. 1536. s'il lui étoit échappé de faire mention de la puissance spirituelle, il ne falloit pas l'entendre des censures proprement dites, ni de l'excommunication; mais uniquement des voies de charité & d'exhortation paternelle. Qu'il protestoit de nouveau qu'il garderoit une exacte neutralité, & qu'il les prioit d'en bien assurer le roi. Qu'il les prioit encore, puisqu'ils ne pouvoient se dispenser de rendre compte à leur cour de ce qui s'étoit passé, de ne point perdre de vue leur caractere de ministres de paix, d'adoucir ou même de supprimer les expressions peu mesurées, quelques traits trop aigres qu'un mouvement de colère avoit arrachés à l'empereur, qu'un moment de réflexion lui feroit désavouer.

Désaveu de l'empereur. *Ibid.*

Tandis qu'ils examinoient avec le pape s'il y avoit quelque moyen de faire ce qu'il exigeoit d'eux, sans compromettre leur ministere & s'attirer l'indignation de leur maître, qui peut-être apprendroit d'ailleurs ce qu'ils auroient eu la foiblesse de lui cacher; l'empereur qui ce jour-là même devoit quitter Rome, vint à l'audience pour prendre congé, accompagné, comme la veille, de tout ce qui se trou-

voit alors de personnes de distinction dans cette capitale. Les ambassadeurs profitant d'une si heureuse rencontre, le prierent de vouloir bien leur déclarer d'une maniere claire & précise, si dans le discours qu'il avoit tenu la veille devant cette même assemblée, il avoit entendu faire un défi au roi leur maître, & s'il pensoit avoir quelque sujet de le défier? L'empereur répondit, à voix haute & en italien, afin que tout le monde l'entendît; qu'il leur savoit d'autant plus de gré de lui fournir cette occasion d'expliquer sa pensée, qu'il avoit été déja averti que bien des gens, faute sans doute de l'avoir entendu, donnoient un mauvais sens à ses paroles: » En rendant compte de ma conduite depuis l'instant » où j'ai commencé de gouverner par » moi-même les Pays-Bas, j'ai voulu » me justifier sans prétendre inculper » qui que ce soit. S'il m'est échappé » quelques plaintes sur le compte » du roi de France, mon frere, elles » prouvent seulement combien j'ai de » regret, de ne pas tenir dans son cœur » le rang que je me flattois d'y avoir » mérité, & ne renferment d'ailleurs » aucun reproche dont il puisse s'of- AN. 1535.

AN. 1536. » fenser. Perfonne ne rend plus de » juftice que moi à fes éminentes qualités ; je le regarde non-feulement » comme un prince magnanime, mais » comme un chevalier valeureux. Si » j'ai propofé de me battre contre » lui, ce n'étoit de ma part qu'une » fimple ouverture pour éviter l'effufion du fang chrétien. Si de même » j'ai affigné vingt jours pour répondre, ce n'étoit non plus qu'une fimple précaution car j'ai calculé qu'après ce terme, nos armées feroient » fi proche l'une de l'autre, qu'il feroit » bien difficile de les féparer fans en venir » aux mains «. Le pape applaudit à cette déclaration : les ambaffadeurs eux-mêmes parurent s'en contenter. » Sacrée » majefté, dit Velli, il ne m'appartient point de décider quel parti » prendra mon maître fur la propofition du duel, il me fuffit de pouvoir » lui mander qu'il n'eft point défié, » & qu'il peut à fon choix l'accepter » ou la rejetter fans que fon honneur » foit compromis. Oferai-je faire encore une priere à votre majefté. » Vous devez la juftice aux particuliers comme aux rois : m'avez-vous » promis ou non l'inveftiture du du-

» ché de Milan, pour le duc d'Or- AN. 1536.
» léans ? J'ai mandé au roi mon maî-
» tre, que vous me l'aviez promise : si
» le fait est faux, je mérite une pu-
» nition exemplaire «. Je l'ai promise, répondit Charles d'un air embarrassé; mais à des conditions qu'il est impossible de remplir. » Si vous jugiez
» ces conditions impossibles, pour-
» quoi donc promettiez-vous ce que
» vous ne pouviez accorder « ? Une de ces conditions, dit l'empereur, plus embarrassé qu'auparavant, étoit le consentement de mes alliés qui n'adopteront jamais un arrangement si préjudiciable à l'Italie. Velli nia fermement qu'il eût jamais été question de ce prétendu consentement, & alloit développer toutes les circonstances de la négociation, lorsque l'empereur l'interrompit brusquement pour s'exhaler en reproches sur le traitement fait au duc de Savoie; puis baissant un peu la voix, & s'adressant à l'assemblée avec un ris mocqueur : n'est-il pas bien plaisant, dit-il, qu'il faille que ce soit moi qui prie le roi de France de vouloir bien recevoir le Milanès pour un de ses enfans, qui après tout ne me sont rien ? car quand bien

AN. 1536.

même ils ſeroient mes neveux, fils d'Eléonor ma ſœur, il ſemble qu'on ne pourroit encore raiſonnablement me diſputer le choix de celui à qui je voudrois donner un établiſſement.

Suite des négociations. *Ibid.*

Malgré des déclarations ſi poſitives, malgré les affronts qu'on lui faiſoit dévorer, Velli conſervoit encore des eſpérances. Accoutumé par un long ſéjour à la cour de l'empereur a douter de ce qu'il voyoit, de ce qu'il entendoit, il ſe figuroit que Charles n'avoit peut-être arrangé toute cette ſcène théatrale que pour tromper plus ſûrement & plus long-tems les puiſſances d'Italie; qu'arrivé à Gênes & trouvant ſa flotte prête à mettre à la voile, ſoit pour Alger, ſoit pour Conſtantinople, il leveroit le ſeul empêchement capable de l'arrêter en cédant enfin, mais avec toutes les apparences de la ſupériorité, & aux meilleures conditions qu'il pourroit obtenir, un état qu'il ne paroiſſoit point avoir envie de garder pour lui-même, puiſqu'il ne diſputoit que ſur le choix du prince qui devoit en être inveſti. Granvelle & les autres miniſtres Eſpagnols contribuoient à l'entretenir dans cette illuſion. Plus leur maître paroiſſoit

s'éloigner ; plus ils étoient sûrs d'un heureux dénouement. En envoyant au roi la relation mitigée, ſuivant le deſir du pape, de la harangue de l'empereur, Velli convenoit qu'on ne pouvoit gueres ſe diſpenſer d'y répondre, mais conſeilloit d'éviter les reparties offenſantes & tout ce qui ſentiroit l'aigreur, & recommandoit ſur-tout de hâter le départ du cardinal de Lorraine, qui jugeroit ſur les lieux ce qu'on devoit définitivement craindre ou eſpérer.

AN. 1536.

Le cardinal étoit en route ; on ſe garda bien de le rappeller, car puiſqu'on avoit fait la faute de ſe laiſſer amuſer, il falloit tâcher de gagner du tems pour ſe mettre en état de défenſe. En traverſant le Piémont, le cardinal, en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus du roi, commença par établir une ſuſpenſion d'armes, & obligea l'amiral de ſe retirer au-delà de la Doire, ſur la parole qu'Antoine de Leve donna de ſon côté, mais qu'il ne garda pas, de ne point traverſer la Seſſia. Le cardinal joignit l'empereur à Sienne, & dès la premiere audience il lui fit part de ſes inſtructions : elles ſatisfaiſoient ſi pleinement à toutes les demandes qui avoient été

AN. 1536. faites, qu'il n'y avoit plus aucun moyen de reculer, ſi l'on avoit auparavant agi de bonne-foi. Charles qui avoit déja levé le maſque refuſa abſolument d'entendre parler du duc d'Orléans; il ne vouloit plus même s'engager pour le duc d'Angoulême, qu'à condition que ce dernier ſe livreroit entierement à lui, en venant réſider à ſa cour, & abjureroit en quelque ſorte ſa patrie & ſa famille. Le cardinal cachant le mieux qu'il lui étoit poſſible ſon indignation & ſa ſurpriſe, afin de laiſſer la porte ouverte à la négociation, quitta l'empereur pour ſe rendre à Rome. Il n'eut pas de peine à faire comprendre au pape & au ſacré collége, qu'ils étoient plus intéreſſés qu'ils ne le penſoient au terrible évènement qui ſe préparoit, puiſqu'on ne frapperoit aucun coup ſur la France, dont le contre-coup ne retombât bientôt ſur l'Italie : de Rome, il courut à Veniſe où il tint à-peu-près le même diſcours, & revint enſuite trouver l'empereur, tant pour acquitter la parole qu'il avoit donnée en partant, que pour s'aſſurer ſi la réflexion n'auroit rien changé à ſes diſpoſitions. S'appercevant que les flatteries, les

triomphes & les honneurs presque divins qu'on lui décernoit dans toutes les villes qu'il traversoit, n'avoient servi qu'à le rendre plus fier & plus intraitable, il lui tint ce discours: » Jusqu'ici, empereur très-auguste, je vous » ai parlé comme ambassadeur: trouvez » bon que déposant pour un moment » ce caractere, je ne vous parle plus » que comme prince Lorrain. Autant » que j'ai pu le comprendre par vos » réponses, par vos immenses préparatifs, par les entretiens que j'ai eus » à Rome & dans différentes villes » d'Italie, avec les hommes les plus » sages & les mieux instruits, vos » projets ne se bornent point à la » conservation du Milanès, ni au rétablissement du duc de Savoie: un » plus haut dessein occupe depuis longtems toutes vos pensées; vous marchez en France & déja vous partagez en idée les provinces de cette » vaste monarchie. Vos victoires passées, » les laurieurs dont la victoire vient » de couronner vos armes en Afrique, » des mesures sagement combinées, » tout enfin vous persuade que le » moment est arrivé de donner carriere à votre ressentiment, & de

AN. 1536. » vous livrer aux plus flatteuses espérances. Sacrée majesté, pardonnez à ma » franchise si je vous dis, que vous » écoutez trop deux perfides conseillers, l'ambition & la vengeance. » Dois-je vous rappeller combien » l'évènement d'une bataille est incertain, & avec quelle facilité la fortune confond souvent les projets » les mieux concertés. Plus elle vous » a élevé, plus vous devez redouter » ses caprices : un jour, une heure » peut vous ravir le fruit de vingt » années de travaux, & renverser l'édifice de votre gloire. L'envie aussi inséparable de la réputation que l'ombre l'est du corps, cherchera dans » les talens de vos ministres, dans » l'habilité de vos généraux, dans la valeur de vos soldats, dans l'imprudence ou l'indiscipline de vos ennemis, la cause de vos succès passés, » & n'attribuera qu'à votre présomption un revers qu'il étoit également » facile de prévoir & de prévenir. » L'Europe est déja imbue des dispositions pacifiques & des offres du » roi de France, il y persistera soyez-en » sûr, & ne commencera pas les hostilités : mais si une fois vos éten-

AN. 1536.

» dards se déployent sur ses terres, » s'il appelle ses sujets à la défense de » la patrie; alors, vous sentirez dans » quel danger vous vous êtes préci- » pité. Vous connoissez mal les Fran- » çois, si vous les jugez d'après leur con- » duite dans les pays étrangers, & d'après » la facilité avec laquelle ils se sont pres- » que toujours laissé enlever leurs con- » quêtes : légers, présomptueux & in- » considérés dans la prospérité, ils ne » savent, ni user avec modération du » présent, ni se préparer des ressour- » ces pour l'avenir. C'est une chose » ordinaire de les surprendre sans au- » cuns préparatifs, plus ordinaire en- » core de les trouver entierement dé- » goûtés d'un séjour qu'ils ne regar- » dent que comme un exil honora- » ble. S'agit-il, au contraire, de défen- » dre leurs foyers contre un aggresseur » injuste, de venger leur roi ou l'hon- » neur du nom François, ils devien- » nent tout-à-coup d'autres hommes. » Actifs, infatigables, prodigues de » leur fortune & de leur sang, vous » les verrez se précipiter à l'envi au » milieu des périls, assaillir jour & » nuit vos retranchemens, disputer » pied à pied une masure, un ravin,

AN. 1536. » un fossé, s'animer par leurs propres » défaites, & reparoître le lendemain » plus nombreux & plus terribles » que la veille : vous rencontrerez un » monarque à qui il ne manquoit » qu'un revers pour devenir un géné» ral accompli ; il ne s'étudiera d'abord » qu'à deviner vos marches, qu'à » vous enlever tous les moyens de » subsister, & il attendra tranquil» lement pour vous accabler, que » votre armée soit à moitié ruinée par » les fatigues & les maladies. Alors » engagé dans un pays inconnu, en » proie à la disette, entouré de morts » & de mourans, vous ne demande» rez au ciel que de vous dérober à » la vigilance de votre ennemi. Dai» gnez, empereur très-auguste, tandis » qu'il en est tems encore, peser avec » votre prudence ordinaire toutes ces » considérations que votre intérêt au» tant que celui du roi m'a suggérées, » & n'allez pas illustrer à jamais par » une sanglante défaite quelque coin de » la France aujourd'hui ignoré !

» Mon cousin, répondit l'empereur, » j'admire bien sincerement votre élo» quence & vos lumieres ; mais vous » trouverez bon que je ne vous accorde

» pas le don de prophétie : mes préparatifs sont achevés ou peu s'en faut, cependant je ne refuse point la paix, il ne tiendra qu'au roi de l'obtenir aux conditions que je vous ai déja déclarées «. AN. 1536.

Négociations tardives en Angleterre.

Manuscr. de Beth. du Belai, Rapin Thoiras.

Le cardinal vint rendre compte à la cour de ses négociations, à Rome & à Venise; des deux entretiens qu'il avoit eus avec l'empereur; des vastes desseins de ce prince; des forces de terre & de mer, qu'il avoit déja sur pied; des mesures qu'il avoit prises pour empêcher que la France ne tirât aucun secours de la Suisse, ni de l'Allemagne. On jugea qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & comme la harangue de l'empereur commençoit à se répandre de tous côtés, & pouvoit nuire à la réputation du roi dans l'esprit de ceux qui n'étoient pas instruits de la vérité des faits, on y fit une réponse où l'on ne s'attacha qu'à relever sans aigreur les omissions & les réticences dont elle étoit remplie. Quant au défi le roi répondoit : » Nos épées sont trop courtes, pour que nous puissions nous atteindre de si loin : mais si nous parvenons à nous joindre, comme il y a toute appa-

AN. 1536. » rence, je ne demande à l'empereur, » que de me faire savoir qu'il n'a point » changé de résolution, & je consens, » au cas que je lui refuse une pleine » satisfaction, d'être regardé comme » un lâche & un homme déshonoré; » ce que je redouterai toujours beau- » coup plus que l'issue du combat «.

François se hâta d'envoyer au roi d'Angleterre une copie de la déclaration & de la réponse, tant pour remplir l'engagement qu'ils avoient pris de se communiquer respectivement tout ce qui leur viendroit de la part de l'empereur, que pour savoir de bonne-heure quel secours il devoit se promettre de lui dans un besoin si pressant. En jettant les yeux sur la premiere de ces deux pièces, Henri s'apperçut quelle étoit mutilée, & afin que le roi n'en doutât pas, il lui envoya la copie authentique qu'il avoit reçue d'un de ses agens secrets à Rome. Il l'avertit ensuite, que puisque malgré tout ce qu'il avoit pu lui dire, il s'étoit laissé prendre au dépourvu, il ne lui restoit qu'un moyen de faire échouer les projets de l'empereur, qu'il consistoit à fortifier promptement une ou deux places au-delà des monts, & à

AN. 1536.

les remplir de toutes les munitions néceſſaires pour ſoutenir un ſiège de trois ou quatre mois. Il obſervoit que ce tems ſuffiſoit pour conſumer un prince, qui ne mettoit ſur pied une armée ſi nombreuſe qu'avec de l'argent qu'il empruntoit à de gros intérêts, & qui n'en trouveroit bien-plus pour la faire ſubſiſter : qu'alors rien ne ſeroit plus facile que de lui débaucher ſes lanſquenets, qui étoient toujours à celui qui les payoit le mieux, & de l'accabler dans cet état de dénuement ou de le forcer à prendre honteuſement la fuite. Sur-tout qu'il ſe ſouvînt de Pavie, & qu'il ſe gardât, dans ces premiers momens, d'oppoſer en raſe campagne de nouvelles milices, telles que ſes légionnaires & ſes aventuriers, à des troupes aguerries & diſciplinées. Ces conſeils prouvoient l'intérêt que Henri prenoit à la France, mais ne ſatisfaiſoient pas à tout ce qu'on attendoit de lui. Excommunié à la requête de l'empereur, & ne ſe croyant fermement aſſis ſur ſon trône, qu'autant de tems que ce dangereux ennemi ſeroit aſſez occupé dans le continent pour ne pouvoir diriger ſes

AN. 1536. efforts contre l'Angleterre, il n'avoit cessé depuis quatre ou cinq ans de solliciter le roi de recommencer la guerre à frais communs, offrant pour l'y déterminer plus efficacement de donner au duc d'Angoulême sa fille Elisabeth, qu'il déclareroit son héritiere. On le pria de remplir cet engagement, ou si l'état de ses finances ne comportoit pas une dépense si considérable, d'accorder du-moins les mêmes subsides qu'il avoit fournis pendant la guerre de Naples, en permettant qu'ils fussent déduits de la somme dont la France lui étoit encore redevable. Il est certain que Henri, quelques mois auparavant, auroit souscrit avec joie à un arrangement si commode; mais voyant que la guerre étoit infaillible, sans qu'il s'en mêlât, il fit de grandes plaintes du peu d'attention que le roi avoit eue pour ses intérêts dans l'entrevue de Marseille, de la froideur avec laquelle on avoit reçu toutes ses avances, & du refus qu'on avoit fait de rien conclure avec l'évêque de Winchester, tant qu'on s'étoit flatté d'obtenir de l'amitié de l'empereur l'investiture du Milanès: il déclara, que puisqu'on lui

avoit montré ſi peu d'égards, lorſqu'on croyoit pouvoir ſe paſſer de ſon ſecours, il ſe regardoit comme ſuffiſamment diſpenſé de contribuer aux frais d'une guerre qui lui étoit parfaitement étrangere : qu'il continueroit en conſéquence d'exiger ſans retardement & ſans aucune diminution le paiement de ſes penſions juſqu'au parfait rembourſement. Le conſeil parut pour-lors ſe contenter de cette réponſe, & tourna toute ſon attention du côté de l'Allemagne.

AN. 1536.

En Allemagne.

Du Bellai.

L'empereur n'avoit rien oublié pour ſoulever juſque dans ſes fondemens cette lourde maſſe. Il écrivoit aux princes proteſtans : qu'il avoit plaidé leur cauſe à Rome, avec tant de chaleur & d'intérêt qu'il touchoit au moment de leur procurer une pleine ſatisfaction, lorſque le roi de France, qui avoit intérêt d'empêcher la réconciliation & de perpétuer les troubles, avoit rompu toutes ſes meſures par l'invaſion du Piémont & le ſiége de Verceil. Aux évêques & aux princes Catholiques : qu'il avoit enfin obtenu la convocation d'un concile général où il aſſiſteroit en perſonne pour les protéger & les défendre ; mais que ce

AN. 1536. concile ne pouvoit avoir lieu qu'autant que tous ceux qui desiroient la paix & la conservation de l'église, se joindroient à lui pour réduire le roi de France à ne se mêler que du gouvernement de son royaume, & à respecter les droits & la liberté de ses voisins. Aux magistrats & au peuple: que le roi de France avoit fait un traité de ligue offensive avec le sultan Soliman, par lequel ils partageoient d'avance, moitié par moitié, les provinces d'Allemagne; qu'en exécution de ce traité, le roi avoit commencé par faire brûler à petit feu, en présence des ambassadeurs Turcs, tous les Allemands qu'on avoit pu trouver à Paris, sous le vain prétexte qu'ils ne croyoient pas à la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie: qu'il poussoit si loin sa haîne contre cette malheureuse nation, qu'il traitoit avec la même barbarie ceux de ses sujets qui avoient voyagé dans l'empire ou qui avoient eu le moindre commerce avec un Allemand. Des prédicateurs ou gagés ou trompés eux-mêmes, débitoient en chaire toutes ces impostures. On répandoit avec profusion des exemplaires de la harangue de l'em-

pereur en présence du pape & du sacré collége, remplie de termes injurieux & altérée de cinq ou six manieres différentes : on y joignoit un prétendu cartel, avec une estampe où un héraut de l'empereur présentoit au roi une épée rouge & flamboyante, en lui dénonçant la guerre à feu & à sang, jusqu'à ce qu'il eût renoncé à son traité avec les Turcs. Enfin pour achever de rendre les François exécrables, on avoit suscité dans toutes les contrées voisines du Rhin, une troupe d'incendiaires qui dévastoient les campagnes, & réduisoient en cendres les fermes & les hameaux. Guillaume du Bellai, que le roi envoyoit en qualité d'ambassadeur auprès des princes & états de l'empire, balança quelque tems s'il se hasarderoit de passer la frontiere. S'il marchoit de jour, il ne pouvoit manquer d'être reconnu & livré au roi des Romains, qui faisoit garder les passages ; s'il entreprenoit de voyager de nuit, il avoit tout à craindre de la rage des paysans qui barroient les chemins & veilloient toute la nuit pour arrêter les incendiaires. Il se travestit en marchand, & à l'aide de la langue Alle-

AN. 1536.

AN. 1536. mande, qu'il parloit avec facilité, il parvint à s'introduire dans le centre de l'empire. De tous les amis qu'il avoit dans cette contrée, un ſeul eut le courage de le recevoir dans ſa maiſon, à condition qu'il s'y tiendroit exactement renfermé, & qu'il ne communiqueroit avec perſonne ſans ſa permiſſion. Ne pouvant remplir ſes fonctions d'ambaſſadeur, il fit le métier d'homme de lettres. Il compoſa & fit imprimer en latin & en Allemand, un traité ſur les prétentions & la conduite reſpective de l'empereur & du roi; pluſieurs lettres circulaires au nom du roi & de ſes enfans, pour demander la convocation d'une diète qui prononçât librement ſur leurs droits au duché de Milan. Il montra que le roi en ayant été inveſti par l'empereur Maximilien, avec le conſentement de tous les princes de l'empire, n'avoit pu en être légitimement dépouillé ſans leur aveu: que quand même il auroit mérité de le perdre, la confiſcation, ſelon les loix de l'empire, ne devoit point s'étendre ſur ſes enfans: qu'en laiſſant une pareille liberté à l'empereur, ils s'expoſoient à voir leurs héritages paſſer en des mains

étrangeres & leurs enfans réduits à la mendicité. Il leur reprocha dans les termes les plus forts, l'avilissement où ils étoient déja tombés, l'opprobre éternel dont ils couvroient leur patrie, en souffrant que des ambassadeurs, dont le caractere est respecté chez les nations les plus barbares, n'osassent se montrer sur leurs terres, & eussent à trembler pour leur vie. Ces remontrances ne réveillerent point le courage des princes, tant la crainte les avoit avilis : l'électeur Palatin auquel il s'adressa par lettres, comme au plus ancien des électeurs séculiers, pour requérir la convocation d'une diète, répondit qu'il venoit d'adresser la requête au roi des Romains pour y avoir tel égard qu'il jugeroit à propos. Le duc de Baviere qu'il alla trouver furtivement, pour lui demander les restes du dépôt de cent mille écus que le roi lui avoit confié quelques années auparavant, refusa de les rendre, de peur de se rendre suspect à l'empereur ; il conseilla même à l'ambassadeur de fuir promptement de ses Etats, avant que Ferdinand l'envoyât demander, parce que dans ce cas, il se croiroit forcé de le livrer. Tandis que les prin-

AN. 1536.

AN. 1536. ces se déshonoroient par une conduite si lâche, des hommes d'un rang fort inférieur oserent parler le langage de la vérité & de la reconnoissance. Des marchands des principales villes d'Allemagne, s'étant hazardés malgré les bruits de guerre de se rendre à la foire de Lion, non-seulement avoient joui d'une entiere sûreté dans toute l'étendue du royaume, mais avoient reçu des caresses extraordinaires : le roi qui se trouvoit dans cette ville avoit daigné s'entretenir avec eux, & leur avoit dit que la guerre, en supposant qu'elle vint à se déclarer entre l'empereur & lui, ne devoit point interrompre leur commerce ; qu'ils pouvoient dans tous les cas voyager librement dans son royaume, & que s'ils craignoient de se charger d'argent, il leur avanceroit de son trésor trois ou quatre cens mille livres, qu'ils lui rendroient lorsque la paix seroit faite ou qu'ils remettroient à ses agens pour être employées sur les lieux. De retour dans leur patrie, ils ne manquerent pas de rendre compte d'un procédé si généreux, & du Bellai se servit utilement de leur témoignage pour détruire radicalement le bruit de la

la proſcription générale des Allemands en France, la fable du héraut à l'épée flamboyante, & tous les menſonges groſſiers dont on repaiſſoit la crédulité du peuple. La révolution fut ſi prompte qu'environ quinze mille hommes qui s'étoient déja attroupés pour fondre ſur la Champagne, dès que la grande armée du comte de Naſſau auroit pénétré en Picardie, ſe diſſipèrent en peu de jours : à peine en reſta-t-il deux ou trois mille qui ſe trouvant hors d'état de former aucune entrepriſe, allerent ſe joindre partie à l'armée des Pays-Bas, & partie à celle de l'empereur en Italie. C'étoit le ſervice le plus important que du Bellai pût rendre à ſa patrie ; car dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, il ne falloit pas ſonger à faire aucune levée en Allemagne.

AN. 1536.

La Suiſſe, quoique un peu moins agitée que l'Allemagne, n'offroit pas non plus une reſſource bien aſſurée. Depuis que la Réforme avoit diſſous l'ancienne confédération helvétique, il étoit devenu impoſſible d'aſſembler une diète générale. Les cantons Catholiques jaloux des progrès des réformés, ſe rapprochoient chaque jour de la mai-

En Suiſſe. *Manuſc. de Bethune.*

AN. 1536 ſon d'Autriche, qui montroit un zèle ſans bornes pour l'ancienne religion, tandis que la France ne prêchoit par ſes ambaſſadeurs que la tolérance, & venoit ſous leurs yeux de favoriſer la révolution de Genève. L'empereur dont les ſoins s'étendoient à tout, voulant dans cette occaſion priver la France des ſecours qu'elle avoit droit d'attendre de leur alliance, avoit obligé le pape, pour prix de la neutralité qu'il vouloit bien lui accorder, à leur payer des penſions qui leur tinſſent lieu, en reſtant dans leur pays, de la ſolde qu'ils auroient retirée du ſervice de France. Les cantons réformés étoient retenus & par la crainte de ſe dégarnir de ſoldats en préſence des Catholiques, & par les principes même de la réforme appuyés de l'autorité civile. Zuingle en marquant le cas où la guerre étoit permiſe, avoit déclamé ſans ménagement contre le barbare uſage où étoit ſa patrie, de vendre le ſang de ſes ſujets aux puiſſances étrangeres, & avoit déclaré coupables d'homicide les magiſtrats qui toléroient cet abus. Cette déciſion traitée d'abord de fanatique & de féditieuſe avoit inſenſiblement acquis du poids : les

cantons de Zurich & de Berne qui possédoient le territoire le plus abondant de la Suisse, & qui avoient doublé leurs revenus par la réunion des biens ecclésiastiques au trésor public, avoient fini par l'adopter. Cependant il restoit toujours un grand nombre de citoyens, qui ne goûtoient point une morale aussi préjudiciable à l'honneur de leur patrie, qu'à leur fortune particuliere; Louis d'Angerant, ambassadeur du roi, les fit agir si à propos, & représenta lui-même si fortement le danger où les Bernois se trouveroient exposés, si l'empereur qui avoit épousé la querelle du duc de Savoie venoit à bout de ses desseins contre la France, que les magistrats promirent de laisser les passages ouverts, & de ne point inquiéter ceux qui s'offriroient volontairement à lui, pourvu qu'ils eussent l'air de cacher leur sortie, & qu'ils ne commençassent à se former en troupes, que lorsqu'ils auroient atteint les frontieres du royaume. Ce nouvel arrangement n'avoit point d'autre inconvénient que d'être un peu plus dispendieux que les précédens; car il falloit faire autant de traitemens particuliers qu'il se pré- AN. 1536.

ſentoit de capitaines, mais en ne mé-
AN. 1536. nageant point l'argent on pouvoit être aſſuré de ne pas manquer de Suiſſes.

Etat des finances.

Manuſcr. du cabinet de Fontanieu.

Heureuſement les finances ſe trouvoient en bon état. Depuis quelques années François donnoit à cette branche principale de l'adminiſtration toute l'attention qu'elle méritoit. Son premier ſoin avoit été de retirer des mains des receveurs généraux & des tréſoriers, les deniers de l'Etat, pour les dépoſer dans de grands coffres qu'il avoit établis au Louvre : l'argent y étoit renfermé ſous trois clefs, dont l'une confiée au chancelier, & les deux autres à Jean Briçonnet & Aimar de Nicolaï, préſidens de la chambre des comptes. Les longues & rigoureuſes formalités qui précédoient néceſſairement l'ouverture du tréſor, ſervoient & à bien conſtater l'emploi des ſommes qu'on en tiroit & à écarter les demandes indiſcrètes. Au produit du domaine qui pouvoit monter à un million, à celui de la taille ordinaire, porté alors à trois millions cinq cens mille livres, il faut ajouter les décimes ſur les biens eccléſiaſtiques, qui étoient devenues, ſous le nom de don gratuit, une ſorte d'impôt régulier depuis

qu'on s'étoit dispensé de recourir à Rome, pour avoir la permission de les lever. Quoique les anciennes ne fussent point encore entierement acquittées, le roi en demanda trois nouvelles tout à la fois, parce qu'il s'agissoit d'une guerre défensive, & elles lui furent accordées sans réclamation. Avec ce secours & les épargnes qu'il avoit faites sur le produit des années précédentes, le roi se trouva en état sans augmenter les impôts, sans aucune aliénation du domaine, & sans recourir à des créations de nouveaux offices, de faire face à toutes les dépenses d'une des guerres la plus menaçante, que la France eût encore essuyée. Il commença par faire passer des sommes considérables à son ambassadeur en Suisse; il en envoya d'autres à quelques capitaines Italiens, qu'il avoit décorés du collier de saint Michel, en leur recommandant de lever secrètement des compagnies, & de se tenir prêts à entrer en campagne aussitôt que l'empereur passeroit les Alpes.

AN. 1536.

Le premier plan auquel on s'arrêta, fut celui qu'avoit indiqué le roi d'Angleterre. L'amiral Chabot fortifia Turin, y mit toutes les provisions nécess-

Plan de défense.

Du Bellai, Paul Jove, Ferron, Belleforêt.

AN. 1536. ſaires pour ſoutenir un ſiége de cinq ou ſix mois, & après avoir partagé le commandement de la garniſon entre Annebaud & Burie, il ramena le reſte de l'armée en Dauphiné & en Bourgogne. Bientôt après on fit réflexion, que la ville de Turin ne ſuffiſoit pas pour couvrir une frontiere auſſi étendue que celle qu'on avoit à défendre: que l'empereur en laiſſant une petite armée d'obſervation pour contenir la garniſon, auroit toujours la facilité de pénétrer en France, ſoit par le comté de Nice, ſoit par le marquiſat de Saluces. On réſolut donc de fortifier encore, ſi le tems le permettoit, une ou deux autres places, qui le forçaſſent de s'arrêter ou d'affoiblir tellement ſon armée par des détachemens multipliés, qu'il ne pût rien entreprendre de bien conſidérable. La commiſſion en fut donnée au marquis de Saluces, que la ſituation de ſon petit état mettoit à portée de fournir une quantité ſuffiſante de pionniers & de vivres.

Trahiſon du marquis de Saluces. *Du Bellai, Ferron, Manuſcr. de Fontanieu.*

François, marquis de Saluces, n'étoit que le troiſieme fils de Louis, marquis de Saluces, & de Marguerite de Foix, comteſſe de Caſtres. Michel-Antoine, l'aîné, étoit mort, ainſi que

plusieurs de ses prédécesseurs, au service de France, sans laisser de postérité : Jean-Louis qui lui avoit succédé, avoit si peu d'esprit, tenoit une conduite si déplorable, que le roi avoit cru devoir l'enfermer à la Bastille, & le déclarer déchu de son fief, dont il avoit sur-le-champ investi François, qu'il avoit nourri à sa cour en qualité de page: dans l'occasion dont il s'agit, il le déclara son lieutenant-général au-delà des Monts, & promit, s'il le servoit bien, de lui rendre toutes les places que les anciens ducs de Savoie avoient conquises sur le marquisat. Tant de bienfaits, d'honneurs & de promesses ne purent rien sur un cœur lâche & mercénaire : une crainte présente, l'appât d'une plus grande fortune l'emporterent sur la reconnoissance & le devoir. Le marquisat de Montferrat se trouvoit alors dévolu à la chambre impériale, par l'extinction totale de la maison des Paléologues : trois princes voisins, le duc de Savoie, le duc de Mantoue & le marquis de Saluces y formoient des prétentions à peu près égales. Le marquis s'imagina, ou plutôt se laissa persuader par Antoine de Leve, qu'un service impor- AN. 1536.

tant rendu à l'empereur dans de pareilles circonſtances, feroit pencher la balance de ſon côté. A ce motif déja ſi puiſſant ſe joignoient, & la crainte de ſe voir traité comme un rebelle par l'empereur, qui en qualité de ſuzerain de l'Italie, ſe croiroit en droit de confiſquer le marquiſat de Saluces, & les prophéties qui annonçoient clairement la deſtruction de la monarchie Françoiſe. Le marquis en les récitant à ſes amis avoit eu l'imprudence de dire que quelque attachement qu'il eût pour le roi, il n'avoit point envie de *faire le pendant du prince de Melphe*, alors ſimple officier au ſervice de France. Dès qu'il fut arrivé au-delà des Alpes, les officiers François qui ſervoient ſous lui s'apperçurent qu'il étoit ou mal-habile ou mal-intentionné: on avoit réſolu dans le conſeil de guerre de fortifier Coni & Foſſan; au lieu de preſſer les travaux, il paſſoit les jours entiers en délibérations interminables, condamnant le ſoir ce qui avoit été réſolu le matin, jettant le découragement dans tous les eſprits, & conſumant cependant des proviſions qu'il étoit ſi important de ménager. Leurs ſoupçons ſe confirmerent

An. 1536.

lorſqu'en étudiant de plus près la conduite du marquis, ils ſe furent aſſurés qu'il entretenoit un commerce clandeſtin avec Antoine de Leve; qu'il avoit un agent dans le camp de l'empereur, où lui-même étoit attendu & avoit déja un logement marqué. Ils manderent à la cour leurs ſoupçons & leur embarras, & comme une dénonciation ſecrète répugnoit à leur généroſité, ils informerent le marquis lui-même de cette démarche, en l'avertiſſant qu'il lui reſtoit un moyen bien ſimple d'effacer à leurs yeux tout ce que ſa conduite précédente pouvoit avoir de louche, qu'il ne s'agiſſoit que de choſir ſur-le-champ dans laquelle des deux villes de Foſſan ou de Coni, il vouloit définitivement ſe renfermer. Après avoir eſſayé de juſtifier les relations politiques que ſa qualité d'héritier du Montferrat l'obligeoit d'entretenir à la cour de l'empereur, il préféra Coni d'autant plus volontiers que c'étoit un moyen sûr, & de ſe tirer de leurs mains & de ſignaler ſa vengeance, car Coni étoit le principal magaſin de l'armée : il ſe fit ſuivre par une grande quantité de charrettes, afin de leur envoyer promptement,

AN. 1536.

AN. 1536. disoit-il, tout ce qui manquoit encore à l'approvisionnement de Fossan : il parut vouloir tenir cet engagement; mais dès qu'il crut les avoir calmés par l'envoi de quelques munitions, il fit transporter tout le teste dans son château de Ravel où il s'enfuit lui-même, laissant sans aucune ressource & Coni & Fossan. De Ravel, il adressa plusieurs lettres au roi, au grand maître Montmorenci & aux amis qu'il avoit à la cour, remplies de plaintes contre les officiers qui servoient sous lui, & qui loin d'exécuter ses ordres avoient machiné sa perte & poussé la noirceur jusqu'à l'accuser de trahison : il les traitoit de lâches & de menteurs, & demandoit ou que le roi les chatiât exemplairement ou qu'il lui permît de les combattre en champ clos, ou qu'enfin il lui accordât son congé. On tâcha de l'attirer à la cour en paroissant écouter ses plaintes & en lui promettant une entiere satisfaction : mais au lieu de prendre ce chemin, il s'enfuit auprès d'Antoine de Leve, auquel il remit des états circonstanciés du peu de provisions qu'il n'avoit pu enlever à la garnison Françoise, & delà au camp de l'empereur pour

ſolliciter la récompenſe de ſa trahiſon. Charles qui ne pouvoit gratifier l'un des trois compétiteurs ſans mécontenter les deux autres, ſe contenta d'établir une commiſſion devant laquelle les parties durent produire leurs titres & renvoya le jugement à l'hiver ſuivant. AN. 1536.

Montpezat & les autres capitaines qui formoient la garniſon de Foſſan, informerent la cour du triſte état où ils ſe trouvoient réduits par la trahiſon du marquis. Le roi, leur fit réponſe que s'ils pouvoient tenir trente jours, il iroit lui-même les dégager: que ſi ce terme leur paroiſſoit trop long, ils examinaſſent entr'eux ce qu'il y avoit de mieux à faire: qu'il leur tiendroit compte de tout le tems qu'ils arrêteroient l'ennemi au-delà des Monts; mais que ne voulant pas ſe priver de chevaliers auſſi braves & d'auſſi fidèles ſerviteurs, il leur recommandoit de n'attendre qu'autant de tems qu'ils pourroient ſe flatter d'obtenir une capitulation honorable. Ils travailloient avec ardeur à fortifier la place & étoient occupés à démolir les fauxbourgs, lorſqu'Antoine de Leve dérobant adroitement ſa marche vint fondre inopi-

Siége de Foſſan. *Ibid.*

AN. 1536. nément ſur les travailleurs : la garniſon ſortit pour les ſoutenir, & il ſe livra un combat qui dura juſqu'à la nuit. Après trois jours de repos les aſſiégés arrêterent une ſortie générale. Le capitaine Warti qui commandoit les bandes Gaſcones, ſortit le premier ſoutenu par les gens d'armes du baron de Caſtelpers. Il tomba ſur le quartier des Allemands qu'il trouva en déſordre, renverſa les tentes, égorgea ceux qui oſerent réſiſter & pouſſa les autres l'épée dans les reins : Antoine de Leve averti de cette ſurpriſe envoya, comme on l'avoit prévu, une partie de ſes Eſpagnols au ſecours des Allemands. Dans ce moment Sanpetre, capitaine des Corſes au ſervice de France, ſoutenu par Jean d'Eſtouteville, ſeigneur de Villebon, ſortit par une autre porte & marcha à grands pas vers la tente du général. De Leve qui le vit venir, & qui étoit ſi tourmenté par la goutte qu'il ne pouvoit ſe tenir debout, donna ordre à ſes porteurs de le tirer proptement du danger ; ſe ſentant vivement pourſuivi, il ſe fit dépoſer dans une pièce de bled, tandis que ſes porteurs & ceux qui l'accompagnoient continuoient de fuir

afin d'attirer les François après eux : cette présence d'esprit le sauva : les assiégés craignant de s'écarter rentrerent dans la place. Echappé au plus grand péril qu'il eut jamais couru, de Leve reprit les opérations du siége : en peu de jours il ruina le seul boulevart qui couvroit la place, & fit aux murailles une brèche si large que trente hommes y pouvoient passer de front. Il ne restoit plus qu'à livrer l'assaut, mais comme il prévoyoit qu'il seroit sanglant, il ne se soucioit pas de sacrifier une grande partie de ses vieux soldats, pour la prise d'une ville qui un peu plutôt ou un peu plus tard seroit forcée de se rendre. Au bout de quinze jours, ne voyant venir personne de la part des assiégés, il conclud ou que l'état des munitions qui lui avoit été remis par le marquis de Saluces étoit infidèle ou qu'ils avoient usé d'une sobriété dont il ne les soupçonnoit pas. Voulant s'en éclaircir, il leur envoya un trompette chargé de la rançon d'un capitaine Espagnol, pris dans la derniere sortie, & de complimens pour la Roche-du-Maine, à qui le général Espagnol faisoit demander, s'il ne s'ennuyoit pas d'être si long-tems sans

AN. 1536.

AN. 1536. boire de vin. La Roche-du-Maine pour le convaincre qu'il n'étoit pas encore réduit à cette privation douloureuse, chargea le trompette de lui en remettre deux flacons de sa part. Dans l'entretien que celui-ci ne manqua pas de lier avec les capitaines François, il avança, comme sans dessein, que le marquis étoit au camp de l'empereur. Les François feignirent de n'en rien croire & d'avoir la plus grande envie de s'en éclaircir par leurs propres yeux: le trompette promit de leur donner dès le lendemain cette satisfaction: c'étoit de part & d'autre un moyen détourné d'entamer la capitulation: les François n'avoient pas de tems à perdre, puisqu'il ne leur restoit de vivres que pour quatre jours, & de munitions de guerre que pour soutenir un assaut. Le lendemain matin, ils envoyerent au camp Espagnol, un jeune gentilhomme nommé Saint-Martin qui servoit dans la compagnie d'ordonnance de Monpezat, sous prétexte de vérifier le fait qu'on leur avoit avancé la veille: » Jeune hom» me, lui dit le vieux de Leve, vous » ne cherchez point le marquis, vous » n'avez rien à lui dire, & vous sa-

» vez aussi-bien que moi où il est. » Vous venez voir à quelles conditions je vous permettrai de sortir » de Fossan : je n'ignore point à quelle » extrémité vous êtes réduits, & afin » que vous n'en doutiez pas, lisez cet » état des munitions qui étoient dans » la place quand vous vous y êtes » renfermés. Ce qui m'étonne c'est » que vous ayez pu tenir si long-tems. » L'empereur est un prince débonnaire & j'ai bien autant de crédit auprès » de lui que peut en avoir le marquis. » Vous direz à monsieur de la Roche-du-Maine, mon ami, que je suis véritablement touché de sa situation, » & que par-tout où je pourrai lui » faire plaisir je m'y emploierai de » bon cœur «. Saint-Martin répondit, que tout ce qu'il venoit d'entendre étoit nouveau pour lui : qu'il n'avoit commission ni de rien proposer ni de rien écouter de semblable : que cependant il en rendroit compte au seigneur de Montpezat, & reviendroit le lendemain chercher le trompette qui s'étoit chargé de lui faire voir le marquis. S'étant effectivement présenté le lendemain, il n'eut point d'autre réponse du général Espagnol, sinon

AN. 1536.

AN. 1536. qu'on lui envoyât un des principaux capitaines, & qu'il lui proposeroit des conditions dont on seroit content. Quoiqu'il eût suffisamment indiqué la Roche-du-Maine, on craignit que trop de condescendance ne décelât un besoin pressant : on lui députa Villebon : » Je sais, dit de Leve, où vous » en êtes, je puis quand je voudrai » prendre Fossan & vous avoir tous » à discrétion ; mais je veux bien user » d'indulgence & vous faire grace de » la rançon, je vous permettrai donc » de vous retirer un bâton blanc à la » main «. » Avant que vous exécutiez, » répondit Villebon, ce que vous » croyez si facile, il vous en coûtera » plus de la moitié de votre armée : » quand on fait mourir on n'écoute » point de pareilles propositions «. En achevant il tourna le dos & reprit le chemin de la ville. Les capitaines auxquels il rendit compte de la députation louerent sa réponse & jurerent de périr tous sur la brèche ou de s'ouvrir un chemin l'épée à la main. Le lendemain matin parut à l'une des portes de la ville le trompette d'Antoine de Leve : il apportoit à la Roche-du-Maine une corbeille de fruits

nouveaux, avoit ordre de lui faire des reproches sur son silence à l'égard d'un vieux ami, & de l'inviter pour le lendemain à un dîner où l'on s'efforceroit de le bien régaler. Il s'y rendit à l'heure convenue & conclut le traité aux conditions suivantes : Que les François pour remplir le terme des trente jours, que le roi leur avoit demandés, & dont il y en avoit déja vingt-quatre d'écoulés, garderoient Fossan jusqu'au premier de juillet & auroient même la liberté de réparer la brèche : que s'il ne leur arrivoit de France aucun secours avant ce terme, ils sortiroient de la place avec armes & bagages, tambours battans, enseignes déployées & ne laisseroient que l'artillerie & leurs chevaux de bataille : qu'ils donneroient pour ôtages, outre la Roche-du-Maine, deux autres capitaines dont on lui laissoit le choix : la Roche-du-Maine choisit la Palisse, fils unique du maréchal de Chabannes & d'Assier, fils de Galiot de Genouillac, grand écuyer de France : en présentant au général Espagnol ces deux jeunes seigneurs, aussi recommandables par leur bonne mine que par leur naissance, il dit en riant, qu'il avoit encore une petite grace à lui demander,

AN. 1536.

AN. 1536. mais qu'il ne s'expliqueroit qu'après qu'il auroit une parole positive qu'elle lui seroit accordée. De Leve s'imaginant qu'il lui alloit demander, au nom de ces deux jeunes seigneurs, la permission d'aller quelquefois rendre visite aux dames de Fossan, jura qu'il l'accordoit, & fut bien étonné quand la Roche-du-Maine lui déclara que c'étoit de fournir, au prix courant, des vivres à la garnison pendant les six jours qu'elle devoit encore demeurer dans la ville : ne voulant cependant pas révoquer sa promesse, il se contenta de stipuler qu'il ne seroit tenu d'en fournir à la fois que la quantité nécessaire pour passer la journée.

L'empereur qui sur ces entrefaites avoit rassemblé sa nombreuse armée, en ordonna une revue générale, & voulut que les ôtages y assistassent, afin qu'à leur retour, ils en fissent un rapport qui redoublât la terreur. Après avoir promené la Roche-du-Maine dans tous les rangs, il lui demanda comment il trouvoit cette armée : » Beaucoup plus belle, sire, répondit-» il, que je ne le desirerois ; je suis pour-» tant bien assuré que si elle se ha-» sarde de passer les Monts, elle en

AN. 1536.

» rencontrera bientôt une autre qui la » vaudra bien «. » Combien comptez-» vous de journées, reprit l'empereur, » d'ici à Paris « ? » Si par journées, ré-» pondit le capitaine François, votre » majesté entend parler de batailles, » il y en a au moins douze, si l'ag-» gresseur n'a la tête cassée à la pre-» miere «. L'empereur sans s'offenser d'une liberté militaire qu'il avoit lui-même provoquée, continua de bien traiter les ôtages, & lorsque le terme fixé par la capitulation fut expiré, il leur permit, ainsi qu'au reste de la garnison, de se retirer en France.

Plan de défense.

Manusc. du cab. de Fontanieu.
Du Bellai.
Belleforet.
Ferron.
Mémoires de la Vielleville.

La reddition de Fossan changea le théâtre de la guerre, mais ne changea rien au premier plan de défense qu'on s'étoit formé : au lieu d'aller chercher l'empereur en Italie, après que son armée seroit à moitié ruinée par un siege, ainsi qu'on se l'étoit proposé, on résolut de l'attendre dans un camp bien retranché, de dévaster le plat pays pour lui ôter tous les moyens de subsistance, & de lui laisser ensuite la plus grande facilité de consumer ses forces devant une ou deux places qu'on alloit mettre en état de défense. Le dommage que cette ir-

AN. 1536. ruption devoit caufer à la Provence, fe trouvoit compenfé par de très-grands avantages : les vivres & les munitions de guerre coûteroient moins en France qu'en Italie : on feroit plus à portée de bien choifir le camp où l'on vouloit fe retrancher ; les troupes feroient & plus animées & plus nombreufes. L'empereur, au contraire, n'auroit plus derriere lui les fertiles plaines du Milanès pour alimenter fes nombreufes légions : il feroit forcé de tirer toutes fes provifions d'Italie, ou par terre, en les voiturant à dos de mulet au travers des Alpes ; ou par mer, ce qui le forceroit, ou de ne point s'écarter de la côte, ou d'employer la moitié de fon armée à efcorter les munitionnaires. Une tempête, la perte d'un convoi, pourroit, toutes les femaines, le réduire aux plus fâcheufes extrémités. Il reftoit deux chofes à craindre ; la premiere, que la nouvelle d'une double invafion en Picardie & en Provence ne jettât la conſternation dans les efprits : la feconde, que l'empereur, malgré toutes les mefures qu'on pourroit prendre, ne parvînt à franchir le Rhône ; qu'une furprife, une nouvelle trahi-

ſon, ne l'introduisît dans le cœur du royaume. Pour obvier au premier inconvénient, le roi, persuadé qu'un danger, dès qu'il eſt attendu, a presque perdu le droit d'effrayer, ſe hâta d'annoncer à ſes peuples par une lettre circulaire, les projets ambitieux de ſon ennemi, & les meſures qu'il avoit déja priſes pour les faire échouer. Par rapport au ſecond, il envoya chaque gouverneur réſider dans ſa province, avec ordre d'aſſembler l'arriere-ban, & d'engager les bourgeois, pour leur propre ſûreté, à réparer promptement les places qui en étoient ſuſceptibles. AN. 1536.

La Picardie exigeoit une attention particuliere. Le duc de Vendôme, qui en étoit gouverneur, informé des immenſes préparatifs du comte de Naſſau, mandoit au roi que, ſelon toutes les apparences, le grand effort des ennemis ſe porteroit de ce côté : que l'empereur ne feignoit des deſſeins ſur la Provence que pour attirer à l'extrémité du royaume toutes les forces de l'Etat, & ouvrir à ſon général une route facile juſqu'aux portes de la capitale : qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour rompre ce projet, parce que dès qu'une fois l'ennemi ſeroit en

AN. 1536. marche, les troupes n'auroient plus le tems d'arriver : que si le roi ne pouvoit, dans ce moment, lui faire passer la moitié de la gendarmerie, il le supplioit de ne pas lui refuser du-moins un corps de quatre mille Suisses pour instruire & affermir les nouvelles milices de légionnaires & d'avanturiers auxquelles on l'avoit réduit. François répondit qu'il étoit contre toute vraisemblance que l'empereur, avide de gloire comme il l'étoit, s'exposât à recevoir un affront pour ménager un triomphe au comte de Nassau : que là où les Souverains commandoient en personne, là se portoient ordinairement les grands coups : que la Picardie étoit garantie par une double haye de places fortes, dont chacune pouvoit arrêter l'ennemi pendant des mois entiers : qu'il ne s'agissoit que de les bien approvisionner & de s'y tenir en sûreté jusqu'à l'arrivée du duc de Guise, gouverneur de Champagne, qui ne manqueroit pas d'aller le joindre, dès qu'on seroit assuré de la marche de l'ennemi : que si leurs forces réunies ne suffisoient pas, il leur feroit passer des secours, ou iroit lui-même les joindre, aussitôt qu'il se seroit débarrassé

de l'empereur. Loin donc d'envoyer aucun ſecours en Picardie, il en retira Canaples, gouverneur de Montreuil, qu'il vouloit tenir auprès de ſa perſonne pendant cette expédition, & Dubiès, Gouverneur de Boulogne, qu'il établit maréchal-de-camp de l'armée de Provence, ſous les ordres du grand-maître Montmorenci. AN. 1536.

La premiere opération fut de s'emparer de la ville d'Avignon qui avoit de fortes murailles & un pont ſur le Rhône; car bien que cette ville fût cenſée compriſe dans le traité de neutralité qu'on avoit ſigné avec le pape, on jugea qu'il y auroit d'autant plus d'imprudence à ſe fier ſur cet engagement, que le vice-légat qui pouvoit tout dans cette ville, étoit un homme entierement dévoué à Ferdinand de Gonzague, l'un des généraux de l'empereur, & qu'au moindre ſujet de plainte, ſur le plus léger ſoupçon, ce prélat Italien pourroit demander une garniſon aux Impériaux. On chargea de cette commiſſion le jeune la Vieuville, qui parvint dans la ſuite aux premiers honneurs de la guerre. Il embuſqua pendant la nuit, une troupe de ſoldats dans un lieu fourré, voiſin

AN. 1536. des murailles de la ville : le lendemain matin, il se présenta à l'une des portes, accompagné d'hommes déterminés, qu'il avoit déguisés en laquais, & demanda à conférer avec le vice-légat & les principaux magistrats pour régler quelques articles du traité de neutralité, & en assurer l'exécution. Au milieu de la conférence qui se tenoit au pied de la muraille, la Vieuville s'élança sur le légat & le renversa par terre. Ses compagnons découvrant leurs armes, mirent en fuite les magistrats & leur escorte, s'assurerent sans résistance de la porte qui étoit ouverte, & introduisirent dans la ville la troupe entiere qui étoit déja sortie de son embuscade. Montmorenci averti du succès, ne tarda pas à se rendre dans cette ville; & considérant avec quelle facilité elle pouvoit dans tous les tems, être approvisionnée par le Rhône, il en fit sa place d'armes & le magasin général de l'armée. Remontant la Durance jusqu'auprès de Cavaillon, il traça sur les bords de cette riviere l'emplacement du camp qu'il avoit dessein d'opposer à l'empereur; & laissant à Dubiès le soin de diriger les travaux, il alla visiter Marseille. Antoine de la Rochefoucaud,

foucaud, ſeigneur de Barbézieux, & Antoine de Rochechouart, ſeigneur de Chandenier, l'avoient déja miſe en état de ſoutenir un ſiege. Il y fit entrer, pour renforcer la garniſon, les hommes d'armes de Montpézat, de Villebon & de la Roche-du-Maine, qui ayant perdu leurs chevaux de bataille à Foſſan, ne pouvoient tenir la campagne, mais étoient excellens pour repouſſer un aſſaut, & ſupporter les travaux d'un ſiege. Comme la ville pouvoit être attaquée tout à la fois par terre & par mer, il viſita le port, en tira onze galeres dont il confia le commandement à Saint-Blancart, pour aller, de concert avec Barberouſſe, porter la déſolation ſur les côtes de Sicile, & rangea le reſte ſous le canon de la place, afin de défendre l'entrée du port.

AN. 1536.

Arles étoit, après Marſeille, la ville de toute la Provence qui méritoit le plus qu'on s'en occupât. Située ſur le Rhône, dans l'endroit où ce fleuve ſe diviſant en deux bras, forme l'iſle de Camargue, elle donnoit une entrée en Languedoc, province preſque dégarnie & limitrophe d'Eſpagne. Montmorenci s'y rendit; & pendant douze jours qu'il y ſéjourna,

AN. 1536. il la couvrit d'un boulevard si épais, qu'elle n'eut plus rien à redouter.

Le sort de la ville d'Aix, capitale de la Provence, fut long-tems incertain. Les premiers commissaires qu'on avoit envoyés pour la visiter, avoient jugé qu'elle devoit être abandonnée. Montéjan qui brûloit de se signaler par une entreprise difficile & hardie, osa prendre sur lui de s'y renfermer, & se faisoit fort de la défendre contre toutes les forces de l'empereur, pourvu qu'on lui fournît une garnison de deux cens lances & de six mille hommes d'infanterie. Sur l'espérance qu'il avoit conçue, & qu'il cherchoit à inspirer aux autres, qu'on ne rejetteroit pas sa demande, les bourgeois avoient travaillé avec ardeur à relever leurs murailles ; les plus riches familles des environs venoient s'y réfugier, apportant avec elles leurs effets les plus précieux. Montmorenci après avoir examiné les travaux, condamna l'entreprise, & rasa les murailles, sans songer apparemment que deux ans auparavant, il avoit impitoyablement fait trancher la tête au premier consul pour avoir porté les clefs de cette même ville au connétable de Bourbon, quoiqu'elle n'eût alors

ni fortifications, ni munitions, ni garnison. En vertu de ses pouvoirs de lieutenant-général, il fit proclamer un ordre à tous les habitans de la province de se retirer dans des lieux de sûreté, de brûler, de gâter & de dévaster tout ce qu'ils ne pouvoient pas emporter avec eux, & principalement les moulins, les moissons & les jardins. Le comte de Carces, les seigneuts du Mas & de Calas, donnerent l'exemple au reste de la noblesse; les paysans s'y conformerent sans murmurer : tous s'armerent, & ceux à qui il paroissoit dur d'abandonner leur patrie, allerent se cacher au milieu des bois & sur les montagnes les plus escarpées. Les bourgeois de quelques petites villes qui devoient être évacuées, oserent seuls désobéir; mais leur sort n'en devint que plus fâcheux : des corps nombreux de troupes réparties aux extrémités de la province, formant un cordon à l'approche de l'ennemi, & s'avançant à pas lents, brûlerent & saccagerent tout ce que la négligence ou l'avarice des propriétaires avoit épargné, & pousserent pêle-mêle devant elles, jusqu'au-delà de la Durance, les hommes, les femmes, les animaux

AN. 1536.

AN. 1536. domeſtiques, qu'ils trouvoient ſur leur chemin.

Irruption de l'empereur en Provence.

Ibid.

L'empereur deſcendoit des Alpes avec une armée de quarante mille fantaſſins & de dix mille chevaux, formée de l'élite des troupes Eſpagnoles, Allemandes & Italiennes. Il avoit ſi bien combiné ſa marche, qu'il paſſa le Var & mit le pied ſur les terres de France le jour où l'Egliſe célèbre la fête de S. Jacques, patron d'Eſpagne, & ſingulièrement vénéré par les Allemands. Attribuant à une diſpoſition particuliere de la Providence une rencontre d'ailleurs ſi naturelle, & ſachant combien la ſuperſtition a d'empire ſur l'eſprit de la multitude, il aſſembla ſon armée, & tint le diſcours ſuivant : » Compagnons, l'année derniere, à pareil jour, nous » prîmes terre en Afrique ; & guidés » par le glorieux apôtre S. Jacques, » nous briſâmes les fers des Chré» tiens, & arborâmes ſur les tours des » Infidèles les enſeignes triomphantes » de notre foi. Nous ſuivons aujourd'hui » le même guide & nous devons nous » promettre les mêmes ſuccès con» tre un prince déſerteur de l'Evan» gile, qui n'a point rougi de faire

AN. 1536.

» cause commune avec les Musulmans
» contre les Chrétiens, & de livrer,
» autant qu'il étoit en lui, à ses in-
» fâmes alliés nos églises, nos vases
» sacrés & tous les objets de notre
» culte. Le ciel qu'il a irrité, va ma-
» nifester sa vengeance : Dieu l'a déja
» frappé de l'esprit de vertige & d'er-
» reur qu'il a coutume de répandre sur
» les rois & les peuples qu'il veut
» perdre. Vaincu tant de fois, alors
» même qu'il se trouvoit environné de
» nombreux essaims d'Allemands, que
» peut-il espérer aujourd'hui qu'il
» est pris au dépourvu & réduit à ses
» propres forces ? Osera-t-il opposer
» de timides bourgeois, des paysans
» sans cœur & sans discipline, à l'é-
» lite des troupes des trois plus belli-
» queuses nations de l'Europe ? quel-
» que présomptueux qu'il se soit mon-
» tré auparavant, je n'ose me flatter
» qu'il pousse jusqu'à ce point la té-
» mérité & la folie. Il fuira, n'en
» doutons point; & notre plus grand
» travail ne sera pas de le combattre,
» mais de le joindre. Mais cette en-
» treprise fût-elle aussi longue & aussi
» dangereuse qu'elle est prompte & fa-
» cile, considérez quel prix attend les

AN. 1536. » vainqueurs : il n'eſt plus queſtion, comme à Tunis, du pillage ou de la rançon » d'une ſeule ville ; il s'agit des dépouilles & du partage d'un royaume entier » qui compte un nombre infini de » cités opulentes, & qui eſt en poſ» ſeſſion, depuis pluſieurs ſiècles, de » donner de l'inquiétude, & d'inſpirer » de la jalouſie à tous ſes voiſins, bien » moins par ſes forces, que par ſes in» trigues & ſes richeſſes «. Les principaux officiers, ſoit qu'ils ajoutaſſent foi à ces magnifiques promeſſes, ſoit qu'ils agîſſent de concert avec lui pour enflammer l'ardeur des troupes, tomberent à ſes genoux, & lui demanderent, les uns, le gouvernement de quelque province ; les autres, un des grands offices de la couronne ; d'autres enfin, un domaine ou la confiſcation des maiſons les plus opulentes du royaume. En continuant ſa marche, il découvrit les retraites des payſans & des bourgeois qui s'étoient retranchés ſur les montagnes avec leur bétail & leurs proviſions. Ne voulant ni les laiſſer derriere lui, de peur qu'ils n'interceptaſſent ſes convois, ni ſe donner la peine de les attaquer dans les formes, il fit fermer les défilés & mettre

le feu aux arbres, consumant ainsi dans les flammes le plus grand nombre de ces malheureux. Cette barbarie occasionna sans doute, servit du-moins à justifier une entreprise qui manqua de lui coûter la vie. Cinq gentilshommes, Albod, Châteauneuf, Balbe, Escragnole & Boniface, quinze légionnaires & trente paysans, allerent s'enfermer dans la tour du Mui, au pied de laquelle l'armée impériale devoit passer. Contens de périr, pourvu qu'ils vengeassent leurs vassaux ou leurs parens, ils virent tranquillement défiler les premiers bataillons, mettant toute leur attention à reconnoître l'empereur. Appercevant au milieu d'un groupe d'officiers un personnage d'une grande apparence, monté sur un cheval de prix, couvert de riches habits, & pour lequel tout le reste de la troupe paroissoit avoir une grande déférence, ils le prirent pour l'empereur, quoiqu'il ne fût qu'un des principaux seigneurs de sa cour. Au même instant ils déchargèrent sur lui leurs arquebuses, & l'étendirent sur le carreau. Enveloppés aussi-tôt dans cette tour, ils se défendirent avec la rage qu'inspire le désespoir, & périrent les armes à la main.

AN. 1536.

AN. 1536. A ce premier accident ſuccéda bientôt un évènement moins conſidérable en lui-même que par l'impreſſion fâcheuſe qu'il pouvoit produire ſur les eſprits. Montéjan, toujours dévoré du deſir de faire parler de lui, n'ayant pu, comme on l'a vu plus haut, obtenir la permiſſion de ſe renfermer dans la ville d'Aix, obtint du-moins celle de ſe joindre aux capitaines qui achevoient le dégât de la Provence, & de tenter, ſi l'occaſion s'en préſentoit, de faire quelque priſonnier d'importance. A peine Montmorenci l'avoit-il accordée, que réfléchiſſant ſur le caractere audacieux & entreprenant du perſonnage, il envoya un courier pour la révoquer : il n'étoit déja plus tems. Montéjan, informé par Vaſſé, lieutenant de ſa compagnie, que Ferdinand de Gonzague, qui commandoit l'avant-garde de l'armée impériale, marchoit ſans beaucoup de précaution, réſolut de l'enlever, & aſſocia à ce projet Claude de Gouffier, ſeigneur de Boiſi; Warti, capitaine Gaſcon; San-Pétre, Corſe, & la Mole, Provençal. Cette troupe compoſée de cent cinquante lances & de trois cens fantaſſins, tous hommes déterminés, alla s'embuſquer près de

la petite ville du Leu, où devoit bientôt arriver le général ennemi. Ayant été découverte & courant risque d'être enveloppée, elle se retira avec beaucoup de précipitation à Brignole, où il fallut s'arrêter pour laisser aux fantassins & aux chevaux épuisés de fatigue, quelques heures de repos. Gonzague la suivoit. Détachant une partie de sa cavalerie légère pour aller par un chemin détourné, s'emparer d'un défilé où les François devoient passer, il vint lui-même, une heure avant le jour, attaquer le village. Les François se trouvant déja prêts à partir, se battirent en retraite; & quoiqu'ils fussent à peine un contre dix, ils causerent plus de perte à l'ennemi qu'ils n'en reçurent, jusqu'à ce qu'ils arrivassent au lieu de l'embuscade : alors pressés de tous côtés, couverts de blessures & ne pouvant ni avancer ni reculer, ils poserent les armes & se rendirent prisonniers de guerre. L'empereur, dans la relation qu'il publia de son entrée en Provence, parla de cette avanture comme d'un combat décisif entre les deux avant-gardes, où il avoit remporté la victoire la plus complette & fait prisonniers deux chevaliers de l'or-

AN. 1536.

AN. 1536. dre du roi, l'un, gentilhomme de sa chambre, & l'autre, colonel-général de l'infanterie Françoise. Ses lettres datées d'Aix, capitale de la Provence, persuaderent aux puissances étrangeres que la France touchoit au moment de sa ruine.

Prise de Guise par le comte de Nassau.
Ibid.

Les nouvelles qu'on recevoit de Picardie, étoient bien propres à confirmer cette opinion. Le même jour que l'empereur avoit passé le Var, le comte de Nassau s'étoit montré sur les bords de la Somme avec une armée de trente mille combattans & une artillerie formidable. Le duc de Vendôme, n'ayant à lui opposer qu'un corps de trois cens lances & la légion de Picardie, composée de six mille fantassins, tâchoit de deviner ses projets, se portoit avec autant d'habileté que de courage, dans tous les endroits menacés; mais comme il ne pouvoit être présent par-tout, la négligence d'un officier subalterne dérangea son plan de défense, & jetta l'allarme jusques dans la capitale. En visitant, un mois auparavant, la ville de Guise, le duc avoit ordonné qu'elle fût démolie, & que les bourgeois se retirassent avec leurs meubles & leurs provisions dans

le château. Le commandant, par complaisance pour les bourgeois, avoit différé l'exécution de cet ordre jusqu'à ce que les ennemis parussent sur la frontiere. Le comte de Nassau dérobant sa marche, surprit la garnison & les bourgeois occupés de ces déménagemens : la plupart furent passés au fil de l'épée : ceux qui purent regagner le château, furent si épouvantés, qu'ils forcerent le commandant de capituler.

AN. 1536.

Mort du dauphin.

Ferron. Belleforêt. Du Bellai.

Ces deux nouvelles que le roi reçut coup sur coup, n'étoient que les avant-coureurs d'un malheur bien plus accablant pour le cœur d'un pere. Le Dauphin, âgé de dix-neuf ans, se rendoit au camp pour faire son apprentissage dans l'art de la guerre. S'étant échauffé à la paume dans une auberge de la ville de Lion, il demanda un verre d'eau : quelque tems après l'avoir avalée, il se trouva si mal, qu'on eut de la peine à le transporter à Tournon. Les Médecins parurent allarmés : on en informa le roi qui accourut dès le lendemain, pour s'assurer par ses propres yeux de l'état de son fils. Le jeune prince averti de cette visite, se fit habiller ; & quoiqu'il n'eût déja plus la force de se tenir debout, il dissimula

AN. 1536. ſi bien ſon état, que le roi s'en retourna dès le même jour à Valence, moins effrayé qu'il n'étoit venu. Deux jours après, le prince expira. A la déſolation dont furent pénétrés tous ceux qui étoient reſtés autour de lui, ſe joignit une vive inquiétude : on connoiſſoit l'extrême ſenſibilité du roi, comment lui annoncer cette terrible nouvelle ? On en chargea le cardinal de Lorraine, l'homme du royaume pour qui il avoit le plus de conſidération. Il ſe rendit à Valence & trouva le roi dans ſa ſalle d'audience, donnant des ordres aux officiers, & bien éloigné de ſoupçonner le malheur qu'il venoit lui apprendre. Monſieur le cardinal, lui cria-t-il, dès qu'il le vit entrer, comment ſe porte mon fils ? Sire, répondit le cardinal d'une voix rauque & entrecoupée, il eſt toujours bien mal; mais il faut eſpérer que Dieu... Mon fils eſt mort, s'écria le roi. Le cardinal baiſſa la tête & ſe couvrit le viſage de ſes deux mains : la ſalle retentit de cris de douleur. Le roi, après être reſté quelque tems immobile, s'approcha d'une fenêtre qui étoit ouverte, tourna vers le ciel ſes yeux baignés de larmes, & pénétré des grands principes de la religion, il s'humilia ſous la main

qui le frappoit. Après avoir donné le reste de la journée à sa douleur, il fit venir, le lendemain matin, Henri, le second de ses fils, & lui dit : » Mon » fils, nous venons de perdre, vous, » un frere qui vous chérissoit, moi, » un fils digne de toute ma tendresse ; » vous succédez à ses titres de Dau» phin & de duc de Bretagne, effor» cez-vous de succéder à ses vertus : » les larmes que sa mort fait répandre, » vous montrent à quel point il avoit » su se concilier l'amour de la nation : » imitez sa douceur, sa bienfaisance, » & tâchez qu'en vous voyant, les » François oublient la perte qu'ils ont » faite «. Peu de jours après, il lui accorda la permission de se rendre au camp d'Avignon. Pour lui, il continua de donner ordre aux fortifications de Valence, pendant que le roi de Navarre, qu'il avoit établi son lieutenant-général dans toutes les provinces méridionales, fortifioit Béziers, afin que si, malgré toutes les mesures qu'on avoit prises, l'empereur venoit à traverser, soit le Rhône, soit la Durance, il se trouvât bientôt arrêté dans sa marche.

AN. 1536.

Ces deux places pouvoient encore

Camp de la

AN 1536. Durance. *Ibid.*

ſervir de points de ralliement à la grande armée que commandoit Montmorenci, dans le cas où forcée d'en venir aux mains, elle ne ſoutiendroit pas le choc des Impériaux. Ce général la tenoit renfermée dans un camp bordé d'un large foſſé & couvert par un rampart fort épais, ſur lequel il avoit élevé de diſtance en diſtance, des plates-formes pour y placer ſes batteries. Diviſant enſuite cette enceinte en pluſieurs quartiers, & chaque quartier en rues, il avoit aſſigné chacun de ces quartiers, chacune de ces rues, aux différens corps, aux différentes compagnies, qui formoient ſon armée, afin de prévenir toute occaſion de querelle entre des hommes qui n'avoient ni les mêmes uſages, ni la même langue, ni la même religion. Au centre de cette enceinte, on avoit pratiqué une colline ſur laquelle étoit placée la tente du général, & d'où il pouvoit librement promener ſes regards ſur toutes les parties du camp. Quoique tous les capitaines fuſſent tenus de s'y rendre alternativement à une certaine heure, il ne manquoit point de ſe promener réguliérement deux fois le jour dans les différentes rues, entrant fré-

quemment dans les tentes, ſoit des officiers, ſoit des ſoldats, pour examiner ce qui s'y paſſoit & voir tout par ſes yeux. Le Rhône qu'il avoit à ſa droite, lui apportoit des vivres en ſi grande abondance, qu'ils n'étoient à auſſi bon marché en aucune ville du royaume. La Durance couvroit entiérement ſon camp du côté de l'ennemi : cette riviere qui prend ſource dans les montagnes de Briançon, eſt impétueuſe & profonde. Dans les endroits où, en élargiſſant ſon lit, elle devient guéable, elle a un fonds de cailloux liſſes & mobiles qui cédant ſous les pieds des hommes & des chevaux, les font trébucher & les entraînent dans le torrent. Montmorenci, ſans ſe repoſer entiérement ſur ces défenſes naturelles, avoit garni toute la rive droite de baſtions à très-peu de diſtance les uns des autres. Ayant eu avis que le nouveau Dauphin ſe rendoit au camp, il alla le recevoir au pont de Sorgues, où il lui préſenta les principaux officiers de l'armée. Après l'avoir promené dans tous les quartiers du camp, il voulut lui céder la tente du commandement, élevée au milieu du camp ; mais le

AN. 1536.

AN. 1536. prince qui n'étoit venu que pour ſe former ſous ſa diſcipline, ſe contenta d'un logement modeſte à côté de celui du général.

Embarras de l'empereur.

Manuſc. du cab. de Font. Du Bellai. Mémoires de Montluc.

L'empereur cependant faiſoit deux entrées triomphales dans la ville d'Aix, l'une comme roi d'Arles, l'autre comme comte de Provence : il créoit dans cette capitale un ſénat à la place du parlement qui s'étoit retiré ſur les terres de France; citoit devant ce nouveau tribunal les propriétaires des terres dont aucun ne comparoiſſoit; obtenoit contr'eux des arrêts par défaut & confiſquoit leurs biens. Il érigeoit dans ſa nouvelle conquête quatre duchés, quatre principautés, quatre marquiſats, & un grand nombre de baronnies qu'il diſtribuoit libéralement à ſes principaux officiers. Au milieu de cette pompe théâtrale dont il repaiſſoit ſes avides mercénaires, il commençoit à ſentir tout le danger de ſa ſituation : les vivres qu'il avoit apportés, ne pouvoient long-tems ſuffire à cette effroyable multitude d'hommes & de chevaux qu'il traînoit avec lui. Il ſe trouvoit confiné dans un déſert où il n'auroit à combattre que la faim; & de quelque côté qu'il portât ſes regards, il découvroit de ſi

fortes barrieres, qu'il ne pouvoit, ſans s'expoſer à une ruine preſque certaine, entreprendre de les ſurmonter. Les intelligences ſur leſquelles il avoit compté, étoient déconcertées; & la mortalité qui commençoit à ſe répandre dans ſon camp, venoit de lui enlever Antoine de Leve, le promoteur & l'ame de cette entrepriſe : enfin les nouvelles qu'il recevoit d'Italie, achevoient de le déſeſpérer. AN. 1536.

En quittant cette contrée, il y avoit laiſſé une armée d'obſervation ſous la conduite de Scalenge & de Médequin, marquis de Marignan, avec ordre de bloquer Turin, la ſeule place forte dont il eut négligé de chaſſer les François. Ces deux généraux s'étoient acquittés de cette commiſſion; mais ayant affaire à une garniſon plus forte qu'on ne l'avoit cru, ils avoient été contraints de ſe tenir dans des poſtes éloignés, ſans oſer approcher des murailles. Annebaud, qui avoit toujours un grand nombre d'eſpions en campagne, les fatiguoit par des courſes continuelles, brûloit leurs magaſins & leur enlevoit fréquemment des convois. Ils avoient déja bien de la peine à ſe maintenir contre lui, lorſqu'ils apprirent l'arrivée

AN. 1536. d'un nouvel ennemi. Gui Rangoné, qui avoit long-tems commandé les troupes du ſaint-ſiège, Caguin de Gonzague, d'une branche cadette des ducs de Mantoue, Pierre Stozzi, banni de Florence, Céſar Frégoſe, banni de Gênes, Viſconti & Pallavicin, l'un & l'autre bannis du Milanès, ayant aſſemblé à la Mirandole, avec l'argent qu'ils avoient reçu du roi, une armée de dix mille fantaſſins & de deux mille chevaux-légers, traverſerent une partie du Milanès, ravagerent tout ce qui ſe préſentoit ſur leur route, mais ſans s'arrêter au ſiege d'aucune place importante, parce qu'ils manquoient d'artillerie. Au lieu de marcher droit en Piémont, ils ſe replierent tout-à-coup ſur Gênes où ils avoient des intelligences. La priſe de cette place auroit mis fin à la guerre & livré l'empereur à la diſcrétion du roi, puiſqu'outre la perte de ſes magaſins, il ne lui ſeroit pas reſté une ſeule place de refuge. Trahis par un transfuge qui s'échappa de leur armée, & trouvant les bourgeois ſous les armes, ils brûlerent les fauxbourgs, & revinrent dans le Piémont. A leur approche, les généraux de l'empereur leverent le blocus de

Turin, & se renfermerent à leur tour dans quelques places fortes. Les François, maîtres de la campagne, réduisirent en peu de tems les places de Carignan, de Montcallier, de Quiers, de Quiérasc & de Saluces. AN. 1536.

Dès ce moment, l'empereur n'auroit plus dû songer qu'à la retraite; mais honteux de lâcher si-tôt prise après tant de menaces & de si magnifiques promesses, & voulant au moins se ménager une excuse, il envoya des ambassadeurs aux puissances d'Italie, & particuliérement au pape, dont les résolutions influoient sur toutes les autres cours, avec ordre de dire, que la guerre qu'il faisoit en France, n'avoit été entreprise ni par un motif d'ambition, ni par esprit de vengeance: qu'ils lui étoient témoins que pour la prévenir, il avoit constamment offert d'accorder l'investiture du Milanès au duc d'Angoulême ou à tel autre prince qu'ils voudroient lui désigner. Que travaillant pour la cause commune & n'ayant d'autre intérêt que de préserver l'Italie des rapines & de l'insatiable ambition des François, il n'avoit pas dû s'attendre qu'ils souffrissent qu'il se formât au milieu

AN. 1536. d'eux une armée toute composée de leurs propres sujets pour le service de l'ennemi commun, qu'ils vissent d'un œil indifférent les galeres Françoises mêlées avec une flotte Turque, intercepter la navigation sur leurs côtes, montrer aux Infidèles les endroits où ils pouvoient impunément tenter des descentes & former un établissement. Que ce que les François osoient en Italie, dans une conjoncture si embarrassante pour eux, montroit assez à quoi on devoit s'attendre si on leur laissoit le tems de ramasser leurs forces & de combiner leurs projets. Qu'il falloit donc se réunir pour les forcer à une paix durable ou se préparer à soutenir en Italie une guerre plus longue & plus sanglante que toutes celles qui avoient précédé : qu'il avoit rempli sa tâche & montré l'exemple aux autres en soudoyant seul trois armées de terre & une de mer : qu'il étoit tems que tous ceux qui désiroient la paix fissent des efforts proportionnés aux siens : que pour leur prouver qu'il n'avoit point d'autre intérêt que leur conservation & le repos de l'Ialie, il offroit de nouveau d'accorder l'investiture du duché de Milan au sujet qu'ils

lui préſenteroient. Dans une audience ſecrète, l'ambaſſadeur propoſa au pape cette couronne pour l'un de ſes neveux, pourvu que le pontife embraſsât ouvertement la cauſe de l'empereur & entraînât les Vénitiens dans le même parti.

AN. 1536.

Paul ſe défiant apparemment d'une offre faite dans de pareilles circonſtances, répondit ſagement qu'il étoit de ſon devoir de tout tenter pour rétablir la concorde entre les princes Chrétiens : que la qualité de médiateur qui lui avoit été déférée volontairement par les deux ſouverains, ne lui permettoit pas de favoriſer l'un au préjudice de l'autre : qu'il accepteroit la mort plutôt que l'offre qu'on venoit de lui faire : qu'on ne reprocheroit jamais à ſa mémoire, d'avoir ſacrifié le repos des peuples & le ſang des Chrétiens à l'agrandiſſement de ſa maiſon : qu'auſſitôt que la guerre avoit été déclarée & lorſque les ambaſſadeurs ſe retiroient de part & d'autre, il avoit fait partir les cardinaux de Carpi & de Trivulſe, pour réſider l'un auprès de l'empereur, l'autre auprès du roi, & ménager une conférence : qu'affligé du peu de ſuccès de leurs ſoins, il alloit envoyer un troiſieme négociateur

AN. 1536. qui peut-être feroit plus heureux, & qu'il le fuivroit bientôt lui-même fi l'on jugeoit que fa préfence pût être de quelque utilité.

Ce troifieme négociateur étoit le feigneur Ambroife, protonotaire apoftolique & l'homme de confiance du faint pere. Il trouva l'empereur occupé au fiége de Marfeille, qu'il avoit préféré à celui de la ville d'Arles, après être allé les reconnoître toutes les deux : les approches coûterent la vie au comte de Horne & à un grand nombre d'illuftres guerriers : l'empereur lui-même courut les plus grand rifques, & s'il s'opiniâtra à pouffer fes travaux, c'étoit beaucoup plus pour tenir fes troupes en haleine & cacher fon embarras, que fur aucun efpoir de réduire une place fi bien défendue. Auffi le feigneur Ambroife n'eut-il aucune peine à fe faire écouter. L'empereur content qu'on lui fauvât la honte des premieres démarches ou plutôt qu'on lui ménageât un moyen d'échapper, convint & du jour & du lieu d'un congrès, & nomma fur-le-champ des miniftres plénipotentiaires : le roi auroit dû fans doute fe montrer plus difficile, mais s'il commençoit

à ne rien craindre pour la Provence, il n'en étoit pas de même du côté de la Picardie.

AN. 1536.

Siége de Peronne.

Relation imprimée, Belleforêt.

Après la prise de Guise, le comte de Nassau avoit dirigé sa marche vers Peronne, qui n'avoit pour défenseurs que quelques gentilshommes des environs, & une compagnie de la légion de Picardie, commandée par Saiseval. Le duc de Vendôme y jetta promptement une seconde compagnie de la même légion, commandée par Sercu, & cinquante lances aux ordres de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin : quelques jours après le maréchal de Fleuranges qui fortifioit la ville de Laon, & qui avoit toujours désiré de commander en chef dans une ville assiégée, se fit jour au travers des ennemis & s'introduisit dans la place avec sa compagnie de cent lances. Péronne présentoit la forme d'un triangle : deux de ses côtés étoient défendus ou par la Somme, qui s'élargit en cet endroit ou par des marais submergés & impraticables ; le troisieme étoit dominé par le Mont Saint-Quentin, d'où l'on découvroit la ville, & n'avoit pour toute défense qu'un fossé étroit & presque comblé, trois gros-

An. 1536. ses tours & une muraille antique. Ce fut de ce côté que le comte de Nassau dressa ses nombreuses batteries. Au bout de trois jours, il pratiqua deux brèches par chacune desquelles pouvoient passer vingt hommes de front, & disposa tout pour livrer le lendemain un assaut général. Fleuranges qui avoit prévu la chute des murailles, avoit préparé d'avance des tas de fumier & de fagots remplis de terre; & dans l'espace d'une seule nuit, il pratiqua derriere les brèches un rempart beaucoup plus solide que n'étoit auparavant la muraille. Nassau après une nouvelle décharge de toute son artillerie livra l'assaut, mais ayant perdu douze ou quinze cens hommes sans pouvoir parvenir à se loger sur la brèche, il donna le signal de la retraite. Les assiégés ne perdirent d'homme de marque dans ce premier assaut, que le commandeur d'Estrepani, de la maison d'Humieres. Nassau changea ses batteries, en logea quelques-unes sur le Mont Saint-Quentin, d'où il foudroya pendant trois jours les principaux édifices de la ville, qu'il avoit d'abord épargnés: croyant avoir suffisamment effrayé les bourgeois & la garnison,

garnifon, il leur envoya fignifier par un héraut, que fi dans vingt-quatre heures, ils ne fe rendoient à difcrétion, il les feroit tous paffer au fil de l'épée : *Héraut*, répondit Fleuranges, *vous direz au comte de Naffau, qu'il trouvera tout le monde difpofé à lui obéir lorfqu'il fera ici, mais il nous permettra de le faluer en paffant.* Naffau offenfé de cette plaifanterie, fe mit en devoir d'exécuter fes menaces ; il pratiqua deux nouvelles brèches, brifa une des portes de la ville & ordonna un nouvel affaut. L'infatigable Fleuranges avoit déja élevé de nouveaux remparts & fi bien pris fes mefures, qu'après un combat fort meurtrier qui dura quatre heures, il força les ennemis de fe retirer. Cette vigoureufe réfiftance avoit donné le tems au duc de Guife, qui n'avoit plus rien à craindre pour la Champagne, de venir fe joindre au duc de Vendôme. Ils fe tenoient avec un camp volant à quelque diftance des ennemis, interceptant leurs convois & faifant main-baffe fur les fourrageurs. Fleuranges fit defcendre, par une corde, un bourgeois de Péronne, qui connoiffoit quelques fentiers au tra-

AN. 1536.

vers des marais, pour aller rendre
An. 1536. compte aux deux généraux de l'état de la place & demander des secours. Il ne manquoit ni de vivres, ni d'argent. La générosité des gentilshommes de Picardie, renfermés avec lui, ne lui laissoit rien désirer à cet égard. D'Estourmel, l'un des plus riches, avoit ouvert ses greniers aux pauvres & payoit de ses deniers une partie de la garnison; les autres gentilshommes s'étoient taxés en raison de leur fortune pour acquitter exactement la solde des légionnaires. Mais on avoit perdu beaucoup de monde & l'on commençoit à manquer de poudre. Le duc de Guise choisit dans sa troupe quatre cens arquebusiers, auxquels il fit attacher autour du col un sac de dix livres de poudre : prenant ensuite tous les tambours & les trompettes de son armée, il conduisit à l'entrée de la nuit ces quatre cens arquebusiers au bord des marais, au travers desquels le messager de Fleuranges devoit les guider jusqu'au pied des murailles. Pour lui, divisant ses tambours & ses trompettes en deux bandes, il leur ordonna de se répandre sur les côteaux voisins & de battre la marche pendant

le reste de la nuit, en changeant souvent de place. Les gardes avancées de l'ennemi ne manquerent pas de donner l'alarme : on crut que les ducs de Guise & de Vendôme s'avançoient pour attaquer tout à la fois les deux extrémités du camp : Nassau, qui avoit négligé de se retrancher, rangea son armée en bataille autant que l'obscurité pouvoit le permettre, & la tint sous les armes jusqu'au point du jour : alors seulement il dispersa de tous côtés des coureurs pour s'informer d'où venoit le bruit ; ils ne trouverent personne qui pût les en instruire, mais en se retirant ils apperçurent les derniers arquebusiers qu'on enlevoit avec des cordes au-dessus des muraillles. Ils en firent leur rapport au comte de Nassau qui n'en fut que plus animé à pousser son entreprise : attribuant le mauvais succès des deux attaques précédentes au peu de soin qu'il avoit pris de garantir ses soldats du feu de la grosse tour de Péronne, si fameuse dans l'histoire par la prison de deux de nos monarques, Charles le Simple & Louis XI, il y attacha le mineur, persuadé qu'avec cette tour fatale tomberoient toutes AN. 1536.

AN. 1536

les eſpérances & le courage des aſſiégés. Boulainvilliers qui avoit la garde de ce poſte connut le danger ; ſes amis le conjurerent de ſe retirer, mais perſuadé, ainſi que l'ennemi, que le ſalut de la ville en dépendoit, il attendit tranquillement l'effet de la mine & fut enſéveli avec ſes généreux compagnons ſous un morceau de ruines. Naſſau livra ſur-le-champ un troiſieme aſſaut, & contre toute eſpérance, il fut encore repouſſé.

Evaſion de l'empereur.

Manuſc. de Bethune, Du Bellai.

Le roi qui recevoit jour par jour des nouvelles de ce qui ſe paſſoit en Picardie, jugeant que les efforts les plus héroïques ne pouvoient retarder que de quelques jours la priſe de cette place, & qu'enſuite l'ennemi ne trouveroit plus rien qui l'arrêtât juſqu'à Paris, accepta le congrès propoſé par le ſeigneur Ambroiſe, ſous la médiation des deux cardinaux, & fit partir ſur-le-champ une partie de ſa cavalerie pour aller renforcer l'armée du duc de Vendôme. Comme ſa préſence n'étoit plus d'aucune utilité à Valence, il s'embarqua ſur le Rhône pour ſe rendre au camp de la Durance contre l'avis de Montmorenci, qui imaginoit toutes ſortes de prétextes pour l'en tenir

éloigné : depuis quelque tems ce général avoit beaucoup de peine à contenir l'ardeur de ſes troupes, qui calculant leurs forces s'indignoient qu'on les retînt derriere des retranchemens & demandoient à grands cris qu'on leur montrât l'ennemi ; il appréhendoit que le roi échauffé par ces clameurs & emporté par ſon humeur martiale ne remît au haſard d'une bataille une victoire déja toute acquiſe. Il ne tarda pas à être pleinement raſſuré ; le jour même que le roi arriva au camp, & que les plénipotentiaires devoient ſe rendre au lieu du congrès, l'empereur leva le ſiege & regagna avec précipitation le bord de la mer où il fit embarquer ſa nombreuſe artillerie & s'embarqua lui-même, laiſſant à ſes officiers généraux le ſoin de ramener en Italie, une armée que la faim, la mortalité, la cavalerie légere & les payſans avoient réduite à la moitié. Ce même jour le comte de Naſſau leva de ſon côté le ſiége de Péronne & regagna la frontiere des Pays-Bas, avant que les nouvelles troupes que le roi envoyoit en Picardie fuſſent à portée de lui couper le chemin de la retraite : le ſeigneur de Liques qu'il AN. 1536.

AN. 1536.

avoit établi gouverneur de Guise, en retira la garnison & fit sauter toutes les fortifications du château: les ducs de Vendôme & de Guise qui venoient l'assiéger tinrent un conseil de guerre, où ils dégraderent de noblesse les officiers & autres gentilshommes qui avoient si lâchement rendu la place au comte de Nassau.

Recherches sur la mort du dauphin : supplice de Montecuculo.

Recueil hist. de Camusat, Mémoire de Ribier, Manusc. de Fontanieu, Du Bellai.

Ainsi Charles après tant de bravades & de menaces, après s'être jetté dans une dépense qui de son propre aveu montoit à plus de trois millions de ducats, s'évadoit à la faveur d'une intrigue, exposé aux reproches du duc de Savoie, du marquis de Saluces, des évêques de Genève & de Lausanne, qu'il abandonnoit à leur mauvais sort, évitant jusqu'aux regards de ses principaux officiers auxquels il avoit d'avance partagé les provinces de France : une horrible découverte mit le comble à son humiliation.

Les circonstances dans lesquelles le dauphin venoit d'être enlevé à la France ; la nature de sa maladie ; le rapport uniforme des chirurgiens & des médecins, persuaderent qu'il avoit été empoisonné. Il avoit pour échanson le

comte Sébastien de Montecuculo, gentilhomme Italien : environ deux mois auparavant ce gentilhomme s'étoit joint à la troupe de chevaux-légers du comte Jean-Paul des Ursins, fils de l'illustre Renzo ou Laurent de Ceré, lequel s'étoit chargé d'introduire dans Turin, déja bloquée par les ennemis, les secours pécuniaires que le roi y envoyoit. Seul de toute la bande, Montecuculo avoit disparu, soit qu'il se fût écarté de dessein prémédité, soit qu'il eût été arrêté prisonnier & relâché en payant sa rançon, comme il le disoit après son retour auprès du dauphin. Chez une nation plus circonspecte, on n'auroit point confié l'emploi d'échanson à un étranger, on auroit du-moins examiné scrupuleusement quel degré de croyance on devoit accorder aux raisons qu'il donnoit de son absence. On ne commença à le soupçonner que lorsqu'il n'en étoit plus tems : on s'assura de sa personne, & en visitant ses effets, on trouva un traité de l'usage des poisons, écrit de sa main, de la poudre d'arsenic sublimé, du *riargart* & le vase de terre rouge dans lequel il avoit présenté au dauphin le breuvage AN. 1536.

AN. 1536. qui lui avoit donné la mort. Appliqué à la queſtion, il déclara que dans ſon dernier voyage d'Italie, il avoit conféré avec Antoine de Leve & Ferdinand de Gonzagne, qui l'avoient engagé par d'immenſes promeſſes à empoiſonner le roi & ſes trois fils : qu'enſuite il avoit été préſenté à l'empereur lui-même qui lui avoit fait pluſieurs queſtions ſur l'ordre qui s'obſervoit en France dans les cuiſines du roi, & l'avoit renvoyé à Antoine de Leve, en lui recommandant d'ajouter foi à ce qu'il lui diroit. Interrogé s'il n'avoit point de complices en France, il dit que s'étant rencontré à Turin & à Suze avec Guillaume d'Inteville, ſeigneur des Chenets, premier maître-d'hôtel du roi, il lui avoit fait part de ſon projet. Confronté avec l'accuſé, il déſavoua ce qu'il venoit d'avancer. Pendant que la procédure s'inſtruiſoit à Lion, par des maîtres des requêtes & des conſeillers du grand conſeil, le roi viſitoit la Provence ; lorſque la procédure fut achevée, il ſe rendit dans cette ville accompagné des principaux ſeigneurs de la cour, d'un grand nombre d'évêques & de tous les ambaſſadeurs étrangers pour en entendre la

lecture & assister au jugement. L'arrêt porte que » le comte Sébastien Montécuculo, convaincu d'avoir empoisonné François, Dauphin & duc propriétaire de Bretagne, fils aîné du roi, avec de la poudre d'arsenic sublimé, & de s'être mis en devoir d'empoisonner le roi lui-même, sera traîné sur la claye jusqu'au lieu de la Grenette, où il sera tiré & démembré à quatre chevaux, & que pour réparation de la fausse accusation intentée contre Guillaume de d'Inteville, seigneur des Chenets, il sera condamné à une amende de dix mille livres au profit de l'accusé «. Quoique Guillaume de d'Inteville paroisse pleinement justifié par cet arrêt, il reste douteux s'il étoit innocent ou coupable. Car la même accusation ayant été intentée peu de tems après, contre Gaucher d'Inteville, seigneur de Vanlai, il s'y trouva impliqué de nouveau, ainsi que François de d'Inteville, évêque d'Auxerre. Les trois freres n'osant apparemment s'exposer aux suites de cette action, s'enfuirent en Italie, où ils avoient été employés tous les trois en qualité d'ambassadeurs. On mit leur tête à prix;

AN. 1536.

AN. 1536. & Montmorenci, quoiqu'il ne pût les désavouer pour ses parens, les poursuivit par-tout avec tant d'acharnement, qu'ils ne purent long-tems trouver d'asyle sur les terres d'aucun Souverain, qu'en célant leur nom & le lieu de leur retraite.

Le roi voulant donner à cette procédure tout l'éclat dont elle étoit susceptible, ne se contenta pas d'y appeller les ambassadeurs des puissances étrangeres; il en envoya un extrait dans les principales cours de l'Europe. Antoine de Leve & Ferdinand de Gonzague s'y trouvoient nommés comme instigateurs du forfait. Mais quoique l'empereur eût donné à Rome l'exemple dangereux de manquer aux égards dûs aux Souverains, on eut l'attention de supprimer ce qui le concernoit personnellement. Le public n'en devint que plus hardi à former des conjectures. C'étoit-là, disoit-on, l'explication toute simple de cette harangue si indécente & si menaçante, prononcée dans la capitale du monde Chrétien; de tant de libelles répandus en Allemagne, où l'on dévouoit le roi à l'exécration publique; de ces prophéties semées en Italie, & même en

France où l'on annonçoit clairement la deſtruction de la monarchie. Ce ſuperbe ennemi qui avoit partagé d'avance les provinces du royaume à ſes officiers, qui ne vouloit que ſavoir combien on comptoit de journées de Foſſan à Paris, n'avoit pas plutôt appris que la conſpiration étoit découverte, qu'il étoit reſté comme ſtupéfait dans la ville d'Aix, ſans eſſayer de traverſer ou le Rhône, ou la Durance, & n'avoit paru reprendre ſes eſprits que pour fuïr ignominieuſement au-delà des Alpes. Les littérateurs qui ne ſont le plus ſouvent que les échos du peuple, remplirent l'Europe de ſatyres en vers & en proſe, qui ſe débiterent auſſi publiquement à Rome qu'à Paris, ſans que l'autorité du pape pût en arrêter le cours. Elles parvinrent juſqu'aux oreilles de l'empereur lui-même, qui parut indigné qu'il ſe trouvât des hommes ou aſſez ſtupides ou aſſez méchans pour le ſoupçonner d'une pareille atrocité. Il diſoit que, ſelon toutes les apparences, on avoit tort de chercher une cauſe extraordinaire de la mort du Dauphin, tandis qu'il s'en préſentoit une bien naturelle & bien ſimple : qu'un jeune prince qui ne ſe AN. 1536

AN. 1536. contraignoit point ſur l'article des femmes, qui peut-être avoit paſſé la nuit dans la débauche, & qui certainement s'étoit échauffé à la paume, ayant eu l'imprudence d'avaler un verre d'eau froide, s'étoit donné la mort, ſans qu'il fût beſoin que perſonne s'en mêlât : qu'au reſte, s'il étoit vrai que Montécuculo, dans les tourmens de la queſtion, ſe fût donné des complices, on avoit eu un plus grand tort encore de le faire mourir ſi promptement, puiſqu'il répugnoit à l'équité naturelle d'inculper des abſens, ſans leur laiſſer les moyens de ſe juſtifier : que pour lui, il procédoit plus franchement en ces ſortes d'affaires, puiſqu'ayant arrêté & tenant priſonniers douze François qui déclaroient avoir ſervi ſur les vaiſſeaux de Saint-Blancart, aſſociés à la flotte des Turcs, il s'étoit bien gardé de les faire exécuter : qu'au contraire, il permettoit à tout le monde de les interroger, & offroit de les confronter avec tous ceux qui voudroient les convaincre de menſonge.

Antoine de Leve étoit mort : Ferdinand de Gonzague conſulta les plus célèbres juriſconſultes d'Italie ; & d'après leur conſeil, il publia un mani-

feste en forme de cartel, où il traitoit de lâches & de menteurs tous ceux qui osoient l'accuser d'avoir participé, soit directement, soit indirectement, au crime de Montécuculo, offrant de prouver son innocence les armes à la main, contre tout chevalier qui entreprendroit de maintenir l'accusation. Mais comme il sut que le roi, peu satisfait d'une pareille apologie, menaçoit toujours, si le sort d'une bataille le faisoit tomber entre ses mains, de le traiter, non en prisonnier de guerre, mais en criminel de lèze majesté, il eut recours à la médiation de toutes les personnes qui avoient quelque crédit sur l'esprit du roi, & disoit pour sa défense, *qu'il aimeroit mieux être cent pieds sous terre que de se voir chargé de chose si infâme, & qu'il ne se trouvera jamais qu'il ait parlé à ce malheureux paillard, sinon en présence de l'empereur & de plus de vingt-cinq gentilshommes.* C'est donc un fait avéré que Montécuculo, dans son dernier voyage d'Italie, avoit été présenté à l'empereur. Mais quel dessein conduisoit l'échanson du Dauphin à l'audience du plus grand ennemi de la France ? qui l'avoit présenté ? sur quoi

AN. 1536.

AN. 1536. roula l'entretien ? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de ſavoir, ſi l'on refuſe d'ajouter foi aux dépoſitions arrachées par les tourmens de la queſtion.

Quant aux écrivains poſtérieurs & impérialiſtes qui ont voulu détourner le ſoupçon ſur Catherine de Médicis & Henri, ſecond fils de France, parce qu'eux ſeuls profiterent du crime, & que l'empereur ne tiroit aucun avantage de la mort du Dauphin, ces écrivains oublient que le coupable, de ſon propre aveu, n'avoit exécuté que la moindre partie de ſon projet : ils ne font point attention que Catherine, étrangere dans le royaume, ſans conſidération, ſans appui, & regardée comme ſtérile, étoit alors en danger d'être répudiée, & que ne pouvant prévoir que ſix ou ſept ans après, elle auroit des enfans qui conſolideroient ſa fortune, elle ne devoit point aſpirer à un rang qui, ſelon les diſpoſitions où l'on étoit à ſon égard, ne pouvoit que précipiter ſa ruine. Conçoit-on d'ailleurs, que Montécuculo pouvant éviter, ſinon la mort, du-moins l'infamie publique, & forcer ſes juges à enſevelir toute la procédure dans le ſilence le plus profond, en nommant

les vrais auteurs du crime, eût eu la mal-adresse de se donner des complices qui, loin de lui être d'aucun secours, aggravoient le délit & contribuoient à rendre la réparation plus éclatante.

AN. 1536.

Mariage du roi d'Ecosse avec Madeleine de France.
Du Bellai.

Au sortir de Lyon, où tout lui retraçoit la perte d'un fils chéri, François eut la consolation d'en embrasser un autre que la nature ne lui avoit point donné. Jacques V, qui s'honoroit de ce titre & qui brûloit du desir de le réaliser, apprenant le danger où étoit exposée la Picardie, avoit rassemblé tous ses vaisseaux pour y porter des secours. Arrêté par les vents contraires, il avoit abandonné le commandement de sa flotte à ses lieutenans; & montant sur le premier vaisseau qui se présenta, il débarqua sur les côtes de Normandie, traversa la France, comme un simple avanturier; & n'ayant pu arriver assez-tôt pour se trouver au camp d'Avignon, comme il le désiroit, il alla rencontrer le roi sur le mont Tarare, vola dans ses bras & le combla de surprise, d'admiration & de joie. Depuis environ deux ans, il sollicitoit la main de Madeleine de France, fille aînée du roi. Henri VIII son on-

AN. 1536. cle, s'étoit déclaré ſon rival moins par amour que par jalouſie politique, & s'étoit tellement prévalu des embarras où ſe trouvoit le roi, qu'il avoit tiré de lui une parole poſitive que la demande de Jacques ſeroit rejettée. En effet, François s'étoit juſqu'alors excuſé ſur la mauvaiſe ſanté de Madeleine, & avoit voulu lui ſubſtituer la fille aînée du duc de Vendôme, qu'il offroit de doter plus richement que ſi elle eût été ſa propre fille. L'arrivée inattendue de Jacques leva tous les obſtacles : il vit la princeſſe & parvint à s'en faire aimer. François, de ſon côté, comparant la généroſité, la candeur & le dévouement du roi d'Ecoſſe, avec la froide indifférence que venoit de lui témoigner le roi d'Angleterre, révoqua la parole qu'il lui avoit donnée, & alléguant ſa qualité de pere qui ne lui permettoit pas de s'oppoſer au bonheur de ſa fille, il unit les deux amans.

Ligue avec Soliman.

Manuſ. du cab. de Fontanieu.

Ribier, recueil de pieces.

Tandis qu'on célébroit ces nôces à Paris, la guerre ſe pourſuivoit avec chaleur en Piémont. L'empereur y avoit fait paſſer la plus grande partie des troupes qu'il ramenoit de Provence, & leur avoit donné pour chef le marquis

de Guaſt qui venoit de ſuccéder à Antoine de Leve dans le gouvernement du Milanès. Le roi, au contraire, s'étoit contenté de renouveller la garniſon de Turin, & de retenir à ſa ſolde l'armée Italienne qui s'étoit formée à la Mirandole, & qu'il croyoit ſuffiſante pour haraſſer l'ennemi pendant l'hiver, ſe propoſant de paſſer l'été ſuivant en Italie, à la tête d'une armée formidable, & de ſe remettre en poſſeſſion du Milanès. Juſqu'alors il n'avoit pas tiré de ſon alliance avec Soliman tout le parti qu'il pouvoit s'en promettre : diverſes conſidérations l'en avoient empêché : l'infamie que l'opinion publique attachoit encore à une pareille aſſociation, l'intérêt de la religion, ſon titre de roi très-Chrétien, un reſte d'attachement pour les puiſſances d'Italie, que la crainte ſeule empêchoit peut-être de ſe déclarer ouvertement en ſa faveur. Pouſſé à bout & enveloppant dans ſon reſſentiment tout ce qui pouvoit mettre obſtacle à ſa vengeance, il envoya à Conſtantinople le protonotaire Montluc, depuis évêque de Valence, & attira à ſa cour un ambaſſadeur Turc, pour rédiger un nouveau traité qui, bien qu'il portât en-

AN. 1536.

AN. 1536. core le nom de *trève*, renfermoit tout ce qui caractérise une véritable confédération. François & Soliman s'obligeoient respectivement d'attaquer l'empereur en Italie, le premier, en conduisant en personne cinquante mille combattans dans le duché de Milan, & le second, en faisant passer cent mille hommes dans le royaume de Naples, & ils se garantissoient mutuellement leurs conquêtes. Heureusement pour l'Italie, le secret transpira. Les Vénitiens allarmés des grands préparatifs de la Porte, en découvrirent l'objet, & ne manquerent pas d'en faire part à toutes les puissances intéressées. L'empereur, qui n'avoit plus ni le tems ni les moyens de mettre le royaume de Naples en état de défense, eut assez de crédit sur l'esprit de Ferdinand son frere, pour lui persuader d'attirer les armes du Turc sur la Hongrie où la guerre devoit se faire en grande partie aux dépens du corps Germanique. D'un autre côté, le roi se trouva embarrassé dans une autre entreprise qu'il avoit regardée comme l'affaire de quelques semaines, & qui cependant consuma la plus grande partie de l'année.

An. 1537.
Lit de justice contre Charles-Quint, Comte de Flandres & d'Artois.
Mém. de Ribier.

Cette entreprise consistoit à se mettre en sûreté avant que d'attaquer ; car devant conduire en Italie toutes les forces du royaume, il comprit par ce qui s'étoit passé l'année précédente, combien il seroit imprudent & dangereux de laisser à l'ennemi la facilité d'entrer en Picardie, & de jetter une seconde fois l'épouvante jusques dans les murs de Paris. On jugea qu'il ne s'agissoit que de fortifier deux ou trois postes avancés, & qu'en commençant de bonne-heure, ce travail pouvoit être achevé avant la fin du printems. Dès le 15 de Janvier, le roi vint tenir au parlement son lit de justice, ayant à sa droite le roi d'Ecosse, le Dauphin, le roi de Navarre, le duc de Vendôme, le comte de Saint-Paul, créé duc d'Estouteville depuis son mariage avec l'héritiere de cette illustre maison, & le comte de Nevers ; à sa gauche, les cardinaux de Lorraine, archevêque de Rheims, de Bourbon, évêque de Laon, & l'évêque de Châlons, pairs ecclésiastiques ; en face, sur des bancs inférieurs, les quatre présidens, le grand-maître Montmorenci & l'amiral Chabot, un grand nombre d'évêques, les maîtres des re-

quêtes & les conseillers du parlement.
AN. 1537. Lorsque tout le monde eut pris place, le premier huissier dit : *Plaise au roi, notre souverain seigneur, donner audience à son procureur-général contre Charles d'Autriche, comte de Flandres & d'Artois.* Alors Cappel, premier avocat-général, montra dans un long discours, que les comtés de Flandres & d'Artois avoient toujours fait partie de la monarchie, & relevoient de la couronne : que les deux renonciations consécutives que Charles avoit extorquées à Madrid & à Cambrai, ne pouvoient être regardées que comme des actes de violence qui ne fondoient aucun droit nouveau : que le même prince qui avoit dicté ces deux traités, les ayant ensuite violés, soit en portant le premier la guerre sur les terres de France, soit en autorisant une conspiration contre la vie du roi, son souverain seigneur, & celle de ses enfans, avoit encouru la peine infligée par les loix aux vassaux félons & rebelles, & méritoit, par conséquent, d'être privé de ses fiefs : il finit par requérir que Charles fût sommé de venir répondre aux conclusions du procureur-général ; & s'il ne comparoissoit

pas au terme qui lui ſeroit indiqué, qu'il fût déclaré contumace & privé de tous ſes fiefs. Les ſommations furent faites; mais quoique perſonne ne comparût, la ſentence ne fut point portée, parce que le roi, content de montrer aux Flamands un moyen légal de ſe ſouſtraire aux impôts dont on les écraſoit, n'avoit alors aucun deſſein de pouſſer bien avant ſes conquêtes dans les Pays-Bas.

AN. 1537.

Plan général des opérations militaires en Italie & dans les Pays-Bas.

Du Bellai. Heuter. rer. auſtr. Chroniq. de Holl. & Zel. Manuſ. de Fontanieu.

Les nouvelles qu'il recevoit de Piémont, l'avertiſſoient de ſe hâter, s'il déſiroit de conſerver cette principauté. Tout y étoit dans le plus grand déſordre : pluſieurs des capitaines Italiens ne tenant à la France que par la ſolde qu'ils en recevoient, s'entendoient avec leurs compatriotes qui ſervoient l'empereur, vendoient à leur profit les vivres ou les bêtes de ſomme qu'ils enlevoient aux laboureurs, & ne ſongeoient qu'à s'enrichir & à ménager leurs compagnies : les autres, rivaux & jaloux, ſe tendoient des pieges & ne pouvoient que bien difficilement agir de concert. Caguin de Gonzague, le plus diſtingué par ſa naiſſance, refuſoit d'obéir à Gui Rangoné que le roi avoit déclaré ſon lieutenant-général, & haïſ-

AN. 1537. ſoit tellement Céſar Frégoſe, qu'il lui avoit envoyé un cartel. N'eſpérant point que le roi lui ſacrifiât ces deux rivaux, il demanda ſon congé qu'on fut forcé de lui accorder. La concorde ne fut point rétablie; & bientôt après, on prit le parti d'éloigner Gui Rangoné, en le chargeant d'une commiſſion plus honorable. Jean-Paul de Céré, qui lui ſuccéda dans les fonctions de lieutenant-général, ne fut ni plus conſidéré, ni mieux obéi par les autres capitaines: il fallut en ſouſtraire quelques-uns à ſon commandement, & avoir juſqu'à trois ou quatre lieutenans-généraux tout à-la-fois en Piémont. Le roi faiſant attention que s'il rencontroit quelque obſtacle à ſes deſſeins, qui le forçât de prolonger ſon ſéjour dans les Pays-Bas, il courroit riſque de trouver le Piémont perdu & les paſſages des Alpes étroitement gardés, leva une armée de dix mille lanſquenets aux ordres de Chriſtophe, fils unique du duc de Wirtemberg: ils furent précédés de trois cens lances & de trois mille légionnaires que commandoit Jean d'Humieres, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ces deux renforts joints aux dix mille Italiens & aux garniſons Fran-

çoiſes établies dans le Piémont, paroiſſoient devoir mettre Humieres à portée d'achever la conquête du Piémont & d'entamer celle du Milanès avant l'arrivée du roi.

AN. 1537.

François raſſembloit alors ſur les bords de la Somme ſa grande armée compoſée de douze cens lances, quinze cens chevaux-légers, neuf mille lanſquenets, commandés par Guillaume de Furtemberg, & quatorze mille, tant légionnaires qu'avanturiers. Tout ce que la France avoit de vaillans capitaines, d'habiles généraux, s'y trouvoit raſſemblé, à la réſerve des deux guerriers qui, l'année précédente, avoient ſi bien ſervi l'Etat en Picardie, le maréchal de Fleuranges & le duc de Vendôme.

Mort du maréchal de Fleuranges & du duc de Vendôme.

Le maréchal, après la belle défenſe de Péronne, s'étoit rendu à Blois pour recueillir dans les embraſſemens du roi & les applaudiſſemens des dames, la plus flatteuſe récompenſe qu'il ſe fût promiſe de ſes travaux, lorſqu'un courier vint lui annoncer la mort du duc de Bouillon ſon pere : il prit la poſte pour aller ſe mettre en poſſeſſion de ſes Etats; mais il fut arrêté au bourg de Lonjumeau par une fièvre maligne qui

en peu de jours le conduisit au tombeau.

AN. 1537.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, que ni l'exemple du chef de sa maison, ni les offres les plus séduisantes, n'écarterent jamais de son devoir, & qui plus solide que brillant, n'aspira point à d'autre gloire qu'à servir utilement le roi dans ses conseils & à la tête des armées, fut atteint, à la fin de Mars, de la même maladie qui venoit d'enlever Fleuranges & Henri de Nassau, général des troupes impériales. Il laissa, outre plusieurs filles, Antoine qui lui succéda dans le gouvernement de Picardie, & fut pere de Henri IV; François, comte d'Anguien, qui, à vingt-cinq ans, avoit gagné la bataille de Cérisoles, & périt malheusement trois ans après, dans une partie de plaisir; Charles, cardinal & archevêque de Rouen, qui fut roi de la ligue sous le nom de Charles X; Jean, comte d'Anguien, qui cherchant à soutenir un nom que son frere avoit rendu cher à la nation, périt glorieusement à la bataille de Saint-Quentin; & Louis, prince de Condé, ce fameux chef des Huguenots.

L'armée

L'armée s'avança sous les murs de Hesdin, conquise en 1521, & rendue à l'empereur par le traité de Cambrai. La ville proprement dite n'opposa aucune résistance, parce que la garnison & tous ceux des bourgeois qui étoient en état de porter les armes, s'étoient retirés dans le château. Cette garnison avoit pour commandant un vieux capitaine nommé *Samson*, qui s'étoit acquis une grande réputation de fermeté & de bravoure dans les guerres des Pays-Bas. Voulant s'en montrer digne, en donnant aux généraux de l'empereur tout le tems de venir le dégager, il ne s'occupa que des moyens de prolonger la durée du siege. Les murailles passoient pour être à l'épreuve du canon : on eut recours à la sape ; & au bout de quinze jours, on parvint à renverser la partie extérieure d'une des tours ; mais comme la muraille intérieure ne paroissoit point endommagée, on douta si l'on étoit beaucoup plus avancé qu'auparavant. On dressa, pour s'en assurer, une si forte batterie contre cette portion de muraille intérieure, qu'en quatre jours, on y pratiqua une brèche. Les jeunes volontaires de l'armée s'y précipiterent, sans

AN. 1537.

Prise de Hesdin.

Du Bellai.
Ferron.
Heute. rer. Austr.
P. Jove.

attendre l'ordre du général : plusieurs y périrent ; les autres se retirerent criblés de blessures. Leur imprudente audace eut plus de succès qu'on ne l'avoit cru ; car ils avoient mis hors de combat un si grand nombre de défenseurs, & tellement effrayé les autres, que, dès le milieu de la nuit suivante, le commandant envoya des députés à la tente du grand-maître Montmorenci pour régler les articles de la capitulation : ils furent dressés sur-le-champ ; le lendemain matin, Montmorenci les présenta au roi à son réveil, qui les signa sans balancer. On accordoit à la garnison la permission de se retirer avec armes & bagages, en laissant dans le château l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvoient. On travailla, dès le même jour, à réparer les brèches.

AN. 1537

Fortification de la ville de St-Pol : défaite de la garnison Françoise.

Ibid.

Cette conquête ne remplissoit point encore l'objet qu'on s'étoit proposé ; il falloit y joindre une autre place qui établît une communication entre Hesdin & Térouanne, comme la ville d'Ardres en formoit une entre Térouanne & Boulogne, afin que les fortes garnisons qu'on jetteroit dans ces cinq places, à portée de se commu-

niquer, tînssent la Flandre & l'Artois dans des allarmes continuelles, & couvrîssent la frontiere de Picardie. En examinant toutes les positions voisines, on n'en trouva point de plus convenable que celle de la petite ville de Saint-Pol, dont le domaine utile appartenoit à un prince François. Un ingénieur Italien, qu'on envoya sur les lieux, rapporta qu'en un mois ou six semaines, il la mettroit en état de tenir contre toutes les forces du monde entier. On lui délivra sur-le-champ tout ce qu'il voulut demander; & afin que rien ne troublât les travailleurs, le roi vint asseoir son camp à Pernes & poster des détachemens à Lillers & à Saint-Venant. Au bout de six semaines, il vint visiter les travaux; & quoiqu'il n'y eût encore rien d'achevé, il crut qu'en remplissant la place de vivres & de munitions, en y mettant une forte garnison soutenue d'un corps de réserve placé à Dourlens, il pouvoit s'éloigner avec d'autant moins de danger, que, selon toutes les apparences, il s'écouleroit plus de trois mois avant que l'armée des Pays-Bas parvînt à se former, & qu'avant ce terme, les fortifications de

AN. 1537

Saint-Pol, auxquelles on ne cesseroit point de travailler, seroient entiérement achevées. Il y laissa trois mille légionnaires sous la conduite des capitaines la Palletiere, la Salle & Saint-Aubin; deux cens chevaux-légers aux ordres de Martin du Bellai, & les deux compagnies, chacune de cinquante lances, de Villebon & de Moyencourt. Il plaça à Dourlens les huit mille lansquenets de Fustemberg; & ayant tout arrangé pour que l'argent ne manquât point aux travailleurs, il fit prendre au reste de l'armée la route de Lyon, où il devoit aller la rejoindre, après qu'il auroit passé quelques jours à Fontainebleau. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit le danger, puis la ruine de la ville de Saint-Pol & la perte totale de la garnison. La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avoit eu l'art de dérober ses préparatifs; & contente de jetter des garnisons dans les places menacées, elle avoit attendu tranquillement que l'armée Françoise se fût retirée, pour mettre la sienne en mouvement. Tout-à-coup cette armée, composée de vingt-trois mille lansquenets, six mille Wallons & huit mille chevaux,

AN. 1537.

ſe montra ſous les murs de Lens, marchant à grands pas ſur Dourlens, pour enlever les neuf mille hommes de Fuſtemberg. Une lettre interceptée, où l'on rendoit compte au grand-maître de tout ce qui manquoit encore aux fortifications de Saint-Pol, changea cette premiere réſolution. Floris d'Egmond, comte de Bures, entre les mains de qui cette lettre étoit tombée, vint inveſtir Saint-Pol, & au bout de ſix jours de tranchée, il livra un aſſaut général. La vigoureuſe réſiſtance des aſſiégés ne ſervit qu'à mieux aſſurer leur perte : ils furent tous paſſés au fil de l'épée, à la réſerve de Villebon, de Martin du Bellai & de deux ou trois autres capitaines, dont on ſe promettoit de fortes rançons. Les fortifications élevées avec tant de dépenſe, furent renverſées & démolies juſques dans les fondemens. AN. 1537.

Cette premiere perte en entraîna une autre. On avoit tiré de Montreuil preſque toutes les munitions de guerre qu'on avoit miſes dans Saint-Pol, & l'on ne s'étoit pas donné le tems de les remplacer. Le comte de Bures, en ayant été inſtruit, vint bientôt aſſiéger cette place. Canaples, qui Perte de Montreuil. *Ibid.*

AN. 1537. en étoit gouverneur, n'avoit pour garnison que mille légionnaires & deux cens gentilshommes de l'arriere-ban de Normandie. Quoiqu'il manquât de poudre, il attendit, pour parler de capitulation, qu'une partie des murailles fût renversée, & il obtint des conditions honorables. Le comte de Bures, qui craignoit d'affoiblir son armée en y plaçant une garnison, acheva de la démolir. Se repliant ensuite sur Hesdin dont il n'osa pourtant entreprendre le siege, il alla investir Térouanne, la place la plus avancée du côté des Pays-Bas. François de Montmorenci, frere du grand-maître, y jetta un renfort deux jours avant que les ennemis arrivassent. Elle se trouva pourvue assez abondamment d'hommes & de vivres; mais on s'apperçut, dès les premiers jours du siege, qu'on étoit à la veille de manquer de poudre. Bernieulles, gouverneur de la place, fit sortir un soldat déterminé, qui trompant les gardes ennemies, alla en donner avis au Dauphin & au grand-maître.

Siege de Térouanne. *Du Bellai. Belcarius.*

Ils traversoient la Champagne pour se rendre à Lyon, lorsqu'un courier étoit venu leur apprendre le danger

où étoit exposée la garnison de Saint-Pol. Ils avoient rebroussé chemin, amenant avec eux la cavalerie & tout ce qu'il y avoit de plus dispos dans l'armée, & ordonnant à l'infanterie de les suivre d'aussi près qu'il seroit possible. N'ayant pu arriver assez-tôt pour sauver ni Hesdin, ni Montreuil, ils songerent à secourir Térouanne, & chargerent de cette commission Annebaud, colonel-général de la cavalerie-légere. Celui-ci ayant choisi quatre cens arquebusiers auxquels il lia un sac de poudre autour du corps, partit de Hesdin à l'entrée de la nuit, avec une compagnie de cent lances & quinze cens chevaux-légers. Quoique les ennemis eussent été avertis de son projet, il leur donna si habilement le change & combina si bien sa marche, qu'il introduisit les quatre cens arquebusiers dans Térouanne, sans perdre un seul homme. Il se seroit retiré avec le même bonheur, si les jeunes volontaires qui s'étoient joints à sa bande, fâchés de perdre une si belle occasion de rompre des lances, ne se fussent écartés à son insu, pour aller provoquer l'ennemi : il pouvoit, peut-être même il devoit les abandonner à leur mauvais

AN. 1537.
Heuter. rer. austr.

ſort ; mais touché de compaſſion pour
An. 1537. une imprudente jeuneſſe, & n'oſant s'expoſer aux reproches d'une multitude de familles diſtinguées, il prit le parti de les atttendre au bord d'une riviere, faiſant paſſer de l'autre côté de l'eau d'Oſſun avec la cavalerie-légere, & ſe rangeant avec les cent lances à la tête du pont, afin de laiſſer le paſſage ouvert aux fuyards au travers de ſa troupe, & de ſoutenir auſſi longtems qu'il ſeroit poſſible, l'effort des ennemis. Ce qu'il avoit prévu, ne manqua pas d'arriver. Ces jeunes gens fuyoient à bride abbatue, pourſuivis par l'ennemi la lance dans les reins : il leur ménagea une retraite ; mais ce fut aux dépens de ſa liberté & de celle de la plupart de ſes compagnons. Accablé par la foule des ennemis & renverſé de cheval, il fut fait priſonnier avec de Piennes, Villars, d'O, Sanſac, George Capuſſiment, capitaine des Albanois, & un grand nombre d'autres gentilshommes. D'Oſſun, qui n'avoit pu le ſecourir, s'enfuit à Heſdin, où n'étant reſté que le tems néceſſaire pour changer de chevaux, il revint ſur le champ de bataille, trouva les ennemis en déſordre, les attaqua, ſans

leur donner le tems de se reconnoître, fit des prisonniers & recouvra quelques-uns de ceux qui avoient été pris trois ou quatre heures auparavant. Peu de jours après, Cani, lieutenant de la compagnie du duc de Vendôme, enfermée dans Térouanne, enleva, dans une sortie, le sénéchal de Hainaut & quelques autres officiers distingués. Ces deux avantages donnerent la facilité de retirer par des échanges, Annebaud & tous les François pris avec lui.

AN. 1537.

Trève de Bommi.

Ibid.
Traités de paix.

Quoique Térouanne se trouvât dès-lors en état d'opposer une longue résistance, Montmorenci se hâta de marcher à l'ennemi, soit pour lui faire lever le siege, soit pour livrer bataille. La gouvernante des Pays-Bas, qui avoit tout à redouter des suites d'une défaite, & presque rien à espérer de la victoire la plus complette, recourut aux négociations. Depuis plusieurs années, elle entretenoit avec la reine Eléonor sa sœur, une correspondance que la guerre même n'avoit point interrompue, & qui avoit pour objet de procurer une paix solide entre les deux beaux-freres. Cependant ce ne fut point à elle que la gouvernante eut recours; car,

AN. 1537. outre qu'Eléonor avoit peu de crédit ſur l'eſprit de ſon mari, elle ſe trouvoit trop éloignée des frontieres pour la tirer aſſez promptement d'embarras. Elle s'adreſſa au Dauphin par l'entremiſe du duc d'Arſcot, en le priant de vouloir bien envoyer des députés au village de Bommi, dans le comté de Saint-Pol, pour entendre des propoſitions qui tourneroient à l'avantage des deux Etats. Les députés du Dauphin furent Saint-André, l'un de ſes gentilshommes; le préſident Poyet & le ſecrétaire Bertereau. La gouvernante propoſa, pour les Pays-Bas ſeulement, une trève de ſix mois, pendant leſquels elle eſpéroit d'amener l'empereur ſon frere, à une paix finale & générale, s'il plaiſoit au roi de faire accompagner les agens qu'elle alloit envoyer en Eſpagne, par un homme de confiance, chargé de pleins-pouvoirs. Le roi, toujours malade, s'étoit fait tranſporter de Fontainebleau à Compiegne, afin d'être plus à portée de diriger les opérations de l'armée. Ainſi on ne pouvoit, ſous aucun prétexte, ſe diſpenſer de le conſulter. Montmorenci, en lui faiſant paſſer cette offre de la gouvernante, lui

conseilloit de la rejetter, promettant de réparer en peu la perte de Saint-Pol. Le roi, au contraire, considérant que les conquêtes dont on le flattoit, ne compenseroient pas la perte du Piémont, & que ses finances ne pouvoient plus suffire à soudoyer tout-à-la-fois deux grandes armées, accepta la trève & chargea Velli d'accompagner en Espagne les députés de la reine de Hongrie.

AN. 1537.

Etat des affaires de Piémont.

Manusc. du cab. de Fontanieu.
Du Bellai.
P. Jov.

Humieres, nouveau gouverneur du Piémont, n'avoit pas parfaitement répondu à l'idée qu'on s'étoit faite de ses forces & de ses talens. En arrivant, il s'étoit emparé sans beaucoup de difficulté, de Chivas, d'Albe & de Quieras; il avoit forcé l'ennemi de lui abandonner la campagne; mais il avoit bientôt perdu cette supériorité, moins peut-être par sa faute que par la mauvaise volonté de ses troupes. Les lansquenets, que l'on n'avoit préférés aux Suisses que parce qu'on les supposoit plus dociles & moins intéressés, se montrerent & plus violens & plus injustes. Non contens d'exiger une solde pour dix mille hommes, quoiqu'ils ne fussent que six mille, ils vouloient être payés d'avance & refusoient le ser-

vice jusqu'à ce qu'on les eût satisfaits.
AN. 1537. Christophe de Wirtemberg, leur colonel, manquoit d'autorité ou connivoit secrettement à ce désordre. Quoique souvent déconcerté par ces contradictions, Humieres s'étoit maintenu dans une sorte de supériorité jusqu'à ce que la perte inespérée de Saint-Pol & de Montreuil eût forcé le gouvernement de tourner à la défense de la Picardie les fonds destinés à l'armée de Piémont : alors Humieres non-seulement perdit l'estime & la confiance de son armée, mais il se vit en danger d'être massacré. Hans Ludovic, l'un des principaux chefs des lansquenets, leva sur lui l'épée, sans que personne se mît en devoir de l'arrêter. Le roi envoya ordre à Humieres de casser cette milice insolente, de renforcer les garnisons des places les plus importantes, & de se retirer avec le reste de l'armée en Dauphiné. C'est le seul parti qui restoit à prendre, quoiqu'il fût aisé de prévoir que des garnisons abandonnées dans un pays lointain, perdroient bientôt courage : la plupart, en effet, ne demanderent que la liberté de suivre leur général. Le marquis de Guast reprit en peu de jours

Albe, Quiers, Quieras, Carignan; & après s'être emparé du pas de Suze, il se contenta de bloquer Pignerol & Turin que la disette ne pouvoit manquer de livrer entre ses mains. Elle fut si extrême à Turin, qu'on y vendoit au poids de l'or la chair de cheval & les alimens les plus dégoûtans. *Toutefois*, ajoute un historien, *les François ne se voulurent jamais rendre, aimant mieux mourir de male-rage, comme chiens attachés, que de perdre une demi-heure d'honneur.*

AN. 1537.

Le Dauphin & Montmorenci accouroient à leur secours avec l'armée de Picardie & voituroient au travers des Alpes un convoi qui devoit rétablir l'abondance en Piémont. Il s'agissoit de franchir ce redoutable pas de Suze, où dix mille Impériaux s'étoient retranchés. Montmorenci ayant remarqué qu'ils avoient négligé d'occuper les sommets de deux montagnes qui dominoient leur camp, ne désespéra pas de les déloger. Séparant du gros de l'armée deux troupes d'arquebusiers, chacune de douze cens hommes, il leur ordonna de gravir sur ces montagnes, d'où elles féroient pleuvoir une grêle de bales sur les re-

Le pas de Suze emporté par les François.

Ibid.

AN. 1537. tranchemens, tandis qu'il les attaqueroit lui-même de front avec une troupe d'hommes déterminés, par l'ouverture étroite qui se trouvoit entre ces deux montagnes : ses ordres furent ponctuellement exécutés. Au moment où les arquebusiers firent feu du sommet des montagnes, la division que commandoit Montmorenci, se jettant à corps perdu dans les fossés, gagna les retranchemens. Les ennemis, surpris de ces trois attaques & ne sachant de quel côté faire face, ne songerent qu'à se dérober par une prompte fuite. Montmorenci réduisit en passant, les châteaux de Suze, de Veillane, de Rivole & de Grouillas : il fit entrer sans obstacle dans Turin & à Pignerol les convois qui suivoient l'armée. Le marquis de Guast n'osant hasarder une bataille contre des troupes fraîches & supérieures aux siennes, s'étoit allé retrancher sur les bords du Pô, ayant derriere lui le pont de Montcallier, d'où il tiroit ses vivres. A l'approche de Montmorenci, il se retira encore de l'autre côté du fleuve, coupa le pont & vint asseoir son camp sous les murs de Quiers. Les habitans de Montcallier, qui regrettoient la domination

Françoiſe, envoyerent ſecrettement des députés au camp du Dauphin, pour lui indiquer les moyens de traverſer le fleuve, & lui livrerent les magaſins de l'ennemi, où l'on trouva de quoi approviſionner Turin pour une année entiere. Le marquis ne ſe croyant plus en sûreté à Quiers, y laiſſa quatre mille hommes de garniſon & ſe retira avec le reſte de l'armée dans l'Aſtéſan. Le Dauphin ſe diſpoſoit à le ſuivre lorſqu'il fut arrêté par les ordres du roi. François voulant tenir, quoiqu'un peu tard, l'engagement qu'il avoit pris avec Soliman de conduire en perſonne une armée dans le Milanès, traverſoit les Alpes & craignoit que la bataille ne ſe donnât ſans lui. Dans le conſeil de guerre qui ſe tint après ſon arrivée, on ſe détermina pour le ſiege de Quiers, quoiqu'on fût déja au milieu du mois de Novembre, tems où finiſſent ordinairement les opérations militaires. Deux ou trois jours après, arriva le courier qui apportoit la copie d'une trève générale conclue à Monçon le 16 Novembre. Elle devoit durer trois mois, pendant leſquels les plénipotentiaires des deux puiſſances s'aſſembleroient près de Leucate, ſur les fron-

AN. 1537.

AN. 1537. tieres du Languedoc & du Rouſſillon, pour travailler à une paix définitive. Ainſi le roi ne ſembla être venu que pour ſe montrer à ſes nouveaux ſujets & prendre connoiſſance de ſa conquête. Il établit pour ſon lieutenant-général en Piémont, Montéjan qu'il décora, bientôt après, du grade de maréchal de France; & pour gouverneurs particuliers, à Turin, Guillaume du Bellai; à Pignerol, le comte de Pontreſme; à Savillan, le baron de Caſtelpers; à Véroline, Ludovic Birague; à Montdévis, Charles de Dros, ſeigneur Piémontois. Il diſpoſa pour la troiſieme fois, du marquiſat de Saluces, dont il faut reprendre l'hiſtoire.

Le marquis François, que la crainte de perdre ſon Etat & le deſir d'acquérir le Montferrat, avoient porté à trahir ſi lâchement ſon Souverain, avoit été doublement puni; car, d'un côté, l'empereur avoit aſſigné le Montferrat à Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, qui pouvoit lui rendre des ſervices importans, & n'avoit réſervé au duc de Savoie & au marquis de Saluces, dont l'alliance lui devenoit purement onéreuſe, que de foibles démembremens; & de l'autre, Gui Ran-

goné, accouru de la Mirandole au secours des François dans le tems où le marquis accompagnoit l'empereur dans l'expédition de Provence, étoit entré sans obstacle dans ce petit Etat & en avoit conquis toutes les places. Le roi, qui étoit le maître de le garder, se souvint de Jean-Louis qu'il avoit enfermé à la Bastille; & croyant apparemment qu'une longue détention l'auroit rendu plus sage, il le remit en possession de son Etat, en se contentant de lui former un conseil d'hommes sages & fidèles dont il devoit prendre les avis, & en l'avertissant sur-tout de se tenir en garde contre les embûches de son frere, ennemi dangereux & le premier auteur de toutes ses disgraces. Jean-Louis le jura; mais né crédule & sensible, il n'eut pas la force de refuser à ce frere une conférence qu'il lui demandoit pour derniere faveur. Il fut si touché de son repentir, il ajouta une croyance si pleine à tout ce qu'il voulut lui dire pour sa justification, qu'il se livra à lui sans réserve. François, frere aussi dénaturé que sujet infidèle, confina de nouveau le malheureux dans une étroite prison & le força d'abdiquer sa souveraineté pour

AN. 1537.

AN. 1537. embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il le remit enſuite entre les mains de l'empereur qui l'emmena en Eſpagne où il devoit lui conférer de riches abbayes. Cette ſeconde trahiſon ne réuſſit pas mieux au marquis que la premiere : les officiers qui avoient accompagné Jean-Louis & qui n'avoient pu l'empêcher de courir à ſa perte, ſe maintinrent en poſſeſſion des principales places du marquiſat, & ne demanderent au roi qu'un nouveau chef dont ils puſſent prendre les ordres. Il reſtoit en France un quatrieme frere nommé *Gabriel*, déja pourvu de l'évêché d'Aire, quoiqu'il ne fût point encore promu aux ordres ſacrés. Le roi le retira de la carriere eccléſiaſtique où l'empereur engageoit l'aîné, & l'envoya en qualité de ſon lieutenant-général, défendre les places qui tenoient encore pour la France. Le marquis François, devenu l'exécration des Français, la riſée des Italiens & le rebut des Eſpagnols, forma le ſiege de Carmagnole, la plus forte place du marquiſat, où s'expoſant comme un homme qui n'a plus rien à perdre, il périt d'une mort trop honorable pour un traître. Ce fut, ſelon toutes les apparences,

pendant le voyage de Piémont que le roi, qui n'avoit encore donné à Gabriel qu'un grade militaire, lui conféra l'investiture du marquisat.

AN. 1537.

AN. 1538. Congrès de Leucate.

Manuscr. de Bethune. Recueil de traités de paix.

Le roi revint à Lyon d'où il fit partir avec de pleins-pouvoirs, le cardinal de Lorraine & le grand-maître Montmorenci pour assister aux conférences de Leucate. L'empereur, qui s'étoit montré si prompt à convenir d'une trève, ne paroissoit pas se soucier de la paix. Plus il avoit été malheureux dans les deux campagnes précédentes, plus il affectoit de hauteur & d'indifférence. Il remit entre les mains de ses plénipotentiaires un écrit contenant les conditions auxquelles il vouloit bien donner la paix, en leur défendant de se relâcher sur aucun article. Cet écrit portoit qu'il feroit épouser sa niece, fille du roi des Romains, au duc d'Orléans, second fils du roi, & donneroit pour dot le duché de Milan aux conditions, 1°. que le jeune prince viendroit résider à sa cour, ou que lui, empereur, garderoit les places fortes de cet Etat, jusqu'à ce que le mariage fût consommé : 2°. que le roi confirmeroit les traités de Madrid & de Cambrai, & jureroit

AN. 1538. de nouveau de les accomplir : 3°. qu'il rendroit à l'empereur la ville de Hesdin, & au duc de Savoie, toutes les places qu'il lui avoit enlevées, tant en-deçà qu'au-delà des monts : 4°. qu'il renonceroit à toutes les ligues & confédérations qu'il pouvoit avoir en Allemagne, & s'obligeroit de n'en plus contracter au préjudice de la maison d'Autriche : 5°. qu'il promettroit d'intervenir à la célébration du concile général qui seroit indiquée par le pape, & d'en faire observer les décisions par tous ses sujets : 6°. qu'il s'obligeroit de fournir son contingent dans toutes les guerres, soit offensives, soit défensives, que les Chrétiens auroient à soutenir contre les Turcs.

Le roi, auquel cet écrit fut communiqué, répondit qu'il accepteroit pour son second fils le duché de Milan à titre de dot, quoiqu'il dût le réclamer à titre d'héritage : qu'il consentiroit que l'empereur gardât, tant que cela lui feroit plaisir, toutes les places fortes de cet Etat, pourvu que ce prince trouvât bon qu'il gardât de son côté Hesdin & les places fortes de Piémont & de Savoie, & ne fût tenu de les évacuer qu'à mesure que

les places du Milanès lui seroient remises : qu'il observeroit celles des conditions des traités de Madrid & de Cambrai qui seroient jugées tolérables par des arbitres désintéressés : qu'il n'entretiendroit ni en Allemagne ni ailleurs aucune confédération préjudiciable à la maison d'Autriche, lorsqu'il pourroit compter sur l'amitié des princes de cette maison, mais qu'il ne vouloit point en faire un article du traité : qu'il en étoit de même, à plus forte raison, des deux autres articles concernant le concile général & la guerre contre les Turcs : qu'il connoissoit les devoirs que lui imposoit le titre de roi très-Chrétien, & ne consentiroit jamais que l'Europe eût obligation à un autre de ce qu'il prétendoit faire pour la cause commune. Comme l'empereur rejettoit avec dédain ces modifications, le roi proposa de proroger la trève pour deux ou même pour dix ans, & de s'en rapporter à l'arbitrage du saint pere, sur les objets qui leur avoient mis les armes à la main. La trève fut prorogée pour trois autres mois ; & les ministres se séparerent.

AN. 1538.

En considérant d'un côté l'empressement du roi pour obtenir ou la paix

Dispositions des

AN. 1558 principales cours de l'Europe. *Ibid.* *Mém. de Ribier.*

ou une longue trève, & de l'autre l'indifférence & le refus de l'empereur, on feroit naturellement porté à juger que le premier fe trouvoit beaucoup plus embarraffé que le fecond à continuer la guerre; & cependant on fe tromperoit : car, quoique les coffres du louvre fuffent épuifés, & que, pour fubvenir aux frais extraordinaires des deux dernieres campagnes, le roi eût été forcé d'impofer des décimes extraordinaires fur le clergé, & une crue de fix cent mille livres fur les tailles, les mêmes reffources lui étoient ouvertes pour les années fuivantes, & il n'avoit point contracté d'autres dettes qu'un foible emprunt fur l'hôtel-de-ville de Paris; au lieu que l'empereur, poffeffeur de tout l'or du nouveau monde, en pouffant au défefpoir fes fujets, en payant mal fes troupes, en vendant une grande partie de fes domaines, avoit contracté une dette de fept millions de ducats, & ne trouvoit plus une feule banque en Europe où il pût emprunter à douze, ni même à quatorze pour cent. Pourquoi donc le roi, qui connoiffoit l'avantage de fa pofition, étoit-il fi éloigné de s'en prévaloir,

qu'il paroiſſoit au contraire diſpoſé à faire des ſacrifices pour obtenir la paix ? Ce n'eſt certainement ni dans la frayeur que lui cauſoit ſon ennemi, ni dans une prétendue modération, quelquefois miſe en avant, toujours démentie par les faits, qu'on doit chercher la ſolution de ce problême : c'eſt uniquement dans les diſpoſitions des principales cours de l'Europe à ſon égard. La ligue, peut-être néceſſaire, qu'il avoit contractée avec Soliman, le rendoit ſuſpect à toutes les Puiſſances Chrétiennes : quoiqu'il cherchât à la déguiſer ſous le nom de trève marchande, il ne ſe flattoit pas de pouvoir long-tems en impoſer à l'Europe, ſur la nature de ſes engagemens. Déja Barberouſſe, en exécution du traité, venoit de faire une deſcente dans le royaume de Naples, où il avoit ſaccagé la Pouille, tandis que la grande armée de Soliman, deſtinée d'abord pour l'Italie, s'étoit avancée en Hongrie, & avoit remporté ſous les murs d'Eſſek, une victoire qui avoit coûté la vie ou la liberté à trente mille Chrétiens, & privé l'Allemagne de ſes plus fermes défenſeurs. A la premiere nouvelle de ce déſaſtre,

AN. 1538.

AN. 1538. le pape & les Vénitiens avoient formé, avec l'empereur, une ligue par laquelle ces trois Puissances se garantissoient respectivement leurs possessions & s'obligeoient d'agir de concert contre l'ennemi commun. A la vérité, cette ligue ne sembloit encore dirigée que contre le Turc; mais n'étoit-il pas à craindre qu'elle n'enveloppât bientôt son allié? c'étoit où tendoient visiblement toutes les négociations de l'empereur. Car d'un côté, sachant le desir que le pape avoit d'élever sa famille, & de lui laisser en mourant un puissant protecteur, il promettoit de faire épouser à Octave Farnèse, neveu du pape, sa fille naturelle, déja veuve du duc de Toscane, & recherchée par plusieurs souverains; & de l'autre, il proposoit le mariage de sa nièce, Marie d'Angleterre, fille aînée d'Henri VIII, avec le frere du roi de Portugal, offrant pour la dot de sa nièce, le duché de Milan, à condition que les deux rois accéderoient à la ligue d'Italie, & s'uniroient à lui pour maintenir les deux époux dans une possession si enviée. On avoit découvert le secret de cette négociation, par des lettres interceptées;

tées; le conſeil du roi étoit d'autant plus allarmé, qu'en effet Henri VIII, après voir fait déclarer, par un acte du parlement d'Angleterre, ſa fille bâtarde & incapable de lui ſuccéder, ne pouvoit jamais trouver une occaſion plus favorable & moins odieuſe de s'en débarraſſer. Auſſi, ne nia-t-il point à l'ambaſſadeur François, qu'il n'eût prêté l'oreille à cette propoſition; il affecta même, pour ſe venger du chagrin que lui avoit cauſé le mariage de Madeleine de France avec le roi d'Ecoſſe, de repréſenter cette négociation comme beaucoup plus avancée qu'elle ne l'étoit réellement, & entreprit de la lui faire approuver. Cependant, ſi elle s'achevoit, & ſi l'empereur parvenoit encore à brouiller le roi avec les Proteſtans d'Allemagne, qui n'étoient ni moins fatigués ni moins allarmés des incurſions des Turcs que les princes Catholiques, la France enveloppée d'ennemis, alloit ſe trouver expoſée au plus grand danger. Dans une poſition ſi critique, le parti le plus ſage étoit donc de paroître deſirer la paix, & même de ſe montrer diſpoſé à l'acheter par des ſacrifices, afin que ſi malgré ces avances la guerre ne laiſſoit pas de

AN. 1538.

AN. 1538. continuer, tout l'odieux en retombât sur un aggreſſeur injuſte & opiniâtre, & qu'on excuſât même l'alliance avec le Turc, par la néceſſité d'oppoſer une forte barriere aux entrepriſes d'un prince qui tendoit viſiblement à la monarchie univerſelle : c'eſt l'effet que produiſirent en partie les conférences de Leucate. L'Europe, qui en attendoit ſon repos, plaignit le roi, & laiſſa éclater ſa juſte indignation contre l'empereur ; & quelque intérêt qu'eût le pape à le ménager, il ne put s'empêcher de dire librement ſa penſée ſur une propoſition qui faiſoit dépendre la tranquilité publique du futur mariage d'un enfant de ſix à ſept ans. Il remercia le roi de la confiance qu'il venoit de lui témoigner, en le prenant pour arbitre de ſes différens ; il le pria de perſiſter dans les mêmes diſpoſitions, & d'être perſuadé que ſi les ſollicitations qu'il alloit faire auprès de l'empereur, reſtoient ſans ſuccès, quelque alliance qu'il eût d'ailleurs avec ce prince, il perſiſteroit & retiendroit les Vénitiens dans la plus exacte neutralité. C'eſt tout ce qu'on pouvoit raiſonnablement attendre de lui dans de pareilles circonſtances :

cependant le roi ne s'en contenta pas. Pour balancer le crédit que devoit donner à l'empereur le mariage de sa fille naturelle avec Octave Farnèse, il ne rougit pas de proposer le mariage d'Antoine, duc de Vendôme & premier prince du sang, avec Vittoria Farnèse, fille de Pierre Louis, bâtard de Paul III.

AN. 1538.

Entrevue de Nice.

Mém. de Ribier.
Manusc. de Bethune.
Du Bellai,
Brantome.
Regist. du parlement.

Ce pontife me paroit avoir été beaucoup trop décrié par les écrivains Protestans. S'il eut une jeunesse licencieuse; si dans un âge avancé il céda trop à la passion, d'ailleurs si naturelle, d'élever sa famille, ces défauts de l'homme privé, n'égarerent jamais l'homme public. Distingué parmi les Cardinuax, par une pénétration vive, un jugement exquis, & une connoissance profonde des intérêts de l'Europe, il parvint au souverain pontificat sans brigue, sans simonie, sans l'appui d'aucune couronne. Pere commun des Chrétiens, il refusa constament de prendre parti dans les longues querelles de Charles-Quint & de François I, souffrant patiemment les maux qu'il ne pouvoit empêcher, & saisissant avec empressement la premiere occasion qui se présentoit d'en tarir la

AN. 1538. source. Dès le commencement des troubles de la religion, il avoit opiné, comme cardinal, à la tenue d'un concile général : devenu pape, il ne changea point de sentiment ; & supérieur à tous les petits motifs de crainte ou d'intérêt qui avoient retenu ses prédécesseurs, il poursuivit son projet avec cette persévérance qui triomphe à la fin des plus grands obstacles. Il l'avoit d'abord indiqué dans la ville de Mantoue : déconcerté par la défiance du souverain de ce petit Etat, qui refusa d'ouvrir les portes de sa capitale à un si grand concours d'étrangers, à moins qu'on ne lui donnât des sûretés incompatibles avec la liberté qui doit régner dans un concile, Paul venoit, par une nouvelle bulle, de le transférer à Vicence, ville du domaine des Vénitiens, & en avoit fixé l'ouverture au premier de Septembre, espérant qu'avant ce tems la paix seroit rétablie entre les deux grands potentats de l'Europe, sans l'assistance desquels il ne falloit rien entreprendre. Déconcerté encore une fois par la rupture des conférences de Leucate, il agit si fortement auprès de l'empereur, que ce

prince, qui commençoit à s'appercevoir combien son obstination lui faisoit d'ennemis, promit de se trouver à une entrevue, que le pape, en qualité de médiateur, indiqua pour le premier de Mai dans la ville de Nice. Le roi, de son côté, balança long-tems s'il se rendroit à cette invitation; car, outre qu'il vouloit plutôt paroître desirer la paix, qu'il ne la desiroit en effet, il ne pouvoit se défendre d'une sorte d'inquiétude sur les liaisons du pape avec l'empereur, que les ambassadeurs Espagnols affectoient de représenter comme intimes & indissolubles. Cependant, comment reculer après avoir fait de si grandes avances? Et que diroit l'Europe en voyant un vieillard septuagénaire se transporter à l'extrémité de l'Italie, l'empereur traverser les mers, si celui qu'on venoit en quelque sorte visiter, refusoit de se rendre sur la frontiere de ses Etats? On essaya d'abord de dégoûter le pape d'une entreprise si hasardeuse & beaucoup trop précipitée; mais comme il s'étoit mis en route, & ne vouloit rien écouter; on insinua au duc de Savoie, que l'empereur, qui n'avoit pu jusqu'alors le faire consentir à re-

AN. 1538.

cevoir une garniſon Eſpagnole dans le
AN. 1538. château de Nice, n'avoit imaginé cette ſcène théâtrale que pour le dépouiller adroitemennt de ce dernier aſyle. Le duc étoit aſſez malheureux pour qu'on dût lui pardonner de la défiance : mais comme il étoit preſque auſſi dangereux pour lui de la laiſſer paroître, que de négliger un avis qui pouvoit être bien fondé, il engagea ſous main ſes officiers & ſes bourgeois à le tirer d'embarras, en refuſant d'obéir à tous ordres qu'il leur enverroit d'ouvrir leurs portes. Ce nouveau contretems n'arrêta point le pape. Aſſez grand pour être reſpecté en quelque endroit qu'il ſe trouvât, il envoya marquer ſon logis dans un couvent de cordeliers hors des murs de la ville. François, qui traverſoit alors le Dauphiné, chargea Nicolas Thibault, procureur-général au parlement de Paris, d'aller dire de ſa part à la cour, qu'il avoit entrepris le voyage de Nice, à la ſollicitation du pape, & ſur la promeſſe que l'empereur avoit faite de s'y rendre de ſon côté pour traiter de la paix ; qu'il préſumoit bien que ce prince cherchoit moins la paix qu'un prétexte honnête pour être diſpenſé

de fournir à la ligue, qu'ils nommoient *sainte*, les cinquante galères armées, & les cinquante mille hommes qu'il avoit promis, & qui lui coûteroient cinq cent mille ducats par mois; dépense qu'il lui étoit impossible de porter, dans l'état d'épuisement où ses finances étoient réduites : que sans doute ce prince sentant le tort qu'il s'étoit fait, en rompant la conférence de Leucate, n'avoit mis celle-ci en avant, que dans la persuasion où il étoit que le roi la rejetteroit à son tour, & se chargeroit par ce refus de tout l'odieux de la guerre : que ne voulant pas donner cet avantage sur lui à l'empereur, il se rendroit à Nice, quand bien même celui-ci refuseroit de s'y trouver : qu'il étoit averti par son ambassadeur en Espagne, qu'on n'avoit encore fait aucuns préparatifs pour ce voyage, & qu'il n'y avoit pas trois galeres en état de tenir la mer dans le port de Barcelonne; mais qu'il savoit très-certainement que le pape continuoit de s'avancer & se trouveroit à Nice au jour marqué.

AN. 1538.

L'empereur avoit apparemment dérobé la connoissance de sa marche à l'ambassadeur de France, dans le des-

Trève de dix ans. *Ibid.*

sein de rallentir celle du roi, & de
AN. 1538. se ménager un entretien particulier avec le pape avant l'ouverture des conférences. Il est certain qu'il arriva le premier à Villefranche, où le pape, qui passoit dans le voisinage, ne crut pas pouvoir se dispenser de lui rendre visite. Cette démarche, de la part d'un médiateur, parut à la cour de France, déplacée & suspecte. Le roi menaça de retourner sur ses pas, & le pape ne put l'adoucir, qu'en offrant d'aller lui rendre, à Villeneuve, le même honneur qu'il avoit rendu à l'empereur à Villefranche : c'étoit les deux endroits où ces fiers rivaux s'étoient arrêtés, contens d'envoyer de-là des ministres plénipotentiaires à Nice, ou de s'y rendre quelquefois eux-mêmes à des heures où ils étoient assurés de ne pas se rencontrer, & résolus de ne se point voir, jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement réconciliés. Le pape se tourmenta long-tems à vouloir accorder les plénipotentiaires, au moins sur quelques points : mais comme chaque partie vouloit s'en tenir à ses titres, & que chaque titre fournissoit matiere à d'immenses contestations, il comprit enfin qu'une paix finale ne pouvoit

être le fruit du peu de séjour qu'il devoit faire à Nice, & se réduisit à proposer une trève de dix ans, pendant laquelle les deux souverains enverroient leurs titres à Rome, où ils seroient mûrement examinés, afin qu'en sa qualité de médiateur, il pût prononcer, en connoissance de cause, sur tous les objets de contestation. Ce parti plut aux deux souverains; à l'empereur, parce qu'en sacrifiant un malheureux allié, qui ne lui étoit plus bon à rien, il conservoit le Milanès, & retenoit, au moins pour dix ans, l'Italie dans sa dépendance; au roi, parce que sans porter atteinte à ses droits, il gardoit la Savoie & le Piémont; provinces d'un moindre revenu, mais aussi beaucoup plus à sa bienséance que le duché de Milan. Le duc de Savoie, au dépens duquel se faisoit cette espèce de pacification, fut sommé de déclarer, dans l'espace d'un mois, s'il vouloit y être compris; & au cas qu'il ne donnât pas ses lettres d'adhésion, l'empereur ne devoit plus prendre aucune part à ce qui le regardoit. Il donna ces douloureuses lettres dans la forme qu'on voulut lui prescrire : mais à quelque humi- AN. 1538.

AN. 1538. liation qu'il se trouvât réduit, quelques offres qu'on lui fît pour l'engager à céder volontairement au roi le comté de Nice, & à venir chercher en France un ample dédommagement de toutes ses pertes, il rejetta constamment une opulence qu'il ne pouvoit se procurer que par la perte de son rang. Le pape demanda, pour prix des peines qu'il s'étoit données, que les deux souverains envoyassent dès ce moment à Vicence leurs ambassadeurs avec tous les évêques qu'ils avoient amenés avec eux, & qu'ils donnassent ordre à ceux qui étoient restés dans leurs diocèses de se rendre au concile. Voyant qu'ils s'en excusoient l'un & l'autre, sur l'obligation indispensable où étoient ces prélats, qu'il vouloit faire partir sur-le-champ, de conférer auparavant avec leurs confreres, & de s'informer des besoins de leurs églises, & apprenant bien-tôt après que ses légats étoient seuls à Vicence sans qu'il se présentât un seul ambassadeur, un seul évêque d'aucune partie de la Chrétienté, il fut forcé de proroger, pour la troisieme fois, l'ouverture du concile.

Entrevue

Sorti avec si peu de profit, & moins

de réputation encore, d'une guerre dont il s'étoit promis de si grands succès, & convaincu par cet essai, qu'il se feroit plus de mal à lui-mêne qu'il n'en causeroit à son ennemi en l'attaquant à force ouverte, Charles changea, s'il est permis de s'exprimer ainsi, toutes ses batteries : aux reproches amers, aux propos insultans & aux menaces, nous allons voir succéder de perfides caresses, des promesses illusoires, de fausses confidences & une feinte si adroite, que la France se trouva plus affoiblie par une trève de trois ans, qu'elle ne l'avoit été par vingt années de guerre.

AN. 1538. d'Aigues-Mortes.

Manusc. de Bethune. D. Vaissette, hist. du Languedoc. Du Bellai.

Tant qu'avoient duré les conférences de Nice, & même après qu'elles furent terminées, il avoit refusé une entrevue avec le roi, quoique le pape l'en priât, & que la seule bienséance semblât en faire une loi à deux beaux-freres si voisins l'un de l'autre. Il mit à la voile pour l'Espagne, sans rendre à la reine Eléonor sa sœur, & aux dames Françoises qui l'avoient accompagnée, la visite qu'elles lui avoient faite à Villefranche. Dans le trajet, il aborda à l'isle Sainte-Marguerite, soit de dessein prémédité, soit qu'il y fût porté

AN. 1538. par la force des vents contraires. N'ayant plus à redouter la préſence d'un témoin auſſi clairvoyant que l'étoit Paul III, il dépêcha un courier au roi pour lui dire combien il auroit de plaiſir à l'embraſſer avant que de s'éloigner de ces parages, & pour lui demander une entrevue dans la ville d'Aigues-Mortes. François étoit à Avignon avec toute ſa cour : ſans examiner d'où pouvoit provenir un changement ſi ſubit, il partit preſqu'en même-tems que le courier qui portoit ſa réponſe. Craignant de céder en généroſité à un ennemi à peine réconcilié, qui venoit ſe livrer à lui, il fit équiper une galere, & d'auſſi loin qu'il apperçut la flotte de l'empereur, il mit à la voile, accompagné du duc & du cardinal de Lorraine, & paſſa ſur le vaiſſeau où l'empereur avoit raſſemblé autour de lui ce qu'il avoit d'officiers les plus diſtingués, afin de les préſenter au roi qui les careſſa tous ſans même en excepter le célèbre André Doria. Le lendemain, 15 de Juillet, l'empereur deſcendit ſur le rivage où le roi arrivoit de ſon côté pour le recevoir : dès qu'ils purent ſe joindre, ils volerent dans les bras l'un de l'autre. La reine Eléonor les entrelaſſant

de ſes bras, les mouilla de ſes larmes & les tint long-tems embraſſés, tandis que les ſpectateurs, doutant ſi ce qu'ils voyoient n'étoit pas un rêve, admiroient, les uns, que deux princes qui avoient paru ſe haïr mortellement quelques mois auparavant, & qui avoient encore tant de ſujets de ſe défier l'un de l'autre, fuſſent devenus tout-à-coup des amis ſi tendres; les autres, pourquoi il avoit fallu que plus de deux cens mille hommes fuſſent égorgés avant qu'on s'avisât d'une réconciliation qui tenoit à ſi peu de choſe. Les cavaliers François & Eſpagnols monterent ſur des mules richement caparaçonnées, menant chacun une dame en croupe : ils traverſerent dans cet équipage la ville d'Aigues-Mortes au bruit du canon, au ſon des cloches & aux acclamations redoublées du peuple qui mêloit les noms de l'empereur & du roi : le reſte de la journée & une partie de la nuit furent donnés à la bonne-chere & à la danſe. Le lendemain matin, les deux Souverains eurent un entretien où ils n'admirent que leurs principaux miniſtres. François, toujours emporté par le ſentiment, déclara le premier

AN. 1538.

An. 1538. que la trève de dix ans qu'ils venoient de conclure, équivaloit à ses yeux à une paix finale : qu'il consentoit de son côté, à lui en donner & la force & le nom, sans rien changer à ce qui avoit été stipulé : que s'il persistoit à desirer le duché de Milan pour son second fils, ce n'étoit qu'autant que cet arrangement conviendroit également à l'empereur & pourroit servir à unir leurs maisons : qu'il s'en rapportoit enti rement à sa bonne volonté : qu'un refus absolu non-seulement ne lui feroit point recommencer la guerre, mais ne l'empêcheroit ni de contribuer de son argent aux frais d'une expédition contre les Infidèles, ni d'employer ses bons offices pour pacifier les troubles de l'Empire. Charles, de son côté, protesta qu'il étoit fermement résolu d'accorder l'investiture du Milanès au duc d'Orléans, en lui faisant épouser ou sa nièce, ou sa propre fille : qu'il n'étoit arrrêté que par l'âge des deux époux : que, bien que ce mariage dût nécessairement s'achever avant l'expiration de la trève, on pouvoit avec une dispense du saint-siege, en hâter le moment & changer la trève en un pact de famille : qu'en atten-

dant, il ne formeroit aucune entreprife fans y affocier le roi fon frere : qu'il lui communiqueroit tous fes projets, bien affuré que ce qu'ils voudroient tous les deux, il faudroit bien que les autres finiffent par le vouloir : qu'une feule chofe le chagrinoit, la querelle fur la Navarre, parce que, d'un côté, il prévoyoit que tant que cette conteftation dureroit, il n'y auroit point une union auffi folide qu'il le defiroit entre la France & l'Efpagne ; & que, d'un autre côté, il effayeroit vainement de la rendre, puifque les Efpagnols n'y confentiroient jamais : qu'après y avoir mûrement réfléchi, il ne voyoit point d'autre moyen de fortir de cet embarras, que de fuivre l'indication de la nature, en faifant époufer à Philippe fon fils, prince des Afturies, l'unique héritiere du roi de Navarre. Avec quelque adreffe que cette propofition eût été amenée, François fentit ce qu'elle avoit de captieux : la princeffe, indépendamment de fes droits fur le royaume de Navarre, devoit hériter du Béarn, du comté de Foix & de plufieurs terres confidérables en Gafcogne : c'eût été, par conféquent, livrer à l'Efpagne des

AN. 1538.

AN. 1538. provinces Françoises & donner naissance à une querelle plus interminable que celle qu'on vouloit étouffer. François exposa ces inconvéniens à l'empereur qui n'insista pas. L'entretien finit par de nouvelles protestations d'une confiance sans réserve, d'une union indissoluble. Après un dîner aussi gai que le permettoit la qualité des convives, l'empereur remit à la voile, content des dispositions où il laissoit la cour de France.

Fautes contre la politique, du connétable Anne de Montmorenci.

Mémoires de Ribier.

Manusc. du cab. de Fontanieu.

Actes de Rimer.

Elles étoient telles en effet, qu'il ne pouvoit en desirer de plus favorables, tant de la part du roi que de celle du ministre absolu qui présidoit à tous les conseils, surveilloit les autres ministres & exerçoit par lui-même le département des affaires étrangeres, celui de tous pour lequel la nature l'avoit le moins fait. Je parle du célèbre Anne de Montmorenci, homme infatigable dans le travail, austere dans ses mœurs, partisan déclaré de l'ordre & de la justice, mais confiant dans ses propres lumieres, opiniâtre dans ses résolutions, dur & hautain dans ses manieres & dans ses propos, ami impérieux, implacable ennemi, plus jaloux d'inspirer du respect que de la con-

AN. 1538.

fiance, insatiable de titres, d'honneurs & de biens qu'il auroit voulu entasser tous sur sa tête, ou du-moins concentrer dans sa maison. Aux charges de grand-maître, de maréchal de France, de gouverneur de Languedoc, il venoit d'ajouter celle de connétable; & le roi avoit choisi pour lui conférer cette suprême magistrature, le château même de Moulins, d'où Bourbon s'étoit enfui. Ministre plénipotentiaire aux conférences de Leucate & de Nice, admis à l'entretien secret d'Aigues-Mortes, il regardoit la trève comme son ouvrage & croyoit son honneur intéressé à la maintenir.

Il étoit aisé de prévoir quelles allarmes une réconciliation si peu attendue devoit causer au roi d'Angleterre, aux princes de la ligue de Smalkalde, & à Soliman lui-même. La prudence exigeoit donc, si l'on vouloit conserver leur alliance, qu'on s'empressât de les rassurer: mais pour tenir à la fois à deux partis si opposés, & ménager l'amitié de l'un sans perdre la confiance des autres, Montmorenci auroit eu besoin d'une souplesse d'esprit que la nature lui avoit refusée. Sous prétexte que ces alliances étoient ou onéreuses, ou flé-

AN. 1538. triſſantes, & que le ſeul beſoin d'opposer une digue à l'ambition de l'empereur les avoit fait contracter, il ne ſe donna aucun mouvement pour les conſerver, & regarda comme un avantage d'en être délivré. La France payoit tous les ans à l'Angleterre une ſomme de cent mille écus, en déduction de celle de deux millions, dont elle s'étoit reconnue redevable par le traité de Moore, conclu pendant la priſon du roi, enregiſtré dans tous les parlemens, & garanti par les bonnes villes du royaume. Les paiemens s'en étoient faits régulierement juſqu'au commencement de la guerre de Provence : alors ſeulement ils avoient été ſuſpendus, ſans que le roi d'Angleterre, qui connoiſſoit la détreſſe de ſon allié, eût paru s'en offenſer. Il ne doutoit point qu'à la paix, les choſes ne repriſſent leur ancien cours. C'eſt cependant ce qui n'arriva pas. L'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui s'étoit inſinué dans la confidence de Montmorenci, lui repréſenta qu'il avoit un moyen bien ſimple de ſecouer ce tribut odieux ; qu'il ſuffiſoit pour cela de ſommer Henri de rentrer dans le ſein de l'égliſe ; & en cas de refus, de rompre tout com-

An. 1538.

merce avec lui, & de fermer les ports de France à tous les marchands Anglois, comme l'empereur de ſon côté leur interdiroit l'entrée de toutes les terres de ſon obéiſſance. Ces malignes inſinuations produiſirent leur effet. A la vérité, on eut honte de paſſer bruſquement & ſans aucun motif apparent du langage de la confiance & de la plus tendre amitié, aux injures & aux menaces. On ſe contenta d'abord de marquer de la froideur : on voulut enſuite ſavoir ſur quoi étoient primordialement fondées les créances que Henri faiſoit valoir contre la France; & on croyoit cette demande d'autant plus juſte, que le traité de Moore avoit été conclu ſans la participation du roi, & dans des conjonctures où le conſeil n'avoit eu ni le tems ni la facilité de rien examiner : on ajoutoit, qu'il y auroit peu de généroſité au roi d'Angleterre de ſe prévaloir d'un engagement forcé, pour exiger plus qu'il ne lui étoit dû; que les divers paiemens déja faits, rempliſſoient & au-delà, les dettes legitimes : que le roi, quelque cas qu'il fît d'ailleurs de l'alliance & de l'amitié du roi d'Angle-

terre, n'étoit ni dans le cas, ni dans
AN. 1538 la diſpoſition de l'acheter ; qu'il ne la croiroit ſincère, qu'autant que, fondée ſur une eſtime réciproque, elle ſeroit dégagée de tout intérêt pécuniaire. Henri répondit que la conduite qu'il avoit tenue, & pendant la priſon du roi, & pendant celle des fils de France, montroit aſſez qu'il ſavoit comment on doit aimer ſes amis, & ne pas ſe prévaloir de leur détreſſe : que les difficultés qu'on oppoſoit au paiement d'une dette ancienne & ſacrée, étoient quelque choſe de ſi nouveau, de ſi incroyable, qu'il n'en pouvoit conclure autre choſe, ſinon qu'on ſe laſſoit de ſon amitié, & qu'il y avoit dans le conſeil du roi ſon frere, des gens qui n'approuvoient pas l'alliance de l'Angleterre, de même qu'il y en avoit dans ſon propre conſeil qui blâmoient ſes liaiſons avec la France : que puiſqu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de les entendre, il falloit peſer leurs raiſons, ſonder les motifs ſecrets qui les faiſoient parler, & ne pas les croire ſur parole. Que très-certainement ceux-là trompoient le roi ſon frere, qui vouloient lui perſuader que l'empereur lui rendroit de bonne amitié

le duché de Milan : qu'il étoit inconcevable comment après avoir été si souvent & si cruellement trompé par ce prince, on pouvoit encore ajouter quelque foi à ses promesses : qu'il se rappellât le tems & les circonstances de l'entrevue de Boulogne, où, le cœur ulcéré des traitemens qu'il avoit reçus à Madrid, il plaça à ses côtés le Dauphin & le duc d'Orleans, & déclara qu'il les désavoueroit pour ses fils, s'ils oublioient un jour de le venger Qu'il réfléchît donc, encore une fois, sur le parti qu'il sembloit vouloir prendre, & qu'il pesât mûrement si la somme modique dont il prétendoit s'affranchir valoit mieux que les avantages qu'il avoit précédamment tirés, & qu'il pouvoit encore tirer de l'alliance avec l'Angleterre : que pour lui, il n'avoit point à délibérer : que jugeant son honneur intéressé à poursuivre le payement d'une dette sacrée & légitime, il ne consentiroit jamais à s'en désister. AN. 1538.

Si cette discussion pécuniaire eût été la seule cause de refroidissement entre les deux cours, il se présentoit une occasion de la terminer. Madeleine de France, mariée au roi d'Ecosse, AN. 1539.

AN. 1539. venoit de mourir ſans laiſſer de poſtérité, & le jeune monarque ne vouloit ſe remarier qu'à une princeſſe Françoiſe. La ſeconde fille du roi n'étoit pas encore nubile : on jetta les yeux ſur la fille aînée du duc de Guiſe, déja veuve du duc de Longueville. Henri, à qui cette liaiſon inſpiroit la plus violente jalouſie, ſe déclara une ſeconde fois le rival du roi d'Ecoſſe ſon neveu. Il ſe trouvoit veuf de ſa troiſieme femme; & pour mieux s'aſſurer d'une préférence qu'il ſe croyoit due à tous égards, il promettoit à ce prix de tranſiger aux conditions qu'il plairoit au roi, ſur la dette conteſtée, & d'unir indiſſolublement ſes intérêts à ceux de la France. Le roi ne put ſe diſpenſer de promettre ſes bons offices tant auprès du duc de Guiſe & du cardinal de Lorraine, pere & oncle de la princeſſe, qu'auprès de la princeſſe elle-même; mais en leur laiſſant à tous le libre exercice des droits que leur donnoit la nature. Ils préférerent le roi d'Ecoſſe : Henri ne doutant point qu'il n'eût été joué, refuſa durement la main de la princeſſe de Vendôme qu'on lui offroit pour dédommagement, & eſſaya s'il ne réuſſiroit pas à ſon

tour à inspirer de la jalousie à la France. En paroissant donc accepter la proposition du mariage de Marie sa fille aînée avec le prince de Portugal, aux conditions que l'empereur, en qualité d'oncle de la princesse avoit le premier proposées, il demanda pour lui-même une autre nièce de l'empereur, fille du roi de Dannemarck détrôné, & veuve de François Sforce, dernier duc de Milan. Ce projet lui réussit, mais autrement qu'il n'avoit compté; car au-lieu de ramener à lui, par ce moyen, le conseil de France, il acheva de le pousser dans les bras de l'empereur. Montmorenci, qui n'attendoit pour se livrer aveuglément à ce prince que la confirmation par écrit des principaux articles dont on étoit convenu verbalement à Aigues-Mortes, ayant été instruit des négociations du roi d'Angleterre, la sollicita plus ardemment que jamais, & eut la satisfaction de voir enfin arriver cet écrit. L'empereur y promet *sur sa foi & son honneur*, d'accomplir le mariage du duc d'Orléans avec la princesse d'Espagne, sa fille aînée, ou avec sa nièce, la seconde fille du roi des Romains, *duquel sa majesté impériale se fait fort*,

AN. 1539.

AN. 1539 & de disposer du duché de Milan en faveur des deux époux : il promet de faire épouser à son fils Philippe, prince des Asturies, madame Marguerite de France, derniere fille du roi, ou du-moins de ne prendre aucun autre engagement par rapport au mariage de son fils, sans le consentement du roi, à condition que le roi s'oblige à la même condition par rapport au mariage de sa fille. Quant au projet de changer la trève de dix ans en une paix perpétuelle, l'empereur déclare qu'il s'en rapporte à la parole du roi qui annonça, dès que cette trève fut conclue, qu'il la tenoit pour une vraie paix pendant toute la durée de leur vie, & qu'ils ne laisseroient pas de demeurer amis & alliés, quand même ils ne pourroient s'accorder sur leurs prétentions respectives : que pour ce qui le concerne, il est d'avis & desire ardemment, que dans toutes leurs entreprises ils agissent de concert, qu'ils soient amis des amis, ennemis des ennemis l'un de l'autre, & que cette confédération s'étende jusques sur leurs enfans : *ainsi le promettons & jurons*, ajoute Charles, *sur notre foi &*

& honneur, par le présent écrit signé de notre main.

AN. 1539.

Après un engagement de cette nature, l'empereur ne pouvant plus accéder aux demandes du roi d'Angleterre, s'excusa sur le danger de contracter un mariage entre des parens si proches sans une dispense du saint siege, qu'on n'obtiendroit jamais, tant que ce monarque refuseroit de reconnoître la supériorité du pape & demeureroit excommunié. C'étoit l'empereur lui-même qui avoit sollicité la bulle d'excommunication, en se chargeant de la mettre à exécution. Paul III, qui avoit suspendu son juste ressentiment, tant qu'il avoit vu le roi d'Angleterre uni au roi de France, considérant que le changement inespéré qui venoit de s'opérer dans le systême politique, ne laissoit plus à l'empereur aucun prétexte de différer, lui adressa le cardinal la Pole ou Polus, proche parent, mais l'un des plus ardens ennemis du schismatique Henri. L'empereur l'accueillit; mais sous prétexte qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans la participation de son allié, il l'adressa au roi de France, en promettant d'adopter sans réserve le parti que celui-ci croiroit devoir

AN. 1539. prendre. Henri, fut informé de ce qui se tramoit contre lui, & comme, malgré ses plaintes, il n'avoit point encore rompu avec la France, il pria le roi, *comme son bon frere & son meilleur allié*, de lui livrer le traître Polus qu'il qualifioit de *sujet rebelle.* François se hâta d'interdire à Polus l'entrée de ses Etats, en lui marquant cependant qu'il étoit dans la disposition de se joindre au pape & à l'empereur, mais seulement en qualité d'auxiliaire, le seul rôle, en effet, qui lui convînt dans cette querelle, puisqu'il n'avoit personnellement aucun motif de plainte contre le roi d'Angleterre. Malgré ce contretems, le projet d'invasion se poursuivoit, même à la cour de Henri. On calculoit, d'après les dispositions de la nation à l'égard de son Souverain, que la conquête entiere du royaume pouvoit se faire à peu de frais & en moins d'un an : que le partage ne souffriroit aucune difficulté, en donnant au roi d'Ecosse les provinces septentrionales, au roi de France, la partie occidentale, & à l'empereur, l'orientale jusqu'à la Tamise qui serviroit de bornes entre ces deux derniers Souverains. Henri apprit ou devina une

partie de ces négociations ſecrettes. Non content d'armer toutes les milices d'Angleterre, il voulut ſe procurer un appui en Allemagne, en épouſant la princeſſe de Cleves, belle-ſœur de l'électeur de Saxe. A la faveur de cette alliance & au moyen des ſommes qu'il promettoit aux confédérés de Smalcalde, il ſe crut aſſuré de pouvoir faire paſſer dans ſon iſle tous les lanſquenets dont il auroit beſoin. AN. 1539.

L'empereur étoit trop ſage pour ne pas ſentir tout ce que le projet de partager l'Angleterre avoit de chimérique. Content d'avoir amené les choſes au point qu'il pourroit, lorſqu'il le voudroit, brouiller irrévocablement l'Angleterre avec la France, & ne cherchant plus qu'à ſe procurer le même avantage ſur cette derniere couronne vis-à-vis des proteſtans d'Allemagne, il répondit aux nouvelles ſollicitations du pape & de Polus, qu'on perdroit ſon tems en attaquant directement Henri, tant qu'on lui laiſſeroit la liberté de tirer des ſoldats d'Allemagne; que ce prince avoit des tréſors immenſes, mais peu ou point de troupes aguerries; qu'il falloit donc commencer par lui ôter ſes défenſeurs, en pacifiant l'Allema-

AN. 1539. gne, & qu'après cela on l'auroit bientôt à discrétion : qu'en conséquence il venoit d'indiquer une diète, où il envoyoit deux commissaires qui avoient ordre de passer par la France, & de communiquer au roi leurs instructions: qu'il ne doutoit point que s'il plaisoit au roi de les faire accompagner d'un ministre de confiance, qui parlât le même langage qu'eux, les protestants abandonnés à eux-mêmes, & privés de tout appui, n'acceptassent avec soumission les conditions qu'on voudroit leur prescrire. Montmorenci tomba encore dans ce nouveau piége : envain le maréchal de Montejan, gouverneur de Piémont, venoit de lui donner avis d'une conjuration tramée par le marquis de Guast, pour surprendre Turin; envain les ministres du roi, dans les différentes cours d'Italie, lui rendoient compte d'un grand nombre de propos qui auroient dû lui ouvrir les yeux; incapable de revenir sur ses pas, il révoqua successivement les anciens ministres qui ne se prétoient que difficilement à son nouveau plan, & donna ordre à ceux qu'il nommoit pour les remplacer, de concerter toutes leurs démarches avec les ambassadeurs

de l'empereur, ſans ſonger un moment qu'il s'ôtoit à lui-même tout moyen d'être averti, ſi l'empereur le trompoit.

AN. 1539.

Adminiſtration intérieure. Supplice de la roue.

Apolog. d'Hérodot.

Recueil d'ordonnances.

Malheureuſement il ne ſe trouvoit alors perſonne dans le conſeil qui eût, ou aſſez de courage, ou aſſez de crédit, pour élever la voix contre un pareil aveuglement. Le chancelier Antoine du Bourg étoit mort l'année précédente, par un accident dont il ſemble que ſa dignité auroit dû le préſerver. Il aſſiſtoit avec toute la cour à l'entrevue du roi & de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, dans la ville de Laon. La foule des ſpectateurs étoit ſi grande, & l'on avoit pris ſi peu de précautions, que ce premier magiſtrat du royaume fut renverſé de ſa mule, foulé aux pieds, & étouffé avant qu'on pût lui porter du ſecours. Entre les diverſes ordonnances rédigées par ſes ſoins, il en eſt une qui fait époque dans la juſtice criminelle. En 1534, les brigands s'étoient extraordinairement multipliés. Les uns infeſtoient les grands chemins; les autres ſe répandant dans les fermes & les hameaux, levoient des contributions, enfonçoient les portes, & maſſacroient tout ce qui oſoit leur ré-

AN. 1539. ſiſter. Comme la potence paroiſſoit ne plus les effrayer, le chancelier remit en vigueur le ſupplice de la roue, dont on trouve des veſtiges ſous la premiere race de nos rois, & qui s'étoit apparemment conſervé dans quelques contrées de l'Allemagne. La loi porte, que tous les criminels convaincus de vols ſur les grands chemins, ou avec effraction, auront les bras & les cuiſſes rompus en deux endroits, & ſeront élevés ſur une roue pour y faire pénitence & attendre la mort, ſans qu'il ſoit permis à perſonne de leur donner du ſecours. Quelque plauſible que fût le motif qui animoit le légiſlateur, on peut raiſonnablement douter s'il atteignit le but qu'il ſe propoſoit : outre que ce ſupplice, long & atroce, eſt plus propre par ſa nature à jetter dans le déſeſpoir qu'à inſpirer des ſentimens de pénitence, n'auroit-il pas été à deſirer qu'on n'eût pas puni du même ſupplice le ſimple vol, ſoit ſur les grands chemins, ſoit avec effraction, & le vol joint à l'aſſaſſinat, puiſque ce dernier crime eſt infiniment plus préjudiciable à la ſociété ?

Au chancelier Antoine du Bourg,

succéda le fameux Guillaume Poyet, fils d'un avocat d'Angers, long-tems avocat lui-même, puis président du parlement de Paris. Comme il devoit au connétable son élevation, il continua de se regarder bien moins comme son associé que comme son premier commis. Au reste, nourri dans l'étude des loix & des formes judiciaires, & ayant souvent eu occasion de remarquer les imperfections de notre jurisprudence, il se proposa d'y remédier par l'ordonnance de Villers-Cotterets, conçue en 192 articles, dont quelques-uns méritent d'être observés.

AN. 1539.

Ordonnance de Villers-Coterets.

Fontanon.

Les premiers règlent les limites entre les officialités ou tribunaux ecclésiastiques, & les justices séculieres. Dans toutes les causes personnelles, à la réserve toutefois des matieres de sacrement ou autres purement spirituelles, il est défendu, sous peine d'amende arbitraire, de citer aucun laïc devant les juges d'église; & à ces mêmes juges de provoquer ou de recevoir la connoissance de ces sortes d'affaires.

La difficulté de constater juridiquement l'heure de la mort des bénéfi-

An. 1539 ciers, la difficulté plus grande encore de constater le tems de la majorité des enfans mineurs, & les degrés de consanguinité dans les familles, donnerent naissance à un établissement si simple, & d'une utilité si générale, qu'il est étonnant qu'on s'en soit avisé si tard. Les chapitres, monastères, & cures, tiendront un registre des sépultures de toutes personnes tenant bénéfice, ou ils marqueront le tems précis de la mort des bénéficiers, & qui fera foi en justice : les curés tiendront un pareil registre en bonne forme, des baptêmes de tous les enfans, où l'on marquera le jour & l'heure de leur naissance : les curés & chapitres seront tenus de remettre tous les ans ces registres au greffe du bailliage le plus voisin, afin qu'ils puissent être consultés dans le besoin.

Un jargon scientifique, moitié latin, moitié françois, deshonoroit non-seulement les plaidoyers des avocats & les remontrances des magistrats, mais les arrêts des cours souveraines, & presque tous les actes judiciaires. C'étoit déja un grand abus que les titres qui assuroient l'état & la fortune des citoyens, ne pussent être entendus du

plus grand nombre de ceux pour qui ils étoient faits : mais c'en étoit un plus monstrueux encore, que beaucoup de praticiens ignorant la valeur des termes latins, dont ils avoient la manie de se servir, donnassent naissance à de nouveaux procès, plus difficiles à terminer que la premiere contestation. Le nouvel édit abolit l'usage du latin dans tous les actes judiciaires, & ordonne que les arrêts soient enregistrés & délivrés aux parties, en langage maternel François.

La procédure criminelle, déja très-rigoureuse parmi nous, le devint encore davantage par le changement suivant. L'accusé contre lequel on produisoit des témoins, entendoit leurs dépositions avant que de déclarer les raisons qu'il pouvoit avoir de les récuser ou de les tenir pour suspects. Par-là, il évitoit d'aigrir mal-à-propos des hommes qui pouvoient, ou lui servir, ou lui nuire. La loi ordonne que le juge, en présentant les témoins à l'accusé, & avant que de lui donner aucune connoissance de leur déposition, lui enjoindra de déclarer s'il a quelque reproche à proposer contre eux : s'il n'en allègue aucun,

AN. 1539. ou après qu'on aura mis par écrit ceux qu'il auroit allégués, il sera procédé à la lecture des dépositions, après laquelle l'accusé ne sera plus reçu à rien proposer qui puisse infirmer leur témoignage.

Dans le nombre considérable de réformes & d'innovations que présentoit l'ordonnance, il s'en trouva plusieurs qui déplurent aux magistrats : ils arrêterent des remontrances ; mais avant que d'avoir pu les présenter, ils recurent ordre de procéder, sans aucun délai, à l'enregistrement. L'ordre du roi étoit accompagné d'une lettre du chancelier, à l'avocat-général Raimond, qui lui avoit donné avis de ce qui se passoit au parlement : *M. l'avocat, j'ai reçu vos lettres, & pour réponse, ce n'est autre chose que cette forme ancienne, si mal reçue & goûtée de ceux qui ont puissance de commander qu'il n'est possible de plus. C'étoit assez qu'en votre présence, les choses avoient été lues, & ne se y devoit perdre le tems ja employé. Vous y penserez & en ferez votre devoir : & à Dieu, auquel je prie vous donner ce que vous desirez. A Villers-Cotterets, ce 24 Août ; votre bon ami, Guillaume Poyet.*

AN. 1539.

Le parlement, après avoir tranſcrit ſur ſes regiſtres l'ordre du roi & la lettre du chancelier, enregiſtra l'ordonnance avec la clauſe, *de l'ordre & du commandement du roi.* Cette clauſe, qui n'étoit inſérée que pour conſtater la violence, déplut au roi & au chancelier, qui demanderent un enregiſtrement pur & ſimple. La cour députa deux de ſes conſeillers à Villers-Cotterets, avec ces mêmes remontrances qu'on avoit refuſées de recevoir auparavant : ils ne purent parler au roi qui étoit dangereuſement malade ; le chancelier leur réitéra l'ordre d'*obtempérer :* ils s'y déterminerent enfin, mais en ſe réſervant la liberté de renouveller leurs remontrances lorſque le roi viendroit prendre ſéance au parlement. Cette précaution ne fut pas néceſſaire : l'expérience ne tarda pas à juſtifier les obſervations du parlement ; & l'on donna ſucceſſivement deux ou trois déclarations pour corriger quelques articles de l'ordonnance.

Maladie du roi.
Hiſtoire des maladies vénériennes.
La Marre,

La honteuſe maladie dont le roi étoit atteint, le forçoit à ſe tenir étroitement renfermé, afin d'en dérober, autant qu'il étoit poſſible, le ſpectacle à tous ſes ſujets. Cette maladie, long-

AN. 1530. *Traité de la police. Astruc.*

tems étrangere à notre continent, se manifesta pour la premiere fois à Naples, sous le règne de Charles VIII. Des matelots de cette ville, qui avoient accompagné Christophe Colomb à la découverte du nouveau monde, l'avoient puisée dans le commerce des femmes de Saint-Domingue & transportée dans leur patrie. Les compagnons de Charles VIII, abusant des droits de la victoire, s'en étoient infectés dans le commerce des Napolitaines, & l'avoient bientôt répandue dans le reste de l'Italie & en France. Voici les signes auxquels on la reconnoissoit : l'abbatement, l'insomnie, une sombre mélancholie, un dégoût général, la maigreur, un teint livide, des pustules qui couvroient tantôt le front, tantôt d'autres parties du corps : ces pustules dégénérant en ulceres, consumoient les chairs, s'attachoient aux os, rongeoient le palais, la trachée-artere ou les cloisons du nez : quelques-uns perdoient la barbe, les cheveux & les paupieres ; ce qui leur donnoit un air effaré & ridicule ; d'autres, les lèvres, les dents, le nez, les yeux ou les organes de la génération : là étoit le foyer du mal. Des écoulemens âcres & pu-

rulens, des tumeurs qui obstruoient les conduits naturels, livroient tout-à-la-fois ces déplorables victimes & aux tourmens les plus cruels & au plus affreux abandon. L'exemple de la lèpre & de quelques autres maladies contagieuses qui se communiquoient par la respiration ou le simple attouchement; les mensonges des malades qui, pour exciter la pitié, nioient le désordre de leur conduite; l'odeur infecte qu'ils exhaloient, tout contribuoit à écarter les mains dont ils auroient dû attendre des secours. Les médecins, qui ne trouvoient dans leurs livres aucun spécifique contre une maladie ignorée avant eux, n'osoient ni sonder les plaies, ni respirer le même air. Tandis que ces hommes pusillanimes trahissoient ainsi leur devoir, que les prédicateurs exhortoient les fidèles à fléchir par des jeûnes & des aumônes, la colere céleste; le parlement chargé de la haute police, voyant avec inquiétude que le nombre de ces tristes victimes de la débauche se multiplioit de jour en jour, rendit, de concert avec l'évêque de Paris, un arrêt en forme de règlement, par lequel il enjoignoit *de par le roi, & sous peine de*

AN. 1539. *la hart*; à tous ceux qui ſe trouvoient infectés de cette maladie, s'ils étoient étrangers & non domiciliés, de ſortir de la ville dans l'eſpace de vingt-quatre heures, en recevant des mains de deux commis prépoſés aux portes Saint-Denis & Saint-Jacques, quatre ſous pariſis pour ſe retirer où bon leur ſembleroit, avec défenſe de rentrer; s'ils étoient domiciliés, de ne ſortir de leur maiſon ni de jour ni de nuit ſous la même peine; à ceux qui n'avoient point de domicile qui leur appartînt, ni aucun moyen de ſe procurer des ſecours, de ſe retirer, dans le même eſpace de vingt-quatre heures, dans les granges du fauxbourg Saint-Germain, où ils ſeroient nourris ſur les fonds deſtinés aux aumônes.

Ce règlement & quelques autres plus ſéveres encore étoient plutôt des préſervatifs contre le danger chimérique d'une contagion générale, qu'un ſecours efficace contre les progrès de la maladie. Le premier remède vint du lieu même d'où elle avoit été apportée : la ſage nature y faiſoit croître un bois réſineux & noirâtre, nommé *gayac* ou *guïac*, dont les naturels du pays formoient une tiſane ſudorifique qui les

AN. 1539.

guériſſoit promptement & ſans douleur. Les Eſpagnols établis à Saint-Domingue en tenterent l'uſage avec le même ſuccès, & ne tarderent pas à l'apporter en Europe où il eut d'abord un débit prodigieux. Mais ſoit qu'il eût perdu une partie de ſa vertu en traverſant les mers, ſoit plutôt que la tranſpiration fût plus difficile & moins abondante dans un climat tempéré, que ſous la zone torride, on reconnut bientôt qu'autant il étoit efficace en certains cas, autant il étoit inſuffiſant ou même dangereux en beaucoup d'autres, & qu'il falloit chercher un ſpécifique plus puiſſant, ſi l'on vouloit extirper le poiſon. Le haſard, & non l'étude, en procura la découverte. Quelques charlatans accoutumés à guérir les maladies de la peau par des frictions de mercure, en tenterent l'eſſai ſur cette nouvelle maladie, & furent eux-mêmes étonnés du ſuccès. Ce n'eſt pas qu'opérant ſans principes & appliquant indifféremment la même doſe ſur toutes ſortes de perſonnes, ils ne tuaſſent beaucoup de malades ; mais ils en guérirent radicalement quelques-uns, & il n'en fallut pas davantage pour engager les vrais mé-

AN. 1539. decins à perfectionner cette découverte.

Il y avoit quarante ans que cette maladie étoit connue en France, & l'art de la traiter avoit déja fait des progrès, lorſque François I, que ſon rang ſembloit devoir en préſerver, puiſqu'elle n'étoit point encore ſortie des dernieres claſſes de la ſociété, eut le malheur d'en être atteint. Il étoit devenu amoureux d'une ſimple bourgeoiſe de Paris, que les mémoires du tems ne déſignent point autrement que ſous le nom de *la belle Ferronniere.* Le mari tranſporté de jalouſie & content d'expoſer ſa vie, pourvu qu'il parvînt à ſe venger, alla puiſer dans les lieux de proſtitution le venin dont il infecta ſa femme, & qu'elle ne tarda pas de communiquer à ſon amant. Le mari ſe mit ſur-le-champ entre les mains des médecins, & guérit : la femme mourut; & le roi, malgré la vigueur de ſon tempérament, reſta longtems déſeſpéré. A la fin, un apoſthume qui s'étoit formé à la jointure des cuiſſes, creva & laiſſa couler une partie du venin ; mais ſoit que Burgenſis & les autres médecins de la cour manquaſſent d'expérience dans le traitement de ce

genre de maladie, ſoit qu'ils craigniſſent d'appliquer des remèdes trop forts, le germe du mal ſubſiſta & ſe reproduiſit, quelques années après, avec une nouvelle violence.

AN. 1539.

Fautes politiques de Montmorenci.

Ribier. Manuſc. de Béthune.

Tandis que le monarque expioit par un long ſupplice l'erreur d'un moment, le connétable, trop fidèle au plan de politique qu'il s'étoit formé, ne laiſſoit échapper aucune occaſion d'obliger l'empereur, ſans même examiner ſi celui-ci répondoit bien exactement à tant d'avances. Après la mort de l'impératrice, le marquis de Guaſt, gouverneur du Milanès, vint trouver Montéjan, gouverneur de Piémont, & lui fit obſerver que cet évènement pouvoit ſervir à reſſerrer les liens de l'union qui ſubſiſtoit déja entre leurs maîtres; que l'empereur étoit trop jeune pour ne pas ſonger à un nouveau mariage, & qu'il n'y avoit point pour lui de parti plus ſortable que la princeſſe Marguerite, ſeconde fille du roi. Quoiqu'il affectât de parler en ſon nom & par maniere d'avis, Montéjan ne douta point qu'une viſite & une converſation ſi extraordinaires n'euſſent été ſuggérées par le conſeil d'Eſpagne : il en rendit compte au connétable qui ſe hâta d'en-

voyer en Eſpagne, avec la qualité d'am-
AN. 1539. baſſadeur extraordinaire, *le gros* Briſſac, afin de ſonder, à cet égard, les diſpoſitions de l'empereur, en lui offrant pour lui-même la princeſſe déja promiſe à Philippe, prince des Aſturies. L'empereur, qui n'avoit apparemment voulu que ſe faire rechercher, montra de l'éloignement pour un ſecond mariage, & ne vouloit, diſoit-il, rien changer aux arrangemens précédens.

Les Vénitiens s'étoient laiſſés entraîner, quelques années auparavant, dans la ligue conclue entre l'empereur & le pape contre les Turcs : s'appercevant trop tard que la plus forte dépenſe, les pertes & les riſques, tomboient ſur eux, au lieu que tous les avantages tournoient au profit de l'empereur & de Ferdinand ſon frere, voiſins non moins redoutables pour la république que les Turcs eux-mêmes, ils ſolliciterent ou une paix ou une longue trève, & employerent utilement la médiation des miniſtres François à la Porte. L'empereur ne pouvant les retenir voulut être compris dans le traité & ne manqua pas de s'adreſſer à Montmorenci, qui lui auroit rendu

ce service, si Soliman n'eût mieux connu les intérêts du roi que le ministre auquel ils étoient confiés. Voici sa réponse. AN. 1539.

Sultan Soliman, empereur. A très-illustre & très-excellent prince, le chef des Chrétiens & le plus renommé de la génération du Messie, pacificateur & modérateur de tous les gestes des Nazaréens, clément, vaillant, prudent, digne de tout honneur & éminence, empereur des domaines & royaumes de France, le roi François mon frere; que l'accroissement de toute félicité se perpétue sur lui.

En recevant mon sceau impérial, qu'il vous soit notoire que par les lettres adressées à votre ambassadeur, vous avez marqué que Charles, roi d'Espagne, avec ses partisans, desire & recherche par votre médiation, une trève de ma sublime Porte. Persévérant dans l'affectionnée fraternité qui a été jusqu'ici entre moi & vous, & la confirmant de nouveau par ma foi impériale, je déclare que si le roi d'Espagne souhaite une trève & que cela vous fasse plaisir, il faut qu'il commence par remettre entre vos mains toutes les provinces, terres & seigneuries, qu'il vous détient: lorsqu'il

AN. 1539. *aura rempli cette condition, vous en donnerez avis à ma sublime Porte & je ferai tout ce qui pourra vous plaire : notifiant & déclarant qu'alors ma sublime Porte sera ouverte à quiconque voudra s'y adresser, soit pour la paix, soit pour la guerre. Donné au milieu de la lune de Mucarem, l'an de l'Hégire 946.* On devine aisément que l'empereur ne désira plus de trève à cette condition.

Révolte des Gantois. *Chronique de Holl & de Zélande. Heuter. rer. austr. Belcarius. Du Bellai.*

La troisieme occasion qui s'offrit au connétable d'obliger l'empereur, mérite, à toutes sortes d'égards, qu'on s'attache à la développer. Dans la guerre qui se perpétuoit depuis près de vingt ans, entre Charles-Quint & François I, les peuples des Pays Bas, & comme les plus riches de la domination impériale, & comme les plus voisins du danger, avoient été le moins ménagés. Ces peuples cependant avoient des priviléges très-étendus; mais la reine de Hongrie, qui les gouvernoit avec un conseil composé de douze seigneurs, ne leur laissoit gueres que le soin de répartir entr'eux les contributions qu'elle exigeoit arbitrairement. Dans la derniere guerre, ces impositions avoient été portées jusqu'à douze cent mille florins,

dont quatre cent mille devoient être acquittés par la ſeule province de Flandre. Les Gantois ne ſe croyant obligés qu'à défendre la patrie, toutes les fois qu'elle étoit envahie par l'ennemi, offrirent un corps de milices & refuſerent abſolument d'acquitter leur cote-part de l'impoſition. Pour les y forcer, la gouvernante fit arrêter les plus riches marchands de Gand, que le commerce avoit attirés dans le Hainaut & le Brabant, & menaça de les tenir dans les fers juſqu'à ce que la dette fût acquittée : les Gantois ſolliciterent la délivrance de leurs bourgeois, offrant de s'en rapporter à la déciſion des tribunaux & d'acquitter la ſomme qu'on leur demandoit, ſi les titres d'exemption qu'ils avoient à produire, n'étoient pas déciſifs & à l'abri de toute conteſtation. La gouvernante, au contraire, exigeoit qu'ils commençaſſent par payer, ſans toutefois leur refuſer la permiſſion de produire leurs titres devant le conſeil ſouverain de Malines. Comme ce tribunal, compoſé de créatures ou de penſionnaires de la gouvernante, leur paroiſſoit ſuſpect, ils demanderent & obtinrent la permiſſion d'aller plaider leur cauſe en Eſpagne, devant l'empereur lui même. AN. 1539.

AN. 1539. Les députés qu'ils y envoyerent furent reçus avec mépris & renvoyés, pour toute réponſe, au conſeil de Malines. La ſentence que porta bientôt contr'eux ce tribunal, les préparatifs de guerre que faiſoit la reine de Hongrie pour mettre cette ſentence à exécution, acheverent d'aigrir les eſprits & entraînerent les Gantois dans une révolte ouverte. Ils s'armerent tumultuairement, maſſacrerent quelques-uns des officiers de la reine, & chargerent les autres de fers pour ſervir d'ôtages à leurs bourgeois empriſonnés. S'adreſſant enſuite aux autres villes de Flandres, ils leur repréſenterent qu'auſſi long-tems que leurs deſpotes s'étoient donné la peine de voiler leurs uſurpations & de garder les dehors de la juſtice, ils avoient, de leur côté, étouffé leurs plaintes, diſſimulé les infractions qu'on faiſoit journellement à leurs priviléges, & porté les fardeaux énormes dont on les écraſoit, ſe flattant toujours qu'on mettroit un terme à leurs ſouffrances, qu'on ne leur ôteroit pas du-moins l'eſpérance, la ſeule conſolation qui reſte aux malheureux : qu'au contraire, leur longue patience n'avoit ſervi qu'à endurcir leurs tyrans ;

qu'ils s'offensoient de leurs larmes, rejettoient avec un mépris insultant leurs humbles remontrances, emprisonnoient sans forme de procès, d'honnêtes citoyens, qui sur la foi publique exerçoient paisiblement leur négoce dans les différentes villes des Pays-Bas, & qu'enfin ils armoient pour exterminer tous les malheureux Gantois. Cependant quel crime avoit-on à leur reprocher? D'avoir offert, au lieu d'une somme qu'ils n'avoient pas, de prendre eux-mêmes les armes & de verser jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour la défense de la patrie. Où vouloit-on qu'ils trouvassent encore de l'argent dans l'état d'épuisement où les avoient réduits les impositions des années précédentes? Qu'on calculât les sommes énormes qui étoient sorties de la province depuis vingt ans, & l'on cesseroit d'être surpris de leur pauvreté. Où étoient allé se perdre ces sommes énormes qui auroient suffi pour acheter une province plus étendue que la Flandre? Falloit donc le demander, puisque personne n'ignoroit qu'une partie étoit passée en Espagne, l'autre, en Italie & en Hongrie, pour y acheter des alliés ou des traîtres? Etoit-il

AN. 1539.

AN. 1539. juste que les Gantois achevassent de ruiner leurs enfans pour enrichir des gens qu'ils ne connoissoient pas ? Qu'ils prioient leurs compatriotes de faire de sérieuses réflexions sur la conjoncture présente, puisqu'elle devoit décider si les Flamands auroient encore des loix, une propriété, ou si, réduits à la condition des brûtes, ils n'étoient plus réservés qu'à servir de pâture à leurs maîtres : qu'il étoit clair qu'abandonnés à leurs propres forces, les Gantois succomberoient, mais qu'à l'exemple de leurs peres qui s'étoient toujours dévoués pour la cause commune, ils préféroient une mort certaine à la honte de l'esclavage : que les autres Flamands ne pourroient du moins se dispenser de les plaindre, & sans doute se repentiroient un jour de les avoir abandonnés.

La plupart des villes de Flandres, quelques-unes du Hainaut & du Brabant, prêtoient l'oreille à ces plaintes, & laissoient clairement appercevoir que si elles n'embrassoient pas le même parti, elles n'étoient plus retenues que par le colosse imposant de la puissance Autrichienne & par le peu d'espérance de trouver des secours étrangers. Pour achever de les entraîner, les Gantois envoyerent des

députés

députés en France, avec ordre de déclarer que les priviléges qu'ils réclamoient, leur avoient tous été ou accordés ou garantis par nos rois : que membres de la monarchie, ſujets de la couronne, ils avoient le droit inconteſtable d'appeller leur comte devant le tribunal ſuprême de la nation : qu'ils avoient uſé de ce droit tant qu'ils avoient été gouvernés par des princes François : que c'étoit au même titre & ſous la même condition qu'ils s'étoient ſoumis à des princes Autrichiens : que ceux-ci, en ſe ſéparant ouvertement de la monarchie, avoient anéanti le titre primordial de leur poſſeſſion, & laiſſé aux Flamands la liberté de relever directement de leur Souverain primitif : qu'enfin ils obéiſſoient au dernier arrêt du parlement, qui déclarant Charles d'Autriche déchu de tous ſes droits, comme vaſſal félon & rebelle, leur enjoignoit de s'attacher directement au roi : qu'ils le ſupplioient donc de les prendre ſous ſa protection & ſa ſauve-garde, & qu'ils offroient, à ce prix, de lui livrer non-ſeulement leur ville & leur territoire, mais la Flandre entiere & la meilleure partie des Pays-Bas.

AN. 1539.

AN. 1539. Ces offres, quoique tardives, ne paroiſſoient pas devoir être rejettées : juſqu'à ce jour, la France n'avoit point méconnu ſes droits ſur la Flandre & l'Artois : les ſeuls actes qui puſſent y donner atteinte, étoient les Traités de Madrid & de Cambrai, contre leſquels elle avoit proteſté. Si l'on regardoit cette ceſſion comme valide, pourquoi, depuis deux ans, le roi tenant ſon lit-de-juſtice, avoit-il fait prononcer la confiſcation de ces comtés, & leur réunion à la couronne ? N'avoit-il voulu que tendre un piége aux malheureux Flamands ? Les conjonctures d'ailleurs étoient ſi favorables, qu'à quelque degré de puiſſance que fût parvenue la maiſon d'Autriche, elle perdoit ſans retour les Pays-Bas, ſi la France les eût pris ſous ſa protection. Le roi d'Angleterre haïſſoit perſonnellement l'empereur ; & ſi depuis quelques années il ſembloit ſe rapprocher de lui, ce n'étoit qu'une feinte pour donner de la jalouſie à la France : on pouvoit encore le ramener à ſes premiers engagemens en rétabliſſant ſes penſions. Les confédérés de Smalkalde, qui formoient une puiſſance redoutable, ayant tout à crain-

dre de l'empereur, étoient censés les alliés de ses ennemis. Enfin, le prince qui par sa position pouvoit le plus influer sur le sort des Pays-Bas, le duc de Cleves & de Juliers, étoit entierement dévoué à la France, parce qu'il devoit à la protection de cette couronne, l'acquisition du duché de Gueldres & du comté de Zutphen. Charles d'Egmont, le dernier souverain de ces deux provinces, se voyant vieux & sans enfans, avoit institué le roi pour son héritier, & avoit desiré de l'en mettre en possession dès son vivant. Forcé de changer cette disposition, tant par la révolte de ses sujets que par la froideur du roi, qui aimoit mieux avoir au-delà du Rhin un allié puissant chez lequel il pût au besoin faire des recrues de lansquenets, qu'une souveraineté litigieuse & sans communication avec le reste de la monarchie, Charles d'Egmont avoit, par le conseil du monarque lui-même, institué pour son légataire, le duc de Cleves & de Juliers son parent, en dérogeant à tous les engagemens antérieurs que la nécessité seule lui avoit fait contracter avec la maison d'Autriche. AN. 1539.

Aucune de ces considérations n'é-

branla l'inflexible Montmorenci. Non
An. 1539. content de repousser les députés, il fit parvenir à l'empereur leurs propositions, & lui offrit toutes les troupes Françoises dont il auroit besoin pour châtier les rebelles. Charles-Quint n'accepta point ce secours, mais parut si sensible à la franchise de ce procédé, que n'ayant plus aucun doute sur l'amitié du roi, il vouloit, disoit-il, en resserrer les nœuds, en avançant le terme des mariages projettés. Il alloit donc se rendre incessamment dans les Pays-Bas, & aussi-tôt qu'il les auroit pacifiés, il indiqueroit au roi un rendez-vous sur la frontiere, où il auroit encore une fois le plaisir de l'embrasser : il feroit ensorte que le roi des Romains y arrivât de son côté; & là, ils uniroient leurs intérêts & leurs maisons par des liens indissolubles. Le trajet d'Espagne dans les Pays-Bas ne pouvoit s'exécuter que de l'une de ces trois manières, ou en s'embarquant sur l'Océan pour se rendre dans un port de Flandres, ou en traversant la Méditerranée, le haut de l'Italie, & la plus grande partie de l'Allemagne; ou enfin, en traversant la France dans toute son étendue. Le premier moyen

étoit impraticable, parce que l'empereur manquoit de vaiſſeaux de tranſport, & n'avoit ni le tems, ni la facilité de s'en procurer : le ſecond ſouffroit de grandes difficultés ; car s'il prenoit le parti de conduire avec lui une armée, la marche ſeroit lente, & la dépenſe énorme ; s'il ſe contentoit d'une ſimple eſcorte, il couroit riſque d'être inſulté, ou peut-être enlevé ſur les terres des princes proteſtans. C'eſt cependant celui pour lequel il parut pencher, & qu'il ſe hâta d'annoncer à l'Europe, en laiſſant à des agents ſubalternes, & qu'il pourroit déſavouer, le ſoin de faire des ouvertures ſur le troiſieme, le ſeul qui remplît parfaitement ſes vues. Montmorenci ſaiſiſſant vivement cette nouvelle occaſion d'obliger l'empereur, en fit la propoſition dans le conſeil : elle parut ſi extraordinaire, que quelque aſcendant qu'il y eût déja pris, elle eſſuya bien des contradictions ; car c'étoit non-ſeulement livrer ſans retour les Flamands à la maiſon d'Autriche, mais s'expoſer à perdre pour jamais la confiance du roi d'Angleterre, des princes proteſtans d'Allemagne, des républiques d'Italie, & de l'empereur

AN. 1539.

AN. 1539. des Turcs : étoit - on bien assuré que l'empereur, après avoir dénué la France d'alliés, n'abuseroit point de sa supériorité ? & la prudence n'exigeoit-elle pas, qu'avant de se prêter à un arrangement dont les suites pouvoient être si funestes, on s'assurât autrement que par des paroles, que ce prince rempliroit ses engagemens ? Le roi, qui penchoit naturellement pour tout ce qui avoit l'air de la générosité, fit prévaloir l'avis de Montmorenci, & l'on expédia un courier pour prier l'empereur de ne point prendre d'autre route que celle de France. Paroissant alors accorder plutôt que de recevoir une grace, il déclara que bien qu'il fût résolu de célébrer sans aucun délai le mariage de sa nièce ou de sa fille avec le duc d'Orléans, & d'expédier aux deux époux l'investiture du duché de Milan, & qu'il en donnât de nouveau sa parole, il ne vouloit point qu'on pût soupçonner que la contrainte fût entrée pour quelque chose dans cet arrangement : & qu'ainsi, il manderoit, pendant son séjour en France, Ferdinand son frere, soit à Metz, soit à Cambrai, où le roi & lui se rendroient de leur côté ; que ce seroit dans une

de ces deux villes impériales que se célébreroit le mariage, & qu'on dresseroit tous les actes qui y seroient relatifs : que tout le tems qu'il passeroit à la cour du roi son frere, devoit être donné à l'amitié ou au plaisir. Ces conditions furent acceptées, & lorsqu'il fut près de se mettre en route, les ambassadeurs de France & d'Espagne allerent de compagnie en donner avis, tant au pape qu'au roi d'Angleterre. Cette nouvelle inattendue produisit des effets bien différens sur ces deux souverains. AN. 1539.

Paul III la reçut avec transport ; car bien qu'il eût été sensible à l'indifférence que lui témoignoient l'empereur & le roi depuis leur réconciliation, & qu'il ne pût s'empêcher de regretter la qualité de médiateur qu'il n'avoit point mérité de perdre, il desiroit si ardemment la paix de l'Europe, & il étoit si convaincu qu'ils alloient agir de concert pour faire rentrer les protestans d'Allemagne & le roi d'Angleterre dans le sein de l'église, qu'il comptoit pour rien la petite humiliation que lui causoit le silence des ambassadeurs sur les conditions du traité de paix ; car il ne doutoit point qu'il

AN. 1539.

ne fût conclu. Il fit partir le cardinal Farnèze ſon neveu, pour aſſiſter en qualité de légat à l'entrevue de l'empereur, du roi de France & du roi des Romains, & y ménager les intérês de l'égliſe. Henri VIII, au contraire, pâlit en écoutant les ambaſſadeurs; il ne revint de ſon trouble, qu'en ſoupçonnant toujours que l'empereur pourroit bien ne vouloir que tromper encore une fois le roi. Au reſte, regardant cette démarche de l'ambaſſadeur de France comme une bravade, il ſe propoſa de ſe venger, avec le tems, de la violence & de la contrainte qu'il ſe faiſoit en ce moment.

Paſſage de l'empereur par la France.

Relation imprimée. Bouchet, ann. d'Aq. Belleforêt. Mathieu. Brantome.

L'empereur traverſoit alors les Pyrénées avec un train modeſte. A l'entrée du royaume, il rencontra le connétable & les deux fils de France, qui offrirent d'aller lui ſervir d'ôtages en Eſpagne : ce n'étoit apparemment de leur part qu'une ſimple politeſſe, qu'il n'accepta pas; au contraire, il vouloit les avoir à ſes côtés, & ne s'en plus ſéparer, s'il étoit poſſible. Le connétable donnoit des ordres pour que l'empereur fût reçu dans toute les villes qui ſe trouvoient ſur ſon

paſſage, de la même maniere que l'auroit été un ſouverain qui ſe ſeroit montré pour la premiere fois à ſes ſujets : cette précaution n'étoit preſque pas néceſſaire : pénétrés d'admiration pour un guerrier illuſtre, autrefois le vainqueur, maintenant l'allié de leur maître, les peuples prévinrent ou paſſerent de bien loin les ordres du connétable. » J'ai » vu, dit un auteur contemporain, les » entrées ſolennelles de trois de nos » rois; j'ai lu les entrées & triomphes » de leurs prédéceſſeurs, & je n'ai vu » ni lu que jamais roi de France ait » été reçu en ſi grand triomphe «. Le roi, dont la ſanté commençoit à ſe rétablir, alla au-devant de lui à quelque diſtance de Fontainebleau, & l'accompagna juſqu'aux portes de Paris, où le monarque entra ſecrettement, pendant que les différentes compagnies ſe mettoient en marche pour aller complimenter l'empereur. AN. 1539.

L'entrée ſolennelle ſe fit le premier jour de Janvier 1540 : les ordres religieux, l'univerſité, les cours de juſtice, le chancelier avec les officiers du grand-conſeil, & les maîtres des requêtes, les gentilshommes de la maiſon du roi, les cardinaux, les princes; AN. 1540.

AN. 1540. enfin, le connétable l'épée nue à la main, précédoient la marche de l'empereur, qui n'étoit vêtu que de noir, parce qu'il étoit toujours en deuil de l'impératrice. Après avoir fait une courte priere dans l'église Notre-Dame, il alla descendre au Palais : le roi le reçut au bas de l'escalier de marbre, & le conduisit dans la grande salle, où l'on avoit préparé le banquet royal : le souper fut suivi du bal, & pendant les huit jours que l'empereur séjourna dans cette capitale, les tournois & les danses se succédérent sans interruption. Cependant, bien des gens s'étonnoient, & de la confiance de l'empereur, & de la crédulité du roi : les ennemis du connétable se réveillerent, & crurent pouvoir hasarder quelques représentations : *Mon frere*, dit le roi à l'empereur en lui montrant la duchesse d'Étampes, *voyez-vous cette belle dame ; elle me conseille de ne point vous laisser partir d'ici que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. Eh bien*, répondit l'empereur un peu déconcerté, *si l'avis est bon, il faut le suivre.* C'en fut un pour lui de mettre la duchesse dans ses intérêts. Le lendemain, lorsqu'il se lavoit les mains, suivant l'usage,

avant que de se mettre à table, il laissa tomber, à dessein, une riche bague aux pieds de la duchesse, qui s'empressa de la relever & voulut la rendre : elle est en trop belle main, dit l'empereur ; & il la força de l'accepter. En tâchant de se concilier les ennemis du connétable, il avoit l'attention de ne lui point donner de jalousie, en lui réservant toujours les faveurs les plus distinguées : quelquefois même il se déroboit de la table du roi pour aller à Chantilli surprendre le ministre, qui n'auroit osé l'inviter ; & il ne se lassoit point d'admirer le bel ordre & la sage magnificence qui régnoient dans cette maison. Il se seroit certainement épargné ces visites, s'il eût pu soupçonner le danger auquel elles l'exposerent. Le dauphin, le roi de Navarre, & le duc de Vendôme, prirent des mesures pour l'arrêter en leur nom dans le château même de Chantilli, & l'y retenir prisonnier, jusqu'à ce qu'il eût restitué à l'un le Duché de Milan, à l'autre le royaume de Navarre, & au troisieme quelques seigneuries situées dans les Pays-Bas. Persuadés qu'il seroit plus facile de faire approuver au roi l'exécution que le projet ; qu'en tout

An. 1540 cas, il ſe trouveroit toujours forcé de pardonner à ſon héritier préſomptif, à ſon beau-frere, & au premier prince du ſang; ils n'étoient plus retenus que par la crainte de manquer eſſentiellement au connétable. Le dauphin qui avoit en lui une confiance ſans réſerve, le prit à l'écart & lui confia cet important ſecret. *Monſieur*, lui répondit Montmorenci, *cette maiſon eſt à vous, & vous y pouvez tout. Mais, puiſque vous me demandez mon avis, trouvez bon que je vous diſe que l'on ne prend point les taureaux par les cornes, ni les rois par la violence. Le roi, votre pere, a donné ſa parole à l'empereur, & ne ſouffrira pas que perſonne dans ſon royaume le faſſe paſſer dans l'Europe pour un prince infidèle & parjure.* Le Dauphin reſta confondu, & abandonna ſon projet. Quoiqu'il y ait toute apparence que l'empereur ignora toujours ce ſecret, il n'en deſira pas avec moins d'ardeur de ſe tirer au plus vîte du royaume. Ferdinand, ſon frere, qui dans le premier arrrangement avoit dû ſe rendre dans la ville de Metz, étoit retenu pour quelque tems en Autriche, par des affaires de la derniere conſéquence : mais il promettoit

de ſe rendre dans les Pays-Bas, d'où ils reviendroient enſemble trouver le roi ſur la frontiere, & mettre le dernier ſceau à leur union : cependant le déſordre croiſſoit dans les Pays Bas, & il étoit dangereux de laiſſer à la rébellion la liberté de ſe propager. Telles furent les raiſons qu'allégua l'empereur, & dont il fallut ſe contenter. Le roi, ſuivi de toute la cour, l'acccompagna juſqu'à Saint-Quentin, tant pour lui faire honneur, que pour être plus près du lieu où ſe devoit tenir la conférence. Le connétable & les fils de France le reconduiſirent à Valenciennes, la premiere place de ſa domination. AN. 1540.

Soumiſſion des Gantois. *Belcarius. Chron. de Holl. Du Bellai.*

L'arrivée ſubite de l'empereur, ſes liaiſons avec la France, répandirent une conſternation générale parmi les Flamands. Les villes qui penchoient pour la révolte, ſans cependant s'être ouvertement déclarées, furent les plus empreſſées à donner des marques de ſoumiſſion & de reſpect. Les Gantois, univerſellement abandonnés, voyant marcher contr'eux, d'un côté toutes les forces des Pays-Bas commandées par l'empereur en perſonne, de l'autre le roi des Romains, qui amenoit du fond de l'Al-

AN. 1540. lemagne une armée de lansquenets, perdirent tout espoir de se défendre. Attendris par les larmes de leurs femmes & de leurs enfans, ils mirent bas les armes, & s'abandonnerent à la miséricorde de l'empereur. Les chefs de la sédition furent condamnés à mort, & exécutés sur la place publique. Parmi les principaux citoyens, les uns furent bannis de toute l'étendue des Pays-Bas, les autres envoyés en pélerinage à Jérusalem, d'où ils ne revinrent jamais. La ville fut condamnée à une amende de cent cinquante mille florins pour les frais de la construction d'une citadelle, & à une redevance annuelle de six mille florins pour l'entretien d'une garnison : on lacéra & on jetta au feu tous les priviléges que Gand avoit obtenus de ses anciens souverains, on traita de la même manière les contrats ou constitutions de rente qu'elle avoit sur le gouvernement, tandis qu'on l'obligeoit de payer & les rentes & les intérêts des sommes qu'elle avoit été obligée d'emprunter ; enfin, en abolissant les sociétés, les corporations & les confrairies, qui faisoient sa force, en lui interdisant toute espèce d'assemblée,

on parvint à mettre tous les habitans dans une dépendance immédiate & absolue du gouvernement.

AN. 1540.

L'empereur offre de céder les Pays-Bas au duc d'Orléans.

Manusc de Béthune.

Ribier.

Le roi des romains qui avoit été retenu en Autriche par des affaires pressantes, tant que l'empereur étoit en France, arriva presque aussitôt que lui dans les Pays-Bas, amenant, ainsi que nous l'avons observé, une armée de lansquenets, dont on auroit pu s'épargner les frais s'il ne s'étoit agi que de réduire la ville de Gand. Après l'avoir entretenu pendant plusieurs jours en particulier, l'empereur ne pouvant plus se dispenser de donner une réponse définitive à la France, fit venir George de Selve, évêque de Lavaur, que le roi avoit laissé auprès de lui, en qualité d'ambassadeur, & lui dit qu'il confessoit à regret qu'il s'étoit long-tems abusé sur le compte de Ferdinand son frere; que croyant qu'il craindroit de le désobliger, & qu'il auroit assez de confiance en lui pour suivre ses conseils, il avoit contracté avec la France un engagement qu'il n'étoit pas en son pouvoir de remplir puisque, de quelque maniere qu'il s'y fût pris, jamais il n'avoit pu obtenir le consentement de son frere,

An. 1540. tant par rapport au mariage projetté, qu'à la cession du duché de Milan: que cependant il ne permettroit pas que le roi eût à souffrir du caprice de Ferdinand; qu'il alloit donc proposer un échange dont il présumoit que le roi seroit content; qu'au-lieu de sa nièce, il donneroit sa fille; & qu'à la place du duché de Milan, il céderoit les Pays-Bas. » Je n'ignore point, » ajouta-t-il, que bien des gens seront » étonnés que je dépouille mon fils » d'une portion si considérable de son » patrimoine, pour en former une dot » à sa sœur; mais il lui restera encore » après ma mort des domaines si éten- » dus, & il trouvera tant d'avantages » dans une union solide avec la France, » qu'il n'aura point à se plaindre de » cette disposition. Je ne fais aucun » doute qu'à ce prix le roi de France » mon frere, ne consente à restituer » au duc de Savoie les terres qu'il lui » détient, & à remplir tous les en- » gagemens qu'il a déja pris à mon » égard. L'ambassadeur avoua sans peine que l'échange étoit tout à la fois honorable & utile; & il ne doutoit point que sa cour n'en portât le même jugement. Mais il fit observer, avec tous

les ménagemens convenables, que plus il étoit avantageux, & plus on devoit craindre qu'il ne se trouvât retardé par quelque condition ou restriction, sur laquelle on auroit peut-être de la peine à s'accorder. Il supplia donc l'empereur de vouloir bien lui expliquer quand, comment, & à quelles conditions il rempliroit ses nouvelles offres, afin que le conseil du roi pût en délibérer? L'empereur déclara qu'aussitôt après la célébration du mariage, il feroit prêter, par toutes les villes & communautés des Pays-Bas, le serment de fidélité aux deux nouveaux époux: qu'il leur formeroit un conseil d'administration pendant leur minorité, qui régiroit en leur nom, mais ne rendroit compte qu'à lui; qu'enfin, il leur donneroit un état de maison à sa cour, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de gouverner par eux-mêmes. De Selve, en quittant l'empereur, alla visiter ses deux ministres de confiance, afin d'en tirer, s'il étoit possible, de plus amples éclaircissemens. Le Peloux & Granvelle, après l'avoir entendu, convinrent qu'une pareille offre avoit de quoi étonner; qu'eux-mêmes auroient eu de la peine à la regarder comme sin-

AN. 1540. cere, s'ils n'eussent remarqué depuis long-tems l'excessive tendresse de l'empereur pour sa fille : qu'ils vouloient bien lui confier qu'il l'aimoit de préférence à tout, & qu'il n'y avoit point de sacrifice qu'il ne fût capable de faire pour la rendre heureuse ; que l'ambassadeur pouvoit donc en toute sûreté mander cette bonne nouvelle à sa cour, & l'assurer que pourvu qu'on profitât des dispositions où se trouvoit l'empereur, & qu'on eût l'attention d'écarter les minuties, les chicannes, & une défiance toujours offensante lorsqu'elle est poussée à l'excès, cette grande affaire seroit promptement terminée.

Sans se laisser éblouir par ces lueurs, de Selve rendit au roi un compte précis & fidèle de ce qu'il avoit entendu ; ensuite établissant l'état de la question, il entreprit de la discuter à charge & à décharge, afin, disoit-il, de mettre le conseil à portée de prononcer sur l'affaire la plus importante qui se fût présentée depuis long-tems ; d'un côté, il s'agissoit d'acquérir, sans aucuns frais, dix-sept provinces, & des droits certains à toute la monarchie d'Espagne, si le fils unique de l'empereur venoit à mourir sans postérité ;

de l'autre, de perdre tout eſpoir de recouvrer jamais ni les Pays-Bas ni le duché de Milan, & de replonger le royaume dans une guerre difficile; car il n'étoit preſque pas douteux que l'empereur regarderoit un refus abſolu comme un affront, & que le roi de ſon côté auroit de la peine à ſe contenir, s'il venoit à ſe perſuader qu'il avoit été joué : ils commenceroient donc par s'obſerver, & ne tarderoient pas à en venir à une rupture ouverte. Sous ce premier aſpect, il paroiſſoit qu'on devoit accepter, & ne pas s'expoſer au reproche qu'on feroit éternellement à la mémoire de Louis XI, pour avoir laiſſé échapper une occaſion toute pareille d'acquérir ces mêmes provinces.

Mais les offes de l'empereur étoient-elles ſincères? Et après tant de paroles données, & toujours rétractées, par rapport au duché de Milan, à quoi ne devoit-on pas s'attendre dans cette nouvelle négociation? Peut-être ne vouloit-il que gagner du tems? peut-être étoit-ce une ruſe pour ſe faire donner en ôtage le duc d'Orléans, qui lui répondroit de la patience & de l'inaction de la France, pendant

AN. 1540. qu'il exécuteroit ses vastes projets ? Il exigeoit que le roi se désistât des ses droits sur le Milanès, & restituât sur-le-champ la Savoie & le Piémont ; & cependant il se bornoit à faire prêter au duc d'Orléans un stérile hommage par les villes des Pays-Bas, il y formoit un conseil d'administration qui ne dépendroit que de lui ; il conservoit par conséquent un moyen infaillible d'anéantir tous ses engagemens, lorsqu'il le jugeroit à propos. C'étoit à titre de dot que l'infante d'Espagne apportoit à son mari la souveraineté des Pays-Bas. Qu'arriveroit-il si la princesse venoit à mourir sans enfans, ou même avant que le mariage fût consommé ? N'étoit-il pas clair que le prince se trouveroit dépouillé, méprisé & renvoyé ? Qu'arrivoit-il encore si par un malheur qu'il est toujours bon de prévoir, alors même qu'on se flatte qu'il n'arrivera pas, le dauphin qui n'avoit point encore d'enfans venoit à mourir, tandis que son frère résideroit en Espagne ? Oseroit-on assurer que l'empereur ne se prévaudroit point de cette funeste conjoncture ?

En supposant, ou que l'empereur agît de bonne-foi, ou qu'on trouvât des

moyens sûrs de parer à tous ces inconvéniens, & même de l'envelopper dans ses propres filets, il resteroit encore à examiner s'il étoit avantageux à la France d'avoir un prince du sang presque aussi puissant que le monarque. Pour résoudre la question, il suffisoit de se rappeller les maux qu'avoit causés au royaume la redoutable maison de Bourgogne, & ce qu'il en avoit coûté pour l'abbatre. Enfin, l'ambassadeur observoit, que bien que l'empereur ne spécifiât point encore quel prix il mettoit à la cession apparente des Pays-Bas, on pouvoit croire qu'il ne s'oublioit pas. Il y avoit tout lieu de présumer qu'il méditoit la conquête de l'Italie entière, dont il possédoit déja la meilleure partie, & que sous prétexte d'exterminer les hérétiques, il se proposoit de réduire l'Allemagne en une monarchie absolue : s'il remplissoit ces deux projets sans que le roi s'y opposât, la France se trouvât-elle accrue de toutes les provinces des Pays-Bas, devenoit respectivement plus foible qu'elle ne l'avoit jamais été, puisqu'elle cesseroit de tenir la balance dans le systême politique de l'Europe.

AN. 1540.

Intrigues & factions à la cour.

Brantome. Belcarius. Manuscr. de Fontanieu.

Tandis que de Selve épuiſoit la ſagacité de ſon génie, à ſonder tous les replis de la politique de Charles-Quint, & prêtoit à ſes offres un grand nombre de motifs auxquels il ne ſongea peut-être jamais, il laiſſoit échapper, ou bien il évitoit d'indiquer le plus apparent & vraiſemblablement le ſeul véritable. L'ambition & l'intrigue partageoient la cour en deux factions. La ducheſſe d'Etampes, maitreſſe du roi, haïſſoit Diane de Poitiers, veuve de Brezé, grand ſénéchal de Normandie, & alors maitreſſe du dauphin. Diane, ſupérieure à la ducheſſe par la naiſſance, & au moins ſon égale par la beauté, quoiqu'un peu plus âgée, affectoit, à l'égard de cette orgueilleuſe favorite, une indifférence plus offençante que la haîne, & attendoit le moment où, dépoſitaire, pour ainſi dire, de l'autorité ſuprême, par l'aſcendant qu'elle ſe flattoit de conſerver ſur l'eſprit de ſon amant, elle donneroit une libre carrière à ſon reſſentiment. Autant cette perſpective la flattoit agréablement, autant elle effrayoit la ducheſſe, qui, ſongeant dès-lors à ſe ménager un protecteur, travailloit de tout ſon

pouvoir à élever si haut la fortune du duc d'Orléans, second fils de France, qu'il ne dépendît que le moins qu'il seroit possible de son aîné. Le roi, sans peut-être s'en douter, céda aux insinuations de la duchesse. Les marques de prédilection qu'il donnoit au duc d'Orléans, exciterent la jalousie du dauphin, engendrerent de la défiance, de l'aigreur; & enfin, une antipathie déclarée, qui, se communiquant de proche en proche, d'abord aux gentilshommes de leur maison, ensuite aux courtisans, gagna jusqu'aux ministres qui formoient le conseil d'état : l'amiral étoit chef du parti du duc d'Orléans; le connétable, de celui du dauphin. L'empereur, qui, pendant son séjour en France, avoit eu la facilité d'observer ces semences de troubles, les recueillit avidement, & cherchoit les moyens les plus propres à les fomenter & à les accroître. En paroissant céder au duc d'Orléans une souveraineté limitrophe de la France, où tous les mécontens & les brouillons seroient assurés de trouver un asyle & des récompenses, il enhardissoit les fauteurs & les partisans de ce jeune ambitieux à tout oser. A la vérité, il reconnoissoit mal les

AN. 1542.

ſervices du connétable Montmorenci;
An. 1540. mais il acquéroit un parti puiſſant dans la maiſon & juſques dans le conſeil du roi ſon rival.

Cette ruſe politique n'eut pas d'abord tout le ſuccès qu'il en eſpéroit : le conſeil n'apperçut dans cette variation de l'empereur qu'un manquement de parole : on chargea l'ambaſſadeur d'inſiſter uniquement ſur les premiers engagemens ; & le roi, qui s'étoit avancé juſques ſur la frontiere pour ſe rendre plus promptement au lieu de la conférence, honteux de s'être donné en ſpectacle, reprit la route de Compiegne.

L'empereur parut conſterné en apprenant ce départ. Qu'avoit donc ſa propoſition de ſi offenſant pour être rejettée avec tant de mépris ? & que diroit l'Europe entiere en voyant qu'une négociation dont elle attendoit ſon repos, avoit été rompue au moment où elle étoit à peine entamée ? Qui ne s'imagineroit qu'il formoit des demandes odieuſes & abſurdes ? Cependant, ſi l'on y prenoit bien garde, il ne demandoit rien pour lui : il achetoit par le ſacrifice de ſon patrimoine, la paix générale & l'alliance du roi. Ne s'étoit-il

s'étoit-il pas toujours réservé le choix ou de sa nièce ou de sa fille, lorsqu'il avoit été question du mariage du duc d'Orléans ? Et puisqu'il ne pouvoit disposer de la premiere, la seconde étoit-elle un parti à dédaigner ? & quant à la dot, les dix-sept provinces des Pays-Bas, sous quelque aspect qu'on les envisageât, n'étoient-elles pas un ample dédommagement du Milanès ? Elles étoient incontestablement & plus étendues & plus riches. Si la France risquoit de perdre par la mort prématurée de l'infante, ne risquoit-elle pas aussi de gagner infiniment davantage, si le prince des Asturies venoit à mourir sans laisser de postérité ? Quand l'archiduc Philippe son pere, épousa Jeanne d'Arragon, il couroit risque de n'avoir qu'une somme très-modique qui constituoit la dot de cette princesse, puisqu'elle se trouvoit précédée dans l'ordre de la succession par un frere & deux sœurs : c'est cependant ce mariage qui avoit fait entrer dans la maison d'Autriche toutes les couronnes d'Espagne. Par quel privilége la France seule vouloit-elle toujours gagner sans courir aucun risque ? D'ailleurs les inconvéniens qui l'effrayoient, étoient-ils réels, étoient-ils

ſans remède ? La choſe valoit bien la peine d'être approfondie.

AN. 1540.

Infidélité de l'empereur.

Ribier. Sleidan. Brantome. Du Tillet.

Soit qu'on ſe perſuadât que l'empereur parloit ſincérement, ſoit plutôt que le parti du duc d'Orléans commençât à prendre le deſſus, le roi ſe rapprocha de la frontiere & envoya une nouvelle inſtruction à l'évêque de Lavaur; mais l'empereur, qui ſe vit recherché, ne montra plus le même déſintéreſſement qu'il avoit affiché juſqu'alors : il forma des demandes qu'il s'attendoit à voir rejettées; entr'autres, le mariage de Philippe ſon fils, avec l'héritiere du royaume de Navarre, mariage qui non-ſeulement auroit légitimé l'uſurpation de Ferdinand le Catholique, mais porté à l'Eſpagne la province de Béarn & une partie de la Gaſcogne. Dans le tems qu'il amuſoit l'ambaſſadeur François, il traitoit férieuſement avec les miniſtres du roi d'Angleterre & des princes proteſtans qu'il avoit attirés des Pays-Bas & qu'il combloit de careſſes. Il ſe ſervit, dit-on, pour les brouiller irrévocablement avec la France, de quelques confidences que le roi ou ſon premier miniſtre lui avoient faites pendant ſon ſéjour à Paris, dans ces inſtans de gaieté

où le cœur se déploie en liberté, en croyant parler à un ami. Quoi qu'il en soit, & le roi d'Angleterre & les princes de la ligue de Smalkalde rompirent, dès cet instant, tout commerce avec la France. Le légat Farneze, neveu du pape, & envoyé, comme nous l'avons dit, pour assister à la conférence qui devoit unir par des liens indissolubles les trois grands Souverains de l'Europe, & réunir leurs efforts contre les ennemis de l'Eglise, voyant avec douleur que les affaires prenoient une marche directement contraire, osa hasarder quelques représentations; mais elles furent si mal reçues, que craignant d'être arrêté, il s'évada secrettement des Pays-Bas. Le cardinal Marcel Cervin, qui resta chargé des affaires, & le nouveau nonce qui vint le remplacer, se conduisirent avec une extrême circonspection; car, bien que le pape, en apprenant par l'ambassadeur de France à Rome, ce qui se passoit dans les Pays-Bas, se fût échappé jusqu'à déclarer qu'il regardoit l'empereur comme une *peste publique* & un *homme abominable*, cependant, comme il n'ignoroit pas qu'il dépendoit, dans ce mo- AN. 1540.

ment, de ce prince de soustraire en-
AN. 1540. tièrement l'Allemagne à l'Eglise Romaine, il enjoignit à ses agens d'éviter, sur toutes choses, de l'irriter & de souffrir patiemment les maux qu'ils ne pourroient empêcher.

Le roi lui-même fut forcé de dissimuler; car réfléchissant, d'un côté, que la négociation étoit aussi peu avancée que le premier jour, & de l'autre, qu'il étoit alors bien moins en état que l'empereur de recommencer la guerre, il étouffa son dépit & fit déclarer à ce prince, qu'ayant été assez heureux pour trouver une occasion de l'obliger, il s'y étoit porté sans intérêt & sans aucun retour sur lui-même : que toutes les fois qu'il s'en présenteroit de pareilles, il les saisiroit avec le même empressement : qu'il étoit content de ce qu'il possédoit & fermement résolu d'observer, de son côté, la trève de dix ans. L'empereur, au contraire, paroissoit désolé de ne pouvoir faire goûter ses offres, & ne se consoloit, disoit-il, que par l'espérance qu'on y reviendroit, lorsque de nouvelles réflexions en auroient mieux montré le prix : & comme il importoit que l'Europe demeurât persuadée que cette

AN. 1540.

diſcuſſion n'avoit rien changé à leurs diſpoſitions pacifiques, il prioit le roi de le faire accompagner à la diète de l'Empire par des miniſtres plénipotentiaires qui en fiſſent publiquement la déclaration. Il fallut pouſſer la complaiſance juſques-là; mais perſonne ne fut la dupe de ces démonſtrations extérieures : en voyant les ſoins qu'ils ſe donnoient l'un & l'autre pour acquérir des alliés, on ne douta point que la guerre ne dût bientôt recommencer.

Mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Cleves.

Ibid.

Il n'y avoit plus en Allemagne qu'un ſeul prince dont la France pût encore ſe promettre l'alliance : c'étoit Guillaume de la Mark, duc de Cleves & de Juliers : il devoit, ainſi que nous l'avons rapporté, à la modération & aux bons offices du roi l'acquiſition importante des provinces de Gueldres & de Zutphen qui lui étoient diſputées par l'empereur. Tout foible qu'il étoit, la France ne dédaigna pas de faire les premieres avances, parce que ſi la guerre venoit à ſe déclarer, il étoit également à portée ou de fondre, du côté de l'Allemagne, ſur les Pays-Bas, ou de faire paſſer dans le royaume tous les lanſquenets dont on auroit be-

AN. 1540. ſoin ; mais convaincu qu'on ne le recherchoit que parce qu'il ſeroit le premier expoſé aux coups, & que ſes Etats deviendroient un avant-mur qui couvriroit la France, il mit à ſon alliance une condition qui auroit dû en dégoûter. Car voulant s'aſſurer par un gage certain, qu'après l'avoir engagé dans une entrepriſe qui ſurpaſſoit infiniment ſes forces, on ne l'abandonneroit point, il exigea qu'on lui fît épouſer ſur-le-champ une princeſſe du ſang, dont la dot lui tînt lieu de ce qu'il pourroit perdre en Allemagne. Il n'y en avoit alors que deux ſur qui l'on pût jetter les yeux, la derniere fille du roi qui étoit encore enfant, & ſa nièce, fille unique de Marguerite ſa ſœur, & de Henri d'Albret, roi de Navarre, laquelle même n'étoit pas nubile ; car elle n'avoit alors qu'onze ans accomplis. C'eſt ſur elle qu'on s'arrêta, malgré les juſtes réclamations du pere & de la mere qui ſe plaignoient amérement qu'on leur enlevât le gage précieux de leur union, la plus riche héritiere de l'Europe, pour la confiner dans une cour obſcure d'Allemagne où elle vivroit ſans appui & ſans aucune communication avec ſes fidèles ſujets. Les écrivains, qui ont

recherché les raiſons qui purent porter François I à un procédé ſi dur envers une ſœur dont il étoit tendrement aimé, & envers un beau-frere dont il n'avoit jamais eu à ſe plaindre, rapportent que l'empereur deſirant ardemment de faire épouſer à ſon fils l'héritiere du royaume de Navarre, & n'eſpérant plus de vaincre ſur cet article la répugnance de François I, s'étoit adreſſé ſecrettement au pere & à la mere, qui, ſoit qu'ils préféraſſent à l'intérêt du royaume l'élévation de leur fille, ſoit qu'ils eſpéraſſent de tirer pour eux-mêmes un parti avantageux de cette négociation, avoient paru goûter cette ouverture : que ce commerce clandeſtin fut découvert par Grammont, archevêque de Bordeaux & lieutenant-général de Guyenne, qui parvint à intercepter les lettres & les fit parvenir au connétable de Montmorenci : que le roi, à l'inſtigation du connétable, avoit ôté la jeune princeſſe à ſes parens, & que trouvant une occaſion de l'établir, ſinon avantageuſement pour elle, au moins d'une maniere qui ne préjudicioit point au royaume, il ne voulut écouter aucunes repréſentations. Le duc de Cleves vint en France, & uſant de toute

AN. 1540.

AN. 1540 l'autorité du roi, il épousa solennellement la jeune princesse contre le gré du pere & de la mere qui protesterent contre la violence. La seule grace qu'on leur accorda, fut qu'attendu le bas âge de la princesse, le mariage ne seroit pas consommé. Le mari entra dans la couche nuptiale, mais en présence de témoins qui ne lui auroient pas permis d'user de ses droits. Après cette vaine cérémonie, il retourna seul en Allemagne pour se préparer à la guerre dont il étoit menacé de la part de l'empereur.

AN. 1541. Assassinat de Rincon & de Frégose, ambassadeurs du roi.

Du Bellai. Belcarius. Ferron. P. Jov. Ribier.

Il restoit à s'assurer de l'alliance de l'empereur des Turcs qu'on se reprochoit d'avoir trop négligée; car, quoiqu'on n'eût point cessé d'avoir un ministre à Constantinople, on avoit presque cessé d'entretenir des relations avec cette cour depuis la trève de Nice & l'entrevue d'Aigues-Mortes. Charles-Quint profitoit de ce silence pour accréditer le bruit d'une croisade générale contre l'ennemi commun de la chrétienté, à laquelle le roi de France avoit promis de se joindre. Le passage de l'empereur par la France, un grand nombre de dépêches de ce même empereur, datées de Paris & portées par des cou-

riers François dans différentes contrées de l'Europe, d'où elles étoient passées à Constantinople, accréditerent tellement ces bruits, que le ministre du roi fut plusieurs fois en danger de perdre la vie & n'osoit plus se montrer dans les rues. La seule chose qui lui conserva un reste de crédit, c'est qu'en même-tems que l'empereur affectoit de se louer, dans les termes les plus emphatiques, des dispositions du roi de France à son égard, & parloit de la croisade comme d'une entreprise certaine & arrêtée, il sollicitoit, soit en son nom, soit au nom de Ferdinand son frere, l'alliance de la Porte aux conditions les plus humiliantes; ce qui impliquoit une contradiction trop manifeste. Cependant on sentit qu'il n'y avoit pas de tems à perdre; en conséquence, le roi fit partir sans délai Rincon & Frégose avec le titre d'ambassadeurs, le premier, pour Constantinople où il avoit déja été employé; le second, pour résider à Venise d'où il feroit parvenir les dépêches de Paris à Constantinople en même-tems qu'il observeroit les mouvemens de l'Italie & tâcheroit d'y nouer des intelligences. L'empereur, averti du départ des deux am- AN. 1541.

AN. 1541.

baſſadeurs & de la route qu'ils devoient prendre, envoya ordre au marquis de Guaſt, gouverneur du Milanès, de s'en défaire le plus ſecrettement qu'il ſeroit poſſible, & de lui faire parvenir leurs inſtructions dont il comptoit tirer un grand parti auprès du corps Germanique. Rincon & Frégoſe ſe rendirent à Turin d'où ils devoient traverſer le Milanès à la faveur de la trève qui ſubſiſtoit toujours entre l'empereur & le roi. En vain Guillaume du Bellai, gouverneur de Piémont, voulut les engager à prendre une route détournée, parce que ſes eſpions lui donnoient avis des meſures que prenoit le marquis de Guaſt pour garder les paſſages : tout ce qu'il put obtenir, fut qu'ils lui confiaſſent leurs inſtructions qu'il s'engageoit de leur faire parvenir à Veniſe, dès qu'il ſauroit leur arrivée. Quant à leurs perſonnes raſſurés ſur leur qualité d'hommes publics, ils crurent n'avoir rien à redouter & s'embarquerent ſur le Pô. Ils navigeoient depuis deux jours, lorſqu'ils ſe virent ſubitement aſſaillis par deux barques remplies d'hommes armés qui fondirent ſur eux l'épée à la main, les maſſacrerent avec tout ce qui for-

moit leur cortege, chargerent de chaînes les bateliers & les confinerent dans un cachot obſcur. Fruſtré du fruit de ſon crime, puiſqu'il ne trouva point les inſtructions qu'il cherchoit, le marquis ſe flatta du-moins d'avoir ſi bien pris ſes meſures, qu'on ne pourroit jamais dévoiler ce myſtere. Mais du Bellai, qui lorſqu'il s'agiſſoit du ſervice de l'Etat, ne ménageoit point la dépenſe, parvint non-ſeulement à bien conſtater le délit, mais à retirer du cachot les bateliers, témoins oculaires, & même quelques-uns des agens du marquis qui ſe plaignoient de n'avoir pas été ſuffiſamment récompenſés. Il ne manqua pas de communiquer au roi ſes découvertes; & afin que les affaires de France à Conſtantinople ſouffriſſent le moins qu'il ſeroit poſſible de cet accident, il remplaça Rincon par le capitaine Polin dont il ſera ſouvent mention dans la ſuite. Polin étoit originaire du bourg de la Garde, en Languedoc, & né ſi pauvre, qu'un ſimple caporal, qui lui trouva une phyſionomie heureuſe, ne craignit point de le demander au pere & à la mere pour l'attacher en qualité de goujat au ſervice de la compagnie. La demande

AN. 1541.

AN. 1541. fut rejettée ; mais le jeune Polin se dérobant de la maison paternelle, suivit de près son guide, le servit deux ans, parvint successivement au grade de soldat, d'enseigne, de lieutenant & de capitaine, toujours supérieur, par son activité & son intelligence, aux emplois qu'on lui conféroit. La commission dont l'honora du Bellai, développa en lui les talens les plus rares pour les négociations ; mais comme cette carriere, toute glorieuse qu'elle étoit, ne convenoit ni à sa fortune ni à ses goûts, il l'abandonna pour s'attacher au service de mer. Il devint bientôt, sous le nom de *baron de la Garde*, général des galeres de France. Malgré quelques disgraces passageres & des profits immenses, il se maintint dans ce poste envié jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans & mourut presque aussi pauvre qu'il étoit né.

L'empereur tenoit la diète de Ratisbone où, pour achever de se concilier les protestans, il leur accordoit ce fameux *interim* qui causa tant de chagrin à l'Eglise Romaine, lorsque le roi lui envoya demander raison de l'injure qui venoit de lui être faite dans la personne de ses deux ambassadeurs,

emprisonnés ou massacrés en traversant le Milanès. L'empereur paroissant pénétré de douleur & d'indignation, promit de faire les recherches les plus exactes & de punir de la maniere la plus exemplaire les brigands qui avoient commis ce crime, s'il parvenoit, comme il y avoit lieu de l'espérer, à découvrir le lieu de leur retraite. François, de son côté, évita pour lors d'entrer en explication, parce que l'état de ses finances ne lui permettoit pas encore de recommencer la guerre.

AN. 1541.

Comme on avoit compté sur la trève de dix ans, on avoit négligé de remplir les coffres du Louvre : presque tout l'argent qu'on avoit épargné sur la dépense courante, avoit été employé ou à retirer des domaines engagés, ou à satisfaire le goût du roi pour les bâtimens. Dans la position où l'on se trouvoit, il falloit des secours extraordinaires & prompts. On résolut de rechercher la conduite & d'examiner les comptes de tous ceux qui avoient eu quelque maniement des deniers publics : les financiers furent arrêtés & condamnés pour la plupart à des amendes considérables. Cette redoutable inquisition ne se borna point à eux,

Recherches sur ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de l'Etat.

Brantome. Ferron. Manusc. de Fontanieu.

AN. 1541 comme cela s'étoit toujours pratiqué : le roi, que la maladie avoit rendu chagrin & difficile, voulut l'étendre sur les têtes les plus considérables de l'Etat, sans en excepter ceux de ses favoris dont la fortune pouvoit paroître excessive ou mal acquise. Une conversation qu'il avoit eue autrefois avec André de Vivonne, sénéchal de Poitou, avoit fait une profonde impression sur son esprit. Comme il se plaignoit en présence de cet homme véridique, de n'avoir pas été aussi-bien secondé qu'il auroit dû l'être, à la bataille de Pavie, par une partie de sa noblesse, » sire, lui avoit-il répondu, vous ne » devez pas en être surpris, puisque » vous aviez réservé vos faveurs à trois » ou quatre hommes, dont la fortune » étoit une insulte pour tout le reste » de votre noblesse ; car à quel propos Brion a-t-il reçu tant de bienfaits de vous, que de sa seule fauconnerie il a soixante chevaux en » son écurie ? lui qui n'est que gentilhomme comme un autre, & encore » cadet de sa maison, & que j'ai vu » n'ayant pour tout son train que six » ou sept chevaux «. Ce discours qui, suivant la remarque de Brantome, ne l'a-

voit pas corrigé d'abord, lui revint à la mémoire; & dans le besoin où il étoit d'argent, il desira d'approfondir la source de toutes les grandes fortunes. Quelques ennemis du grand écuyer Galiot de Genouillac lui rapporterent qu'il avoit fait bâtir le superbe château d'Assier, dans le Querci : qu'il l'avoit orné avec une magnificence inconnue jusqu'alors, de meubles de soie, de draps d'or & d'argent, & qu'il y avoit beaucoup d'apparence que ces richesses provenoient des larcins ou gains illicites qu'il avoit faits, & comme grand écuyer & comme grand-maître de l'artillerie. Le roi lui demanda des éclaircissemens : » Il est bien » certain, sire, répondit Galiot, & il » faut que je le confesse, que quand » je vins à votre service à la charge » des grands Etats que vous m'avez » donnés, je n'étois nullement riche; » mais par votre moyen & grace, je » me suis fait tel que je suis, & c'est » vous qui m'avez élevé par la faveur » que vous m'avez portée. J'ai épousé » deux femmes fort riches, dont l'une » de la maison d'Archiac; le reste est » venu de mes gages & profits dans » les Etats que vous m'avez donnés. AN. 1541.

AN. 1541.

» Bref, c'eſt vous qui m'avez fait tel » que je ſuis; c'eſt vous qui m'avez » donné les biens que je tiens; vous » me les avez donnés librement; auſſi » librement vous me les pouvez ôter, » & je ſuis prêt à vous les rendre. » Pour quant à aucun larcin que je » vous aie fait, faites-moi trancher la » tête, ſi je vous en ai fait aucun «. Ces paroles, ajoute Brantome, attendrirent ſi fort le cœur du roi, qu'il lui dit: » Mon bon-homme, oui, vous dites » vrai de tout ce que vous avez dit: » auſſi ne vous veux-je ni reprocher » ni ôter ce que je vous ai donné: » vous me le redonnez, & moi, je vous » le rends de bon cœur. Aimez-moi, » & ſervez bien, comme vous avez » fait; & je vous ſerai toujours bon » roi «.

Procès de l'amiral Chabot.

Paſquier. Brantome. Add. aux mém. de Caſtelnau. Procès du chancelier Poyet.

Philippe Chabot, comte de Charni & de Buzançois, dont le faſte avoit offenſé les yeux de la nobleſſe dès le tems où il n'étoit encore que Brion, ne ſe comporta pas avec la même adreſſe, quoiqu'il dût encore mieux connoître le caractere du monarque: au lieu de parler le langage du dévouement & de la reconnoiſſance, il s'offenſa des ſoupçons du roi, répondit

avec aigreur qu'il n'avoit rien à redouter, & qu'on lui feroit plaisir de le mettre à portée de justifier sa conduite dans les tribunaux. Peut-être au reste cette fierté, assez pardonnable à un gentilhomme qui croyoit son honneur blessé, ne lui auroit-elle point nui dans l'esprit du roi, s'il n'eût eu des ennemis puissans intéressés à le perdre. Il étoit alors le seul gentilhomme françois qui n'eût point fléchi sous le crédit énorme de Montmorenci : élevés l'un & l'autre auprès du roi, promus presque en même-tems aux premieres dignités, ils avoient gardé l'un vis-à-vis de l'autre un ton d'égalité qui se contracte ordinairement dans une éducation commune : tandis que le chancelier & des cardinaux donnoient au connétable le titre de *monseigneur*, l'amiral ne l'appelloit que son *bon compagnon & son frere*. Heureux si, en conservant ces noms, ils n'eussent jamais oublié les sentimens qu'ils devoient leur rappeller ; mais devenus chefs des deux factions qui partageoient la cour, ils avoient commencé par se craindre & ils finirent par se détester. L'amiral s'étoit allié à la duchesse d'Etampes, & favorisoit le duc d'Orléans ; Montmorenci s'étoit allié

AN. 1541. avec Diane de Poitiers, & portoit les intérêts du Dauphin, qui étoient visiblement ceux du royaume. Ne pouvant toutefois se dissimuler à lui-même les fautes énormes qu'il venoit de commettre contre la politique, & craignant que ses ennemis ne s'en prévalussent pour le supplanter, il saisit avidemment l'occasion de perdre l'amiral, le seul homme à la cour qui lui fît ombrage. Après avoir insinué malicieusement que Chabot n'auroit point répondu avec tant d'aigreur à une question toute simple, s'il s'étoit senti aussi innocent qu'il vouloit le paroître, il promit de mettre bientôt le roi à portée de s'assurer par lui-même de ce qui en étoit, & peu de tems après il lui présenta des cahiers d'informations & de dépositions qu'il avoit recueillies, tant en Bourgogne que dans différens ports de mer. Le chancelier auquel le roi avoit remis ces cahiers, assura qu'il y avoit compté jusqu'à vingt-cinq délits qui tous méritoient la mort. On constitua l'amiral prisonnier au château de Melun; on lui choisit des juges parmi les maîtres des requêtes & les magistrats des différens parlemens du royaume, & l'on se crut si assuré de sa

condamnation, que le connétable, son délateur, ne rougit pas de solliciter & de se faire expédier des lettres sans date, qui lui assuroient une partie de la confiscation. Le chancelier Poyet, qui avoit examiné la procédure, qui en avoit dit son sentiment, qui avoit nommé les juges, auroit dû s'exclure; mais ce vieil ambitieux, qui, à l'âge de soixante dix ans, venoit de se faire ordonner prêtre, & qui attendoit de la protection de Montmorenci un archevêché & le cardinalat, non-seulement se réserva la place de président de la commission, mais employa la bassesse & l'intrigue pour n'être pas récusé. Il avertissoit, ou faisoit avertir en confidence la duchesse d'Etampes que cette affaire si sérieuse, en apparence, n'étoit au fond qu'une tracasserie telle qu'il s'en élevoit journellement entre les meilleurs amis : que loin de porter aucun préjudice à l'amiral, elle tourneroit à son avantage, puisqu'elle mettroit au grand jour sa fidélité & son innocence : qu'il avoit vu les divers chefs d'accusation qui rouloient sur de si grandes minuties, ou sur des bruits si destitués de vraisemblance, que pourvu qu'on eût de

AN. 1541.

AN. 1541. la confiance en lui, il dévoileroit bientôt l'impofture, & confondroit les calomniateurs. Parvenu, malgré fon dévouement pour le connétable, à fe faire regarder comme le protecteur fecret de l'amiral, il difoit aux commiffaires que ce n'étoit qu'après une mûre délibération que le roi s'étoit déterminé à abandonner l'amiral à la févérité des loix; qu'il vouloit montrer par cet exemple qu'il préféroit l'Etat à fes favoris: qu'au refte il attendoit de leurs lumieres & de leur probité une juftice rigoureufe & impartiale, & qu'ils devoient être affurés que leur fentence feroit mife à exécution. Chabot étoit amiral & gouverneur de Bourgogne: comme amiral, il avoit, de fa propre autorité, hauffé les droits qui fe percevoient à fon profit fur la pêche du hareng; comme gouverneur de Bourgogne, il avoit exigé à la rigueur, & s'étoit approprié certains autres droits réfervés dans les provinces frontieres pour l'entretien & les fortifications des villes de guerre. C'eft à ces deux chefs que fe réduifoient en dernière analyfe toutes les accufations intentées contre lui. Il répondoit fur le premier que les frais de l'amirauté étant devenus plus confidé-

rables depuis que la navigation avoit pris des accroiſſemens, il s'étoit cru ſuffiſamment autoriſé par ſa charge à y pourvoir; que l'augmentation qu'on lui reprochoit étoit ſi peu onéreuſe au public, que perſonne, juſqu'à ce jour, ne s'en étoit plaint; qu'au reſte il n'avoit fait qu'uſer de ſes droits, & que jamais on n'avoit diſputé à ſes prédéceſſeurs le privilége de rendre de ſemblables ordonnances : & par rapport au ſecond, que les droits réſervés pour l'entretien des places fortes étant à la diſpoſition du gouverneur, étoient cenſés avoir rempli leur deſtination toutes les fois que les fortifications de ces places n'étoient point dégradées : qu'en comparant l'état actuel des places de la Bourgogne avec celui où elles ſe trouvoient lorſqu'il prit poſſeſſion de ce gouvernement, on ſe convaincroit qu'il ne méritoit aucun reproche à cet égard : qu'au reſte on ne pouvoit raiſonnablement exiger, ni de lui, ni d'aucun de ſes pareils, qu'ils juſtifiaſſent chaque article de recette & de dépenſe, puiſque leur métier n'étoit pas de tenir des regiſtres. Quoique ces réponſes fuſſent plutôt une excuſe qu'une juſtification, la plupart des commiſſaires

AN. 1541.

AN. 1541. penſoient qu'on ne devoit pas punir à la rigueur des abus devenus ſi communs, qu'ils ſembloient en quelque ſorte autoriſés par l'uſage ; mais on exigeoit d'eux un exemple de ſévérité qui ſervît de leçon aux autres gouverneurs ou dépoſitaires de l'autorité. Ainſi malgré les ſentimens de pitié dont ils ne pouvoient ſe défendre, ils le déclarerent convaincu de concuſſions, d'exactions indues, de malverſations, & autres entrepriſes ſur l'autorité royale, & le condamnerent à quinze cens mille livres d'amende, à la privation de ſes charges & offices, au banniſſement & à la confiſcation de ſes biens. Cette ſentence, toute rigoureuſe qu'elle étoit, ne ſatisfaiſoit pas le chancelier, parce qu'en effet elle ne répondoit point à la promeſſe qu'il avoit faite au roi. Ainſi, ſous prétexte que c'étoit à lui, en qualité de préſident du tribunal, à y donner la derniere forme, il ſe la fit apporter le ſoir par le greffier; il ajouta de ſon chef aux concuſſions & malverſations dont étoit convaincu l'amiral, les mots *infidelites & déloyautés* ; à la privation des offices & au banniſſement auxquels on le condamnoit, la clauſe *ſans pou-*

voir jamais être rappellé pour quelque occasion ou mérite que ce fût, & enfin à la confiscation, *la réunion au domaine de la couronne*, & la fit transcrire toute la nuit. Le lendemain les Juges se rendirent dans l'appartement du chancelier, qui, avant que de leur donner audience, leur fit présenter par un maître des requêtes l'arrêt mis au net, afin qu'ils le signassent. Surpris d'y rencontrer les additions dont nous venons de parler, & ne sachant encore à qui les attribuer, ils s'en plaignirent avec chaleur, & refuserent leur signature : le chancelier, qui les écoutoit, sortit de sa chambre, rouge de colere, les accabla d'injures, & menaçant de dénoncer au roi les réfractaires, il les intimida au point qu'ils signerent aveuglement. Alors il se chargea de les présenter au roi, qui les reçut avec bonté, & leur déclara que bien qu'ils eussent usé de beaucoup d'indulgence, il étoit content de leur conduite. Cette rigueur ne se soutint pas long-tems contre les larmes de la duchesse d'Etampes : l'amiral obtint la permission de mettre sous les yeux des mêmes commissaires quelques pieces qui servoient à sa justification, & qui n'a- AN. 1541.

AN. 1541. voient point été produites pendant le cours de la procédure. Les commiſſaires, ſans porter atteinte au premier jugement, déclarerent l'accuſé exempt de crime de lèſe-majeſté, & d'infidélité au premier chef. Bientôt après le roi lui permit de venir à la cour. » Eh bien, » lui dit-il, vanterez-vous encore votre » innocence? Sire, répondit humble- » ment l'amiral, j'ai trop appris que » nul n'eſt innocent devant ſon Dieu » & devant ſon roi, mais j'ai du moins » cette conſolation, que toute la ma- » lice de mes ennemis n'a pas pu me » trouver coupable d'aucune infidélité » envers votre majeſté. « Abbatu par ce revers, & ne conſervant plus rien de ſa premiere fierté, il ſollicita & obtint des lettres de grace qui le déchargoient de l'amende, & le rétabliſſoient dans ſes emplois, mais aux dépens de ſon honneur, puiſqu'il paroiſſoit s'interdire à jamais tous les moyens de revenir contre le premier jugement. Le chancelier qui les dreſſa, non-ſeulement y inſéra mot à mot le premier arrêt, mais il eut l'attention d'ajouter qu'il avoit *été porté au vu & au ſu du roi, & muni de ſon approbation*, ce qui achevoit de le mettre à l'abri de touteréviſion.

Le

Le rétabliſſement de l'amiral fut un coup de foudre pour le connétable : ſentant bien qu'après ce qui s'étoit paſſé il ne pouvoit plus ſe trouver aſſis à côté de lui dans le conſeil, il prit le parti de ſe retirer à Chantilly, d'où il continua d'expédier les affaires de ſon département, attendant, pour reparoître à la cour, qu'il plût au roi de lui ménager une réconciliation, au moins apparente, avec ſon ennemi. Cette foibleſſe, de la part d'un homme qui n'avoit jamais reculé, annonça clairement une diſgrace prochaine, & délia toutes les langues que la crainte avoit juſqu'alors tenues captives. Le comte de Furſtemberg crut devoir déférer au roi une dépêche directement contraire aux intérêts de la France, & dont il ſuppoſoit par cette raiſon que le monarque n'avoit point été inſtruit; mais ſentant lui-même tout ce que le rôle de délateur a d'aviliſſant, il donna par le même courier avis au connétable de l'accuſation, afin qu'il ne ſe tourmentât pas à en découvrir l'auteur. Montmorenci, qui ſe crut bravé, répondit par un cartel : *comte Guillaume de Furſtemberg, j'ai reçu une lettre de toi .., ſur ce, & pour te faire réponſe*

AN. 1541.
Diſgrace du connétable Montmorenci.
Ibid.
Mém. de Ribier.
Mémoires de la Vieuville.

là-dessus, je vois bien que tu veux toujours de plus en plus faire connoître & mettre en évidence tes accoutumées folies & mensonges; mais afin que tu entende bien une autre fois ce que tu écris, je te dis que si toi ou autre de la chrétienté, (réservé ceux que je dois réserver) veut dire que telles lettres d'importance & de conséquence dont peut être celle-là que tu accuse, voire encore qu'elles fussent de moindre conséquence, aient été ou soient dépêchées sans que le roi les ait bien entendues, tu as faussement, lâchement & méchamment menti par la gorge, & pour corriger, si bon te semble, ce méchant & vicieux propos, je te renvoie le susdit article.

AN. 1541.

Toutes les fautes politiques du connétable de Montmorenci procédoient d'une excessive crédulité & d'une fausse combinaison qu'il avoit faite des intérêts de l'empereur avec ceux de la France: le roi, qui n'avoit pas été moins crédule, & qui avoit goûté ce chimérique système de pacification, ne pouvoit, sans se condamner lui-même, rien reprocher à son ministre. Il falloit, pour achever de le perdre, lui trouver des torts d'un autre genre, & c'est à quoi ses ennemis travaillerent. Malgré l'austérité de ses mœurs &

la forte de censure qu'il exerçoit contre tous les états, l'immensité de sa fortune étoit déja un fâcheux préjugé. En cherchant à l'approfondir, on s'assura que s'il respectoit les loix, au moins n'étoit-il pas bien délicat sur les moyens de s'enrichir. On avoit été étonné que Jean de Laval, seigneur de Châteaubrient, l'un des plus riches seigneurs du royaume, lui eût fait don de dix grandes terres, la plupart titrées & situées en Bretagne ou en Anjou. On ne concevoit pas quel motif avoit porté ce seigneur à frustrer ses héritiers d'une portion si considérable de sa succession. On ne tarda pas à découvrir que cette donation avoit été extorquée. Châteaubrient, gouverneur de Bretagne, avoit logé le roi pendant la fameuse tenue d'Etats où cette province fut irrévocablement unie à la couronne, & où l'on forma le projet de rendre la Vilaine navigable jusqu'à Rennes. Le roi assigna des fonds pour cette entreprise, & en confia, suivant l'usage, la perception & l'emploi au gouverneur. Celui-ci, ou négligea de les percevoir, ou se les appropria; le canal fut bientôt oublié. Dans le tems où le roi portoit une inquisition si sé-

AN. 1541. vere ſur tous ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de l'Etat, Montmorenci ſe chargea de la commiſſion d'examiner les comptes du gouverneur de Bretagne. Muni de ce pouvoir, il commença par lui envoyer un de ſes ſecrétaires chargé de l'effrayer & de l'amener adroitement à ſe racheter par un ſacrifice qui, après tout, ne devoit pas beaucoup lui coûter, puiſqu'il n'avoit point d'enfans. Châteaubrient avoit perdu ſa femme, qui, par ſon crédit, auroit pu le tirer d'embarras; il étoit vieux, & craignoit les affaires. Il goûta le parti qu'on lui propoſoit, d'intéreſſer ſon juge à la conſervation de ſon bien, en l'inſtituant pour l'un de ſes principaux héritiers. Le connétable ne tarda pas à ſe rendre en Bretagne, & loin de le chagriner ſur ſon adminiſtration, il en rendit un compte ſi favorable, qu'il lui fit obtenir le collier de Saint-Michel.

Il étoit lui-même gouverneur de la province du Languedoc, & quoiqu'il n'en remplît pas les fonctions, il ne laiſſoit pas de toucher réguliérement les dons que la province étoit dans l'uſage de lui aſſigner à chaque tenue d'Etats, comme au premier commiſſaire qui

étoit censé y assister de la part du roi. On essaya apparemment de lui en faire un crime, il est au moins certain que ce fut dans ces circonstances que le roi rendit une ordonnance, par laquelle il étoit défendu, sous peine de désobéissance & d'être réputé criminel de lèse-majesté, à tous lieutenans-généraux & gouverneurs de province, de rien exiger des peuples, soit aux tenues d'Etats ou autrement, & aux gens des Etats de rien imposer pour cet objet : & afin qu'on ne pût douter qu'elle ne regardât principalement Montmorenci, quoiqu'on ne prétendît pas sans doute donner à cette loi un effet rétroactif, elle fut adressée directement à la province de Languedoc. AN. 1541.

Tandis que les ennemis du connétable sappoient les fondemens de sa fortune, une imprudence des seuls partisans qui lui restassent, acheva de la renverser. Le dauphin donnoit à dîner à ses gentilshommes; quelqu'un s'avisa de lui demander ce qu'il feroit lorsqu'il seroit roi? Il ne manqua pas de rappeller aussi-tôt le connétable, & il se mit à distribuer d'avance les grands offices à ceux qui se trouvoient présens, donnant à celui-ci un bâton de

AN. 1541. maréchal, à l'autre la charge de grand-maître, & ainsi de suite, sans songer à l'inquiétude & au chagrin qu'il alloit causer à ceux qui possédoient ces emplois, s'ils venoient à être instruits qu'il en avoit déja disposé. Il y avoit dans la chambre du festin un fou du roi, nommé Briandas, dont on ne se doutoit point, & qui ne perdoit pas un mot de ce qui se disoit : ce dangereux fou vint trouver le roi au moment où il se levoit de table, & lui dit : *Dieu te garde, François de Valois. Ouais, Briandas*, lui dit le monarque, *qui t'a donc appris cette leçon ? Par le sang Dieu*, reprit le fou, *tu n'es plus roi, je viens de le voir ; & toi, de Taix, tu n'es plus grand-maître de l'artillerie, c'est Brissac* ; & toi, dit-il à un autre, *tu n'es plus premier chambellan, c'est Saint-André* ; puis revenant au roi, *par la mordieu, tu verras bientôt M. le connétable qui te commandera à la baguette & t'apprendra à faire le sot ; fuis-t'en : je renie Dieu, tu es mort.* Dans toute autre circonstance, le roi n'auroit donné à cette extravagance que le degré d'attention qu'elle méritoit : l'affoiblissement de sa santé & les intrigues qui agitoient la cour, le rendoient excessivement jaloux

de ſon autorité : il fit prendre les armes aux archers de la garde & s'avança à leur tête pour ſurprendre les convives. Un meſſager ſecret étoit déja venu leur annoncer le danger ; & ils s'étoient évadés par une porte de derriere. Entré dans la ſalle du feſtin & n'y trouvant plus aucun de ceux qu'il cherchoit, il déchargea ſa colere ſur les pages, les valets-de-chambre, les laquais, qu'on fit ſauter à coups de hallebarde, par les fenêtres, renverſa les tables, briſa les meubles & arracha les tapiſſeries. Le Dauphin, après s'être abſenté quelque tems de la cour, eut la permiſſion de reparoître & obtint ſucceſſivement le retour de tous ceux qui avoient eu part à ſa diſgrace, à la réſerve du connétable : les fonctions qu'il rempliſſoit dans le miniſtere furent partagées entre le cardinal de Tournon & l'amiral Chabot.

AN. 1541.

Procès du chancelier Poyet.

Procès manuſc.

Il ne manquoit plus au triomphe de ce dernier que de perdre le chancelier, ce vil eſclave de la faveur, l'inſtrument plutôt que le complice de Montmorenci. Poyet ne s'étourdiſſoit point ſur le danger de ſa poſition : renfermé dans ſa maiſon dont il n'oſoit preſque plus ſortir, ne trouvant ni au dedans de

AN. 1541. lui-même, ni dans tout ce qui l'environnoit, aucune ressource, aucun réconfort; & vaincu avant que d'avoir été attaqué, il regardoit, les bras croisés, de quel côté fondroit l'orage: sa lâcheté fut son plus dangereux ennemi. Dans le tems de sa faveur, le roi lui avoit fait don des restes de la succession de madame Louise de Savoie, que Poyet lui avoit représentés comme un objet de huit à neuf mille livres, mais qu'il avoit eu l'adresse de porter à dix-neuf, en prolongeant de trois mois le terme de sa jouissance; & afin d'en dérober la connoissance aux examinateurs de la chambre des comptes, il n'avoit donné au receveur que des quittances informes & partielles. On arrêta Barguin, (ainsi se nommoit le receveur) & on le somma de produire ses comptes. Poyet connut que c'étoit à lui qu'on en vouloit: il fit un effort pour aller trouver le roi & solliciter l'élargissement du prisonnier; mais il ne put articuler quatre paroles de suite & versa un torrent de larmes. Le roi le jugeant dès-lors plus coupable encore qu'il ne l'étoit, le fit arrêter prisonnier à Argilli, & donna les sceaux à Montholon, avocat-général,

qui s'étoit, comme Poyet, ſignalé dans la carriere du barreau, mais qui joi- AN. 1541. gnoit à la connoiſſance des loix & au talent oratoire une grandeur d'ame & un déſintéreſſement qui l'ont fait ſurnommer l'*Ariſtide François*.

Si Poyet n'avoit eu à ſe reprocher que cette fraude. il en auroit été quitte pour une diſgrace à laquelle il étoit tout préparé; car on auroit eu honte d'intenter un procès criminel au premier magiſtrat du royaume ſur une pareille minutie; mais il ſavoit qu'il s'étoit fait un grand nombre d'ennemis : il s'attendoit à les voir fondre ſur lui de toutes parts, ayant à leur tête l'amiral qu'il avoit ſi cruellement offenſé. Comme les baſſeſſes ne lui coûtoient rien, il implora ſa miſéricorde & oſa même réclamer ſa protection pour un vieillard ſeptuagénaire & infirme qui ne méritoit plus d'exciter d'autres ſentimens que la pitié. L'amiral n'écouta que la vengeance, & l'on délivra un grand nombre de commiſſions pour informer dans différentes provinces & entendre les dépoſitions de témoins. Ces informations durerent trois ans entiers : dans cet intervalle, l'amiral mourut & fut remplacé par Claude

AN. 1541. d'Annebaud, maréchal de France & gouverneur de Piémont.

Le sort de Poyet n'en devint pas meilleur. La veuve de Chabot & la duchesse d'Etampes, intéressées à venger sa mémoire, poursuivirent le procès avec acharnement & animerent tellement le roi, qu'oubliant sa qualité de premier juge, il se rendit accusateur & déposa lui-même devant les commissaires vingt-cinq griefs dont il certifioit la vérité & sur lesquels il falloit l'en croire, puisque son rang ne permettoit pas qu'on le confrontât avec l'accusé. Le prisonnier avoit été transféré d'Argilli à la Bastille, & de la Bastille à la Conciergerie du palais. Il semble qu'on auroit dû laisser la conduite de cette procédure au parlement de Paris : cependant, sous prétexte qu'il étoit chargé d'une multitude d'affaires courantes qu'on ne vouloit pas suspendre, mais en effet, parce qu'on se défioit d'un grand nombre de magistrats, on prit le parti de former un tribunal ambigu qui n'étoit proprement ni une commission, ni le parlement. On commença donc par présenter à l'accusé une liste de tous les magistrats du royaume, en lui permettant d'ef-

facer les noms de tous ceux qui lui paroîtroient suspects, afin que le roi pût ensuite choisir ceux dont il entendoit se servir, & qui dès-lors ne pourroient plus être récusés. Poyet craignant avec raison de se faire autant d'ennemis qu'il effaceroit de noms, rejetta la proposition, se réservant toutefois la liberté de récuser, lorsqu'il en seroit tems, ceux dont il pourroit prouver la partialité, & il n'usa pas même de ce droit, ainsi que nous le verrons bientôt. Le roi choisit vingt conseillers du parlement de Paris, cinq du grand-conseil, & deux de chacun des autres parlements du royaume. Il conféra, de sa pleine puissance, à ce tribunal la même autorité qu'auroit eue le parlement de Paris, *auquel, en qualité de cour des pairs, appartient la connoissance des grandes affaires*, & dérogea, en tant que besoin seroit, à l'édit qu'il avoit précédemment rendu pour soustraire le chancelier de France à la jurisdiction de tous les tribunaux. On nomma pour remplir conjointement les fonctions de procureur-général, Raimond, premier président du parlement de Normandie & créature de la duchesse d'Etampes; & Bourgeois,

AN. 1541.

AN. 1541. président des requêtes du parlement de Bourgogne & pensionnaire de l'amiral Chabot : on leur associa, mais seulement pour la forme, Martineau, substitut du procureur-général de Paris, lequel refusa long-tems, & ne consentit que par pure obéissance, de communiquer avec eux. André Guillart, président des requêtes, fut quelque tems à la tête de la commission ; mais comme ses lumieres & sa fermeté embarrassoient les procureurs-généraux, on lui substitua Antoine Minard, président des requêtes, proche parent du secrétaire Bayart, qui avoit obtenu d'avance des lettres de don d'une portion considérable des biens de l'accusé. Le malheureux Poyet n'ignoroit aucune de ces particularités : n'osant cependant récuser ouvertement des hommes qui lui étoient suspects à si juste titre, il tâchoit de les mettre dans le cas de se récuser eux-mêmes. En répondant aux griefs contenus dans les requisitoires des deux procureurs-généraux, il paroissoit quelquefois les désigner par les titres odieux de ses *délateurs*, de *calomniateurs*, de *ministres des vengeances d'une grande dame*. Lorsqu'ils crurent ne pouvoir

plus s'y méprendre, ils voulurent avoir avec lui une explication en présence des juges. Raimond, qui portoit la parole, exposa sommairement les raisons qui avoient forcé le roi à s'assurer du chancelier & à commettre divers magistrats pour recevoir & vérifier les différentes dépositions qui arrivoient en foule de presque toutes les provinces du royaume. Il dit qu'ayant été du nombre de ces commissaires, il avoit long-tems refusé la commission de procureur-général qu'il exerçoit, & n'avoit cédé qu'à un ordre exprès du souverain auquel il ne lui étoit pas permis de désobéir. Adressant ensuite la parole au chancelier, il lui demanda s'il croyoit avoir à se plaindre du roi? à qui s'adressoient, dans ses réponses, les titres de *calomniateurs, de délateurs* & de *ministres des vengeances d'une grande dame?* s'il entendoit désigner par-là madame la duchesse d'Etampes? enfin, s'il les regardoit, Bourgeois & lui, comme ses ennemis? Il ajouta que s'il desiroit sincérement de les connoître, ses véritables ennemis, il n'avoit qu'à rentrer en lui-même & sonder son propre cœur : qu'il découvriroit bientôt que c'étoient & son insolent orgueil &

AN. 1541. ſon inſatiable avarice, qui en le rendant tout-à-la-fois odieux & mépriſable à tous ceux qui l'approchoient, avoient creuſé le précipice où il étoit tombé : qu'il falloit que ces deux paſſions fuſſent bien enracinées dans ſon ame, puiſque la chute affreuſe qu'il avoit faite n'avoit encore pu l'en guérir. Poyet, qui n'étoit point préparé à cette étrange ſcène, répondit qu'il étoit facile, mais peu glorieux à un homme revêtu d'une grande autorité, d'accabler un malheureux : que cependant il devoit remercier le procureur-général de lui avoir révélé ſes défauts & de s'être efforcé de lui en inſpirer une honte ſalutaire en préſence d'une ſi auguſte aſſemblée : qu'il ne prétendoit plus s'en défendre, puiſqu'un ſi habile homme les avoit obſervés : qu'il convenoit encore que l'orgueil & l'avarice étoient deux grands vices, mais qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais lu que ce fuſſent des crimes qui euſſent juſqu'à ce jour été déférés aux tribunaux de la juſtice : que ſes juges lui étoient témoins ſi, loin de ſe plaindre du roi, il ne s'étoit pas fait un devoir de confeſſer, toutes les fois que l'occaſion s'en étoit préſentée, qu'il

ne devoit qu'à sa justice & à sa bonté de l'avoir soutenu & protégé contre une foule d'ennemis conjurés contre lui : que la dame dont avoit parlé le procureur-général & dont le nom n'auroit point dû être prononcé dans ce lieu, lui avoit long-tems servi d'appui, & qu'il mettroit encore en elle sa confiance, s'il n'aimoit mieux la mettre en Dieu & en l'équité de ses juges : qu'ils étoient plus en état que personne de décider, d'après l'examen qu'ils avoient déja fait des accusations intentées contre lui, si les qualifications de *calomniateurs* & de *délateurs* étoient trop fortes pour caractériser ses ennemis : qu'après tout, on ne devoit pas exiger d'un homme persécuté, des expressions bien mesurées : qu'enfin il rendoit tellement justice aux procureurs-généraux, que la chose du monde qu'il desireroit le plus, seroit de les compter parmi ses juges.

AN. 1541.

Raimond & Bourgeois parurent se contenter de cette déclaration. Le chancelier craignant qu'elle n'eût fait la même impression sur tous les esprits, demanda le lendemain une audience particuliere, & l'ayant obtenue, il dit que dans la réponse qu'il avoit faite la veille, il avoit usé d'une dissimulation

AN. 1541. qu'on excuſeroit ſans doute, ſi l'on réfléchiſſoit ſur ſa poſition : qu'il n'y avoit de vrai que ce qu'il avoit dit en dernier lieu aux procureurs-généraux, qu'il deſireroit de les avoir pour juges, parce qu'en effet, ils ſeroient moins à portée de lui nuire en cette derniere qualité que dans l'emploi qu'ils rempliſſoient : qu'il avoit toutes ſortes de raiſons de les récuſer, mais qu'il n'oſoit les faire valoir, depuis que ſes neveux ayant tenté une pareille démarche, n'avoient pu parvenir à ſe faire écouter ni du parlement ni du roi : qu'il ſe réſervoit de délibérer avec ſon conſeil ſur la conduite qu'il tiendroit à cet égard, mais qu'en attendant, il demandoit qu'on lui communiquât la dépoſition de Saint-Ravi que les procureurs-généraux devoient avoir entre les mains.

Saint-Ravi avoit été l'homme de confiance du chancelier juſqu'au moment de ſa diſgrace : ſoit qu'il appréhendât de la partager, ſoit qu'il ſe fût laiſſé gagner par le parti contraire, il s'étoit hâté de confeſſer qu'il avoit fait un trafic de la juſtice, des offices & des graces ; & il prétendoit n'avoir agi de la ſorte que par ordre du chancelier

auquel il rendoit fidèlement compte du produit de cet infâme commerce. An. 1541.
Sa dépoſition, qui peut-être avoit été concertée pour achever de ruiner le chancelier dans l'eſprit du roi, n'étoit point produite au procès. En vain le préſident Guillart, tant qu'il s'étoit trouvé à la tête de la commiſſion, avoit ſollicité des ordres pour faire arrêter cet homme qui ſe confeſſoit coupable & qui avoit encore l'audace de ſe montrer dans le palais de la juſtice : ſes repréſentations avoient déplu & lui avoient fait ſubſtituer le préſident Minard. La demande de l'accuſé fut également infructueuſe : Saint-Ravi ne fut point arrêté, & l'on aſſura que ſa dépoſition avoit été égarée.

On accuſoit le chancelier, 1°. d'avoir reçu de Nolles, commerçant de Toulouſe, à qui il avoit fait obtenir un privilége excluſif des traites foraines, un préſent de fourrures d'un grand prix.

Il répondoit qu'il n'avoit envisagé que le bien du royaume, en affermant à cent mille écus une branche des revenus publics qui ne rapportoit juſqu'alors que ſept à huit mille livres : que n'ayant rien exigé, il ignoroit ſi en effet on lui avoit adreſſé quelques fourrures.

AN. 1541. 2°. D'avoir reçu des officiers municipaux de la ville de Rouen, auxquels il avoit expédié des lettres-patentes, une pierre gravée avec un cadre d'or valant plus de ſix cens livres.

Il répondoit que ceux de la ville de Rouen connoiſſant ſon goût pour les antiques, lui avoient préſenté cette pierre, & qu'il n'avoit conſenti à l'accepter qu'autant qu'ils recevroient le prix du cadre : qu'il avoit donné des ordres pour leur faire toucher la ſomme à laquelle il avoit été évalué, & que s'ils n'avoient pas été remplis, il la devoit encore.

3°. D'avoir créé dans différentes villes du royaume des charges de meſureurs de grains, d'aulneurs de toile & d'huiſſiers à la connétablie, & de les avoir ou données à ſes domeſtiques pour leur tenir lieu de gages, ou fait vendre à ſon profit particulier par Saint-Ravi & l'abbé de Saint-Melaine.

Il répondoit que ces créations d'offices avoient toutes été précédées d'une enquête juridique & rapportées dans le conſeil du roi : qu'étant le maître d'en diſpoſer, il avoit pu, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, en gratifier quelques-uns de ſes domeſtiques : qu'il avoit ignoré

AN. 1541.

jusqu'à ce jour, que Saint-Ravi & l'abbé de Saint-Melaine en eussent tiré de l'argent, qu'en tout cas, ils avoient eu grand soin de lui cacher cet odieux trafic.

4°. D'avoir évoqué au conseil, c'est-à-dire devant un tribunal qu'il présidoit & dont il nommoit tous les membres, les procès pour faussetés & falsifications du sceau, & de s'être approprié les amendes ou confiscations auxquelles il condamnoit les coupables.

Il répondoit que c'étoit un des droits de sa charge, & qu'il n'avoit fait que suivre en cela l'exemple de ses prédécesseurs, & notamment du chancelier Duprat.

5°. D'avoir trompé le roi sur les restes de la succession de madame Louise de Savoie, en se procurant dix-neuf mille livres d'un don qu'il n'avoit fait envisager que comme un objet de huit à neuf mille, & d'avoir si bien senti toute la noirceur de ce procédé, qu'il avoit fondu en larmes en apprenant que Barguin étoit arrêté & que la fraude alloit être découverte.

Il répondoit que c'étoit au conseil d'état, où le chancelier n'entroit point, que le roi avoit expédié les lettres du don qu'on lui reprochoit d'avoir surpris;

AN. 1541. que l'amiral, en les lui remettant, avoit ajouté qu'il devoit être moins reconnoiſſant de la choſe en elle-même, que de la maniere dont le roi s'y étoit porté. Que la généroſité du monarque ne s'étoit point bornée à ſi peu de choſe à ſon égard, puiſque bientôt après il lui avoit donné huit mille écus pour l'aider à ſe meubler : qu'il en avoit uſé avec plus de libéralité encore, tant envers le chancelier Duprat, auquel il avoit donné en un ſeul jour une ſomme de dix mille écus, & les baronnies de Caſtelnau & de Saint-Sulpice, qu'envers pluſieurs autres de ſes ſerviteurs qu'il étoit inutile de citer ; & que pour s'en tenir à ce qui le concernoit perſonnellement, le roi lui avoit donné deux abbayes, qu'il lui promettoit l'archevêché de Narbonne, & ſollicitoit pour lui à Rome un chapeau de cardinal, peu de jours avant qu'il donnât ordre de l'arrêter. Que s'il avoit négligé de remettre ſous les yeux du roi le tableau de la quotité exacte du premier don qu'il en avoit reçu, c'eſt qu'il jugeoit ces détails indignes de l'occuper ; qu'il falloit en effet que ſes ennemis exerçaſſent un terrible empire ſur ſon eſprit, pour qu'il daignât s'abaiſſer

à de pareilles minuties : qu'il ne disconvenoit point qu'il avoit donné un libre cours à ses larmes, en apprenant la détention de Barguin, non qu'il craignît, comme on l'avançoit, que la fraude prétendue ne fût mise au grand jour, mais parce que cet homme ayant été arrêté à son insçu, & sur une commission scellée du sceau de la chambre du roi, il ne lui avoit plus été permis de douter qu'on ne fût déja parvenu à lui enlever la confiance dont le roi l'avoit toujours honoré; qu'il avoit véritablement pleuré cette perte, & qu'il la pleureroit jusqu'au dernier instant de sa vie. AN. 1541.

Les reproches concernant le procès de l'amiral Chabot, étoient & plus graves, & en plus grand nombre : ils formoient seuls soixante-douze chefs d'accusation déférés par des hommes constitués en dignité, exposés dans toute leur force par les deux procureurs-généraux, & munis de l'autorité d'une piece qui auroit fermé la bouche au chancelier, si l'on en eût produit l'original : c'étoit le dispositif de l'arrêt tel qu'il avoit été rédigé par les commissaires, avec les ratures & additions qu'il y avoit faites : Cottel, maître des

AN. 1541. requêtes, s'étoit vanté d'être le dépositaire de cette piece importante, mais il n'en avoit jusqu'alors produit qu'une copie qu'on avoit droit de suspecter.

Poyet demandoit qui avoit fourni aux procureurs-généraux ces soixante-douze articles, car il n'y avoit point eu d'autres témoins de la procédure que les juges eux-mêmes, & ils craignoient ou feignoient de craindre si fort d'être entendus, qu'ils fouilloient les lits & armoires de la chambre où ils tenoient leurs assemblées, & plaçoient des gardes dans les environs pour s'assurer que personne ne les écoutoit. Il n'y avoit donc qu'eux qui pussent parler en connoissance de cause de ce qui s'étoit passé: or ces juges, en vertu de leur serment, n'étoient pas moins obligés au secret que des confesseurs. Si les témoins qui déposoient étoient étrangers, il étoit clair qu'ils n'étoient pas recevables, puisqu'ils n'avoient pu s'assurer des faits : si c'étoient les juges eux-mêmes, ils ne l'étoient pas davantage, puisqu'ils se trouveroient tout-à-la-fois parjures, délateurs & témoins. L'amiral, ajoutoit-il, n'avoit ignoré aucune des particularités de cette affaire : malgré la loi sacrée du silence, il avoit

été informé à point nommé, non-ſeulement des opinions & des propos, mais de la contenance & des moindres geſtes de chacun de ſes juges. Après qu'il fut rentré en grace, il avoit obtenu la réviſion du procès & avoit eu la mortification de voir confirmer, au moins indirectement, la premiere ſentence. Ce n'avoit été qu'après ce ſecond examen qu'il s'étoit enfin déterminé à prendre des lettres de grace : les eût-il ſollicitées, ces lettres flétriſſantes, s'il eût pu convaincre ſes premiers juges d'avoir prévariqué, s'il ne s'étoit ſenti coupable ? Cette ſentence, qu'on s'aviſoit bien tard d'attaquer, étoit ſignée de plus vingt-quatre magiſtrats diſtingués, & ſon nom s'y liſoit le dernier. Pourquoi donc ne ſe trouvoient ils point impliqués dans l'action intentée contre lui ? Ceux qui oſoient dire que la plupart n'avoient ſigné que par force, avançoient un fait & bien abſurde en lui-même & bien deshonorant pour ces magiſtrats, qu'ils prétendoient diſculper; car quelle contrainte pourroit jamais les excuſer d'avoir participé à une ſemblable iniquité ? Le dernier reproche qu'on lui faiſoit n'étoit pas mieux fondé : s'il

AN. 1541. s'étoit fait apporter le diſpoſitif de l'arrêt pour y donner la derniere forme avant que de le préſenter au roi, il y étoit autoriſé par ſa qualité de préſident du tribunal : il s'étoit conformé à ce qui ſe pratique dans tous les parlemens; car donner la derniere forme à un arrêt, n'eſt pas en changer les diſpoſitions, en altérer la ſubſtance : que ceux qui l'accuſoient de cette horrible prévarication, commençaſſent donc par en fournir la preuve; & puiſqu'ils ſe vantoient d'avoir en main l'original qui conſtatoit ces altérations, qu'ils ne différaſſent plus à le montrer; car, quant à la copie modélée, diſoit-on, ſur ce prétendu original & collationnée par deux notaires, elle portoit des caracteres ſi évidens de fauſſeté, les deux notaires qui avoient été entendus en la cour ſe contrediſoient ſi manifeſtement, enfin Bourgeois & Cottel ſe donnoient l'un à l'autre des démentis ſi publics & ſi ſcandaleux, qu'il n'en falloit pas davantage pour couvrir d'ignominie & les auteurs & les fauteurs de cette infâme ſuppoſition.

L'inſtruction du procès s'étoit faite par les commiſſaires dans la ſalle de S. Louis : l'arrêt fut prononcé dans la ſalle

ſalle du plaidoyer, toutes les chambres aſſemblées, afin qu'il parût être émané du parlement entier. Poyet, qu'on avoit placé dans le parquet des avocats, en entendit la lecture debout & la tête-nue. Cet arrêt porte » que » pour raiſon des fautes, abus, mal- » verſations, entrepriſes, outre & par- » deſſus ſon pouvoir de chancelier, » crimes & délits particuliers par lui » commis, ledit Poyet ſera privé, & le » prive ladite cour, de ſon état de chan- » celier; le déclare inhabile & inca- » pable de jamais tenir office royal, » & pour plus ample réparation, le » condamne à cent mille livres d'a- » mende envers le roi & à tenir pri- » ſon juſqu'à ce qu'il ait payé cette » amende: & par rapport à l'inſtance for- » mée par dame Françoiſe de Longwi, » veuve du feu amiral Chabot, la cour » déclare l'arrêt prononcé à Melun, » nul pour le regard des charges & » clauſes, faiſant mention d'amendes » particulieres & en ces mots, *infidé- » lités & déloyautés*; en ceux-ci, *ſans » eſpérance de pouvoir jamais être ré- » tabli par quelque mérite & cauſe que » ce ſoit*; & enfin, en ceux de *réu- » nion au domaine de la couronne*;

AN. 1541.

AN. 1541. » & pour le ſurplus, la cour laiſſe ſubſiſter ledit arrêt, ſauf à la dame » de Longwi à ſe pourvoir en caſſa- » tion «.

Le roi parut ſurpris & indigné de l'exceſſive indulgence du parlement: échauffé par les murmures de ceux qui s'étoient aſſurés d'avance d'une partie de la confiſcation & qui ſe voyoient à regret fruſtrés de leur attente, il dit aux députés qui lui apportoient cet arrêt, que c'étoit l'ouvrage d'une cabale perpétuellement occupée à contrarier les opérations du gouvernement: que les ſeuls articles qu'il avoit dépoſés & dont il avoit une ſcience certaine, étoient plus que ſuffiſans pour faire condamner à mort le coupable: qu'il alloit lui donner d'autres juges qui recommenceroient la procédure. En effet, il adreſſa le lendemain un ordre à la cour de remettre à Bourgeois, l'un des deux procureurs-généraux, toutes les pièces dépoſées au greffe. Le parlement arrêta des remontrances; & comme il prévoyoit qu'elles ne feroient pas écoutées, il recommanda ſecrettement aux greffiers de travailler nuit & jour à tirer de toutes ces pièces des copies collationnées qui tiendroient

lieu des originaux. Ce secret transpira; & l'on vit arriver de nouveaux ordres de remettre, sous peine de désobéissance, à Bourgeois, tant les originaux que les copies sans aucune réserve. Le parlement n'opposa plus de résistance. Cette précaution, suggérée sans doute par les procureurs-généraux pour soustraire bien des pièces qu'on craignoit d'exposer à des yeux trop pénétrans, n'a servi qu'à nous priver de beaucoup de détails intéressans pour l'histoire des mœurs; car le roi, qui, lorsqu'il étoit abandonné à lui-même, étoit plus enclin à pardonner qu'à punir, non-seulement n'ordonna pas la révision du procès, mais il n'attendit pas que l'amende fût entièrement payée pour rendre la liberté au prisonnier. Les écrivains, qui ont avancé que Poyet se trouva si pauvre qu'il fut réduit à reprendre les fonctions d'avocat pour se procurer une misérable subsistance, n'ont pas pris garde sans doute qu'il déclare lui-même dans ses réponses aux interrogatoires, qu'il possede dix mille livres de rente & deux abbayes.

AN. 1541.

Tandis que la cour étoit bouleversée par toutes ces intrigues, l'empereur, comme s'il eût eu véritablement dessein

Situation respective de l'empereur & du roi.

AN. 1541. *Du Bellai. P. Jov. Sléidan. Pallavicin.*

de donner au roi la ſatisfaction qu'il lui demandoit ſur le meurtre de ſes ambaſſadeurs, envoya des ordres au marquis de Guaſt de découvrir, s'il étoit poſſible, & de punir exemplairement les aſſaſſins. Le marquis, après beaucoup de perquiſitions apparentes, fit dire à du Bellai, gouverneur de Turin, que quelques tourmens qu'il ſe fût donnés, il n'avoit trouvé aucun indice de cet aſſaſſinat, & qu'il falloit néceſſairement ou qu'il n'eût point été commis dans l'étendue du Milanès, ou que les brigands euſſent pris des précautions bien extraordinaires pour ſe ſouſtraire à tous les regards. Du Bellai répondit que ſans ſe donner autant de tourmens, il avoit été infiniment plus heureux que lui, puiſqu'il ſavoit très-certainement en quel endroit, à quelle heure, par qui ce forfait avoit été commis; où avoient été portés les effets & la dépouille des ambaſſadeurs, & qu'il donneroit ſur tous ces points des notions ſatisfaiſantes, lorſqu'il en ſeroit tems. Cette réponſe, en apprenant à l'empereur que tout étoit découvert, lui fit comprendre très-clairement que la guerre étoit inévitable, & que ſi le roi différoit à la déclarer,

ce n'étoit que pour mieux s'y préparer & attendre une occasion de la commencer à son avantage. Cependant il étoit forcé d'attendre l'évènement ; car n'ayant aucun motif de se plaindre du roi, il n'ignoroit pas qu'en commettant les premieres hostilités, il souleveroit contre lui toutes les puissances du second ordre qui s'intéressoient au maintien de la paix, & exciteroit des murmures & des plaintes de la part de ses propres sujets. N'osant donc ni désarmer, de peur d'être pris au dépourvu, ni faire aucun usage des troupes qu'il avoit levées à son entrée dans les Pays-Bas, & qui épuisoient inutilement ses finances, il forma un plan, qui en le tirant de cet embarras, devoit le couvrir de gloire & lui attirer mille bénédictions.

AN. 1541.

Causes de l'expédition d'Alger.

P. Jove. Sandoval. Epist. Caroli V. ad Paulum III.

Depuis que Barberousse s'étoit emparé d'Alger, les côtés d'Italie & d'Espagne étoient devenues le théâtre du brigandage & de la désolation. Non-seulement on n'osoit plus naviger de port en port, les grandes routes même à une certaine distance de la mer, offroient à chaque pas des dangers. Les corsaires cachant leurs bâtimens derriere des rochers, se répandoient dans

AN. 1541. l'intérieur des terres, enlevoient les voyageurs ou les payſans que les travaux de la campagne & la pâture des beſtiaux obligeoient à s'écarter des villes, & les chargeoient ſur leurs vaiſſeaux pour aller les vendre en Afrique. Les provinces les plus expoſées à ces vexations avoient porté aux pieds du trône leurs repréſentations & avoient menacé de ſe refuſer à toute eſpèce de contributions, ſi l'on ne les mettoit promptement à portée de cultiver en ſûreté leurs héritages. L'empereur ſentant la juſtice de leurs plaintes, avoit toujours promis d'y avoir égard; & depuis la trève conclue avec la France, il avoit mis ordre à ſes préparatifs, quoiqu'avec beaucoup de lenteur & de négligence. Calculant que d'une part, cette expédition lui fourniſſoit un moyen infaillible de réparer ſes finances, puiſque ſes ſujets y contribueroient avec ardeur & que le pape ne lui refuſeroit ni des décimes ni le produit d'une croiſade, & que d'autre part, le roi de France, s'il entreprenoit d'y mettre des obſtacles, rendroit ſon nom exécrable à l'Europe & ſur-tout à l'Italie, & s'il ſe tenoit tranquille, ſe trouveroit encore auſſi

embarrassé qu'il l'avoit été après la prise de Tunis, il jugea qu'il n'avoit plus à balancer. Ainsi, après avoir annoncé aux protestans qu'il alloit travailler à leur procurer un concile tel qu'ils le desiroient, il quitta l'Allemagne; & traversant une partie de l'Italie, il s'avança sur la côte de Gênes où il avoit assigné le rendez-vous général de ses troupes. Pendant qu'on travailloit à l'embarquement, il eut dans la ville de Lucques une conférence avec le pape, tant pour concerter les mesures qu'il y avoit à prendre pour la tenue d'un concile, que pour s'assurer, autant qu'il étoit possible, que l'Europe ne seroit point troublée pendant son absence. Ils envoyerent conjointement une ambassade au roi de France, afin de sonder ses dispositions. François déclara que, bien qu'il regardât la trève comme rompue par le meurtre de ses ambassadeurs, cependant, pour ne point mettre d'obstacle à une entreprise si sainte & si salutaire, & pour montrer de plus en plus qu'il savoit oublier ses querelles particulieres toutes les fois qu'il étoit question de l'intérêt général, il différeroit à demander justice ou à se la

AN. 1541.

AN. 1541. faire à lui-même, jusqu'à ce que l'empereur fût de retour de son expédition. Comme on avoit des raisons de se défier d'une parole qui n'avoit peut-être été extorquée que par la proximité où étoit l'armée impériale des frontieres du Piémont, le pape se chargea d'en exiger l'accomplissement; & l'empereur mit à la voile, malgré tout ce qu'on put lui représenter pour l'engager à différer jusqu'au printems suivant.

Le nonce Ardingel, chargé par le pape d'entretenir le roi dans l'inaction pendant la durée de l'expédition d'Alger, & même de l'amener, s'il étoit possible, à un traité de pacification, convaincu que le meurtre de Rincon & de Frégose n'étoit que l'occasion d'une rupture déja résolue, & qu'il falloit chercher plus loin la source du mal, fit tomber adroitement la conversation sur les dernieres offres de l'empereur, & ne manqua pas de dire que tout le monde à Rome, avoit été étonné que ce prince eût pu consentir à céder pour la dot de sa fille, un pays aussi considérable & aussi riche que l'étoient les Pays-Bas : qu'on avoit été bien plus étonné encore, en apprenant que la

dot & la princesse avoient été rejettées : que personne n'avoit pu deviner pourquoi le roi, dont on vantoit à si juste titre les lumieres & la politique, préféroit le Milanès à un pays deux ou trois fois plus considérable, & infiniment plus à sa bienséance ? pourquoi encore l'on faisoit si peu de cas de la succession éventuelle à la monarchie d'Espagne, puisque l'exemple tout récent de Philippe, pere de l'empereur, prouvoit assez qu'on pouvoit y arriver de plus loin ? » Monsieur le » nonce, répondit le monarque, ne » vous rappellez-vous point d'avoir lu » quelque part l'histoire d'un ancien » Romain dont le nom m'a échappé : » ses amis vouloient qu'il leur expliquât pourquoi il avoit répudié une » femme belle, riche & féconde, pour » en épouser une autre qui ne la valoit » pas. Cet homme étendant le pied » & découvrant une magnifique chaussure, *elle est belle très-certainement*, » leur dit-il, *& pas un de vous ne sent où* » *elle me blesse* «.

AN. 1541.

L'empereur voguoit plein d'espérance & de joie, en contemplant le nombre & l'ardeur de ses troupes : elles montoient à vingt mille hommes d'in-

Expédition de l'empereur contre Alger.

Villagagn.

AN. 1541. *apud Schard. Vera. P. Jove. Ribier. Manusc. de Bethune.*

fanterie, deux mille de cavalerie, tous vieux soldats, trois mille volontaires, l'ornement & l'appui des plus grandes maisons d'Espagne & d'Italie, cinq cens chevaliers de Malthe, la terreur des infidèles. Si, avec de moindres forces, il avoit si facilement triomphé de Tunis, qui lui opposoit des armées innombrables, que ne devoit-il pas se promettre d'Alger, où il n'auroit affaire qu'à une poignée de brigands hardis contre des femmes, ou de paisibles marchands, lâches & timides contre des hommes armés, & dont aucun, peut-être, n'avoit jamais paru en bataille rangée? Sans doute ils ne soutiendroient pas les regards de ses troupes, & se croiroient heureux s'il leur permettoit de fuir en lui abandonnant leurs trésors : enrichi de leurs dépouilles, il reparoîtroit à la tête d'une armée victorieuse, soit en Provence, soit en Piémont, & forceroit le roi de s'expliquer. Agréablement bercé de ces magnifiques espérances, il se savoit gré de n'avoir point cédé aux instances du célèbre André Doria, son amiral, qui le conjuroit de remettre son expédition au printems, en lui représentant tout ce qu'il avoit à craindre d'une

côte orageuse & bordée d'écueils, dans la saison de l'année où tous les vents sembloient déchaînés. Cependant il ne tarda pas à s'appercevoir qu'en effet Doria l'avoit bien conseillé; une tempête violente dispersa sa flotte sur les côtes de Sardaigne : il eut beaucoup de peine à gagner un port où il fut forcé de se tenir renfermé pendant plusieurs jours. Enfin le calme se rétablit, & il débarqua sans obstacle sous les murs d'Alger. Barberousse n'y étoit pas. Averti du projet de l'empereur, mais sentant bien qu'il ne pouvoit lui opposer une armée de terre assez forte pour tenir la campagne, il s'étoit contenté de laisser dans la place une simple garnison de huit cens Turcs, & de cinq mille Maures, qui devoit uniquement s'occuper des moyens de prolonger la durée du siege, tandis qu'il iroit dans les isles de l'Archipel, rassembleroit les vaisseaux du grand-seigneur & se mettroit en état de livrer une bataille navale qui devoit décider du sort d'Alger. La fortune lui en épargna les risques. Trois jours seulement après que l'empereur eut pris terre, & au moment où il se disposoit à débarquer ses munitions de guerre & de bouche, le ciel s'obscurcit, une pluie AN. 1541.

AN. 1541. abondante, pouſſée par un vent impétueux, perça bientôt les habits des ſoldats, qui n'avoient ni cabanes, ni tentes pour ſe mettre à couvert, & inonda le terrein bas & fangeux où ils s'étoient retranchés. Haſſen, qui commandoit dans Alger, profita de la circonſtance pour faire une ſortie à la tête de ſa garniſon : il renverſa ſans effort les gardes avancées de l'empereur, qui ne pouvant faire aucun uſage de leurs arquebuſes, à cauſe de la pluie, ne ſe ſoutenoient debout qu'en s'appuyant ſur leurs piques : il pénétra juſqu'au camp, tuant tout ce qui s'oppoſoit à ſon paſſage, & ſe retira en bon ordre, dès qu'il s'appercut qu'il couroit riſque d'être enveloppé. L'orage, en ſe diſſipant, préſenta un ſpectacle plus affreux encore : la mer ſoulevée par l'impétuoſité des vents, arrachant les ancres & briſant les cordages qui arrêtoient les vaiſſeaux ſur la côte, les renverſa les uns ſur les autres, fracaſſa ou engloutit en moins d'une heure de tems quinze vaiſſeaux de guerre, & cent ſoixante de tranſport, & couvrit le rivage de morts, de mourans, & de débris. Les bâtimens qui purent gagner le large diſparurent aux yeux

de l'armée qui se trouvoit au milieu d'un désert, dénuée de toute espece de subsistance, & sans communication avec l'europe. Le reste de la journée & la nuit se passerent dans cette affreuse inquiétude : le lendemain matin, une barque vint apprendre à l'empereur que Doria, en s'éloignant du rivage, avoit sauvé une partie de la flotte; qu'il l'avoit ramenée, dès que le vent l'avoit permis, au cap de Metafus, à quatre journées de distance du camp; & que ne pouvant en sortir, il conseilloit à l'empereur de s'y rendre par terre. Ce parti offroit des difficultés presque insurmontables; mais c'étoit le seul qui pût sauver l'armée : ainsi on se détermina sur-le-champ à le suivre. Plaçant donc au centre les blessés & les malades, & distribuant sur le front, les deux aîles, & principalement à la queue, les troupes légères & les cavaliers les mieux montés, il se mit en marche, toujours harcelé par les Arabes, qui, se fiant sur la vîtesse de leurs chevaux, & la connoissance du terrein, voltigeoient de jour & de nuit autour de l'armée, & disparoissoient dès qu'ils se voyoient poursuivis. Un ennemi plus redoutable que ces Arabes, étoit la disette : Paul

AN. 1541.

An. 1541. Jove, évêque Italien, exalte la générosité de l'empereur, pour avoir égorgé & distribué à ses soldats des chevaux d'un grand prix, comme si, étant homme & roi, il avoit pu agir autrement. L'armée, épuisée de fatigues, arriva au cap de Metafus, où elle trouva des vivres; mais ce n'étoit pas encore le terme de ses souffrances : à peine embarquée, elle essuya une nouvelle tempête qui la dispersa : tandis que quelques bâtimens abordoient en Espagne, d'autres, en Italie, le vaisseau qui portoit l'empereur fut repoussé sur les côtes d'Afrique, & l'on ignora pendant plus de quinze jours s'il n'avoit pas été englouti.

An. 1542.

Représentations des ambassadeurs de France à la diète de Spire.

Sléidan. Belcarius.

Avant que la nouvelle de cet affreux désastre fût répandue en europe, Ferdinand, roi des Romains, justement allarmé, & des progrès que les Turcs avoient faits l'année précédente en Hongrie, & des immenses préparatifs qu'ils rassembloient pour la campagne suivante, avoit indiqué une diète générale à Spire, où devoient se régler les contributions que chaque cercle fourniroit pour la défense commune. Les Protestans, jaloux de montrer qu'ils n'étoient pas indignes des faveurs que l'empereur venoit de leur accorder, s'é-

toient empressés de s'y rendre. François, effrayé de ce concert, prit sur lui d'y envoyer une députation solennelle, dont il auroit dû s'épargner les frais. Le président Olivier, chargé de porter la parole, dit : que le roi son maître, bien qu'il eût à se plaindre, & de l'infraction du droit des gens dans la personne de ses ambassadeurs, & des calomnies dont on cherchoit à le noircir, n'enveloppoit point dans son juste ressentiment les innocens avec les coupables, & que, forcé de s'intéresser au salut & à la prospérité d'un état qui confinoit avec son royaume, il avoit cru devoir leur faire part de quelques réflexions sur l'objet qui les rassembloit.

AN. 1542.

Qu'avant de délibérer sur la nature & la quantité des secours que chaque état de l'empire devoit fournir contre les Turcs, il falloit peut-être examiner s'il étoit utile à la plupart des membres de l'empire de faire la guerre aux Turcs; & au cas que l'on tombât d'accord sur ce premier point, quand, comment & où il falloit la faire, puisque personne n'ignoroit que les remedes les plus salutaires, pris à contretems, pouvoient se changer en poisons. Que ceux qui desiroient la guerre ne

AN. 1542. manqueroient pas de dire que les Allemands, qui avoient toujours été regardés comme les plus fermes défenseurs de la liberté de l'europe, ne devoient pas permettre qu'un barbare, que l'ennemi du nom chrétien, s'emparât pied à pied de la Hongrie, s'établît tranquillement à leur porte, & les assiégeât, pour ainsi dire, dans leurs maisons : qu'en réunissant leurs forces, ils devoient être assurés d'un heureux succès : que les armées inombrables qu'il traînoit à sa suite, avoient perdu le droit d'effrayer, depuis que Humiade, Matthias Corvin & Scanderberg, simple roi d'Epire, les avoient si souvent & si complettement battues & dissipées avec une poignée d'hommes disciplinés : que les Turcs, qui ne connoissoient que la petite guerre, ne soutiendroient pas un moment le choc des Allemands, accoutumés à combattre de pied ferme, sans jamais sortir de leurs rangs. Que telles étoient sans doute les raisons de ceux qui opinoient à la guerre : que ces raisons étoient, pour la plupart, solides, mais qu'elles supposoient une chose qui n'étoit pas, savoir, que le corps germanique n'ayant qu'un seul intérêt, tourneroit toutes ses forces contre

l'ennemi commun; qu'au contraire, tout étoit plein de ſoupçons, d'animoſité, de jalouſie & de diviſion : qu'outre qu'il y avoit de l'imprudence à laiſſer fermenter ſi long-tems ces liqueurs inflammables, il étoit infiniment dangereux de provoquer en cet état l'ennemi le plus formidable qui fût ſous le ciel : que la guerre qu'on alloit entreprendre n'étoit point de nature à être terminée en deux ou trois campagnes : que le Turc étoit déja maître des plus fortes places de la Hongrie ; qu'il pouvoit, en les mettant en état de défenſe, contenir ſes troupes ſur la frontiere, & attendre, pour livrer une bataille, que les Allemands, épuiſés par la longueur des marches, par les fatigues d'un ſiege, affoiblis par les déſertions & les maladies, fuſſent hors d'état de réſiſter : que la guerre ſe feroit en Hongrie, pays entiérement dévaſté, & dont les habitans, quoique chrétiens, redoutoient encore plus la domination Autrichienne, que celle de l'empereur des Turcs. Que ſi l'on riſquoit une bataille générale, & qu'on eût le malheur de la perdre, l'ennemi auroit le tems de pénétrer juſqu'au centre de l'Allemagne, avant qu'on pût lui oppoſer une ſeconde ar- AN. 1542.

AN. 1542. mée. Que d'après toutes ces considérations, il sembloit qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de fortifier & de remplir de bonnes garnisons les places frontieres de la Bohême & de l'Autriche, & de travailler cependant à rétablir la concorde & l'union entre tous les membres de l'Empire : que ceux qui avoient étudié l'histoire avoient dû remarquer que c'étoient les divisions intestines qui avoient perdu les Empires les plus florissans; que c'étoit en suscitant des querelles entre les cités des Gaules, & en paroissant défendre les plus foibles contre les plus puissantes, que César avoit, en moins de dix années, subjugué un peuple dont le nom seul, pendant des siècles, avoit fait trembler les Romains : que c'étoit par le même art que Tibere avoit conquis la plus grande partie de la Germanie; enfin que c'étoit à la faveur des querelles & des divisions entre les princes chrétiens, qu'une horde de Turcs s'étoit emparée du trône de Constantinople, & étoit successivement parvenue à un tel degré de puissance, qu'il n'y avoit plus qu'une confédération générale entre ces mêmes princes, qui pût lui assigner des bornes.

Ce discours excita un murmure général dans l'assemblée; on se persuada que le roi ne conseilloit d'abandonner la Hongrie aux Turcs, que parce qu'il agissoit de concert avec eux, & vouloit leur frayer la route d'Allemagne. On congédia durement les ambassadeurs, & on accorda au roi des Romains les secours qu'il demandoit : cependant le bruit qui commençoit à se répandre du désastre arrivé devant Alger, refroidit sensiblement la ferveur des états : les précautions extraordinaires que prenoit Ferdinand pour empêcher que ce bruit ne transpirât, contribua à faire regarder la perte comme beaucoup plus considérable qu'elle n'étoit : on débita & on crut assez généralement que l'empereur, & presque tous ceux qui l'avoient accompagné avoient été ensevelis sous les flots.

AN. 1542.

Déclaration de guerre contre l'empereur, & projets de campagne.

Bouchet, ann. d'Aquitaine.
Du Bellai.
Ferron.
Sléidan.
Heuterus.

François, qui, depuis le retour de ses ambassadeurs, n'avoit plus rien à ménager, jugea qu'il étoit tems de déclarer ouvertement la guerre : ses préparatifs étoient fort avancés, & par l'entremise du duc de Cleves, il venoit d'attirer dans son alliance Christiern III, roi de Danemarck, & le célébre Gustave Vasa, roi de Suede, tous deux

AN. 1542. *Montluc. Belleforêt.*

ennemis irréconciliables de l'empereur, mais trop foibles & trop éloignés pour qu'on dût en attendre des secours bien efficaces. Les nouvelles qu'il recevoit de Constantinople, où le capitaine Polin étoit arrivé, lui donnoient de plus justes espérances. Considérant donc qu'un plus long délai refroidiroit ses alliés, & donneroit à l'empereur la facilité de réparer ses pertes, il permit à du Bellai de publier tous les éclaircissemens qu'il avoit recueillis sur le meurtre de Rincon & de Fregose, & de dénoncer à l'europe le marquis de Guast, comme l'artisan de ce forfait. Cette espece de manifeste fut suivi d'une déclaration de guerre. François, après avoir exposé les démarches qu'il avoit faites pour obtenir une juste réparation de cette insulte, les réponses ambiguës & les délais de l'empereur qui sembloit par-là s'avouer, ou le premier auteur, ou le complice de cet assassinat, ordonna à tous les sujets de ce prince, à la réserve des Allemands qu'il regardoit toujours comme ses anciens & fidèles alliés, de sortir promptement des terres de la domination françoise, & à tous ses sujets *de leur courir-sus*.

On s'attendoit que le Milanès alloit devenir le principal théâtre de la guerre, puisqu'il en étoit l'objet. Du Bellai y avoit pratiqué des intelligences & garantissoit la reddition d'un grand nombre de places, pourvu que le roi lui fît passer promptement des troupes suffisantes pour tenir la campagne & établir de fortes garnisons par-tout où il en seroit besoin. Quelque séduisante que fût cet offre de la part d'un homme qui n'avançoit rien légérement, on crut ne pas devoir l'accepter pour ce moment. On réfléchit que les conquêtes les plus brillantes au-delà des monts n'auroient rien de solide tant que la France resteroit ouverte, puisqu'à la premiere irruption qu'y feroient les ennemis, soit du côté de l'Espagne, soit du côté des Pays-Bas, on se trouveroit forcé à rappeller les troupes qu'on auroit envoyées à grands frais en Italie, & par conséquent à évacuer les places dont on se seroit emparé. Il parut donc & plus sage & plus sûr de profiter de l'embarras de l'empereur pour lui enlever promptement deux ou trois villes frontieres qui donnassent entrée dans ses états, & couvrissent la France; après quoi l'on pourroit transporter l'ex-

AN. 1542.

AN. 1542. cédent des troupes en Italie, & y faire des conquêtes ſtables & permanentes. Les villes de Luxembourg & de Perpignan parurent les plus propres à remplir le double objet qu'on ſe propoſoit : Luxembourg couvroit la province de Champagne, & offroit un point de communication avec le duc de Cleves, ſoit pour recevoir les lanſquenets qu'il feroit paſſer en France, ſoit pour aller le défendre s'il étoit le premier attaqué : Perpignan, ſituée au pied des Pyrénées, mettoit à couvert le Languedoc, & donnoit entrée dans la Catalogne. Cette ville avoit de bonnes fortifications, mais Montpezat, qui l'avoit fait reconnoître, aſſuroit que la garniſon étoit foible, & indiquoit les moyens de l'inveſtir avant que les Eſpagnols, qui ne s'attendoient pas à être attaqués de ce côté, puſſent y jetter aucuns renforts. C'eſt d'après ces conſidérations qu'on dreſſa le plan général de la campagne. Toutes les troupes qu'on avoit pu raſſembler, furent partagées en trois armées : la plus foible, deſtinée ſeulement à opérer une diverſion dans les Pays-Bas, fut confiée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de Picardie : la

seconde, composée de six cens lances, de huit mille lansquenets, & de six mille légionnaires, au duc d'Orléans, second fils de France, & sous ses ordres, à Claude de Lorraine, duc de Guise, qui devoit le diriger & l'instruire : la réputation de ce guerrier n'avoit pas moins contribué que la faveur du duc d'Orléans à attirer dans cette armée la plus brillante jeunesse de la cour. On y distinguoit entr'autres, François de Bourbon, comte d'Enghien, frere puîné du duc de Vendôme, les deux la Mark, princes de Sédan, François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, & Gaspard de Coligni-Châtillon, neveu du connétable, alors amis inséparables, bientôt rivaux dangereux, puis ennemis irréconciliables. AN. 1542.

La troisieme armée, plus forte seule que les deux autres ensemble, eut pour chef le dauphin Henri, & pour lieutenans-généraux Claude d'Annebaud, maréchal de France, & Montpezat, lieutenant du connétable dans le gouvernement de Languedoc, & le premier instigateur de l'entreprise. On avoit commencé par lui faire parvenir successivement, & le plus secrètement

AN. 1542. qu'il étoit possible, les troupes qu'il avoit jugé nécessaires pour investir Perpignan. Le dauphin partit en poste pour aller en prendre le commandement. Le roi se chargea de conduire lui-même le gros de l'armée : car prévoyant que l'empereur, à la premiere nouvelle qu'il recevroit de ce siege, armeroit toutes les milices d'Espagne, & livreroit bataille avant qu'on lui enlevât cette clef de ses états, il ne vouloit pas, au cas que ce Prince prît le parti de commander lui-même son armée, céder à son propre fils la gloire de le combattre. Après la prise de Perpignan, qu'on croyoit infallible, l'armée qui se trouveroit toute portée dans les provinces méridionales, devoit prendre la route d'Italie, & mettre à exécution, s'il en étoit encore tems, les projets de du Bellai.

Opérations militaires. *Ibid.*

Le duc de Vendôme pénétra sans obstacle dans l'Artois, rasa les châteaux de Montoire & de Tourneham, dont les garnisons tenoient dans des allarmes perpétuelles la frontiere de Picardie & du Boulonès, ravagea les environs de Bethune, d'Aire, & de Saint-Omer, tandis que Martin van Rossem, maréchal de Gueldres, à la tête de deux mille

mille chevaux Clevois, & Longueval, avec dix mille lansquenets, pénétroient dans le Brabant, & jettoient la consternation dans Anvers & Louvain. Ils se seroient emparés de ces deux places, s'ils n'eussent préféré de fortes contributions, qu'ils tournoient à leur profit particulier, au butin qu'ils n'auroient pu se dispenser de partager avec leurs soldats. AN. 1542.

Le duc d'Orléans entrant avec la même facilité dans le Luxembourg, réduisit la ville de Danvilliers, qui fut rasée à la sollicitation des la Mark, Souverains de Bouillon, dont elle resserroit la frontiere. Ensuite il investit Ivoi, la plus forte place de la contrée, & la mieux pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour opposer une longue résistance. Les troupes Impériales se laisserent effrayer, & contentes d'obtenir une capitulation honorable, elles rendirent la place aux François, qui y mirent garnison. Arlon, avantageusement située, mais dont les fortifications étoient en mauvais état, ouvrit ses portes au comte d'Enghien : Montmedi suivit cet exemple, & la ville de Luxembourg elle-même, quoique couverte d'un large fossé taillé dans le roc, & défendue

AN. 1542. par une garniſon nombreuſe, n'attendit pas, pour ſe rendre, qu'elle fût réduite aux dernieres extrémités. Le duc d'Orléans croyant n'avoir plus rien à faire, puiſqu'il n'entendoit point parler de l'ennemi, & qu'il manquoit d'argent pour réparer ces places, ſe contenta d'y laiſſer des garniſons; & congédiant le reſte de ſon armée, il prit la poſte & courut jour & nuit, afin de ſe trouver à la bataille que l'empereur, comme le bruit en couroit, devoit bientôt livrer aux françois : le roi, qui étoit alors à Montpellier, fut étonné de voir arriver ſon fils, & lui ſut d'autant plus mauvais gré de cette démarche inconſidérée, qu'on reçut preſque en même-tems la nouvelle que les ennemis tenoient la campagne dans le Luxembourg, & avoient déja repris la ville de Montmédi : le duc de Guiſe, qui ne s'étoit pas éloigné de la frontiere, ramaſſant promptement les garniſons des places les moins expoſées, reprit Montmédi, & obligea les ennemis à ſe diſperſer une ſeconde fois.

La grande armée du Rouſſillon, qui devoit porter le coup déciſif, arriva trop tard. Quelque précaution qu'on eut priſe pour cacher ſa véritable deſtina-

tion, l'empereur en avoit été instruit assez à tems pour jetter dans Perpignan toutes les munitions de bouche & de guerre qu'il avoit pu sauver de sa malheureuse expédition d'Alger. Le duc d'Albe, s'y renfermant avec un corps nombreux de milices Espagnoles, acheva de la mettre en état de n'avoir rien à craindre. Les approches furent difficiles & meurtrieres dans un terrein découvert & sablonneux, où il étoit impossible d'ouvrir des tranchées: l'artillerie dont la place étoit hérissée, les fréquentes sorties des assiégés, causerent de grandes pertes aux François, qui luttoient vainement contre des difficultés insurmontables. Enfin après six semaines de siege, le roi considérant que les travaux étoient peu avancés, & que les pluies d'automne, en faisant déborder les torrens, couperoient peut être le chemin de la retraite, envoya au dauphin un ordre précis & absolu de lever le siege. Des compagnies de soldats Italiens, au service de France, avoient, en se retirant, enlevé un grand nombre de femmes Espagnoles, que leurs maris réclamerent. Les Italiens soutenoient qu'ils n'avoient fait qu'user de représailles, d'autant que les soldats Espagnols en avoient

AN. 1542.

AN. 1542. agi de la ſorte dans toutes les contrées de l'Italie où ils s'étoient trouvés les plus forts : le roi, qui ne vouloit ni approuver cet odieux brigandage, ni mécontenter les Italiens, dont il avoit encore beſoin, acquitta de ſon tréſor la rançon de ces captives, & les renvoya gratuitement à leurs parens.

La levée du ſiege de Perpignan dérangea tous les projets qu'on avoit formés : au lieu de faire paſſer les Alpes à cette armée, qui auroit été ſuffiſante pour conquérir en peu de mois le duché de Milan, il fallut en laiſſer une partie pour garantir le Languedoc des incurſions des Eſpagnols : le roi en prit une autre pour aller réprimer dans ſa naiſſance une ſédition qu'il auroit été trop dangereux de laiſſer fermenter : la troiſieme partie ſeulement paſſa en Italie, ſous la conduite de l'amiral d'Annebaud. Guillaume du Bellai, qui, pendant toute la durée de cette campagne, avoit, avec une poignée de monde, défendu le Piémont contre une armée trois fois plus nombreuſe que la ſienne, offenſé du peu d'égards que lui marquoit ce nouveau général, & voyant que malgré toutes ſes repré-

ſentations, il s'attachoit au ſiege d'une place qu'il ne prendroit pas, quitta l'Italie pour venir expliquer ſes projets au roi lui-même dont il eſpéroit être mieux écouté : une révolution de goutte l'enleva à Saint-Saphorin, près le mont Tarare, dans la cinquante-deuxieme année de ſon âge. Général actif & plein de reſſources, négociateur profond & délié, écrivain judicieux & auſſi éloquent que le permettoit ſon ſiecle, il joignoit à tant de rares qualités un amour pour la patrie & un déſintéreſſement malheureuſement trop rares dans nos gouvernemens modernes : gouverneur du Piémont pendant une année de diſette, & ne pouvant obtenir aſſez promptement du roi l'argent ou les vivres dont la province ne pouvoit ſe paſſer, il avoit engagé tout ſon patrimoine à une compagnie de commerçans pour faire venir des bleds étrangers : ſes freres acquitterent religieuſement cette glorieuſe dette & payerent juſqu'à cent mille livres à un ſeul de ces marchands.

AN. 1542.

La ſédition, qui forçoit le roi à ſe faire accompagner d'une partie de ſon armée, avoit eu l'origine ſuivante : l'impôt ſur le ſel étoit très-inégal &

Impôt ſur le ſel : révolte de la Rochelle.

Du Bouchet,

AN. 1542.
ann. d'Aquitaine.
Relation imprimée.

ſe percevoit d'une maniere toute différente dans les diverſes contrées du royaume. Dans les pays de gabelle, & l'on comprenoit ſous ce nom preſque toutes les provinces de l'intérieur du royaume, le roi levoit quarante-cinq livres par chaque muid de ſel; & cet impôt étoit perçu par les greneticrs & contrôleurs répartis dans preſque toutes les villes, & qui avoient le privilége excluſif de cette marchandiſe : au contraire, dans les contrées maritimes, telles que l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne, les iſles de Ré & d'Oléron, le commerce de ſel étoit libre, en payant au roi le quart de l'achat. Ce droit, tout modique qu'il étoit, n'étoit pas exactement acquitté, parce qu'il étoit preſque impoſſible d'empêcher la colluſion entre les acheteurs & les vendeurs. D'ailleurs, comme il y avoit un gain conſidérable à voiturer frauduleuſement du ſel des provinces maritimes dans les pays de gabelle, il s'étoit établi un commerce de contrebande que ni la ſévérité des loix ni la vigilance des prépoſés ne pouvoit arrêter. Pour remédier d'une autre maniere à cette fraude, les receveurs de la gabelle ſe tranſportoient

fréquemment dans les paroiſſes de leur diſtrict, entroient chez les habitans & les obligeoient de leur repréſenter des certificats du grenetier qui conſtataſſent la quantité de ſel qu'ils avoient levée pour leur conſommation : s'il s'en trouvoit, & ce cas n'étoit pas rare, qui chargés de famille n'en euſſent levé qu'une petite quantité, ou qui refuſaſſent de montrer leurs certificats, on les accuſoit d'avoir fraudé la gabelle ; & ſur le ſeul ſoupçon, on les condamnoit à des amendes, moitié au profit du roi, moitié au profit des receveurs. Ces vexations, qui réduiſoient tous les ans une multitude de familles à la mendicité & qui tenoient les autres dans des allarmes perpétuelles, étoient d'autant plus odieuſes qu'il en revenoit peu de profit à l'Etat ; car les frais de perception abſorboient la plus grande partie du produit. On avoit calculé dans le conſeil du roi, qu'en ſimplifiant la perception de cet impôt, en l'étendant indiſtinctement à toutes les provinces & en réduiſant à la moitié les droits qui ſe percevoient ſur les pays de gabelle, le roi en retireroit encore une ſomme beaucoup plus conſidérable qu'auparavant : qu'il

AN. 1542. n'y auroit plus de contrebandiers & que les habitans de la campagne seroient délivrés des vexations des employés. Il ne s'agissoit que d'établir les bureaux de perception sur tous les marais salans, de réduire le droit du roi à vingt-quatre livres par muid de sel, que les propriétaires de ces marais acquitteroient eux-mêmes, & de permettre ensuite le commerce & la libre exportation de cette denrée. Ce projet spécieux offroit des inconvéniens auxquels on ne songea point à remédier. Les provinces maritimes & exemptes étoient proportionnellement plus chargées de tailles que les pays de gabelles, & on ne parloit point de leur ôter cet excédent : ces provinces étoient peuplées en grande partie de matelots & de pêcheurs, qui n'ayant point assez d'avances pour charger leurs barques de sel, lorsque cette denrée seroit renchérie, alloient se trouver sans emploi & réduits à la mendicité. Enfin, les propriétaires des marais salans, indépendamment des gênes & de la contrainte auxquelles on vouloit les assujettir, voyoient clairement qu'un renchérissement si considérable écarteroit les marchands étrangers qui

venoient de presque toutes les parties de l'Europe se charger de sel dans les ports de France, & qu'en diminuant les ventes, on diminuoit dans la même proportion leurs revenus. Aussi le nouvel édit excita-t-il des murmures & une fermentation générale dans toutes ces provinces. AN. 1542.

Charles de Chabot, comte de Jarnac, gouverneur de la Rochelle & du pays d'Aunis, fut d'autant plus allarmé de cette disposition des esprits, qu'il n'ignoroit pas à quel point il s'étoit rendu personnellement odieux aux Rochellois, en s'armant quelques années auparavant de l'autorité du roi, pour changer la forme de leur administration municipale. Ne se croyant plus en sûreté au milieu d'eux, il obtint du roi la permission de lever une compagnie de trois ou quatre cens avanturiers, & sous prétexte qu'on étoit menacé d'une descente de la part des Anglois, mais en effet pour contenir les habitans & intimider ses ennemis personnels, il la fit entrer dans la ville. Les bourgeois, qui remplissoient eux-mêmes les fonctions de soldats, & qui se croyoient assez forts pour repousser les Anglois, virent de mauvais œil l'arrivée de ces

AN. 1542 étrangers, & ne discontinuerent point de monter eux-mêmes la garde. Bientôt il s'éleva une querelle entre un de ces avanturiers & un bourgeois; les deux partis coururent aux armes pour défendre leurs camarades, & il se livra un combat assez vif, où les avanturiers furent mis en fuite : plusieurs perdirent la vie, d'autres furent désarmés & traînés dans les prisons : Chabot, qui se trouva sans défense, au milieu d'un peuple mutiné, ne songea plus qu'à s'évader. Le feu de la révolte se répandit bientôt dans les contrées voisines; les commissaires que le roi avoit envoyés pour prendre connoissance des marais salans, furent si mal reçus partout où ils se présenterent, qu'ils ne purent remplir leur commission : ils ne tarderent pas à revenir escortés de l'arriere-ban du Poitou; mais trouvant tout le pays en armes, ils prirent encore une fois le sage parti de se retirer. Le roi dissimula cette offense tant que dura le siege de Perpignan; à son retour, il manda dans la ville de Cognac vingt-cinq des principaux habitans de la Rochelle, les syndics & procureurs des villes & communautés voisines, pour justifier, s'il y avoit

lieu, la conduite qu'ils avoient tenue envers ses commissaires. Il fallut obéir, car ils étoient sans défense, & le roi s'approchoit avec une partie de son armée. Arrivés à Cognac, ces députés furent mis aux arrêts, & on leur signifia qu'ils seroient responsables de la réception que feroient les Rochellois à Jarnac leur gouverneur. Il retournoit dans cette ville rebelle avec la compagnie de cinquante hommes d'armes du Seigneur de Rothelin, & deux cens légionnaires : trouvant les portes ouvertes & le peuple entier livré aux pratiques de pénitence & de dévotion, car les prédicateurs, dont la voie est toujours puissante dans les calamités publiques, les avoient exhortés à recourir à Dieu, qui tient dans sa main le cœur des rois, Jarnac assit tranquillement des corps-de-gardes au coin des rues, ordonna aux bourgeois d'apporter sur la place publique toutes les armes qu'ils tenoient dans leurs maisons, & leur défendit, sous peine de la vie, de sortir de nuit, & de se trouver de jour plus de six personnes ensemble. Quoique la soumission des Rochellois fût sans bornes, le tribunal établi à Cognac s'arma contr'eux de la plus grande sévérité. Il dé-

AN. 1542.

AN. 1542. clara criminels de lèse-majesté tous ceux qui s'étoient opposés aux commissaires du roi, chargés de l'exécution de son édit, & regardant les propriétaires des marais salans comme les auteurs ou les instigateurs de la sédition, il confisqua leurs biens au profit du roi, & réunit ces marais salans au domaine de la couronne. Le roi, qui vouloit effrayer les rebelles, mais ne pas les pousser au désespoir, sursit par des lettres-patentes l'exécution de cet arrêt, voulant laisser le tems & la liberté aux accusés de produire tous leurs moyens de défense, & il les avertit de lui adresser de nouveaux députés dans la ville de la Rochelle, où il leur donneroit audience. L'entrée qu'il y fit avoit l'air imposant & terrible : les malheureux bourgeois n'obtinrent pas même la permission d'offrir au monarque l'image de leur désolation & de leur repentir. Jarnac les tint étroitement enfermés dans leurs maisons, & rangeant ses soldats en deux haies, il alla recevoir à l'une des portes de la ville les premiers corps de troupes qui se présenterent, & qui continuerent de former des files dans toutes les rues. Les archers de la garde menoient au milieu d'eux les vingt-

cinq députés de la Rochelle, & les syndics des communautés voisines, chargés de chaînes & dans l'équipage de criminels qu'on traîne au supplice ; ils allerent les déposer dans la prison. Le roi parut ensuite armé de toutes pieces, précédé de ses gentilshommes ordinaires, & suivi des princes, cardinaux & ministres, il alla descendre au logis que Jarnac lui avoit préparé. Le lendemain il traversa à pied une grande partie de la ville pour visiter le port. Par-tout régnoient l'épouvante, le silence & l'horreur. Cependant une troupe d'enfans des deux sexes s'élançant tout-à-coup du coin d'une rue, ou par la négligence, ou par la connivence des gardes, vint tomber aux pieds du roi, & cria *miséricorde*. Quelque effort qu'il fît pour armer son visage de sévérité, la puissante nature, dans cette rencontre inopinée, revendiqua ses droits, & lui arracha des larmes. Dès le soir il ordonna qu'on déliât les captifs, & qu'on leur laissât une honnête liberté, sans cependant leur ouvrir les portes de la prison, jusqu'au lendemain, où il leur donneroit audience. On bâtissoit sous les fenêtres de son appartement un vaste échafaud, AN. 1542.

AN. 1542. où il parut à l'heure indiquée, accompagné des ducs d'Orléans, de Vendôme, d'Estouteville, des cardinaux de Lorraine, de Ferrare & de Tournon, de Montholon, garde des Sceaux, de Raimond, premier président de Normandie, & de quelques autres Magistrats. Au pied de l'échafaud étoient les accusés, ayant à leur tête deux orateurs, l'un pour les Rochellois, l'autre pour les communautés. Quoiqu'on affectât de donner à cette action une forme judiciaire, les deux orateurs sentant que ce n'étoit pas le moment de discuter un point de droit, ne s'attacherent qu'à fléchir la colere de leur juge, & confessant humblement leur faute, ils implorerent sa clémence & sa miséricorde : les accusés, & ceux des bourgeois à qui l'on avoit permis d'approcher, couchés par terre, & les mains tendues vers le trône, répéterent à grands cris *miséricorde*. » Je ne » suis point étonné, répondit le roi, » que vous n'ayez pas même entrepris » de justifier votre conduite à mon » égard : car sous quelque point de » vue qu'on l'envisage, elle est vraiment » inexcusable. Tandis que je veillois » jour & nuit à votre défense, au mo-

AN. 1542.

» ment où mes fils & moi exposions nos
» vies pour mettre à couvert nos frontieres, & maintenir la sûreté publique;
» non contens de vous refuser aux dépenses qu'entraîne nécessairement l'entretien de quatre ou cinq armées, vous
» avez, au mépris de la dignité royale,
» outragé des officiers chargés de mes ordres, levé l'étendart de la révolte, &
» ouvert, autant qu'il étoit en vous, aux
» Espagnols & aux Anglois l'entrée de
» nos Provinces. Connoissez-donc
» toute l'énormité de votre faute, &
» jugez vous-même quelle réparation
» j'ai droit d'exiger. L'exemple des Gantois a dû vous l'apprendre. Bien moins
» coupables que vous, puisqu'ils paroissoient ne réclamer qu'une justice impartiale, & qu'ils offroient de se soumettre à la décision du parlement, ils
» ont vu leurs principaux citoyens expirer
» par la main du bourreau, un grand
» nombre d'autres bannis & dépouillés
» de leurs biens : la ville entiere, privée de tous ses priviléges, a été condamnée à bâtir à ses frais une citadelle, & à soudoyer à perpétuité une
» garnison. Tel est le traitement auquel
» vous avez dû vous attendre, & que
» vous éprouveriez sans doute, si je

AN. 1542 » n'étois que votre maître, mais je suis » votre pere ; vous déteſtez votre faute, » & vous implorez ma clémence : hélas ! » j'ai beſoin plus qu'aucun de vous » peut-être, que le Souverain arbitre » des peuples & des rois me pardonne » mes offenſes. Enfans, plus imprudens » encore que coupables, ne craignez » rien pour vos vies, pour vos biens, » je n'en veux qu'à votre cœur ; & puiſ- » que le repentir eſt ſincere, le pardon » doit être entier & ſans réſerve : écou- » tez donc l'arrêt que prononce votre » roi : J'impoſe ſilence à mon pro- » cureur-général, & j'abolis tous les » actes de cette procédure, ſans qu'ils » puiſſent jamais être reprochés ni pré- » judicier aux communautés, ni aux » particuliers ; je vous rends vos pri- » vileges, les clefs de votre ville, vos » armes ; ſervez-moi toujours comme » vos peres ont ſervi mes prédéceſſeurs ; » & loin de porter atteinte à vos li- » bertés, je les étendrai. J'ordonne & » j'entends que Jarnac vous commande » avec douceur, & que vous lui obéiſſiez » avec zèle comme à mon lieutenant- » général ; & pour vous montrer à quel » point je me fie en vous, je veux » que toutes les troupes, ſans en ex-

» cepter ma maiſon, qui ſont à préſent » dans la ville, en ſortent avant la fin » du jour, & que vous formiez vous- » même ma garde tant que je ſerai » parmi vous. « Il eſt plus facile d'imaginer que de peindre l'effet qu'une ſi heureuſe ſurpriſe produiſit ſur l'ame des Rochellois : à l'abbatement, au ſilence morne & profond qui régnoient dans l'aſſemblée, lorſque le roi commença ſon diſcours, ſuccéderent par degrés une lueur d'eſpérance, un frémiſſement, un doux murmure, des larmes, des cris involontaires que la joie arrachoit, que le reſpect & le deſir d'entendre juſqu'au bout étouffoient, & qui recommençoient encore. Enfin, donnant un libre eſſor aux mouvemens qui les oppreſſoient, ils firent retentir la place publique d'acclamations redoublées; puis courant dans les rues comme des forcenés, & embraſſant le premier qui ſe préſentoit, ils tâchoient de lui répéter une partie de ce qu'ils venoient d'entendre. Aux cris de joie ſe mêlerent le ſon de toutes les cloches & le bruit du canon. Le peuple accouroit en foule de tous les quartiers de la ville devant le logis du roi, il s'y attroupoit, renouvelloit ſes acclamations, l'ap-

AN. 1542.

AN. 1542.

pelloit ſon ſauveur, ſon pere, & deſiroit de le voir encore. Pour lui procurer cette ſatisfaction, & jouir lui-même du plaiſir de faire des heureux, François envoya demander à ſouper aux officiers municipaux dans la grande ſalle de l'hôtel-de-ville où tout le monde pourroit entrer, & il voulut qu'eux-mêmes le ſerviſſent, ne gardant de tous ſes officiers de bouche qu'un maître-d'hôtel pour arranger les plats. Le ſouper fut ſuivi d'un bal auquel les bourgeoiſes de la Rochelle furent invitées, & qui ſe prolongea fort avant dans la nuit. Le roi, pour animer la fête, ne dédaigna pas de ſe mêler dans la troupe des danſeurs : le lendemain, il quitta la ville & alla rejoindre ſes troupes qui s'étoient miſes en marche la veille. Il paſſa l'hiver à Paris, afin de mettre ordre à ſes finances & de ſe tenir prêt à ouvrir la campagne, dès que la ſaiſon le permettroit.

Convocation du Concile de Trente : manifeſte de l'empereur.

Fra-Paolo. Palavicin. Epiſt. Caroli V. ad

Au milieu du bruit des armes dont déja retentiſſoit l'Europe, Paul III, fidèle à la parole qu'il avoit donnée quelques mois auparavant à l'empereur, indiqua la célébration d'un concile général à Trente, la premiere ville d'Allemagne que l'on rencontre en quittant

l'Italie. Le choix d'un lieu si éloigné de Rome étoit dû aux remontrances des protestans : ils n'avoient point cessé de représenter que puisque le principal objet de ce concile étoit de prononcer sur les points de doctrine & de discipline qui les séparoient de l'Eglise Romaine, il étoit indispensable qu'il se tînt en Allemagne, afin que leurs députés pussent s'y rendre sans avoir à redouter l'inquisition : cependant le choix de la ville de Trente leur déplut encore, ainsi que nous le dirons bientôt. Dans la bulle de convocation, Paul invitoit *l'empereur, le roi très-chretien, & les autres rois, ducs & princes, d'assister eux-mêmes au concile, ou s'ils en étoient empêchés, d'y envoyer leurs ambassadeurs avec les évêques & prélats de leurs royaumes & seigneuries.* Quoique le pontife ne se fût point écarté de la formule ordinaire, l'empereur s'offensa, 1°. que le roi de France se trouvât nommé à côté de lui; ce qui sembloit mettre entr'eux une sorte d'égalité préjudiciable à la majesté impériale : 2°. que ce même roi se trouvât décoré du titre de *très-chretien*. Il falloit, disoit-il, supposer que le saint pere, ou bien avoit voulu retracer

AN. 1542.

Paul. pontificum.

AN. 1542. l'exemple du pere de l'Evangile, qui montra une joie ſi vive ſur le retour d'un fils rebelle, ou bien apprendre à l'Europe que le roi de France n'étoit que trop bien fondé à ſe vanter, comme il faiſoit ordinairement, qu'il diſpoſoit à ſon gré de la cour Romaine : que dans la premiere ſuppoſition, le ſaint pere auroit au moins dû imiter en tout la conduite de ce pere, qui en témoignant ſa tendreſſe à l'enfant prodigue, évita avec ſoin de donner aucun motif légitime de plainte au fils toujours docile & ſoumis : que dans la ſeconde, il autoriſoit l'empereur à ſe précautionner contre les effets d'une injuſte partialité. Mettant enſuite en balance, d'un côté, les ſoins qu'il s'étoit donnés, depuis ſon avènement à l'empire, pour étouffer dans leur naiſſance les querelles de religion ; le zèle avec lequel il avoit maintenu l'autorité du ſaint ſiege contre les attaques de l'héréſie ; les inſtances vives, mais toujours ſoumiſes, qu'il avoit faites pour obtenir la convocation d'un concile général ; les périls ſans nombre auxquels il s'étoit expoſé pour ſauver, au prix de ſon propre ſang, les Chrétiens du joug des Infidèles ; l'oubli,

ou plutôt le généreux ſacrifice de ſes intérêts les plus chers, dont il avoit donné l'exemple toutes les fois que l'Europe avoit eu un beſoin preſſant de la paix : & de l'autre côté, les liaiſons ouvertes que le roi de France n'avoit point ceſſé d'entretenir avec les hérétiques ; les ſecours pécuniaires & les promeſſes dont il fomentoit leur opiniâtreté ; les menées ſourdes qu'il faiſoit encore en Danemarck & en Hongrie pour embraſer l'Europe entiere ; les raiſons frivoles dont il coloroit l'infraction des traités les plus ſacrés ; enfin, l'aſſociation ſi publique & ſi ſcandaleuſe de ce monarque avec les Turcs ; il demandoit comment deux princes, dont la conduite étoit ſi diamétralement oppoſée, avoient pu être rangés ſur la même ligne ? & comment enfin, le fauteur des hérétiques & le frere de Soliman ſe trouvoit décoré par la plume du ſouverain pontiſe, du titre *de très-chrétien ?* Entrant enſuite dans le détail hiſtorique de ce qui s'étoit paſſé entre lui & le roi de France, il diſoit qu'immédiatement après la trève de Nice, conclue par la médiation & ſous la garantie du ſaint pere, il étoit allé rendre viſite au roi dans la ville d'Ai- AN. 1542.

AN. 1542. gues-Mortes ſans aucune eſpèce de précaution, afin de lui donner clairement à connoître par cette généreuſe marque de confiance, à quel point il deſiroit qu'il ne reſtât aucune trace de leurs anciennes diviſions & qu'ils vécuſſent à l'avenir dans une parfaite union: que quelque tems après, ayant été appellé dans les Pays-Bas par la mutinerie de quelques brouillons de la ville de Gand, gens ſans aveu, & qu'il lui auroit été facile de réprimer ſans ſe déplacer, il avoit cédé aux inſtances du roi & de tous les ſeigneurs François qui l'invitoient à traverſer la France, en lui marquant qu'ils ſe croiroient offenſés & deshonorés, s'il prenoit une autre route: qu'en conſéquence, il avoit rompu les préparatifs qu'il avoit déja faits pour paſſer par l'Italie & une partie de l'Allemagne, & étoit allé confier une ſeconde fois ſa vie & ſa liberté au roi: qu'il avoit manqué de payer bien cher cette aveugle complaiſance, puiſqu'il ſavoit de très-bonne part qu'au moment même où on l'étouffoit en quelque ſorte de careſſes, on délibéroit dans le conſeil ſi on ne devoit pas l'arrêter priſonnier: qu'échappé preſque miraculeuſement à ce danger

& toujours résolu de sacrifier son ressentiment particulier au bien général de l'Europe, il avoit offert pour prix de la restitution des terres violemment usurpées sur le duc de Savoie, & de quelques prétentions aussi mal-fondées sur le Milanès, un établissement utile & honorable au second fils de France; mais que le monarque, plutôt que de rendre justice au duc de Savoie son oncle, avoit rejetté des offres si avantageuses & rompu assez brusquement la négociation, en déclarant toutefois qu'il étoit content de ce qu'il possédoit & persistoit dans la ferme résolution de garder la trève : qu'au moment même où il faisoit cette déclaration dans une diète de l'Empire, il agitoit toutes les cours de l'Europe par des émissaires secrets, formoit des ligues avec l'usurpateur du trône de Danemarck, avec la veuve du chef des rebelles de Hongrie, qui étoit mort excommunié; appelloit à grands cris son fidèle allié Soliman auquel il promettoit de se joindre : que ne cherchant plus qu'un prétexte pour remplir cet engagement, il croyoit apparemment l'avoir trouvé dans la perte de deux fugitifs, l'un Espagnol, l'autre

AN. 1542.

AN. 1542. Génois, qu'il lui plaiſoit de décorer du titre de *ſes ambaſſadeurs*, & qui avoient péri, on ne ſavoit trop comment, en traverſant furtivement le Milanès : que le marquis de Guaſt, auquel on avoit voulu imputer ce meurtre, avoit offert de s'en purger par les voies judiciaires ou par un combat en champ clos : que de ſon côté, ſur la premiere plainte qui lui en avoit été faite, il avoit renvoyé la connoiſſance de toute cette affaire au pape auquel elle appartenoit inconteſtablement en qualité de garant & de conſervateur de la trève : que, bien qu'il n'en entendît plus parler, il n'avoit pas cru devoir s'engager dans une expédition auſſi périlleuſe que l'étoit celle d'Alger, ſans s'être auparavant aſſuré des diſpoſitions du roi de France : qu'il lui avoit donc adreſſé de Lucques, conjointement avec le pape, une ambaſſade extraordinaire pour ſavoir définitivement ſur quoi il pouvoit compter, & qu'il avoit reçu les aſſurances les plus poſitives que la trève ſeroit obſervée : que le déſaſtre qui lui étoit arrivé devant Alger, ayant apparemment fait eſpérer au roi qu'il pourroit impunément l'endommager, ce prince n'avoit pu réſiſter à une pareille

pareille tentation, & avoit mis tout-à-la-fois quatre armées ſur pied pour envahir en même tems l'Eſpagne, l'Italie & les Pays-Bas : qu'il ſe trouvoit donc forcé à repouſſer la force par la force, & que, bien qu'il ne refusât pas abſolument d'envoyer à Trente un ambaſſadeur & un certain nombre d'évêques, il lui ſembloit qu'on ne devoit ſonger à ouvrir le concile qu'après que la paix ſeroit ſolidement établie, & que le ſeul moyen de l'accélérer étoit que tous ceux qui la deſiroient, agîſſent de concert pour réprimer l'ambition déme-ſurée d'un prince que les diſgraces les plus éclatantes n'avoient pu corriger. Qu'il ſupplioit le très-ſaint pere, s'il ſouhaitoit ſincérement l'union des fidèles, l'extirpation des héréſies & l'exaltation de la foi, de déployer toute l'autorité ſpirituelle & temporelle qu'il tenoit de Dieu, contre le perturbateur du repos public, l'auteur de toutes les diſcordes, le fauteur des hérétiques & l'allié des Turcs.

Paul III. ne jugeoit pas ſans doute François I. auſſi coupable que l'empereur vouloit le repréſenter. Fermement réſolu de ne prendre aucune part à leur querelle, il offrit ſa mé-

An. 1542. diation & fit partir les cardinaux Sadolet & Viseu pour ménager, s'il étoit possible, une nouvelle conférence. Sadolet, prélat vertueux & l'un des hommes les plus éloquens de son siecle, fut accueilli, comme il le méritoit, à la cour de France : au contraire, Viseu fut congédié dès la premiere audience. Pour justifier un procédé si dur, l'empereur adressa au pape un nouvel écrit contre le roi, aussi violent que le premier. Comme ils étoient apparemment destinés à échauffer le peuple, on ne manqua pas de les livrer à l'impression.

An. 1543. Apologie de François I. *Pièces imprimées.*

L'Europe en étoit inondée depuis six mois, lorsque le roi, après avoir balancé long-tems s'il répondroit à ces deux libelles diffamatoires & de quelle maniere il y répondroit, crut, dit-il, ne pouvoir se dispenser de suivre pas à pas son adversaire, de prendre son ton, &, à la calomnie près, dont il lui laissoit tout l'avantage, de le traiter avec aussi peu de ménagement qu'il en avoit été traité ; car, bien qu'il sentît combien il étoit avilissant pour des rois de faire assaut d'injures & de se permettre des expressions bannies depuis long-tems du commerce des hon-

nêtes gens, il avoit à craindre, s'il gardoit le silence, que le peuple, c'est-à-dire la plus grande partie des hommes, ne s'imaginât qu'il s'avouoit coupable, &, s'il se renfermoit dans les bornes de la décence & de la modération, qu'on n'imputât ce ménagement à foiblesse ou à lâcheté. D'ailleurs souffriroit-il que l'empereur se glorifiât de l'avoir outragé impunément? AN. 1543.

Commençant donc par le titre de *très-chrétien* qu'on paroissoit vouloir lui disputer, il confessoit qu'il le devoit originairement à la pieuse munificence de ses ancêtres & à la juste reconnoissance des souverains pontifes: il prioit Charles de chercher parmi les empereurs d'Allemagne, ou parmi ses ancêtres, des souverains qui eussent rendu au saint siege des services comparables à ceux des Charles Martel, des Charlemagne, des Louis; mais peut-être, ajoute-t-il, nous n'avons hérité ni l'un ni l'autre des qualités de nos ayeux; peut-être serons-nous devenus, lui, le défenseur, & moi, le persécuteur de l'Eglise? c'est du-moins ce qu'il a voulu indiquer par l'application modeste qu'il fait à l'un & à l'autre de la parabole de l'Evangile, puisqu'il s'y donne pour le

AN. 1543. fils toujours ſoumis & docile, tandis qu'il me repréſente comme l'enfant prodigue & rebelle. Sur cet article, nous ne devons en être crus ni l'un ni l'autre : il faut examiner les faits. L'empereur étoit-il ce fils toujours docile & ſoumis, lorſque ſe faiſant un jeu cruel d'endormir par des négociations frauduleuſes & de faux ſermens, la prudence de Clément VII, il lâchoit contre lui une armée de brigands, livroit Rome au pillage, les tombeaux des apôtres, les ſaintes reliques & tous les objets de notre culte, à la profanation ? lorſque joignant la dériſion à l'outrage, il ordonnoit en Eſpagne des prieres publiques pour la délivrance du pere commun des fidèles, qu'il tenoit priſonnier & qu'il rançonnoit impitoyablement dans le château Saint-Ange ? Etois-je l'enfant rebelle, lorſqu'inſenſible à mes propres intérêts, négligeant la conquête du duché de Milan qui m'étoit facile, je briſois les portes d'une odieuſe priſon, je rendois la liberté au ſouverain pontife, au collége des cardinaux, & ſauvois comme du naufrage tout ce qui avoit échappé à la barbare avidité des Eſpagnols ? Puiſque ce premier

exemple ne nous met point ſur la voie, cherchons-en d'autres plus propres à justifier les titres magnifiques qu'il ſe donne de *pierre angulaire de la chrétienté & de bouclier de l'Egliſe.* Il a porté la guerre en Afrique ; il a planté ſes enſeignes triomphantes ſur les tours de Tunis ; mais étoit-ce par zèle pour la foi, ou par un motif d'avarice ? comme prince chrétien ou comme marchand ? Les faits parlent : il a fait aſſeoir un Maure à la place d'un Turc ; l'Alcoran n'y a rien perdu ; qu'y a donc gagné l'Evangile ? Depuis bien des années, il fait une guerre opiniâtre aux Turcs dans le royaume de Hongrie, quel en a été l'objet ? De renverſer du trône un prince chrétien, lequel y avoit été appellé par les ſuffrages de la nation, & de rendre patrimoniale dans ſa maiſon une couronne purement élective : quelles en ont été les ſuites ? De forcer un prince naturellement ennemi des Turcs, & un peuple regardé juſqu'alors comme l'avant-mur de la chrétienté, d'implorer la protection & l'appui des Infidèles contre des raviſſeurs injuſtes ; d'épuiſer l'Allemagne d'hommes & d'argent ; de perdre des batailles & d'abandonner ſucceſſive- AN. 1543.

AN. 1543. ment toutes les places fortes de ce royaume. Voilà cependant à quoi se réduisent dans la réalité tous les triomphes du héros de la chrétienté ; car, pour cette belle équipée d'Alger, où toutes les dispositions étoient si bien faites qu'il n'a paru que pour tourner le dos devant une poignée de corsaires, il faut espérer qu'il n'en parlera qu'avec modestie.

Je n'ai pris, je l'avoue, aucune part à toutes ces guerres : plusieurs raisons m'en ont empêché. L'injustice évidente, ou plutôt l'odieuse violence qu'on exerçoit contre un prince qui m'avoit élu pour arbitre de ses droits ; l'orgueil du chef de ces expéditions qui ne peut souffrir d'égal & qui se croit né pour commander aux rois ; les embûches d'un voisin inquiet, dont les caresses sont encore plus dangereuses que les menaces ; la nécessité, par conséquent, de me tenir toujours armé & de chercher dans l'alliance des autres princes ce qui pouvoit me manquer pour être en état de balancer sa puissance. Cette derniere considération a même été assez forte pour me faire accepter une partie des offres qui m'étoient proposées par l'empereur des Turcs. Sensible à ses avan-

An. 1543.

ces & cédant à la néceſſité, j'ai formé avec lui, non point une confédération, non point une ligue offenſive, comme l'avance fauſſement l'empereur; mais une trève, un traité de commerce pareil à ceux que la République de Veniſe entretient depuis des ſiecles avec cette même puiſſance; & puiſque c'eſt-là le point capital de l'accuſation que l'empereur a intentée contre moi, & l'arſenal des traits envenimés qu'il lance contre ma réputation, je crois devoir entrer, à cet égard, dans une courte diſcuſſion des principes du droit naturel.

La nature, en formant l'homme, l'a en quelque ſorte recommandé à lui-même & lui a donné pour premiere loi le ſoin de ſa propre conſervation: en vertu de cette loi, il aime & doit rechercher tout ce qui tend à le conſerver ou à lui faire du bien: il hait & doit fuïr tout ce qui tend à lui nuire ou à lui cauſer quelque préjudice. Les ſociétés, qui ne ſont qu'un aſſemblage d'hommes, ſont aſtreintes, comme les individus, à cette loi primitive. Elles ſont alliées toutes les fois que leur propre conſervation, ou leur intérêt, les porte à ſe prêter des ſecours mutuels; elles deviennent ennemies, dès

AN. 1543. que l'une cherche à ſe prévaloir de ſa ſupériorité pour priver l'autre de quelqu'un de ſes droits. Cette loi primordiale peut & doit être modifiée par les rapports plus ou moins éloignés de parenté, de reſſemblance, d'habitudes; mais elle ne peut ni ne doit jamais être détruite. La religion ne la contredit point; car, bien qu'elle exige un entier dévouement & le ſacrifice abſolu de tout autre intérêt, lorſque ſes intérêts ſont compromis, elle n'ordonne nulle part de traiter comme des bêtes féroces ou venimeuſes les peuples qui ont le malheur de ne pas la connoître : ils ſont à plaindre; mais nous n'avons pas droit de les haïr, tant qu'ils ne nous font point de mal; & rien ne nous diſpenſe d'obſerver à leur égard les loix de la bienfaiſance générale que la nature a établie entre les hommes. Auſſi voyons-nous que les plus ſaints perſonnages de l'ancienne & de la nouvelle loi, un David, un Salomon, un Conſtantin, un Théodoſe, n'ont fait aucune difficulté de contracter des alliances avec des princes & des nations idolâtres. Tant que les Turcs ont voulu opprimer les Chrétiens & répandre à main armée leur fauſſe

religion, mes ancêtres, on le sait, traverserent les mers, attaquerent ces barbares sur leurs foyers & leur inspirerent un effroi qui dure encore. Si le besoin étoit le même, j'irois, sur leurs traces, & sans m'informer si les autres princes me suivroient, déployer mes enseignes sous les murs d'Antioche & de Jérusalem; mais depuis bien des siecles, les Turcs se sont guéris de cette ardeur fanatique : la guerre qu'ils font en Hongrie, n'a point d'autre objet que de maintenir sur le trône un prince qui a imploré leur protection : ils combattent, non pour étendre leur superstition, mais pour réprimer l'ambition de Charles & de Ferdinand d'Autriche. Devois-je donc à mon préjudice & contre tout principe d'équité, favoriser l'usurpation du trône de Hongrie, parce qu'elle étoit tentée & poursuivie avec acharnement par des princes Catholiques, & m'opposer aux généreux efforts des Turcs pour défendre un opprimé, par la seule raison qu'ils professent une fausse religion ? C'est à quoi se réduit la question; & pour la décider, je ne demanderois point d'autres juges que mes propres accusateurs, s'ils vouloient parler sincére-

AN. 1543.

AN. 1543. ment. Des princes qui ont eu recours à ma médiation pour ſolliciter une trève de Soliman, & qui, dans ce moment même, offrent de ſe rendre ſes tributaires, s'il conſent à leur ſacrifier la veuve & le fils de l'infortuné roi de Hongrie, prétendroient-ils nous faire accroire que s'ils euſſent été à ma place, ils auroient rejetté ſes offres? Sans m'avilir comme eux, j'ai obtenu l'établiſſement d'une compagnie de religieux Franciſcains pour la garde des ſaints lieux, une entiere ſûreté pour les pélerins que la dévotion y conduira, un commerce avantageux dans les ports du Levant pour tous ceux des Chrétiens qui navigeront ſous mes bannieres; enfin le droit de tenir un miniſtre ou repréſentant à Conſtantinople, afin d'être inſtruit à tems de tous les projets que les Turcs pourroient former contre les Chrétiens, & d'en prévenir l'exécution; avantages ſi conſidérables pour l'Europe entiere, qu'il n'y a qu'une aveugle jalouſie qui puiſſe les méconnoître. Examinons maintenant ſi la conduite particuliere que j'ai tenue avec l'empereur, a pu donner lieu à des reproches mieux fondés.

Je l'avois chassé de Provence ; mes armes avoient une supériorité bien décidée en Flandre & en Italie, lorsque cédant aux instances du saint pere, je signai à Nice une trève de dix ans. L'empereur en fut si content, qu'il vint me visiter à Aigues-Mortes. Il prétend qu'on doit lui savoir gré de la généreuse confiance avec laquelle il remit entre mes mains sa vie & sa liberté, & il oublie que je lui en donnai l'exemple en allant, accompagné seulement de deux personnes, le trouver sur sa propre galere. Peu après survint la révolte de Gand qui l'obligeoit à se transporter dans les Pays-Bas. En vain il cherche à déguiser des faits connus de toute l'Europe : il ne s'apperçoit pas qu'en évitant un précipice, il tombe dans un autre ; car si la révolte des Gantois n'étoit, comme il voudroit le faire entendre, qu'une émeute passagere de quelques gens sans aveu qu'il lui auroit été facile de réprimer, sans même se déplacer, comment se lavera-t-il d'avoir puni du dernier supplice, de la confiscation & de l'exil, un si grand nombre de citoyens distingués, d'avoir ôté à la ville tous ses priviléges, & d'avoir extorqué de la

AN. 1543.

plupart des autres villes des Pays-Bas ;
AN. 1543. des amendes si considérables ? Si, au contraire, cette sédition ne tendoit à rien moins qu'à lui enlever les Pays-Bas ; si j'étois vivement sollicité de les recevoir sous ma protection, il faut qu'il confesse qu'en lui ouvrant la porte de ces provinces, qu'en lui livrant en quelque sorte les rebelles pieds & poings liés, j'avois droit de compter sur son amitié, que je ne songeois pas du-moins à rompre la trève. Il voudroit nous faire accroire qu'il avoit dessein de passer par l'Italie & une partie de l'Allemagne, & qu'il ne s'est déterminé à traverser la France que sur mes vives instances & celles de mes enfans ; mais il passe sous silence l'écrit qui avoit précédé cette invitation ; les persécutions, les promesses & les faux sermens de Saint-Vincent son ambassadeur ; il ne dit point qu'informé de ma maladie & craignant que la mort ne m'enlevât pendant qu'il traverseroit le royaume, il écrivit à mes enfans, à ma sœur, au roi de Navarre, pour tirer d'eux des réponses qui lui tinssent lieu de sauf-conduits. Il traversa mes Etats, comblé d'honneurs & de caresses, mais toujours morne, soucieux & rêveur,

parce que ſentant au fond de ſon cœur qu'il abuſoit de la foi des ſermens, il craignoit que je ne fuſſe tenté de l'imiter. Je pouvois bien le préſerver du danger ; mais comment le guérir de la crainte, compagne inſéparable de la fraude. Il avance aujourd'hui que j'eus deſſein de le faire arrêter & que la choſe fut miſe en délibération dans mon conſeil. La preuve qu'il avance une fauſſeté, c'eſt qu'il ne le fut point ; car ſi j'en euſſe formé le deſſein, qui m'auroit retenu ? Un mot, un geſte auroit ſuffi : qu'il ne s'imagine cependant pas que j'aie été un moment la dupe de ſes promeſſes ; j'avois trop appris à le connoître. D'ailleurs la ruſe étoit groſſiere ; car pourquoi, par exemple, cette précaution imaginée après coup, de ne vouloir rien conclure qu'en préſence de Ferdinand qui devoit ſe faire attendre autant de tems que cela conviendroit à ſon aîné ? Dans l'écrit qui précédoit le paſſage, Charles ne s'étoit-il pas fait fort de Ferdinand ? D'ailleurs, ſi le conſentement de ce dernier étoit néceſſaire, n'y avoit-il pas mille moyens de ſavoir quelles étoient ſes diſpoſitions à cet égard ? Ils s'écrivoient tous les jours, & ils

AN. 1543.

AN. 1543. avoient des miniſtres à la cour l'un de l'autre, qui pouvoient en un moment s'en éclaircir. Je n'eſpérois donc point qu'il me rendroit le duché de Milan ; je ne voulois que le démaſquer aux yeux de l'Europe, afin qu'il ne reſtât aucun doute ſur le véritable auteur des troubles, ſur l'infracteur des traités. Arrivé dans les Pays-Bas, & bientôt délivré de l'inquiétude que lui avoient donnée les Flamands, il crut s'appercevoir que la ceſſion du duché de Milan, aux conditions qu'il avoit preſcrites & que j'avois bien voulu accepter pour le bien de la paix, lui devenoit onéreuſe : il n'y avoit, diſoit-il, aucun moyen d'y faire conſentir Ferdinand, & ſon refus rompoit tous les engagemens qu'on avoit eu l'imprudence de prendre ſans le conſulter : il falloit donc chercher quelque autre expédient ; & voici celui auquel il crut pouvoir s'arrêter ſans danger. L'empereur érigeoit en royaume les provinces des Pays-Bas, les aſſignoit pour dot à ſa fille qui devoit épouſer mon ſecond fils, lorſque cette princeſſe auroit atteint l'âge nubile, à condition que de mon côté, j'aſſignaſſe à ce fils des provinces limitrophes qui lui formaſſent un ap-

panage & le miſſent en état de ſoutenir le haut rang auquel on vouloit l'élever ; à condition encore qu'il allât, jusqu'à ce que le mariage fût achevé, réſider à la cour de l'empereur qui devenoit ſon pere adoptif, & qu'en attendant, je rendiſſe purement & ſimplement au duc de Savoie les provinces & les places que je lui avois enlevées, & que je renonçaſſe à toute prétention ſur l'Italie. On ne me ſuppoſoit pas aſſez aveugle pour accepter un arrangement qui ne mettoit dans la balance que des eſpérances éloignées contre une poſſeſſion réelle, & qui dans la ſuppoſition la plus favorable, démembroit mon royaume. On ſe flattoit donc qu'indigné d'avoir été pris pour dupe, je courrois aux armes. On ſe trompa : en rejettant avec le mépris qu'elles méritoient, ces offres inſidieuſes, je déclarai que juſqu'à ce qu'il ſe préſentât un autre moyen de parvenir à une paix ſolide, j'obſerverois la trève de dix ans. Cette modération ne s'accommodoit point avec les deſſeins de l'empereur. Réſolu de me pouſſer à bout, & croyant trouver dans les dépêches de deux de mes ambaſſadeurs, de quoi me noircir aux yeux de l'Europe, il les fit aſſaſſiner AN. 1543.

AN. 1543. contre la foi publique & au mépris du droit des gens. N'ayant rien trouvé de ce qu'il cherchoit, il nia le fait, & ne répondit à mes instances, plusieurs fois réitérées, que par des défaites qui équivaloient à un déni de justice. Voulant entièrement s'en débarrasser, il mit en avant cette belle expédition d'Alger, & voulut s'assurer auparavant si je n'y mettrois aucun obstacle. Je promis de suspendre mon juste ressentiment jusqu'à son arrivée; & il ne peut se plaindre que je lui aie manqué de parole, puisque ce n'a été que plus de quatre mois après son retour, que ne recevant aucune satisfaction, j'ai pris enfin le parti de lui déclarer ouvertement la guerre. Il se plaint des termes d'*assassinat* & d'*infraction du droit des gens* qui se lisent dans cette déclaration: nous autres Gaulois, comme le remarque un ancien, nous sommes des hommes simples qui appellons chaque chose par son nom. Que l'empereur m'en fournisse d'autres qui rendent mieux l'idée du meurtre de deux hommes publics médité, combiné & exécuté en pleine paix; & je consentirai volontiers à m'en servir. Enfin, il m'accuse, & c'est la derniere de ses calomnies, de n'avoir suscité

cette nouvelle guerre que pour mettre un obſtacle invincible à la célébration du concile général & à la pacification dês troubles de religion dans le corps Germanique qu'il eſt de mon intérêt de fomenter. Il ſemble qu'un dénonciateur, lorſqu'il eſt réduit à ne pouvoir articuler des faits vrais, devroit au moins n'en alléguer que de vraiſemblables. Or, quelle apparence y a-t-il que je veuille ſuſciter des obſtacles à la tenue d'un concile général? La doctrine qu'il s'agit de proſcrire, eſt-elle prêchée ou tolérée dans mon royaume? & ſi l'on réforme les abus qui ont pu s'introduire dans la diſcipline de l'Egliſe, n'en résultera-t-il pas un très-grand bien pour mes ſujets? Enfin, quel préjudice peut me cauſer la tenue du concile? Quant aux princes de la ligue de Smalkalde, j'avoue qu'ils ſont mes alliés au même titre que leurs peres l'ont été de mes prédéceſſeurs: j'avouerai encore, ſi l'on veut, que nous ne pouvons, eux & moi, prendre trop de précautions contre un ennemi commun, qui confondant perpétuellement la cauſe de Dieu avec celle de ſon ambition, & voilant du manteau de la religion les noirceurs

AN. 1543.

& les injuſtices les plus criantes, prétend abuſer le monde juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à tout perdre & à tout envahir ; mais n'y a-t-il pas une abſurdité manifeſte à ſuppoſer que j'aie aucun intérêt à empêcher leur réunion au ſaint ſiege ? S'ils étoient Catholiques, en ſeroient-ils plus diſpoſés à ſe laiſſer opprimer, à renoncer à leurs droits, à leurs prérogatives ? L'entiere conformité de ſentimens qui ſe trouveroit alors entr'eux & moi, ne contribueroit-elle pas, au contraire, à reſſerrer nos liaiſons politiques ? L'empereur termine ſa longue lettre par ſupplier votre ſainteté de s'armer de ſes foudres, de m'exterminer comme une peſte publique, & de ne me laiſſer aucune place ni parmi les vivans, ni parmi les morts. Mes conſeils, très-ſaint pere, ſeront plus charitables & moins violens. Vous lui direz que ce ſeroit compromettre étrangement les intérêts de la religion, que de la mêler dans des querelles purement politiques : que ce ſeroit vouloir la deshonorer publiquement, que de la faire ſervir d'inſtrument à l'oppreſſion & à la vengeance : qu'il perd ſa peine & ſon tems à vouloir flétrir la réputation

AN. 1543.

des autres, puisque la fraude & la médisance sont des armes usées entre ses mains : que ceux-là le trompent, qui veulent lui faire accroire qu'il a droit de commander à l'Europe entiere, & qu'en mattant les rois, il les pliera insensiblement au joug : qu'au contraire, cette chimérique prétention, cette politique barbare, le feront généralement détester : qu'il se seroit facilement apperçu à quel point elles l'ont déja rendu odieux, s'il avoit pu être témoin de la joie qui éclata dans toutes les contrées de l'Europe, sur le bruit qui s'étoit répandu qu'il avoit péri devant Alger : qu'enfin, il achevera de se guérir de la manie des conquêtes, s'il considere ce que lui a déja coûté l'usurpation du duché de Milan ; quel a été le succès de ses entreprises sur la Provence & sur la Hongrie ; quel a été ou quel est encore le sort de ceux qui se sont attachés à la fortune, de Christiern II. son beau-frere, de Bourbon, de Saluces, de Charles de Savoie & de Henri de Brunswich.

AN. 1543.

Tels sont, très-saint pere, les conseils vraiment chrétiens que votre qualité de pere commun vous autorise à donner à l'empereur : s'il a le courage

AN. 1543. d'y déférer, la paix sera bientôt rétablie dans toute l'Europe, & rien ne pourra retarder la célébration du concile : s'il persiste, au contraire, à vouloir maîtriser ceux que la naissance a fait ses égaux, & à ne connoître d'autres droits que l'astuce & la violence, alors n'imputez qu'à lui seul les maux qui continueront de désoler l'Europe. Dépouillé du duché de Milan, outragé dans la personne de mes représentans, & n'obtenant aucune satisfaction sur l'un & l'autre article, j'ai pris les armes dans la ferme résolution de ne les poser que lorsqu'il sera disposé à me faire justice. Votre sainteté qui connoît, & les devoirs, & les droits des souverains, ne peut blâmer cette résolution.

Précautions contre les progrès de l'hérésie.

Sléidan. Spondan. Fra-Paolo. Regist. du parlement.

Quoique le roi se flattât d'avoir suffisamment détruit par cette réponse toutes les accusations intentées contre lui, cependant craignant encore qu'on ne le soupçonnât à Rome d'avoir eu principalement en vue, en suscitant cette nouvelle guerre, de s'attacher les Protestans, justement allarmés de la convocation du concile, il crut devoir prendre de nouvelles précautions pour empêcher que leur doctrine ne se répandît

parmi ses sujets. La faculté de théologie venoit de les lui indiquer. Allarmée des expressions équivoques & des réticences dont usoient quelques prédicateurs, en traitant des matieres controversées, elle rédigea en vingt-six articles un formulaire qui dut être signé par tous ses membres, sous peine de dégradation. François, après l'avoir fait examiner dans son conseil, & s'être assuré qu'il ne contenoit rien de contraire à la foi ni aux maximes de son royaume, le révêtit de lettres-patentes qu'il adressa à tous les évêques, chapitres & couvens de son royaume, afin qu'il devînt une loi de l'état, & que les juges fussent autorisés à traiter ceux qui ne s'y conformeroient pas, comme des séditieux, des conspirateurs & des rebelles. Cette précaution qui n'avoit été imaginée que pour contenir les prédicateurs publics, ne remédioit qu'à un désordre rare, & ne remontoit point à la source du mal. Les ennemis les plus à craindre n'étoient pas des hommes que leur profession ou leur devoir obligeoit de parler en public, & qui dès-lors avoient des ménagemens à garder; mais des gens sans caractere & sans aveu, qui, s'enve-

AN. 1543.

AN. 1543. loppant de ténèbres, travailloient sourdement à faire des prosélytes, & évitoient, avec le plus grand soin, de se donner en spectacle. Le roi renouvellant à leur égard les anciens édits, donna ordre aux parlemens, & à tous les ministres inférieurs de justice, de rechercher & de punir du dernier supplice, ceux qui avoient chez eux des livres défendus, tenoient des assemblées illicites, n'observoient pas les commandemens de l'Eglise par rapport à l'abstinence de la viande dans certains jours, & prioient Dieu en langue vulgaire. On continuoit de les désigner dans cet édit par le nom de Luthériens, quoique déja les vrais Luthériens eussent en quelque sorte disparu parmi nous. Une autre secte, qu'il est tems de faire connoître, les avoit supplantés.

Commencemens du Calvinisme.

Spondan. Sléidan. Florimond de Rémond.

Jean Calvin naquit à Noyon le 10 de Juillet 1509 : son pere, tonnelier de profession, & procureur fiscal de l'evêque, obtint pour son fils, encore enfant, une chapelle dans la cathédrale de Noyon, puis la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après contre celle de Pont-l'Evêque. Ainsi le jeune Calvin, par un abus alors fort commun,

ſe trouva deux fois curé ſans avoir jamais été engagé dans les ordres ſacrés. Il étudioit à Paris au college de Fortet, lorſque le recteur Cop prononça devant l'univerſité un diſcours latin rempli de maximes Luthériennes. On accuſa Calvin d'y avoir travaillé, & le lieutenant-criminel, Morin, prit des meſures pour l'arrêter. Il s'évada, & alla ſe cacher d'abord à Bourges, enſuite à Angoulême, où mettant à profit tous les moyens que lui laiſſoit une vie extrêmement ſobre, & trouvant dans la riche bibliotheque du chanoine du Tillet tous les ſecours dont il avoit beſoin, il compoſa ſon *inſtitution chrétienne*, l'ouvrage le plus profond, le plus méthodique & le mieux écrit que l'erreur eût encore enfanté. Car Luther, comme nous l'avons obſervé, jetté dans le tourbillon de la diſpute ſans s'y être préparé, n'avoit eu, ni le loiſir, ni peut-être le talent de combiner & de lier enſemble toutes les parties de ſon ſyſtême. Les nombreux ouvrages qu'il avoit mis au jour arrachés, pour ainſi dire, par le beſoin du moment, ſe reſſentoient, & de la précipitation avec laquelle ils avoient été compoſés, & de la colere qui les

AN. 1543.

avoit dictés : homme de bonne chere, aimant la société lorsque ses occupations lui permettoient d'en jouir, toujours emporté au-delà du but par une imagination fougueuse, comment auroit-il pu se livrer à de profondes méditations? Enfin il vouloit plaire au peuple, & devoit par conséquent se mettre à sa portée. Calvin, au contraire, maître de son tems, & libre de n'entrer en lice que lorsqu'il s'y seroit préparé, dénué d'imagination, mais pourvu en revanche d'une rare sagacité & d'un jugement exquis, opiniâtre dans le travail, rêveur, austere, & n'ayant d'autre passion que celle de dominer, s'attacha à donner à ses compositions l'ordre, la clarté, l'élégance, la correction qui pouvoient les faire goûter & en assurer la durée. Moins propre que son rival à émouvoir un nombreux auditoire, ou plutôt sans talens pour la prédication, mais logicien & homme de goût, il devoit mieux réussir auprès des savans & des gens de lettres. C'est pour eux qu'il travailla, persuadé que leur suffrage entraîneroit à la longue celui de la multitude. Quittant sa retraite d'Angoulême, il vint s'établir à Poitiers, où il

AN. 1543.

il y avoit une université fameuse, & s'insinua dans la familiarité de quelques professeurs auxquels il communiqua, mais avec de grandes précautions, la lecture de son livre : parvenu à se former des disciples courageux & ardens, il les dispersa sous des noms empruntés dans les provinces méridionales du royaume ; & forcé de s'éloigner de Poitiers, il revint à Paris, où il se croyoit parfaitement oublié. Ne s'y trouvant pas en sûreté, il prit le parti de se retirer à Strasbourg, tant pour prendre la direction d'une église de réfugiés François, que pour vaquer sans crainte à l'impression de son grand ouvrage. Il osa bien, à l'exemple de Luther & de Zuingle, le dédier à François I ; car quoique ce monarque témoignât assez ouvertement son éloignement pour leur doctrine par les supplices auxquels il condamnoit ceux de ses sujets qui s'en laissoient infecter, on s'obstinoit à séparer le roi politique, forcé à garder de grands ménagemens tant avec un clergé nombreux qu'avec la cour de Rome, de l'homme privé, qui aimoit la vérité, cherchoit à s'instruire, protégeoit tous les talens & avoit pour confidens & pour ministres d'autres

AN. 1543.

AN. 1543. hommes, ſinon ouvertement déclarés pour les nouvelles opinions, du-moins exceſſivement tolérans. En paſſant par Genève pour ſe rendre en Allemagne, Calvin ne manqua pas de rendre viſite à l'infatigable Farel, le nouvel apôtre de la Suiſſe, qui le préſenta aux partiſans qu'il avoit dans cette république, & ſongea dès-lors à l'aſſocier à ſes travaux. C'étoit dans le tems de la grande agitation des eſprits & avant que la révolution fût opérée. Calvin, qui ne prévoyoit pas qu'elle s'achevât, ſans qu'il y eût beaucoup de ſang répandu, & qui, comme il le confeſſe lui-même, étoit foible & timide, alla s'établir à Strasbourg d'où Farel le rappella après la révolution de Genève. Flatté de la perſpective brillante que lui préſentoit une ville célèbre, limitrophe de la France, & où on ne parloit point d'autre langue que la Françoiſe qu'il écrivoit mieux qu'aucun homme de ſon ſiecle, il accepta la direction de cette nouvelle égliſe. Cependant, pour laiſſer encore aux eſprits échauffés le tems de ſe calmer, il pénétra en Italie ſous un nom emprunté, & eut des entretiens ſecrets avec madame Renée de France, ducheſſe

de Ferrare, qui, de même que la célèbre Marguerite, reine de Navarre, avoit puisé dans la lecture & dans le commerce des savans les principes de la réforme, & donnoit un asyle dans sa maison à tous les littérateurs que la sévérité des loix forçoit de s'expatrier. Quoiqu'il ne restât plus de Catholiques à Genève & que les esprits fussent aussi favorablement disposés qu'il pouvoit le desirer, Calvin essuya une bourasque qui manqua de le submerger : en se roidissant avec l'opiniâtreté d'un théologien scolastique, contre l'usage des azymes dans l'Eucharistie, il souleva le peuple & fut honteusement chassé de la ville. Rappellé, bientôt après, par les citoyens les plus accrédités ; devenu premier ministre de la parole par la retraite volontaire de Farel, qui abandonna Genève, dès qu'il n'y eut plus aucun danger à courir ; consulté comme un oracle, par les magistrats, & dirigeant les délibérations de tous les conseils, il donna à son église un corps de doctrine & une police que nous ne pouvons nous dispenser de faire connoître, puisque Genève va devenir le modèle & la métropole de toutes les

AN. 1543.

AN. 1543. églises qui ne tarderont pas à s'établir dans les diverses provinces de France.

Par rapport au dogme, Calvin ne différa essentiellement de Luther que sur l'article de l'Eucharistie : Luther, ainsi que nous l'avons observé, admettoit la présence réelle & ne s'éloignoit de la doctrine de l'Eglise catholique qu'en ce qu'il nioit la transubstantiation, conservant toujours, après la consécration, la substance du pain & du vin qui servoient d'enveloppes au vrai corps & au vrai sang de Jesus-Christ. Calvin, au contraire, n'admettoit qu'une présence spirituelle & représentative, où il n'y avoit ni chair ni sang. Luther traitoit Calvin de *sacrilège* & de *visionnaire ;* Calvin traitoit Luther d'*homme charnel* & d'*antropophage.* Par rapport au culte extérieur, la différence entre les deux réformateurs étoit énorme. Luther avoit conservé presque toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine, non qu'il y attachât, disoit-il, un grand mérite, mais parce que l'homme composé d'un corps & d'une ame, avoit besoin d'être averti par les sens, & qu'il valoit mieux, puisqu'on ne pouvoit se passer de cérémonies, conserver celles auxquelles le peuple

étoit accoutumé, & qui pour la plupart remontoient aux premiers ſiècles de l'Egliſe, que de ſe fatiguer à en imaginer de nouvelles qui ne vaudroient pas mieux. Il conſervoit donc la forme extérieure & intérieure des égliſes, la croix, les calices, les habits ſacerdotaux, les cierges, le plein-chant accompagné des inſtrumens de muſique. Calvin, entêté de ſes idées de ſpiritualité, proſcrivit toutes ces pratiques comme des ſtigmates de l'ancienne ſervitude & les livrées aviliſſantes du judaïſme & de l'idolatrie. Il renverſa les autels, mit en pièces les vaſes ſacrés, démolit juſqu'aux fondemens les égliſes, n'épargna pas le ſigne vénéré de la rédemption du genre humain; & dans ſa fureur iconoclaſte, il ne fit pas grace à une ſtatue de Charlemagne, le fondateur de la ville de Genève. Une grange, une halle, une étable, ou toute autre enceinte qui mît à couvert des injures de l'air, pourvu qu'elle n'eût rien qui la diſtinguât des habitations ordinaires; des bancs, une table de bois, un verre ou un gobelet de terre, un morceau de pain; voilà tout ce qu'il exigea pour la célébration du culte. Le miniſtre, AN. 1543.

AN. 1543. bien ou mal vêtu, mais toujours ſans aucune marque diſtinctive, liſoit en françois un chapitre de l'Evangile qu'il accompagnoit d'un commentaire ou explication, prononçoit enſuite les paroles de la Conſécration & diſtribuoit le pain & le vin à tous les aſſiſtans. Dans la ſuite cependant, Calvin ſentit lui-même tout ce que cette extrême ſimplicité avoit de morne & de rebutant. Deux de ſes premiers diſciples, Clément Marot & Théodore de Beze, ayant traduit les pſeaumes en vers françois, il les fit mettre en muſique par les plus habiles compoſiteurs & en accrut ſa liturgie : il n'eut point à ſe repentir de cette condeſcendance. Cette nouveauté attira une foule de nouveaux proſélytes; mais s'accordoit-elle bien avec le ſyſtême de recueillement & de ſpiritualité du réformateur? Les voix d'une multitude de filles & de femmes animées par une muſique molle & paſſionnée, faiſoient-elles des impreſſions moins fortes ſur les ſens que le plein-chant & les orgues qu'il proſcrivoit? La plupart des airs adaptés aux pſeaumes avoient été empruntés de chanſons amoureuſes ou bacchiques : or, comment empêcher que

l'air ne rappellât à la mémoire les premieres paroles beaucoup plus familieres que les secondes, & ne causât au moins de fâcheuses distractions ? AN. 1543.

Enfin les deux réformateurs différoient encore essentiellement dans la constitution politique de leurs églises; car, à la réserve du pape, des cardinaux & des moines, Luther avoit conservé la hiérarchie de l'Eglise Romaine & n'avoit gueres changé que les noms, appellant *super intendans* nos évêques, *pasteurs*, nos curés; & quoiqu'il ne regardât point la confession auriculaire comme un acte nécessaire à la vraie pénitence & à la rémission des péchés, il la recommandoit comme une pratique qui n'avoit rien en soi que de salutaire & qui ne pouvoit que disposer à une meilleure vie. Calvin avoit totalement supprimé les évêques & avoit mis ceux qu'il substituoit aux curés, dans une dépendance absolue du peuple qu'ils devoient régir, puisqu'il pouvoit les destituer, en leur retranchant leurs salaires. Il avoit proscrit la confession auriculaire comme une invention tortionnaire & tyrannique, mais avec peu de profit pour ses sectateurs,

AN. 1543. puiſqu'à une confidence, ou, ſi l'on veut, à une confuſion ſecrette, il ſubſtituoit une inquiſition redoutable & une diffamation publique. Chaque égliſe étoit compoſée d'un miniſtre de la parole, chargé d'expliquer l'Evangile & d'adminiſtrer la cêne; de diacres dépoſitaires du tréſor des fidèles, receveurs & diſpenſateurs des aumônes & des taxes ou contributions que ces égliſes s'impoſoient, lorſque le beſoin l'exigeoit, & d'anciens, dont la fonction étoit de veiller ſur les mœurs publiques & particulieres, & de dénoncer tous ceux qui pouvoient devenir une occaſion de ſcandale; car le miniſtre, les diacres & les anciens, formoient un tribunal nommé *conſiſtoire*, qui s'aſſembloit tous les mois, & tenoit un regiſtre exact de ſes délibérations. Sur la ſimple dénonciation d'un des anciens, on ſommoit les pécheurs de comparoître; & s'ils ne pouvoient juſtifier leur conduite, on exigeoit d'eux non-ſeulement qu'ils ſe corrigeaſſent, mais qu'ils réparaſſent publiquement la faute qu'ils avoient déja commiſe. Ainſi un mari qui vivoit mal avec ſa femme, une femme infidèle à ſon mari, une fille qui avoit

eu quelque foibleſſe pour ſon amant, un fils indocile ou diſſipateur, non-ſeulement étoient diffamés parmi leurs concitoyens, mais voyoient avec douleur leur honte conſignée dans des regiſtres qui devoient la tranſmettre de génération en génération. Les affaires majeures étoient portées au ſynode compoſé des députés de tous les conſiſtoires; & enfin, celles qui étoient d'une nature à intéreſſer la totalité des égliſes réformées, étoient renvoyées à une aſſemblée nationale, compoſée, à ſon tour, d'un certain nombre de députés de chaque province. Les ſynodes ſe tenoient tous les ans, les conciles, quand le beſoin l'exigeoit & lorſqu'on le pouvoit ſans un danger manifeſte; car le nouvel apôtre ne bornoit point ſes vues à la conquête ſpirituelle de Genève, ni de quelques cantons de la Suiſſe; il tenoit ſes regards fermement attachés ſur ſa patrie où il ſe promettoit des lauriers plus abondans.

Deux moyens pouvoient accélérer ſes ſuccès, des écoles & des livres. Tous les revenus eccléſiaſtiques, qui étoient reſtés à la république, après que les Bernois, ſes avides protecteurs, ſe

AN. 1543. furent nantis de tout ce qui étoit à leur bienſéance, furent deſtinés, partie à fonder un hopital, & partie à doter des chaires. Calvin ſe réſerva celle de théologie comme la plus importante, même dans l'ordre civil, puiſqu'alors cette ſcience décidoit du ſort des Empires : il conféra les autres à Théodore de Beze, à Olivetan & à d'autres littérateurs que la perſécution chaſſoit de France. En peu d'années, Genève devint l'école la plus floriſſante de l'Europe. Parmi la foule d'étudians que la curioſité, l'ardeur de s'inſtruire, ou l'amour de la nouveauté, y attiroit de toutes parts, Calvin s'attachoit d'une maniere plus particuliere ceux qui n'ayant point d'autre reſſource que leurs talens, trouvoient dans leur pauvreté même un puiſſant motif de tout oſer pour acquérir de la célébrité : il les adreſſoit, ſous des noms déguiſés, aux amis qu'il conſervoit en France, & leur faiſoit obtenir la direction d'une égliſe, ou d'une école. Après les profeſſeurs & les miniſtres, les hommes que Calvin recherchoit avec le plus de ſoin, étoient lès imprimeurs & les libraires ; il procuroit à ceux qui deſiroient de s'établir àGenève,

AN. 1543.

tous les droits de citoyen ; aux autres, des gains aſſez conſidérables pour les dédommager des riſques qu'il leur faiſoit courir. Ainſi la France ſe rempliſſoit ſourdement de prédicans, de traités dogmatiques & de ſatyres en proſe & en vers contre l'Egliſe Romaine. Le nouvel édit du roi & les rigoureuſes inquiſitions dont il fut ſuivi, diſſiperent, pour un moment, ces prétendus miſſionnaires : les uns fuirent à Genève ; les autres, ſur les terres de la reine de Navarre ; mais la guerre, déja déclarée entre l'empereur & le roi, en tournant d'un autre côté l'attention du gouvernement, leur fournit bientôt l'occaſion de reparoître.

Opérations militaires : fortification de Landrecies.

Du Bellai. Belcarius. Ferron. Belleforêt.

Dès que la ſaiſon le permit, François ſe mit en marche pour aller exécuter par lui-même le plan dont il avoit chargé, l'année précédente, le duc d'Orléans, & que la précipitation de ce jeune prince avoit rendu inutile, puiſque les ennemis avoient repris ſucceſſivement preſque toutes les places du Luxembourg. Avant que d'entrer une ſeconde fois dans cette province, le roi voulant la ſequeſtrer en quelque ſorte du reſte des Pays-Bas,

AN. 1543. pénétra dans le Hainaut, & vint assiéger Landrecies, avantageusement située sur la Sambre, mais sans aucune fortification réguliere. A l'approche des François, les habitans allerent se cacher dans une forêt voisine, persuadés qu'une armée nombreuse ne séjourneroit pas plus d'un jour ou deux dans une place déserte, & qu'alors ils pourroient en toute sûreté retourner dans leurs maisons; mais le roi, qui amenoit avec lui une seconde armée, pour ainsi dire, de pionniers tirés de Picardie & de Champagne, auxquels il associa presque toute son infanterie, employa cette multitude de bras à creuser des fossés, à élever des murailles & des tours, tandis qu'avec le reste de son armée, il s'avança sur le territoire ennemi pour couvrir les travailleurs. Cette entreprise, qu'on n'avoit regardée, dans le conseil, que comme l'ouvrage de quelques semaines, emporta une grande partie de l'été, parce qu'une pluie abondante, qui dura trois semaines sans interruption, rendoit les charrois lents & souvent impraticables.

Soumission du duc de

L'empereur profita de ce retardement pour écraser le duc de Cleves,

qui n'ayant reçu de la France que quelques ſecours pécuniaires, ne ſe trouvoit point aſſez fort pour tenir la campagne contre une armée compoſée de l'élite des milices Eſpagnoles, Italiennes & Allemandes. Après avoir diſperſé la plus grande partie de ſes troupes dans ſes places fortes du côté de l'Allemagne, & avoir apporté tous ſes ſoins à mettre la ville de Duren en état d'oppoſer une longue réſiſtance, il s'étoit retiré avec un camp volant à l'autre extrémité de ſes Etats, où il pouvoit être plus promptement joint par les François. L'empereur entrant ſans obſtacle dans le pays, vint inveſtir la ville de Duren & envoya ſommer les habitans de lui ouvrir leurs portes. Ils répondirent en riant, qu'on les prenoit apparemment pour des imbéciles : qu'ils ſavoient fort bien que l'homme dont on leur parloit, avoit été mangé par les cabillaux, tant le bruit du naufrage de l'empereur devant Alger s'étoit enraciné dans les eſprits. Après avoir abbatu une partie des murailles, Charles livra un premier aſſaut où il perdit beaucoup de monde. Les ſoldats, qui formoient la garniſon, & les bourgeois exercés

AN. 1543.
Cleves à l'empereur.
Ibid.
Sléidan.
Heuter. rer. Auſtr.
Chronique de Zélande.

AN. 1543. au maniement des armes & endurcis à la fatigue, jurerent de garder leur foi à un prince qui les abandonnoit, & de s'ensevelir sous les ruines de la place : ils ne résisterent point à un nouvel assaut & furent tous passés au fil de l'épée : la ville fut abandonnée au pillage & réduite en cendres. Le duc, qui ne devoit pas s'attendre que les autres places de ses Etats imitassent ce glorieux, mais trop dangereux exemple, appelloit à grands cris les François. Le roi, qui, de son côté, n'avoit pas oublié le désastre arrivé, quelques années auparavant, à la garnison de Saint-Pol, & qui ne pouvoit consentir à perdre les frais énormes qu'il venoit de faire pour fortifier Landrecies, différoit de semaine en semaine le départ de l'armée auxiliaire qu'il avoit promise. Lorsque les travaux de Landrecies furent achevés, on s'apperçut qu'elle ne pouvoit que bien difficilement établir une ligne de communication avec les Etats de Cleves, & que l'armée qu'on se proposoit d'envoyer sur les bords du Rhin, n'auroit aucune place de refuge, en cas de malheur. Il fallut donc songer à s'emparer une seconde fois de la ville de Luxem-

bourg : le dauphin fut chargé de cette expédition. Cette ville, qui n'avoit pour défense qu'un large fossé, s'obstina, dans cette occasion, à soutenir un siege, & ne parla de capitulation qu'après avoir fait perdre un tems précieux. L'armée alloit enfin se mettre en marche pour se rendre sur les bords du Rhin, lorsqu'on reçut la nouvelle que le duc de Cleves avoit fait sa paix avec l'empereur. N'espérant plus de voir arriver les François, & s'abandonnant aux lâches conseils de quelques-uns de ses ministres que l'empereur avoit gagnés, il étoit allé, sans sauf-conduit, embrasser les genoux du vainqueur & implorer sa miséricorde. L'empereur lui ayant fait dévorer cette humiliation, consentit par pitié à lui laisser la jouissance de Cleves & de Juliers, en exigeant une renonciation absolue & sans réserve au duché de Gueldres & au comté de Zutphen qu'il unit à ses domaines des Pays-Bas; & après lui avoir fait jurer qu'il n'entretiendroit aucune alliance, soit directe, soit indirecte, avec la France, il promit, pour le dédommager de la perte de l'héritiere de la Navarre, de lui faire épouser une de ses nièces, fille de

AN. 1543.

AN. 1543. Ferdinand. Soit qu'il se repentît bientôt de cet engagement, soit qu'il voulût que la rupture de son premier mariage parût venir du côté de la France, le duc ne tarda pas à envoyer un ambassadeur au roi pour justifier sa conduite & demander qu'on lui amenât sa femme. François, qui le méprisoit trop pour entrer en explication, se contenta de répondre qu'il n'étoit que l'oncle de la princesse, qu'elle avoit un pere & une mere auxquels on feroit bien de s'adresser. Après la protestation qu'ils avoient faite, leur refus n'étoit pas douteux; & le duc s'y attendoit. Il fallut cependant recourir de part & d'autre au pape, qui bien informé que le mariage n'avoit été ni consommé, ni libre du côté de la princesse, le déclara nul. Le duc obtint, deux ans après, la main de Marie d'Autriche, & devint un des plus zélés partisans de l'empereur. La princesse de Navarre épousa en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, & fut mere de Henri IV.

Comme depuis la défection du duc de Cleves, la conquête de Luxembourg n'avoit plus d'objet, les officiers qu'on y avoit laissés en garnison,

représenterent au roi que dans l'état où étoit cette ville, elle ne pouvoit être regardée comme une place de guerre : qu'il en coûteroit des sommes énormes pour la mettre en état de défense : qu'ensuite on seroit réduit à tirer du royaume toutes les provisions nécessaires pour nourrir la garnison : qu'il falloit compter au moins trois jours de marche par des chemins difficiles & dangereux, pour y jetter des convois ou des renforts, autant pour se retirer; au lieu que les ennemis la tenant, pour ainsi dire, bloquée par un grand nombre de châteaux & de places fortes dans les environs, épieroient jour & nuit l'occasion de surprendre la garnison, & y réussiroient infailliblement : qu'enfin, ne rapportant pas, à beaucoup près, autant qu'elle coûteroit, elle ne seroit entre ses mains qu'un objet d'inquiétude & de dépense. Malgré ces considérations, François s'obstina à la garder : il avoit, disoit-il, des droits incontestables sur cette province; il avoit ajouté à ses titres celui de duc de Luxembourg auquel il ne vouloit pas renoncer, & il sentoit que ce titre prêteroit au ridicule, s'il ne possédoit pas la capitale

AN. 1543.

AN. 1543. de cet Etat : enfin cette conquête le vengeoit, aux yeux de l'Europe, de la perte du duché de Milan, & détermineroit peut-être l'empereur à un échange.

Charles étoit alors sur la frontiere de cette province, laissant ignorer s'il s'avanceroit pour la recouvrer, ou s'il dirigeroit sa marche sur Landrecies, déja investie par les milices des Pays-Bas. A la fin, il se décida pour ce dernier parti, afin d'être plus à portée de profiter des secours qui lui arrivoient d'Angleterre.

Mort de Jacques V, roi d'Ecosse.

Buchanan.
Du Bellai.
Rapin Thoiras.
P. Jov.

Aussi-tôt que la France avoit commencé à s'appercevoir des liaisons de Henri VIII. avec l'empereur, elle s'étoit appliquée à susciter au monarque Anglois des affaires qui l'occupassent assez dans son isle pour lui faire perdre de vue le continent; & elle avoit trouvé dans Jacques V. un prince parfaitement disposé à la servir. Une querelle ancienne, quelquefois assoupie, mais jamais éteinte, sur les limites des deux royaumes, occasionna des troubles. Henri assigna une conférence au roi d'Ecosse son neveu, qui promit de s'y rendre, & qui, après s'être fait attendre, envoya s'excuser. Outré de

cet affront, Henri prit les armes & ne laissa pas au roi d'Ecosse le tems de recevoir les secours qu'il attendoit de France. Jacques rassemblant promptement la noblesse & les milices de son royaume, marcha au-devant de l'ennemi sur la frontiere; mais cette noblesse indocile, qui déja n'approuvoit pas les motifs de cette guerre, indignée qu'il prétendît encore l'assujettir à prendre les ordres d'Olivier de Sainclair son favori, refusa de combattre & se retira sans prendre congé. Réduit à fuir devant un simple détachement de l'armée Angloise, Jacques s'abandonna à un si violent désespoir, qu'il mourut en peu de jours, laissant pour unique héritiere une fille encore au berceau, sous la conduite d'une mere peu accréditée, & au milieu d'un peuple violemment agité par les querelles de religion. Il n'est presque pas douteux que si Henri VIII, qui avoit toujours ambitionné la conquête de l'Ecosse, eût su profiter du moment, il ne fût venu à bout de ses desseins; mais trop persuadé que cette conquête ne pouvoit désormais lui échapper, & qu'il la rendroit plus solide, en obtenant l'agrément ou le vœu de la na-

AN. 1543.

AN. 1543. tion pour le mariage de la jeune héritiere avec ſon fils Edouard qui n'étoit gueres plus âgé qu'elle, il retira ſes troupes, & ne remplit l'Ecoſſe que de négociateurs. N'ayant gueres d'oppoſitions à redouter que de la part de la France & des partiſans qu'elle avoit en Ecoſſe, il ſe hâta d'envoyer un ſecours de dix mille hommes à l'empereur qui auroit pu s'en paſſer, puiſqu'il ſe trouvoit déja à la tête d'une armée de quarante mille combattans.

Landrecies aſſiégée par l'empereur & ſecourue par le roi.

Du Bellai. Belcarius. Ferron.

Il la conduiſit devant Landrecies, qui, depuis près de trois mois, ſe trouvoit inveſtie par les milices des Pays-Bas. D'Eſſé & le capitaine Lalande, qui commandoient la garniſon, avoient mis dans leur défenſe un art & une intelligence dont on n'avoit point encore l'idée en Europe. Quoiqu'ils ſe fuſſent principalement attachés à conſerver leurs ſoldats & à ménager leurs proviſions, les différentes ſorties qu'ils avoient faites, ſoit pour combler les travaux, ſoit pour briſer les canons, leur avoient emporté beaucoup de monde; & réduits à un petit nombre, ils étoient encore embarraſſés à pouvoir les faire ſubſiſter. Il falloit informer le roi de leur

AN. 1543.

détresse ; ce qui devenoit très-difficile depuis que l'empereur avoit enveloppé la place. Yville, gentilhomme Normand, osa se charger de cette dangereuse commission. Il trompa les gardes de l'empereur, traversa le camp, & vint apprendre au roi que la garnison n'ayant plus, depuis long-tems, ni vin ni biere, & réduite à une demi-ration de pain, alloit succomber sous le poids de la fatigue, si elle n'étoit promptement rafraîchie. François avoit déclaré que si l'empereur venoit à Landrecies, il s'approcheroit si près de lui, qu'on jugeroit aisément qu'il ne demandoit qu'à vuider leur différend par une bataille. C'étoit le moment de tenir sa parole : aussi se hâta-t-il de rassembler ses quartiers ; & quoiqu'il restât encore fort inférieur à son rival, il vint camper à Catteau-Cambresis, également à portée ou d'attaquer une des divisions de l'armée impériale, ou de faire entrer des secours dans Landrecies. La position de cette ville étoit telle que l'empereur n'avoit pu l'investir sans faire passer au-delà de la Sambre une partie de son armée. A l'approche de l'armée Françoise, cette portion, qui couroit risque d'être enlevée, se re-

AN. 1543. fugia dans le camp de l'empereur. L'amiral d'Annebaud & le comte de Saint-Pol profiterent de ce mouvement pour retirer de Landrecies l'ancienne garnison, & la remplacer par une nouvelle dont on donna le commandement à Jacques de Couci, seigneur de Vervins, & à Roche-Baron. Le roi voulant récompenser des hommes qui l'avoient si bien servi, donna à d'Essé un état de gentilhomme de sa chambre, à la Lande & à la Chapelle-Rinson, des offices de maîtres-d'hôtel ordinaires; aux simples soldats, des lettres de noblesse personnelle. La nouvelle garnison emporta avec elle quelques munitions : il ne restoit plus, pour la rassurer entièrement, qu'à lui fournir une ample provision de vivres. Martin du Bellai, l'un des principaux capitaines de la cavalerie légere, fut chargé de cette commission, & s'en acquitta avec tant d'adresse & de bonheur, qu'il ne perdit pas un seul homme de sa troupe.

L'objet que le roi s'étoit proposé, étoit rempli; & l'inaction de l'empereur, dans des momens si décisifs, prouvoit assez qu'il n'avoit aucun dessein de livrer bataille. L'hiver approchoit;

AN. 1543.

ainsi l'on ne songea plus qu'à la retraite ; elle étoit dangereuse en présence d'une armée infiniment supérieure. Le roi la fit à l'entrée de la nuit, le lendemain de la Toussaint. L'empereur, aussi-tôt qu'il en fut averti, donna ordre à Ferdinand de Gonzague de se mettre à la suite des François & d'engager le combat, promettant de le joindre avec le reste de l'armée. Mais Brissac, colonel général de la cavalerie légere, avoit si bien pris ses mesures, qu'il arrêta Gonzague à la tête de chaque défilé & ne lui permit pas de joindre l'armée. Forcé par la disette & l'approche de l'hiver, à lever le siege de Landrecies, l'empereur parvint à se procurer un dédommagement plus utile que glorieux.

Surprise & asservissement de Cambrai. *Ibid.*

Cambrai, ville libre & impériale, formoit une république qui se gouvernoit par ses loix & qui avoit la sagesse de ne prendre aucun parti dans les querelles des deux grandes puissances dont elle étoit enveloppée. La prise de Landrecies & le voisinage des deux armées ennemies, qui traversoient alternativement son territoire, lui donnerent de l'inquiétude. L'empereur prit soin de l'augmenter par l'entre-

AN. 1543. miſe de l'évêque qui lui étoit entièrement dévoué. Il fit inſinuer aux magiſtrats que le ſeul moyen de ſe préſerver d'une ſurpriſe étoit de conſtruire une vaſte citadelle où ils puſſent ſe réfugier, dans un beſoin preſſant, & attendre les ſecours qu'il ne manqueroit pas de leur envoyer. Dès qu'elle fut achevée, il y fit entrer une garniſon Eſpagnole, & unit la ville au domaine des Pays-bas, dérobant, comme prince Autrichien, ce qu'il auroit dû défendre comme empereur.

Arrivée de Barberouſſe : ſiege de Nice.

Du Bellai. Mémoires de Montluc. Mém. de la Vieuville. Belcarius. Belleforêt. P. Jove.

Cette ſupercherie que le roi n'avoit pu ni prévoir ni empêcher, ne diminua rien de la réputation qu'il venoit d'acquérir dans cette derniere campagne, où, avec des forces bien inférieures, il avoit endommagé ſon ennemi, & conſervé les places qu'il lui avoit enlevées : la fortune le traita moins favorablement en Italie, où tout cependant ſembloit lui promettre les plus brillans ſuccès. Le capitaine Polin avoit négocié avec tant de dextérite à la cour de Soliman, que, malgré les intrigues de Charles-Quint, & les fâcheuſes diſpoſitions où il avoit trouvé les principaux bachas, il avoit obtenu des ſecours beaucoup plus conſidérables

AN. 1543.

ſidérables qu'on n'avoit oſé l'eſpérer. Barberouſſe étoit arrivé ſur la fin de l'été dans les ports de Provence avec une eſcadre de cent galeres armées, des troupes de débarquement & un grand nombre de vaiſſeaux de tranſport, chargés de toutes ſortes de munitions. Le comte d'Enghien, qui, malgré ſa jeuneſſe, avoit été envoyé en Provence pour y recevoir l'armée des Turcs, & diriger les opérations de la campagne, ne put y joindre que ſoixante galeres Françoiſes mal équipées, parce qu'on ne lui avoit point donné l'argent néceſſaire pour les mettre en bon état. Après avoir diſtribué des préſens au général & à tous les officiers Turcs, il prit le commandement de cette armée navale; car Barberouſſe, malgré ſa qualité de roi de Tunis, avoit reçu ordre de Soliman d'obéir aveuglément aux ordres du lieutenant-général du roi; & il la conduiſit devant la ville de Nice, la ſeule place importante qui reſtât au duc de Savoie. Après deux jours de ſiege, la ville capitula; mais on n'y trouva que les murailles : la garniſon & les habitans s'étoient retirés dans le château & avoient emporté avec eux tous leurs meubles &

AN. 1543. jusqu'aux cloches de leurs églises. Cette premiere conquête se réduisoit donc à rien, si l'on ne parvenoit à soumettre le château; mais on ne pouvoit gueres y réussir que par la famine; car ce château se trouvoit assis sur la cime d'un roc vif & escarpé, hors de la portée du canon & impénétrable à l'art du mineur. Les François & les Turcs, après bien des efforts inutiles, apprenant que le marquis de Guast, renforcé des troupes du pape & de presque tous les autres souverains d'Italie, s'avançoit pour leur livrer bataille, mirent le feu à la ville & revinrent en Provence, parce que la saison déja fort avancée ne leur permettoit plus de tenir la mer. Barberousse y séjourna jusqu'au printems, & retourna ensuite à Constantinople, fort mécontent des François qui ne l'étoient gueres moins de lui, puisque sans leur procurer aucun avantage réel, il leur avoit occasionné beaucoup de dépense.

Prise de Carignan par les Impériaux : disgrace de Boutieres. *Ibid.*

Le marquis de Guast, qui par cette retraite, n'avoit plus d'ennemis à combattre dans le comté de Nice, se rabatit sur le Piémont & vint assiéger Montdévis. Cette place n'avoit pour toute garnison qu'une ou deux com-

pagnies de Suisses, troupe excellente en rase campagne, mais regardée généralement comme peu entendue dans l'attaque & la défense des places. Ceux-ci voulurent venger leur nation de ce reproche. A la bravoure qui leur étoit ordinaire, ils joignirent une patience & une intelligence qu'on ne leur soupçonnoit pas, & ne voulurent entendre parler de capitulation qu'après avoir épuisé leurs provisions & perdu toute espérance de recevoir des secours. Ils avoient obtenu la permission de se retirer avec armes & bagage; mais les Espagnols, au mépris de cette capitulation, se jetterent sur eux & massacrerent ceux qui ne vouloient pas se laisser dépouiller. Après avoir établi une garnison à Montdévis, le marquis marcha du côté de Carignan située au centre des possessions Françoises en Italie. Regardée comme une place sans conséquence, sous la domination des ducs de Savoie, elle avoit attiré l'attention de Guillaume du Bellai, qui, dans les dernieres années de son administration, y avoit commencé d'excellentes fortifications : le défaut d'argent avoit empêché son successeur de les continuer. A l'approche de l'en-

AN. 1543.

AN. 1543. nemi, il manda à d'Aussun de raser promptement ces ouvrages imparfaits, de peur que les ennemis ne s'y logeassent, & de se retirer avec sa garnison dans les places voisines. L'arrivée subite du marquis de Guast empêcha l'exécution de cet ordre : il tomba sur les travailleurs, qui furent dissipés en un instant. D'Aussun voulant au moins sauver sa garnison, se battit en retraite, perdit une partie de sa compagnie de gendarmerie, & fut lui-même renversé de cheval ; mais il donna le tems à l'infanterie de se réfugier dans Montcallier. Maître de Carignan, le marquis employa cinq semaines à relever les fortifications & y laissa une garnison de quatre mille vieux soldats Espagnols ou Allemands, & pour commandant, Pierre Colonne, qui avoit pris le surnom de *Pyrrhus d'Epire*, l'un des successeurs d'Alexandre, & fameux par ses guerres contre les Romains.

La prise de Carignan, qui étoit en quelque sorte le point de communication entre toutes les possessions Françoises, entraînoit la perte non-seulement de Savillan, de Beine, de la Roque de Bau & de Cental, où il

devenoit impoſſible de porter des ſecours, mais encore, par ſucceſſion de tems, celle de Turin & de Pignerol, qui ne pourroient plus ſubſiſter que par des convois tirés de France & voiturés à grands frais au travers des Alpes. Le roi, qui comprit juſqu'où cette perte pouvoit s'étendre, fit promptement paſſer en Italie un renfort de trois cens lances & de neuf mille hommes d'infanterie, avec ordre à ſon lieutenant-général d'inveſtir la ville de Carignan avant que les ennemis euſſent achevé de s'y fortifier, & de ne point s'en éloigner juſqu'à ce qu'il l'eût repriſe.

AN. 1543.

Ce lieutenant-général étoit Giuffroi, ſeigneur de Boutieres, parent & élève du chevalier Bayart. Dès ſa plus tendre jeuneſſe, il avoit donné des preuves ſi éclatantes de courage, que le bon chevalier, qui aimoit à le montrer, avoit prédit qu'il parviendroit un jour aux premiers honneurs de la guerre. Boutieres avoit juſqu'alors juſtifié cette prédiction; né ſimple gentilhomme, ſans manège, ſans autre recommandation que ſes ſervices, il avoit été préféré à tout ce que la France poſſédoit alors de princes, de ſeigneurs & d'illuſtres guerriers,

AN. 1543. pour un gouvernement réſervé à un maréchal de France, ou à un homme qui alloit le devenir. Mais ſoit que la nature lui eût refuſé l'activité & l'étendue de génie qu'exige le gouvernement d'une grande province, ſoit qu'il eût de bonnes raiſons de ſe défier de la plupart des officiers généraux qui lui étoient ſubordonnés & qui ne lui obéiſſoient qu'à regret, il mit dans toutes ſes opérations une lenteur dont l'ennemi profita, & qu'on ne manqua pas de traiter à la cour de lâcheté ou d'ignorance. Le renfort que le roi lui envoyoit, le mit en état de tenir la campagne; ce qui ne lui étoit point encore arrivé depuis qu'il commandoit en Piémont. Il s'approcha de Carignan, & parvint, après un combat vif & dangereux, à couper le ſeul pont qui ſervoit à l'approviſionnement de la ville; mais bien informé qu'elle avoit des vivres & des munitions de guerre pour plus de ſix mois, il jugea qu'il étoit plus expédient d'employer ſon armée du côté où les ennemis ne l'attendoient pas, que de la laiſſer ſe conſumer inutilement devant une place qui ne pouvoit être réduite que par famine. Il dirigea ſa marche du côté

de Verceil, réduisit la ville de Saint-Germain, & assiégeoit Ivrée, lorsqu'il reçut la nouvelle que le roi venoit de lui nommer un successeur. C'étoit le comte d'Enghien, qui, à son arrivée dans le Piémont, lui fit notifier ses pouvoirs, & lui envoya demander une escorte qui le conduisît en sûreté jusqu'au camp. Au lieu d'une escorte, Boutieres lui amena l'armée entiere : il la rangea en bataille; & s'avançant deux pas hors de la premiere ligne, il lui dit à voix haute : » Je me tiens heu- AN. 1543.
» reux, Monsieur, de ce qu'il a plu
» au roi de me donner pour successeur
» un prince du sang : je félicite cette
» armée composée d'officiers distin-
» gués, de capitaines valeureux & ex-
» périmentés, & de braves soldats,
» d'avoir à leur tête un général capable
» tout-à-la-fois de les bien commander
» & de faire valoir à la cour leurs ser-
» vices. Je vous la remets & je vous
» prie de croire que vous la recevez
» de la main d'un homme de bien,
» qui n'a connu, pendant tout le cours
» de sa vie, d'autre ambition que de
» servir l'Etat, qui a quelquefois man-
» qué de bonheur, jamais de zèle,
» que ni la crainte ni aucun intérêt

AN. 1543. » perſonnel n'a jamais écarté de ſon » devoir. Je ſais qu'on a tâché d'inſ» pirer au roi une toute autre idée de » moi ; & peut-être êtes-vous chargé » de prendre des informations ſur ma » conduite. La ſeule grace que je de» mande, c'eſt qu'elles ſe faſſent à vi» ſage découvert & en ma préſence, » puiſqu'enfin, je ne ſuis plus à crain» dre ; & c'eſt uniquement dans cette » vue que je vous amène un ſi grand » nombre de témoins. Officiers, ca» pitaines, ſoldats, ſi quelqu'un de » vous a ſujet de ſe plaindre de moi, » s'il a quelque reproche à propoſer » contre mon adminiſtration, qu'il » élève la voix «. Tous baiſſerent les yeux & garderent le ſilence. Le comte d'Enghien, un peu embarraſſé, répondit qu'il étoit venu par ordre du roi prendre le commandement de cette armée, mais qu'il n'avoit aucune commiſſion de faire des informations ſur la conduite d'un guerrier blanchi dans les travaux militaires, couvert de lauriers, & à qui tout le monde rendoit juſtice : que toute ſon ambition, que la grace qu'il demandoit le plus ardemment à Dieu, étoit de marcher ſur ſes traces & de parvenir un jour

à la même réputation. Boutieres, que ce glorieux témoignage ne consoloit pas entièrement de la perte de son emploi, se retira dans sa terre de Dauphiné, où il se proposoit d'achever paisiblement sa carriere; mais ayant appris, au bout de quelques mois, qu'il devoit se livrer une bataille en Piémont, il sentit renaître son ancienne ardeur; il y courut & trouva l'occasion qu'il desiroit de confondre ceux qui osoient l'accuser de lâcheté ou d'ignorance.

AN. 1543.

Ce ne fut pas seulement en Italie que l'arrivée de Barberousse nuisit à la France; elle produisit des effets bien plus fâcheux encore en Allemagne. L'empereur venoit d'indiquer pour le premier jour de Janvier, une diète à Spire, qu'il devoit présider lui-même, & où tous les princes étoient invités à se trouver en personne, à la réserve des alliés des François, s'il en restoit quelques-uns. Personne ne vouloit plus être de ce nombre : aussi ne se souvenoit-on point d'avoir jamais vu une assemblée si nombreuse. Le roi des Romains, les sept électeurs, tous les princes ecclésiastiques & séculiers, s'étoient empressés d'y arriver. L'em-

AN. 1544.

Diète de Spire où les François sont déclarés ennemis publics.

Sléidan. Du Bellai. Belcarius.

AN. 1544. pereur rendit compte, dans un discours fort étudié, des soins qu'il s'étoit donnés depuis son avènement au trône, pour faire régner la concorde entre les divers ordres de l'Empire, étouffer les germes de toute division intestine, & tourner leurs efforts réunis contre les ennemis du dehors. Il attribua le peu de succès de ses soins & les malheurs dont on se plaignoit, à la tiédeur & à la méfiance qu'il avoit trouvée dans les esprits toutes les fois qu'il les avoit avertis des pernicieux desseins du roi de France & des liaisons de ce prince avec les Infidèles. » Aujourd'hui, » ajouta-t-il, qu'il a levé le masque, » & que sans aucun respect humain, » il a mêlé ses enseignes avec celles » des Musulmans, vous croirez sans » peine que tous les mouvemens qu'il » s'est donnés jusqu'à ce jour pour em- » pêcher la tenue d'un concile & faire » rejetter tous les moyens de concilia- » tion que je vous proposois, n'avoient » point d'autre objet que de nous li- » vrer sans défense à ses infames al- » liés avec lesquels il avoit déja par- » tagé nos provinces. Vous ne dou- » terez plus que cette foule d'ambassa- » deurs dont il nous fatiguoit, ne fus-

AN. 1544.

» ſent des eſpions titrés, qui venoient
» étudier nos diviſions pour en rendre
» un compte exact à Soliman, & lui
» indiquer les momens favorables de
» nous attaquer. Convaincus mainte-
» nant d'une trahiſon que vous ne pou-
» viez croire, il ne vous reſte plus
» qu'à examiner la marche que vous
» devez ſuivre. Inutilement marche-
» rions-nous contre les Turcs tant que
» nous ſouffrirons au milieu de nous
» celui qui préſide à leurs conſeils, qui
» dirige leurs mouvemens, qui les en-
» courage & qui les raſſure contre les
» ſuites d'une défaite, en ſe montrant
» toujours prêt à opérer une diverſion
» en leur faveur. C'eſt donc contre
» cet ennemi domeſtique que nous
» devons diriger nos efforts; c'eſt ſur
» lui que doivent tomber nos premiers
» coups, puiſque ce n'eſt qu'après l'a-
» voir mis hors d'état de nous nuire,
» que nous triompherons utilement
» des Turcs. Conſidérez qu'il n'y a
» pas un moment à perdre, puiſque
» les boulevards qui couvroient aupa-
» ravant nos frontieres, ſont tombés;
» que la Hongrie eſt aux abois, l'Italie,
» envahie, & qu'il n'y a plus qu'un
» généreux effort qui puiſſe ſauver

AN. 1544. » de l'esclavage nos femmes & nos » enfans «.

Pour justifier ce qu'il venoit d'avancer sur la proximité du danger, l'empereur fit entrer les ambassadeurs de Hongrie, qui déclarerent qu'ayant satisfait à tout ce que l'Europe pouvoit attendre d'un peuple courageux & zélé pour la cause commune, & n'ayant plus aucune espérance de pouvoir résister au déluge de barbares qui inondoient leur pays, ils prendroient, s'ils n'étoient puissamment secourus, le douloureux parti de céder à la nécessité : qu'on ne devoit point être surpris si se trouvant trahis & lâchement abandonnés par les Chrétiens leurs freres, ils préféroient une condition affreuse sans doute, à l'exil & à la mendicité.

Parurent ensuite les ambassadeurs du duc de Savoie, qui commencerent par excuser leur maître de ne s'être pas présenté en personne devant une si auguste assemblée, n'ayant pas, disoient-ils, de quoi fournir aux frais du voyage, & ne pouvant s'absenter sans risquer de perdre encore le peu qui lui restoit. Ils dirent au nom de ce prince infortuné, que le roi de France,

non content de l'avoir, ſans aucune cauſe légitime, dépouillé de la plus grande partie de ſes Etats, avoit, l'automne dernier, lâché contre lui Barberouſſe avec une eſcadre formidable : que les Turcs & les François ayant aſſiégé conjointement la ville de Nice, & s'en étant rendu maîtres par compoſition, avoient, contre la foi donnée, livré cette ville aux flammes, enchaîné ſur leurs galeres ſes malheureux ſujets : qu'ils avoient aſſiégé le château, & qu'ils auroient fait le même traitement à la garniſon, ſi les ſecours de l'empereur & du pape n'étoient arrivés aſſez à tems pour leur arracher cette proie : que le péril n'étoit que différé, puiſque les Turcs étoient toujours à Toulon, & reviendroient, ſelon toutes les apparences, dès la fin de l'hiver : qu'il ſupplioit donc l'aſſemblée de prendre en conſidération l'injuſtice qui lui avoit été faite, l'affreuſe pauvreté où il étoit réduit, & l'indiſpenſable néceſſité de faire paſſer promptement de puiſſans ſecours en Italie, ſi l'on vouloit préſerver cette contrée du joug des Infidèles. AN. 1544.

Le roi de France prévoyant qu'il ſeroit particulièrement queſtion de lui

AN. 1544. dans cette diète, voulut y adresser de son côté, une ambassade composée du cardinal du Bellai, évêque de Paris, du président Olivier & d'Africain de Mailli, bailli de Dijon. Ils s'avancerent jusqu'à Nanci; mais comme les lettres de convocation excluoient de cette assemblée les partisans & les alliés des François, ils craignirent que leur caractere ne les mît pas à couvert d'une insulte qui rejailliroit sur la couronne, & ils eurent la sage précaution de se faire précéder par un héraut chargé de remettre aux électeurs & aux princes les lettres du roi, & de demander un sauf-conduit pour ses ambassadeurs. Le héraut fut conduit au logis de Grandvelle, qui s'étant fait rendre compte de l'objet de sa mission, & l'ayant forcé de lui remettre toutes les lettres dont il étoit porteur, le tint quatre jours enfermé dans une chambre, sans lui permettre de parler à personne; après quoi, il lui remit les lettres du roi toutes cachetées, & lui dit, le visage enflammé de colere, qu'il avoit mérité la mort pour avoir mis le pied sur les terres de l'Empire au nom d'un prince qui ne devoit plus jouir du droit des gens, depuis

qu'il avoit foulé aux pieds tous les droits des nations & trahi la république chrétienne, en s'associant avec les Infidèles : qu'il s'en retournât donc sans regarder derriere lui, & rendît grace à la clémence de l'empereur qui vouloit bien lui pardonner cette premiere faute, à condition qu'il disparût promptement & qu'il ne revînt pas, parce qu'autrement rien ne le sauveroit de la potence. Le héraut rapporta aux ambassadeurs cette dure réponse. Le duc de Lorraine, auquel ils ne purent se dispenser d'en faire part, parut si effrayé des menaces de l'empereur, si allarmé pour lui-même, qu'ils partirent dès la nuit suivante, & regagnerent, comme des fugitifs, la frontiere du royaume. Arrivés en lieu de sûreté, ils publierent le discours qu'ils se proposoient de tenir devant la diète, & qu'ils avoient eu la précaution de faire imprimer d'avance, afin d'en répandre un grand nombre d'exemplaires à leur retour. Il portoit en substance qu'il y avoit une absurdité manifeste à supposer que le roi eût eu la moindre intention de nuire au corps Germanique, puisqu'il ne le pouvoit sans se faire du mal à lui-même : qu'il y

AN. 1544. avoit entre les François & les Allemands une fraternité antique, des rapports de ſympathie, des alliances héréditaires, en un mot, tous les liens que la nature a formés pour unir entr'eux les hommes & les nations : que n'ayant jamais reçu des princes de l'Empire que des preuves d'intérêt & d'amitié, il ne s'imaginoit pas qu'il leur eût jamais donné aucun motif de ſe plaindre ou de ſe défier de ſon voiſinage : que ceux qui l'accuſoient d'avoir armé les Turcs contre les Chrétiens, étoient les premiers & les uniques auteurs de cette guerre déſaſtreuſe, puiſqu'ils ne pouvoient diſconvenir qu'en voulant, contre toute juſtice & à quelque prix que ce fût, détrôner le roi de Hongrie, ils avoient réduit ce prince infortuné à recourir à la protection des Infidèles, & qu'en attaquant Tunis, ſans qu'il en réſultât aucun avantage réel pour la chrétienté, ils avoient dû prévoir qu'ils s'expoſoient à de fâcheuſes repréſailles ; qu'après ces défis imprudens & le refus qu'ils avoient fait des ſecours qu'en qualité de roi très-chrétien il leur avoit ſouvent offerts, ils ne devoient imputer qu'à eux-mêmes les défaites,

la honte & les pertes qu'ils avoient ſouffertes : que Barberouſſe ne s'étoit avancé ſur la côte de Gênes que pour ſe venger de Doria ſon ennemi perſonnel : que n'ayant pu le joindre, il avoit pris ſur lui d'aſſiéger la ville de Nice : que les François n'ayant pu l'en détourner, avoient cru devoir ſe joindre à lui, afin de s'emparer de la place, ſi elle étoit priſe d'aſſaut, & d'empêcher que les Turcs n'y formaſſent un établiſſement : qu'à la vérité, Polin, ambaſſadeur de France à Conſtantinople, avoit profité de cette occaſion pour s'en revenir ; mais que ſa préſence, loin d'avoir été préjudiciable aux Chrétiens, leur avoit été très avantageuſe, puiſqu'il avoit eu aſſez d'aſcendant ſur l'eſprit des chefs pour réprimer, pendant toute la traverſée, l'ardeur naturelle des Turcs pour le brigandage : qu'enfin, le roi ne prétendoit point nier qu'il n'eût avec Soliman un traité de commerce tel à-peu-près que la Pologne & Veniſe en entretenoient depuis des ſiècles, avec cette même puiſſance, ſans qu'il en fût réſulté aucun inconvénient à la république chrétienne : que, quand bien même ce traité renfermeroit quelque

AN. 1544.

AN. 1544 chose de plus, on ne pourroit lui en faire un crime, sans envelopper dans la même condamnation David, Salomon, les Machabées, Constantin, Théodose, & deux grands personnages encore vivans, qui avoient ardemment desiré & qui peut-être sollicitoient en ce moment un pareil traité à des conditions deshonorantes : que le roi étoit vivement touché des maux qui affligeoient la république chrétienne : qu'il desiroit la paix & qu'elle seroit bientôt rétablie, si les électeurs & princes pouvoient déterminer l'empereur à restituer le patrimoine des enfans de France : que les électeurs & princes avoient droit de connoître de cette querelle, puisqu'il s'agissoit d'un fief de l'Empire, & que les deux investitures accordées à Louis XII. par Maximilien, avoient été rédigées de concert avec eux : qu'il n'en demandoit que le renouvellement ou l'exécution, & qu'à ce prix, il contribueroit de toute sa puissance à garantir l'Allemagne & l'Italie de toute invasion.

Ce discours, dont on ne manqua pas de faire parvenir un grand nombre de copies à Spire, n'y produisit aucun effet. Loin de paroître flattés de la

ſorte de déférence que leur témoignoit un grand roi, en les conſtituant arbitres de ſa querelle, les princes ne s'offenſerent point, ou du-moins ils ne porterent aucune plainte de l'injure perſonnelle que leur faiſoit l'empereur, en interceptant & en renvoyant, ſans leur aveu, des lettres qui leur étoient adreſſées. Les proteſtans, ſans ſonger qu'ils n'étoient que tolérés, que bientôt peut-être ils ſeroient dans le cas d'implorer la protection du monarque avec lequel on cherchoit à les brouiller ouvertement ne ſe montrerent pas moins paſſionnés que les Catholiques. Les François furent déclarés ennemis publics; & l'on enjoignit aux magiſtrats de punir de mort quiconque s'enrôleroit pour le ſervice de cette couronne. On adreſſa enſuite des lettres au pape pour le remercier des ſecours qu'il avoit envoyés à Nice, & le ſupplier de ne point épargner les tréſors de l'Egliſe dans une occaſion où il s'agiſſoit de préſerver la république chrétienne dont il étoit le pere, du joug des Infidèles: aux cantons, tant catholiques que proteſtans, pour leur reprocher de contribuer aux malheurs de leurs freres en permettant à leur jeuneſſe de s'enrôler

AN. 1544.

AN. 1544. pour le ſervice d'un prince qui s'étoit déclaré l'ennemi public par l'alliance impie qu'il avoit contractée avec les Turcs ; ils les exhortoient à rappeller promptement leurs troupes qui auſſi-bien devoient rougir de ſe trouver dans un camp où l'on invoquoit Mahomet : aux Vénitiens, pour les engager à ſe joindre à la confédération générale, en leur remontrant, d'une part, l'intérêt qu'ils avoient d'empêcher que les Turcs ne formaſſent un établiſſement en Italie, & de l'autre, la facilité qu'ils trouveroient à recouvrer promptement leurs anciennes poſſeſſions dans le Levant.

Le pape répondit qu'il continueroit de veiller à la conſervation de Nice, mais qu'on ne devoit attendre de lui que des ſecours proportionnés à ſa foibleſſe, puiſque perſonne n'ignoroit combien les revenus du ſaint-ſiege étoient diminués par la défection d'une portion conſidérable de la chrétienté : que depuis qu'il étoit monté ſur la chaire de S. Pierre, il n'avoit laiſſé paſſer aucune année ſans envoyer en Hongrie, ſoit des troupes, ſoit des ſommes conſidérables : qu'il avoit contribué aux deux expéditions en Afrique, envoyé

de fréquentes légations & entrepris lui-même de longs voyages toutes les fois qu'il s'étoit agi de prévenir une rupture entre les souverains, ou de ménager une réconciliation : que deux ans s'étoient écoulés depuis qu'à la priere de l'empereur & par condescendance pour les membres de l'Empire, il avoit convoqué à Trente, ville d'Allemagne, un concile général pour réformer les abus qui pourroient s'être glissés dans la discipline de l'Eglise; étouffer les disputes qui altéroient la charité chrétienne; concilier les intérêts des princes & prendre en commun des mesures contre les incursions des Infidèles : qu'il y entretenoit à grands frais des légats, sans qu'aucun prince, qu'aucun Etat chrétien, eût prêté l'oreille à sa voix, se fût mis en devoir de le seconder : qu'une république touchoit à sa ruine, lorsque chaque citoyen, indifférent pour la chose publique, ne s'occupoit que de son intérêt personnel : que comme ils lui avoient recommandé la conservation de Nice, il leur recommandoit la conservation de la république chrétienne dont le salut dépendoit en grande partie des délibérations qu'ils alloient prendre : An. 1544.

que les diſcordes des princes & des rois avoient ouvert la porte à l'héréſie : que l'héréſie avoit frayé aux Turcs la route de la Hongrie & de l'Italie : qu'il falloit donc, à l'exemple des habiles médecins, détruire le principe du mal, en travaillant ſérieuſement, & ſans eſprit de parti, à réconcilier les princes & les peuples, afin qu'unis d'intérêt, ils dirigeaſſent leurs efforts vers un but commun : qu'autrement, il ne falloit pas ſe flatter qu'on pût ſauver ni la ville de Nice, ni aucune autre contrée de la chrétienté : que toutes ſe trouveroient ſucceſſivement accablées des mêmes calamités, & tomberoient au pouvoir des Infidèles.

AN. 1544.

Les Suiſſes répondirent que leurs colonels & leurs capitaines, qu'ils avoient interrogés ſéparément & à pluſieurs repriſes, n'avoient ſu ce qu'on vouloit leur dire par rapport aux Turcs : qu'ils n'en avoient apperçu aucun en France & n'avoient point entendu dire qu'il dût en arriver : que le roi de France ſe plaignoit qu'on eût refuſé d'entendre à la diète de Spire ſes ambaſſadeurs qui alloient porter des paroles de paix & détruire les calomnies

dont on noirciſſoit ſa réputation : que ce procédé ne leur paroiſſoit ni bon ni honnête : que quelques cantons, comme on le ſavoit, s'étoient obligés par des traités à fournir au roi de France des corps de milice toutes les fois qu'il leur en demandoit : que les autres, ſans s'être impoſé la même obligation, vivoient en bonne intelligence avec lui, & n'avoient, ainſi que beaucoup de contrées de l'Allemagne, aucun moyen d'empêcher ceux de leurs ſujets qui manquoient d'occupation chez eux, d'aller chercher du ſervice chez leurs voiſins : qu'ils penſoient donc que ce qu'on avoit de mieux à faire, étoit d'écouter les ambaſſadeurs François & de travailler à un traité de paix : que ſi l'on jugeoit qu'ils puſſent en accélérer la concluſion, ils s'y employeroient volontiers.

AN. 1544.

Les Vénitiens, plus allarmés que les Suiſſes, parce que plus près du danger ils avoient infiniment plus à gagner ou à perdre, délibéroient ſur le parti qu'ils devoient prendre ; & quoiqu'ils ſe fuſſent trouvés réduits, deux ans auparavant, à mendier, pour ainſi dire, une trève qu'on leur avoit vendue bien cher, peut-être auroient-ils fini par la

rompre, si le roi, qui n'ignoroit pas combien leur adhésion fortifieroit le parti de l'empereur, ne leur eût adressé un habile négociateur. Jean de Montluc, évêque de Valence, qui ne pouvoit leur en imposer sur la nature des engagemens du roi avec le grand-seigneur, après avoir excusé, le mieux qu'il étoit possible, un traité qui, après tout, n'avoit rien de répréhensible que les motifs qu'on lui prêtoit malicieusement, fit si bien valoir la conduite pleine d'égards que Barberousse avoit tenue en côtoyant les domaines de la république; montra si clairement le danger présent dont l'ambition effrénée & l'énorme puissance de Charles-Quint menaçoient toutes les puissances de l'Europe, & particuliérement la république, qu'il parvint sinon à leur faire approuver la conduite du roi son maître, du-moins à les retenir dans la neutralité.

AN. 1544.

Ainsi l'empereur ne retira aucun avantage de ses avances vis-à-vis des puissances d'Italie : les Allemands l'en dédommagerent. Les protestans, séduits par ses caresses, & se confiant trop légérement sur des promesses d'autant plus magnifiques qu'il n'avoit pas intention

intention de les obſerver, ne ſe montrerent ni moins ardens, ni moins déſintéreſſés que les Catholiques. Les ſecours furent ſi abondans, qu'après s'être réſervé une armée de cinquante mille combattans, l'empereur put encore faire parvenir au marquis de Guaſt des troupes qu'on jugeoit ſuffiſantes pour chaſſer en quelques ſemaines les François du Piémont & les pourſuivre juſqu'au cœur du royaume : d'un autre côté, le roi d'Angleterre, qui dans le partage qu'on avoit déja fait de nos provinces, devoit avoir la portion la plus conſidérable, ne voulant ni ſe montrer inférieur en puiſſance, ni avoir obligation à ſon aſſocié, levoit une armée de terre de cinquante mille combattans & équipoit une flotte qui devoit répandre la terreur dans toutes les provinces maritimes. Il pouvoit aiſément fournir à cette dépenſe par la précaution qu'il avoit eue de groſſir ſon épargne des tréſors & des vaſes ſacrés des abbayes, des communautés, des colléges & des hopitaux, qu'il avoit détruits dans toute l'étendue de ſon royaume. AN. 1544.

AN. 1544.

Etat des finances : aliénation des domaines : création de nouveaux offices.

Regiſt. du parlement.

D. Vaiſſette, hiſt. de Languedoc.

Bouchet, hiſt. d'Aquitaine.

François, au contraire, ſur qui ſeul alloient fondre tant de forces réunies, ſe trouvoit tout-à-la-fois épuiſé par les frais des deux campagnes précédentes, & réduit à n'oſer augmenter les impôts. La taille fixée d'abord à douze cent mille livres pour l'entretien des compagnies d'ordonnance, ſe trouvoit portée à plus de quatre millions, parce qu'en effet, le nombre de ces compagnies avoit plus que doublé : cet impôt ſe payoit par les habitans des campagnes. Après l'établiſſement des légions, le roi avoit établi ſur les habitans des villes un autre impôt permanent ſous le nom de *paie de cinquante mille hommes*. Le produit des gabelles s'étoit accru par l'acceptation que le roi avoit faite, en retirant ſon dernier édit, d'une contribution de vingt ſols par muid de ſel, payable par tous les propriétaires des marais ſalans. Les traites foraines, qui ne montoient auparavant qu'à ſix ou ſept mille livres, ainſi qu'on a dû l'obſerver dans le procès du chancelier Poyet, ſe trouvoient portées à cent mille écus : les décimes ſur le clergé ſe percevoient réguliérement ; & cependant tous ces impôts, avec quelque économie qu'ils

fussent administrés, ne répondoient qu'à peine aux dépenses courantes, parce qu'au lieu de quinze cens lances & de la milice des francs archers, qui ne coûtoit rien au roi, mais qui molestoit le peuple, & qu'on avoit tenté, sous le règne précédent, de remplacer par des compagnies éphémères d'avanturiers, on s'étoit trouvé forcé d'entretenir trois armées toujours sur pied. Les immenses préparatifs des ennemis obligeoient d'augmenter encore le nombre des troupes; & cependant on couroit risque, en augmentant les impôts ordinaires dans la même proportion, d'en tarir absolument la source: il fallut donc recourir aux expédiens. Une partie considérable des domaines de la couronne étoit devenue le patrimoine de quelques maisons particulieres. Le roi, par de premieres lettres-patentes, les retira tous, à la réserve des appanages des princes du sang; & par de secondes lettres, il les aliéna de nouveau, d'abord au denier dix, sur le prix des baux, ensuite au denier douze; mais comme cette marchandise trop décriée attiroit peu d'acheteurs, il fallut se résoudre à en proposer une autre beaucoup plus at- AN. 1544.

traÿante pour les François, mais en
AN. 1544. revanche, infiniment plus préjudiciable à l'Etat. On créa quatre charges de maîtres des requêtes, une chambre dans le parlement de Paris, sous la dénomination de *chambre du conseil*; une chambre des requêtes dans tous les autres parlemens du royaume, sur le modèle de celle qui se trouvoit anciennement établie dans le parlement de Paris, des bailliages ou des sénéchaussées dans un grand nombre de villes du second ordre qui s'en étoient passées sans inconvénient jusqu'alors. Tous ces nouveaux officiers de justice jurerent qu'ils n'avoient rien donné ni promis pour obtenir leurs charges, *outre le prêt qu'ils avoient fait au roi à leur corps défendant pour subvenir à ses affaires*. On publia le ban & l'arriere-ban dans toutes les provinces du royaume; mais comme une grande partie des fiefs se trouvoit dès-lors occupée, ou par des gentilshommes si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi se procurer une armure de chevalier, ou par des roturiers qui n'avoient pas le droit de la porter, ou enfin par des ecclésiastiques à qui le service militaire étoit défendu, on permit aux premiers d'ac-

quitter personnellement le service de leur fief dans l'équipage de fantassins, en se faisant accompagner de deux de leurs serviteurs ou vassaux, dont l'un seroit armé d'une pique, & l'autre, d'une arquebuse ; & aux autres, de se racheter de ce devoir, moyennant une somme suffisante pour l'entretien d'un chevalier ou d'un écuyer, selon la nature du fief qu'ils possédoient. Toute cette noblesse dut se former, autant qu'il seroit possible, en compagnies de trois cens hommes chacune, qui serviroient à leurs dépens, pendant trois mois, dans l'intérieur du royaume, & pendant quarante jours seulement, hors des limites : si le roi vouloit les conserver au-delà de ce terme, il ne le pourroit qu'en leur assignant une paye. Comme on ignoroit de quel côté tomberoit l'effort des ennemis, & qu'il y avoit un danger manifeste à dégarnir aucune des provinces limitrophes ou maritimes, on résolut, dans le conseil, de se tenir par-tout sur la défensive, & de ne point livrer de batailles, tant qu'il resteroit un moyen de l'éviter.

AN. 1544.

Dans le tems même qu'on prenoit cette résolution, le comte d'Enghien,

Délibération du con-

AN. 1544

seil sur les affaires du Piémont.

Mém. de Montluc.

gouverneur du Piémont, députoit à la cour Blaise de Montluc, frere de l'évêque de Valence, pour solliciter & la paye de ses troupes à qui il étoit dû quatre mois de solde, & la permission de livrer bataille, parce que les affaires en étoient au point qu'il n'y avoit plus qu'une victoire éclatante qui pût conserver cette province à la France. Depuis son arrivée au-delà des monts, il s'étoit attaché à bloquer si étroitement la ville de Carignan, qu'il n'y étoit entré aucune espèce de munitions; & il touchoit au moment de la réduire, lorsqu'il apprit que le marquis de Guast, ayant reçu un renfort considérable, s'avançoit avec des forces bien supérieures aux siennes, pour la dégager. Il falloit donc nécessairement ou se retirer, ou marcher à sa rencontre. En prenant le premier parti, on perdoit non-seulement toute espérance de recouvrer jamais Carignan, mais on n'avoit point d'autre parti à prendre que d'évacuer la province & & de se retirer promptement en-deçà des Alpes, parce que l'on ne pouvoit raisonnablement songer à laisser des garnisons dans des places lointaines où il n'y avoit ni munitions, ni aucun

moyen de s'en procurer : en adoptant le ſecond, on ne devoit pas déſeſpérer de battre l'ennemi ; & dans le cas même où l'on ſeroit battu, on lui feroit acheter ſi cher cet avantage, qu'il ſe trouveroit hors d'état de rien entreprendre de conſidérable pendant tout le reſte de la campagne. Le roi ſentit la force de ces raiſons ; mais n'oſant prendre ſur lui de contrevenir à un plan arrêté, après une mûre délibération, il fit aſſembler le conſeil où Montluc eut la permiſſion d'entrer. Après la lecture de la lettre du comte d'Enghien, le comte de Saint-Pol, doyen des princes du ſang, parla fort au long du danger où l'Etat alloit ſe trouver expoſé par l'invaſion prochaine de l'empereur & du roi d'Angleterre ; du découragement & de la conſternation que la nouvelle d'une défaite, dans une pareille conjoncture, jetteroit dans tous les eſprits ; de la facilité qu'elle donneroit au marquis de Guaſt de pénétrer ſans obſtacle dans les provinces méridionales du royaume, tandis que toutes les forces qu'on pourroit raſſembler, ſuffiroient à peine pour réſiſter aux Allemands & aux Anglois. Balançant enſuite les avantages

AN. 1544.

S 4

AN. 1544. qu'on pouvoit se promettre de la victoire la plus complette, avec les inconvéniens qu'il venoit de détailler, il conclut que puisque le salut du royaume étoit un objet infiniment plus intéressant que la conservation du Piémont, il falloit rejetter la demande de son neveu, & lui ordonner de nouveau de ne songer qu'à contenir, aussi long-tems qu'il seroit possible, l'armée du marquis de Guast au-delà des monts, d'abandonner sans regret les places qu'il verroit ne pouvoir défendre, de gagner du tems & de se ménager une retraite. L'amiral d'Annebaud se rangea du même sentiment qu'il appuyoit par de nouvelles raisons, tandis que Montluc, forcé de se taire, se tordoit les bras, se mordoit les lèvres & s'agitoit comme un furieux. Encouragé par les gestes du Dauphin, qui se tenoit derriere le fauteuil du roi, il osa interrompre le grand écuyer Galiot de Genouillac; mais on lui imposa silence, & il fallut qu'il se fît violence jusqu'à ce que tout le monde eût opiné. La demande du comte d'Enghien fut rejettée à l'unanimité des voix; car le Dauphin n'assistoit au conseil que pour s'instruire,

& n'étoit point consulté. Avant que de rien statuer, le roi permit à Montluc de s'expliquer : alors se voyant écouté, il fit un détail exact des compagnies que le roi avoit dans le Milanès, nomma les capitaines qui presque tous s'étoient signalés par quelque action de bravoure ; parla avec enthousiasme de la discipline & de la résolution des soldats, & sur-tout des vieilles bandes Gascones dont il partageoit le commandement ; il peignit avec des couleurs fortes l'amertume & le désespoir qu'on alloit verser dans l'ame de ces braves gens, en leur annonçant que leurs services passés, que tant de rencontres où fort inférieurs à leurs ennemis, il les avoient si complettement battus, n'avoient pu inspirer au roi ni à ses ministres assez de confiance pour leur permettre de s'éprouver encore contre ces mêmes ennemis ; la consternation que la retraite honteuse à laquelle on paroissoit vouloir les condamner, & qui, de quelque maniere qu'on s'y prît, auroit l'air d'une déroute, jetteroit dans le cœur de tous les François ; le tort qu'elle feroit au roi & à la nation dans les cours d'Italie, accoutumée à se ranger AN. 1544.

AN. 1544. du côté du plus fort. Oppoſant enſuite à ce triſte tableau la peinture de l'allégreſſe & des tranſports que produiroit dans l'armée la permiſſion qu'il ſollicitoit, & bientôt emporté par ſon imagination ſur le champ de bataille, jettant de tous côtés des regards menaçans, trépignant des pieds, s'excrimant à droite & à gauche, il mit tant de vérité, tant de chaleur dans ſon diſcours, que tous les vieux guerriers qui formoient le conſeil, partagerent ſon enthouſiaſme. Le roi, qui avoit tenu ſes regards fixement attachés ſur lui tant qu'il avoit parlé, les tourna ſur le comte de Saint-Pol, d'un air inquiet, & qui diſoit aſſez ce qui ſe paſſoit au fond de ſon cœur. » Quoi » donc, monſieur, lui dit le comte, pou» vez-vous bien vous arrêter aux pro» pos de ce fol enragé qui ne veut que » batailler ſans ſe mettre en peine des » ſuites ? Foi de gentilhomme, ré» pondit le roi, Montluc dit des rai» ſons qui méritent d'être examinées; » Qu'en penſe l'amiral ? Tout ce que » je puis dire à votre majeſté, répondit » Annebaud, c'eſt que Montluc ne vous » en a point impoſé dans le compte » avantageux qu'il vient de vous ren-

» dre de l'armée de Piémont ; je con- AN. 1544.
» nois les capitaines & les soldats
» pour les avoir quelque tems com-
» mandés, & j'ose vous garantir, sur
» ma vie & sur mon honneur, que
» si vous leur accordez la permission
» qu'ils demandent, ils se battront en
» gens de cœur. Seront-ils vainqueurs
» ou vaincus ? Il n'y a que Dieu qui
» le sache : adressez-vous à lui, & fai-
» tes ce qu'il vous inspirera «. Alors
le roi posant son bonnet sur la table,
joignant les mains & levant les yeux au
ciel, » pere des lumieres, dit-il, inspire-
» moi donc le parti que je dois sui-
» vre pour l'exaltation de ton nom &
» le salut de mon peuple «. Après être
resté un moment enséveli dans une
profonde méditation, *qu'ils combat-
tent*, s'écria-t-il, *qu'ils combattent* ; se
levant ensuite de sa chaise & s'appuyant
sur Montluc, » mon ami, lui dit-il,
» recommande-moi à mon cousin d'En-
» ghien, & rapporte-lui fidèlement
» tout ce que tu viens d'entendre ;
» parle en mon nom à tous les capi-
» taines, & fais-leur bien comprendre
» qu'il n'y a que l'entiere confiance
» que j'ai en leur bravoure & en leur
» expérience, qui ait pu me déterminer,

» contre l'avis du conseil, à leur ac-
An. 1544. » corder la permission de hasarder une » bataille dans une conjoncture si me- » naçante ; que le salut du royaume » est entre leurs mains, & que le mo- » ment est arrivé de montrer l'amour » qu'ils ont pour moi : je vais donner » ordre qu'on leur fasse passer de l'ar- » gent. Fol enragé, lui dit d'un visage » riant le comte de Saint-Pol, tu vas » être cause du plus grand bonheur » ou du plus grand malheur qui puisse » arriver à la France. Monseigneur, » lui répondit Montluc, laissez-nous » faire, & soyez sûr que les premieres » nouvelles que vous recevrez d'Italie, » vous apprendront que nous les aurons » tous fricassés & en mangerons, si nous » voulons «.

Bataille de Cérisolles.

Montluc. La Vieuville. Brantome. Ferron. Du Bellai. P. Jov.

S'élançant ensuite de la chambre du conseil, il traversoit à grands pas les appartemens, lorsqu'il apperçut dans le vestibule un groupe de jeunes seigneurs, qui ayant appris l'objet de la délibération, en attendoient avec impatience le résultat : *Bataille*, leur cria-t-il en bondissant de joie, *bataille, que ceux qui veulent en tâter, se dépêchent*. Tous coururent mettre ordre à leur équipage : les uns obtinrent la

permiſſion de ſe rendre en Piémont ; les autres partirent ſans congé. Parmi ces braves, étoient Dampierre, de la maiſon de Clermont-Tonnerre ; Saint-André & la Châteigneraie, rivaux de gloire & gentilshommes de M. le Dauphin ; les deux freres Coligni & Dandelot, Jarnac, le vidame de Chartres, Saint-Amand, de la maiſon de Rochechouard ; la Vieuville, les deux Bonivet, Bourdillon, d'Eſcars, les deux Genlis, Rochefort, Luzarches, Warti, Leſſigni, la Hunaudaie, fils unique de l'amiral d'Annebaud, & d'Aſſier, fils du grand écuyer Galiot de Genouillac. Son pere, qui, tant que l'âge l'avoit permis, avoit fait gloire d'affronter les dangers, ſentit, pour la premiere fois, la crainte entrer dans ſon cœur : un ſecret preſſentiment l'avertiſſoit de la mort de ce fils, le ſoutien & l'honneur de ſa vieilleſſe. Après avoir tenté inutilement tous les moyens de le retenir auprès de lui, *vas donc, malheureux*, lui dit-il en l'arroſant de ſes larmes ; *vas chercher la mort en poſte ; je ne te reverrai plus.* L'exemple de ces jeunes ſeigneurs entraîna près de mille gentilshommes, parmi leſquels on diſtingua Boutieres, qui n'écoutant que le beſoin de la

AN. 1544.

patrie, venoit obéir dans un pays où
AN. 1544. il avoit commandé quelques mois auparavant. Le comte d'Enghien, sentant toute la noblesse de ce procédé, lui déféra la place la plus honorable de l'armée après celle qu'il remplissoit lui-même. Trois jours après l'arrivée de ces volontaires, on reçut des avis certains de l'approche du marquis de Guast. Quoiqu'il conduisît une armée beaucoup plus forte que celle des François, il ne cherchoit encore qu'à jetter un convoi dans Carignan. Le comte d'Enghien marcha promptement au-devant de lui, & rangea son armée en bataille sur les hauteurs de Cérisolles. Après l'avoir attendu inutilement pendant quatre heures, & avoir perdu, par trop de circonspection, une occasion favorable de le battre, avant que toutes ses troupes fussent arrivées, il se retira tristement à Carmagnole, afin de donner à ses soldats quelques momens de repos qu'une marche forcée & une chaleur excessive rendoient
14 d'Avril. nécessaires; il en partit une heure avant le jour, pour aller reprendre son premier poste; mais il le trouva déja occupé par l'ennemi qui joignoit dès-lors à la supériorité du nombre l'avan-

tage du terrein. Cette vue, loin d'abbatre les François, enflamma leur ardeur. Enghien cédant à leurs cris, les rangea promptement en bataille : il donna au vieux Boutieres le commandement de l'aile droite, composée de quatre-vingt lances, de trois mille hommes d'infanterie conduite par de Taix, & d'un corps nombreux de cavalerie légére qui obéissoit à de Termes. Il se mit au centre avec deux cens lances, presque tous les volontaires arrivés de la cour, quatre mille fantassins des vieilles bandes Gascones, & quatre mille Suisses. L'aile gauche fut confiée à Dampierre ; elle consistoit en quatre mille fantassins du comté de Gruyeres, enclavé dans la Suisse ; trois mille Italiens & quatre ou cinq cens archers à cheval. On plaça huit pièces de canon à la tête du bataillon des Suisses, & un pareil nombre devant les rangs des soldats de Gruyeres que l'on confondoit avec les Suisses, quoiqu'ils n'en eussent pas la valeur. Martin du Bellai & Monneins firent les fonctions d'aides de camp. On avoit détaché Montluc & quelques autres capitaines avec sept ou huit cens arquebusiers pour se jetter, en qualité d'enfans perdus, à

la tête des batailles, & amuser l'ennemi pendant que le général achevoit
AN. 1544. ses dispositions ; car celles du marquis de Guast étoient plus avancées. A sa gauche, qui répondoit à la droite des François, étoit le prince de Salerne avec dix mille fantassins Napolitains, & huit cens chevaux Florentins, conduits par Rodolphe Baglioné : au centre, le marquis commandoit un pareil nombre de chevaux, & avoit un corps de dix mille lansquenets aux ordres d'Alisprand de Mandruce, frere de l'évêque de Trente. A la droite, qui répondoit à la division de Dampierre, étoit dom Raimond de Cardonne avec six mille hommes des vieilles bandes Espagnoles ou Allemandes, & huit cens chevaux conduits par le prince de Sulmone, fils du fameux Charles de Lannoi. Le marquis, qui avoit mis au centre ou à sa droite ce qu'il avoit de meilleures troupes, couvrit son aile gauche, qu'il avoit placée sur les hauteurs, de toute son artillerie, d'où il foudroyoit en liberté l'armée Françoise, & il recommanda expressément au prince de Salerne de rester immobile dans ce poste jusqu'à ce qu'il lui envoyât dire d'avancer. Le

combat commença par les arquebusiers, ou enfans perdus, des deux partis, qui se battirent par pelotons pendant quatre heures, tantôt pour gagner un poste, tantôt pour le recouvrer, avançant ou reculant, selon qu'ils se trouvoient ou plus forts ou plus foibles, sans que les deux armées s'ébranlassent pour les soutenir. A la fin, le marquis voyant qu'il ne pouvoit attirer à lui les François, partit à la tête de ses huit cens chevaux, & entraîna les dix mille lansquenets qui formoient le centre de son armée. De Tais s'avançoit pour le recevoir, lorsque du Bellai s'étant apperçu que ce mouvement découvroit le flanc des Suisses, le força de retourner à son premier poste. Dès que le marquis & les Allemands se furent assez avancés pour masquer leur artillerie, les Suisses & les bandes Gascones, qui s'étoient tenus ventre à terre, se leverent, & se serrant les uns contre les autres pour ne former qu'un bataillon épais & solide, ils tomberent en masse sur les Allemands, & eurent bientôt sur eux un avantage sensible; car les Allemands combattoient avec de longues piques qu'ils tenoient par le bout, au lieu

AN. 1544.

AN. 1544. que les Suisses & les Gascons les portoient plus courtes & les tenoient par le milieu. Tandis que ces deux corps redoutables s'acharnoient l'un sur l'autre, Boutieres s'appercevant que les Allemands lui prêtoient le flanc, se détacha de l'aile droite avec sa gendarmerie, & les foulant sous les pieds de ses chevaux, il perça deux fois, de part en part, le bataillon qu'il mit dans une horrible confusion. Baglioné, avec ses huit cens chevaux Florentins, s'avançoit du côté que le départ de Boutieres laissoit vuide : de Termes, qui l'observoit, s'élança sur lui, culbuta, du premier choc, cette cavalerie Italienne & la renversa sur l'infanterie du prince de Salerne; mais emporté par sa vivacité, & ne regardant pas s'il étoit suivi, il alla s'enfermer presque seul au milieu de ce bataillon, fut renversé de cheval & arrêté prisonnier. Le prince de Salerne, content de rétablir l'ordre dans sa troupe, resta immobile dans son poste, parce qu'il n'avoit point encore reçu ordre d'avancer. La victoire commençoit à se déclarer pour les François au centre & à l'aile droite; mais il n'en étoit pas de même à la gauche. A la vérité,

Dampierre, avec ſa cavalerie, venoit de mettre en fuite l'eſcadron du prince de Sulmone; mais les faux Suiſſes, ou ſoldats de Gruyeres, & les Italiens n'oſant ſoutenir le choc des vieilles bandes Eſpagnoles & Allemandes, lâcherent le pied & prirent honteuſement la fuite, à la réſerve des officiers & d'une poignée d'hommes déterminés qui continuerent de ſe battre en retraite. En vain le comte d'Enghien, qui avoit quitté le centre pour ſe rapprocher de cette troupe timide, entreprit-il, avec ſa gendarmerie, de percer ce redoutable bataillon, comme Boutieres avoit percé celui des Allemands. Il perdit, en deux charges conſécutives, l'élite de ſes braves, ſans pouvoir retarder la marche de l'ennemi. Ne ſachant point encore ce qui s'étoit paſſé aux deux autres diviſions, il crut la bataille perdue; & réſolu de ne point ſurvivre à cette défaite, il ne ſongeoit plus qu'à vendre chérement ſa vie, lorſqu'il vit arriver du centre des corps de cavalerie à ſon ſecours. Les Gruyériens eux-mêmes, honteux de leur fuite, revinrent ſe former derriere leurs officiers qui combattoient encore. Les bandes Eſpagnoles & Allemandes, qui commen-

çoient à chanter victoire, s'appercevant
AN. 1544. que personne ne répondoit à leurs cris, firent alte un moment pour considérer ce qui se passoit autour d'eux. Voyant accourir un grand nombre d'ennemis & personne à leur secours, & craignant de se trouver bientôt enveloppées, elles se replierent, mais toujours en ordre de bataille & sans perdre leurs rangs. D'Enghien, déja sûr de la victoire, couroit à bride abbatue pour leur couper la retraite, lorsqu'un gentilhomme saisissant la bride de son cheval, *prince*, lui cria-t-il, *souvenez-vous de Ravenne & de Gaston de Foix : eh bien*, répondit-il, *qu'on fasse donc aussi retirer la Châteigneraie & Saint-André.* On alla effectivement les arracher du front du bataillon, & l'on attacha promptement à la queue & aux flancs les Suisses & les Gascons qui ne lâcherent point prise pendant plus d'un mille de chemin. Les Suisses, qui se souvenoient du traitement qu'ils avoient reçu des Espagnols à Montdévis, s'animoient à la vengeance en criant Montdévis, & massacroient impitoyablement tout ce qui tomboit entre leurs mains. La troupe seule du prince de Salerne échappa, sans aucune perte, à cette

effroyable boucherie, parce qu'elle n'avoit point combattu, attendant toujours un ordre du général qui l'avoit oubliée, ou qui se trouvant légérement blessé dès le commencement de l'action, n'avoit songé qu'à se mettre en sûreté. Voyant le reste de l'armée en déroute, elle fuit par un chemin détourné. On évalua la perte des ennemis à quinze mille hommes, parmi lesquels on comptoit dom Raimond de Cardonne, Mendoce, Charles de Gonzague & Alisprand de Mandruce : celle des François ne passa gueres deux cens, parmi lesquels on regretta particulièrement d'Assier, fils unique du grand écuyer; Saint-Amand, la Mole, le baron d'Oin, Monsallais, Glaive, Fervaques & Courcelles. On gagna quatorze pièces d'artillerie, la caisse militaire de l'armée, la vaisselle d'argent du marquis de Guast & des principaux officiers, six ou sept mille cuirasses & le convoi qu'ils se proposoient d'introduire dans Carignan. Parmi les bagages, on fut étonné de trouver plusieurs charriots chargés de chaînes & de menottes. Le marquis les avoit fait fabriquer à Milan, & les montrant aux dames, il avoit promis

AN. 1544.

AN. 1544. de les faire ſervir à leur amener ce jeune fou d'Enghien & tous ces jolis François qu'il envoyeroit bientôt après dans cet équipage ſervir ſur les galeres de l'empereur. Il ſe croyoit, en effet, ſi sûr de la victoire, qu'en quittant la ville d'Aſt, il avoit défendu aux bourgeois de lui ouvrir leurs portes, s'il ne revenoit vainqueur. Il fut ponctuellement obéi & ne trouva d'aſyle qu'à Milan, où il fit battre la caiſſe pendant plus de vingt jours, pour rappeller les fuyards & faire de nouvelles levées, ſans que perſonne ſe préſentât, tant la terreur avoit glacé les courages. Le ſeul Pyrrhus d'Epire, (c'eſt le nom de guerre que ſe donnoit Pierre Colonne) ne ſe laiſſa point abbatre par ce revers. Pendant dix jours entiers, il refuſa de capituler, parce qu'il doutoit encore ſi le marquis, en raſſemblant les débris de ſon armée, ne parviendroit pas à lui faire parvenir un convoi. Ce ne fut qu'après avoir épuiſé abſolument toutes ſes munitions de bouche, qu'il conſentit à ſortir de Carignan, en ſtipulant pour la garniſon, qu'elle ne ſerviroit point pendant ſix mois, contre les troupes du roi; & pour ce qui le concernoit

personnellement, qu'il tiendroit prison en France pendant un an. Quand les commissaires François entrerent dans la place pour dresser un état de l'artillerie & des munitions, ils furent surpris & effrayés de n'y trouver que deux pains de son, pas un grain de bled, des hommes décharnés & si foibles, qu'il leur fallut fournir des charettes pour les porter dans le Milanès. Il auroit donc été facile au comte d'Enghien de les faire prisonniers de guerre: un jour de plus lui livroit le général & les soldats. L'impatience de ses troupes ne lui accorda pas ce seul jour: ils étoient eux-mêmes réduits aux plus fâcheuses extrémités; & les ennemis les appelloient par dérision *soldats de la besace*, parce qu'en effet, depuis plus de quatre mois, ils ne touchoient pour toute solde qu'une ration de pain. D'Enghien, en rendant compte au roi des contrariétés qu'il éprouvoit de la part de ses soldats, & du peu d'espérance qu'il avoit de les rendre dociles, tant qu'il n'auroit pas d'argent à leur donner, lui représentoit qu'à la premiere nouvelle qui s'étoit répandue de la victoire de Cérisolles, toutes les contrées de l'Italie avoient

AN. 1544.

AN. 1544. montré combien elles haïssoient la domination Espagnole : qu'un grand nombre de capitaines avoient de leur propre mouvement, & sans y être invités, fait des levées de soldats jusqu'aux portes de Rome, & formoient à la Mirandole, une armée de dix mille hommes, prête à venir le joindre, au lieu que le marquis de Guast, quelque tourment qu'il se donnât, n'avoit encore pu lever une seule compagnie : qu'en mettant à profit l'ardeur des troupes, la bonne volonté des Italiens & la consternation des ennemis, on pourroit, sans des frais énormes, non-seulement recouvrer le duché de Milan, mais pousser jusqu'à Naples & forcer l'empereur à faire passer en Italie les troupes qu'il destinoit à envahir la France : qu'il ne demandoit point de renforts, parce que les forces qu'il avoit lui suffisoient, & qu'avec de l'argent, il trouveroit sur les lieux plus d'hommes qu'il n'en pourroit employer : que la seule chose qu'il ne pouvoit se dispenser de demander, c'étoit qu'on assignât à son armée des fonds certains & qui ne fussent sujets à aucun retardement. Le roi parut goûter cette ouverture, & sans doute, il n'auroit pas

pas balancé à la ſuivre, s'il eût pu eſpérer, comme le comte l'en flattoit, de détourner ſur l'Italie l'armée formidable, prête à envahir la France; mais conſidérant, d'un côté, que l'empereur étoit & trop habile & déja trop avancé pour prendre ſi facilement le change, & de l'autre, que ſes finances ne pouvoient ſuffire à entretenir à-la-fois trois grandes armées, il négligea prudemment le leurre que la fortune lui offroit en Italie, pour ne s'occuper que de la conſervation de ſon royaume. Ainſi, loin d'envoyer aucune eſpèce de ſecours au comte d'Enghien, il lui retira douze mille hommes de vieilles troupes dont il vouloit ſe ſervir en France, & ne lui laiſſa que trois mille Suiſſes & quelques nouvelles milices, ſans même lui fournir de quoi les ſoudoyer. Dans cet état d'abandon, le jeune prince ne perdit point courage : avec l'aide de Pierre Strozzi, parent de la dauphine, & l'un des principaux chefs de l'armée de la Mirandole, il s'empara de Cazal, d'une partie du Montferrat & du fertile pays des Langhes, qui nourrit ſon armée. Le marquis de Guaſt, qui n'étoit pas moins embarraſſé que lui, puiſqu'il

AN. 1544.

AN. 1544. n'avoit aucun secours prochain à espérer de l'empereur, proposa une trève de trois mois, que le prince accepta & qui fut confirmée par les deux souverains occupés alors des plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne : siege de St-Disier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit passé le Rhin & dirigeoit sa marche sur cette partie de la Champagne, qui contiguë à la Lorraine & aux Trois-Evêchés, manquoit de places fortes, parce qu'elle sembloit n'avoir rien à redouter d'un si foible voisinage. La petite ville de Ligni se trouvoit sur la route ; elle n'avoit qu'un vieux château mal entretenu & dominé par une montagne. Le comte de Brienne, à qui cette place appartenoit, persuada au roi qu'elle étoit défensable, & obtint la permission de s'y renfermer avec le comte de Roussi son frere, cent hommes d'armes & quinze cens fantassins. Dès que le canon eut fait brèche à la muraille, la garnison ne songea plus à se défendre. Pendant qu'on régloit les articles de la capitulation & qu'on négligeoit de garder la brèche, les ennemis entrerent & firent tous ces guerriers négligens prisonniers de guerre. L'empereur en releva les fortifications & y laissa une

forte garnison pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine ; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siege de Sténai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint-Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc d'Orléans; la Lande, déja signalé par la belle défense de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Riviere, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluses de quelques étangs supérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du seul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins disciplinée que celle de l'empereur, s'assembloit au camp de Jalon, en-deça de la Marne, sous la conduite des deux fils de France &

AN 1544.

AN. 1544. de l'amiral d'Annebaud qu'on doit regarder comme le véritable général. N'osant s'approcher de Saint-Disier, de peur de se trouver forcé de livrer une bataille, dont la perte auroit ouvert le chemin de la capitale à l'empereur & au roi d'Angleterre, & ne voulant cependant pas avoir l'air d'abandonner la garnison qui s'y étoit renfermée, l'amiral donna commission à Brissac, colonel-général de la cavalerie légere, d'aller, avec une partie de sa troupe & deux mille hommes d'infanterie, s'emparer d'un poste d'où il pût fatiguer le camp de l'empereur & retarder les opérations du siege. Brissac choisit la petite ville de Vitri, située à égale distance de Châlons & de Saint-Disier. Son intention n'étoit pas d'y soutenir un siege, la place ne le comportoit pas, mais uniquement de se précautionner contre un coup de main; de-là il faisoit de fréquentes excursions jusqu'au camp de l'empereur, exterminoit ses fourrageurs, brûloit & saccageoit toute la campagne des environs. L'empereur voulant se délivrer d'un voisin si incommode & le punir de sa témérité, donna ordre à François d'Est, frere du duc de Ferrare,

& au duc Maurice de Saxe, d'aller, avec un corps nombreux de cavalerie légere & douze cens chevaux Allemands, lui couper le chemin de Châlons, tandis que Guillaume de Fustemberg iroit l'attaquer dans Vitri, avec huit à dix mille lansquenets & un train d'artillerie. Des sentinelles, que Brissac avoit répandues le long de la petite riviere qui passe par Vitri, découvrirent heureusement les premieres compagnies de la cavalerie ennemie. La Motte Gondrin passa le pont de Changi pour aller les reconnoître, & se trouva si vigoureusement assailli, qu'il eut beaucoup de peine à rejoindre la compagnie de Martin du Bellai, qui étoit restée en-deça du ruisseau. Ils se battirent en retraite pendant près d'une lieue, & alloient être enveloppés, lorsque Brissac lui-même vint fort à propos les dégager. Il soutint le combat avec assez d'égalité jusqu'à l'arrivée du comte de Fustemberg. Connoissant alors qu'il n'avoit pas un moment à perdre, il se battit en retraite du côté de Châlons, faisant marcher son infanterie la premiere, restant à la queue avec ses arquebusiers à cheval, qui empêchoient les ennemis d'approcher. Il

AN. 1544.

An. 1544. perdit peu de monde jusqu'au passage d'un ruisseau qui se trouvoit sur la route : renversé, dans cet endroit, sur son infanterie, il y porta le désordre & se trouva forcé de l'abandonner. Elle fut presque toute passée au fil de l'épée : trois cens fantassins s'étoient jettés dans une église où il auroit été facile de les faire prisonniers de guerre. Fustemberg trouva qu'il étoit plus court d'y mettre le feu. Après une suite de combats, où Brissac lui-même se trouva deux fois pris & deux fois recouvré, il parvint à Châlons où le comte de Nevers s'étoit renfermé avec une garnison deux ou trois fois plus forte que celle de Saint-Disier.

L'expérience & la bravoure des officiers qui défendoient cette derniere place, suppléoient à la foiblesse de la garnison. Le neuvieme jour du siege, on eut le malheur de perdre le capitaine la Lande. Après s'être fatigué toute la journée autour des remparts, il étoit entré dans sa maison pour s'y reposer un moment : un boulet de canon enfilant la brèche & traversant une partie de la ville, vint le mettre en pièces dans sa chaise. Le comte de Sancerre cacha, le plus long-tems qu'il put,

cette perte à ses soldats. Quelque grande qu'elle fût, elle se trouva en quelque sorte compensée, dès le même jour, par un pareil accident. Le prince d'Orange passoit de son quartier à celui de l'empereur : un boulet de canon, tiré au hasard sur la tranchée, brisa presque à ses pieds un rocher dont un éclat le froissa mortellement. Comme il n'étoit point encore marié, il légua par testament tous les biens qu'il possédoit en France, à son cousin Guillaume de Nassau, le fondateur de la république de Hollande. An. 1544.

Deux jours après, l'empereur ordonna un assaut général. Les Espagnols monterent les premiers à la brèche, & au bout d'une heure, ils furent relevés par un corps d'élite de sept à huit cens hommes armés de casques & portant tous des casaques de velours. Après un combat meurtrier & opiniâtre, ils firent place aux Allemands qui, pour écater les assiégeans de la brèche, y portoient des barils de poudre, des fusées & d'autres feux d'artifice; mais ils furent renversés si précipitamment, qu'ils perdirent leurs barils & leurs armes. Ce premier assaut, qui avoit duré depuis neuf heures du

AN. 1544. matin jusqu'à quatre heures du soir, coûta à l'empereur huit cens hommes de ses meilleures troupes, sans y comprendre un nombre plus considérable encore de blessés. Les assiégés y perdirent deux cens légionnaires & environ quarante tant hommes d'armes qu'écuyers. Le comte de Sancerre fut blessé au visage d'un éclat de sa propre épée qu'un boulet de canon lui brisa dans la main pendant qu'il donnoit des ordres sur la brèche. A l'entrée de la nuit, il fit descendre dans le fossé un ingénieur & une compagnie de soldats avec des pics & des bèches, pour rendre la brèche encore plus escarpée & d'un accès plus difficile qu'elle n'étoit auparavant. Ils rapporterent le matin avec eux les barils de poudre que les Allemands sembloient n'avoir déposés là que pour fournir aux assiégés le moyen de tenir plus long-tems. L'empereur n'osant risquer un nouvel assaut, entreprit de pousser ses tranchées jusqu'au pied des murailles, afin d'y attacher le mineur. Cette fouille donna ouverture à une source si abondante qu'elle remplit les tranchées d'eau. Les efforts qu'on fit pour l'épuiser & la détourner, avertirent les

aſſiégés du danger : ils mirent dehors, pendant la nuit, Limieres, gentilhomme Normand, avec une troupe de ſoldats. Se jettant avec eux dans les tranchées, il tua les mineurs, combla les travaux, & rentra dans la place avant le jour. Dès lors il ne reſta plus à l'empereur d'autre parti à prendre que d'attendre que la faim lui livrât cette intrépide garniſon ; mais, outre la perte d'un tems précieux, il commençoit à redouter pour lui-même la diſette. Le comte d'Aumale, qu'il avoit négligé de déloger de Sténai, ſe répandant au loin dans la campagne, dreſſoit des embûches ſur toutes les grandes routes, paroiſſoit ſubitement où l'on ne l'attendoit pas, & lui enlevoit fréquemment des convois.

Dans une poſition ſi embarraſſante, Granvelle, ſon miniſtre de confiance, imagina une ruſe qui abrégea la durée du ſiege. Il avoit intercepté, on ne ſait comment, le chiffre du duc de Guiſe que le roi, par une diſtinction flatteuſe, avoit retenu auprès de ſa perſonne, pour s'aider de ſes conſeils & qu'il réſervoit comme une derniere reſſource, en cas de malheurs. Sur cette découverte, Granvelle fabriqua une lettre

AN. 1544. par laquelle le duc mandoit au comte de Sancerre que le roi ne voulant pas perdre de fidèles serviteurs & n'ayant aucun moyen de les dégager, lui ordonnoit de n'attendre, pour rendre la place, qu'autant de tems qu'il pourroit encore se flatter d'obtenir une capitulation honorable. Cette dépêche fut mystérieusement remise par un paysan à un tambour que le comte de Sancerre envoyoit au camp ennemi pour l'échange de quelques prisonniers. Ni le comte, ni aucun des officiers renfermés avec lui, ne soupçonna la supposition. Comme les munitions de bouche & de guerre étoient fort diminuées, on députa vers l'empereur Jacques de la Châteigneraie, qui trouvant les conditions qu'on lui proposoit trop humiliantes, ne voulut pas même se charger d'en faire son rapport. Ce ne fut qu'au troisieme message que l'empereur se relâchant toujours par degrès, consentit enfin, qu'il y auroit une trève de douze jours entre la garnison & les assiégeans, pendant laquelle le comte de Sancerre auroit la liberté de faire parvenir au roi les articles de la capitulation ; & qu'au cas qu'il ne les approuvât pas, la capitulation seroit

regardée comme nulle & non avenue : qu'au cas que le roi l'agréât & qu'il ne pût, avant l'expiration de cette trève, introduire, de quelque maniere que ce fût, des secours dans la place, la garnison se retireroit avec armes & bagages, quatre pièces d'artillerie, tambours battans & enseignes déployées. Cette trève, que le roi confirma, donna occasion à des conférences pour la paix générale. L'empereur, dès son entrée en France, en avoit fait porter les premieres paroles par la reine de Hongrie sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, laquelle entretenoit avec la reine Eléonor un commerce épistolaire que la guerre n'avoit point interrompu. On convint, de part & d'autre, d'envoyer des ministres plénipotentiaires au lieu de la Chaussée, à égale distance de Châlons & de Vitri. Ceux de l'empereur furent Ferdinand de Gonzague & Granvelle ; ceux du roi, Annebaud & le garde des sceaux, Errault, seigneur de Chemans, & successeur de Montholon. On expédia une pareille commission au cardinal du Bellai, au président Raimond & au secrétaire Laubépisne, pour aller remplir les mêmes fonctions au camp du roi d'Angleterre.

AN. 1544.

AN. 1544
Descente du roi d'Angleterre : siege de Boulogne & de Montreuil.
Ibid.

Henri n'étoit débarqué à Calais que plusieurs jours après que l'empereur se fut attaché au siege de Saint Disier. Leur traité portoit qu'ils s'avanceroient, chacun de son côté, jusqu'aux portes de Paris, où devoit se faire la jonction des deux armées. L'empereur, qui s'étoit trouvé forcé de déroger à cette condition par la nécessité indispensable d'applanir, pour ainsi dire, la route, & d'assurer ses convois, auroit voulu que Henri eût marché en avant; & pour l'y déterminer, il lui représentoit que tandis qu'il avoit attiré en Champagne toutes les troupes Françoises & qu'il les y tenoit en quelque sorte en échec, l'armée Angloise pénétreroit sans aucun risque jusqu'au cœur du royaume; car si les troupes Françoises prenoient le parti de quitter leur camp pour se rapprocher de Paris, les Allemands les suivroient de si près, qu'elles se trouveroient infaillibement enveloppées de tous côtés. Quelque spécieuses que fussent ces raisons, Henri ne s'y rendit point. A la vérité, la France ne lui opposoit point d'armée en Picardie; mais de quelque côté qu'il entreprît de percer, il rencontroit sur son chemin des places de guerre, & dans ces places,

de fortes garnisons qu'il ne pouvoit laisser derriere lui, sans exposer son armée à toutes les horreurs de la famine. Il jugea donc qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de suivre l'exemple que lui donnoit l'empereur, & il investit tout-à-la-fois Boulogne & Montreuil. Le maréchal du Biez étoit gouverneur de Boulogne. Après l'avoir approvisionnée de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siege, il en avoit confié la défense à Jacques de Couci, seigneur de Vervins, son gendre, & étoit venu se renfermer dans Montreuil, place foible, mais néanmoins importante, parce qu'elle avoit un pont sur la Somme & donnoit entrée en Picardie. Le duc de Norfolk l'y tint étroitement renfermé, tandis que le roi d'Angleterre, avec la meilleure partie de ses forces de terre & un grand nombre de vaisseaux, investit si étroitement Boulogne, qu'il n'y pouvoit entrer aucun secours. Quoiqu'il eût tout lieu de se promettre un plein succès, il n'osa rejetter ouvertement la proposition d'un congrès; mais il donna ordre à ses plénipotentiaires de traîner la négociation en longueur. L'empereur, au contraire, qui n'avoit

AN. 1544.

voulu que pressentir ce qu'il avoit à
AN. 1544. se promettre de l'embarras du roi, dicta des conditions si dures, que les plénipotentiaires François crurent devoir se retirer. A l'expiration de la trève, il entra dans Saint-Disier; mais il la trouva en si mauvais état & si dépourvue de toute espèce de munitions, que sans se donner le tems d'en réparer les brèches, il tira droit à Châlons. Impatiens de le voir arriver, Brissac, avec sa cavalerie, Chabannes de Curton, avec une compagnie de gendarmerie, & un grand nombre de jeunes volontaires que l'attente d'un siege y avoit attirés, allerent plus d'une lieue à sa rencontre. Ils se mêlerent hardiment avec l'avant-garde, & ne se retirerent que lorsqu'ils s'apperçurent qu'ils couroient risque d'être enveloppés. Deux jeunes gentilshommes, Genlis & des Bordes, perdirent la vie à coups de pistolet, arme nouvellement inventée par les Allemands, & beaucoup plus commode pour la cavalerie, que n'étoit l'arquebuse dont on se servoit en France. L'empereur comprenant, & par cette attaque & par tout ce que lui avoit déja coûté la prise de Saint-Disier, qu'il acheveroit

de ruiner son armée devant Châlons, passa outre & s'approcha de la Marne, comme s'il eût eu dessein de la traverser. En effet, peu de jours après, les gardes avancées du dauphin surprirent, en deçà de la riviere, le comte de Fustemberg, qui ayant découvert un gué, venoit de la passer à pied. Ils le saisirent & l'emmenerent prisonnier à la Bastille. Ce spectacle ne rassura point les Parisiens; car puisque Fustemberg avoit traversé à pied la Marne, toute l'armée pouvoit de même la traverser & se présenter le lendemain devant leurs murailles. Les précautions peut-être excessives qu'on prenoit pour les rassurer, produisoient un effet contraire : on fortifioit Meaux & on avoit détaché de l'armée le comte de Montgommeri avec un corps de six mille légionnaires pour se retrancher dans Lagni. Les habitans, allarmés des brigandages que commettoient sur la route ces bandes mal payées, fermerent les portes de leur ville. Montgommeri en prit occasion de les représenter comme des rebelles, & obtint un ordre de les châtier exemplairement. La férocité barbare avec laquelle il le remplit, lui laissa des remords; & l'année suivante,

AN. 1544.

AN. 1544.

il sollicita des lettres-patentes par lesquelles le roi avouoit l'exécution, interdisoit toute poursuite aux malheureux habitans, & imposoit silence à son procureur-général. Le parlement ne consentit à les enregistrer qu'après trois lettres de jussion consécutives, & en y ajoutant la clause *du très exprès commandement du roi*. C'est apparemment ce même Montgommeri qui, après avoir involontairement donné la mort au roi Henri II, finit par perdre la tête sur un échafaud.

Allarmes des Parisiens.

Regist. du parlement.

Félibien, hist. de Paris.

Les malheureux bourgeois, échappés au massacre de Lagni, les laboureurs & tous les habitans des campagnes, accouroient à Paris, traînant avec eux leurs familles désolées, leurs bestiaux & ce qu'ils vouloient dérober aux ravages de l'ennemi, ou à la licence effrénée des troupes Françoises. On y transportoit le trésor de Saint-Denis, les vases sacrés & les ornemens des églises circonvoisines, tandis que les Parisiens, saisis d'une terreur bien moins fondée, chargeoient, de leur côté, des chariots & tout ce qu'ils pouvoient se procurer de charrettes, de leurs effets les plus précieux, & fuyoient, les uns, à Rouen, les autres, à Or-

léans, ou dans les provinces méridionales. Le dauphin profita de ces circonstances pour demander le rappel du connétable Montmorenci, en représentant que la présence de cet illustre guerrier, qui, dans une pareille occasion, avoit forcé l'empereur à fuïr de Provence, pouvoit seule rétablir la confiance dans l'esprit des soldats & du peuple. Mais, comme la faction qui dominoit alors à la cour, redoutoit encore plus l'ascendant de Montmorenci que les armes de l'empereur, & que le roi, plus susceptible qu'il ne le croyoit, des impressions étrangeres, haïssoit alors ce guerrier autant qu'il l'avoit aimé, il imposa durement silence à son fils, & lui donna ordre de déférer plus que jamais aux conseils de l'amiral d'Annebaud. Cependant allarmé lui-même de l'effroi des Parisiens, il se transporta dans cette capitale, accompagné du duc de Guise & du cardinal de Tournon; & ayant mandé les députés du parlement, il déclara que Paris étant la capitale de son royaume, il n'avoit voulu se décharger sur personne du soin de la défendre : qu'il venoit vivre ou mourir au milieu d'eux : que, bien que l'ennemi se fût approché

AN. 1544.

de bien près, il n'étoit encore ſurvenu,
AN. 1544. grace au ciel, aucun accident qui dût cauſer de l'effroi : qu'il pouvoit bien préſerver les Pariſiens du danger, mais qu'il ne pouvoit les guérir de la peur, tant que ceux qui, par leur état, auroient dû inſpirer de la confiance au reſte des citoyens, donneroient le dangereux exemple de la foibleſſe & de la puſillanimité : qu'aucune raiſon n'avoit pu autoriſer le parlement à interrompre le cours de la juſtice : qu'il leur ordonnoit donc de reprendre ſur-le-champ leurs fonctions ordinaires, & d'enjoindre aux marchands d'ouvrir leurs boutiques, & aux artiſans, de vacquer à l'exercice de leur profeſſion. Après avoir proféré ce peu de paroles avec une contenance qui, malgré la contrainte qu'il ſe faiſoit, n'étoit gueres propre à raſſurer, il ſe déroba promptement à leurs regards. Le premier préſident Lizet ſupplia le cardinal de Tournon de vouloir bien lui repréſenter qu'il n'étoit pas au pouvoir de la cour de reprendre ſes fonctions auſſi promptement que le roi le deſiroit, parce que les procureurs, les avocats & les plaideurs, s'étoient évadés pour la plupart, & avoient emporté leurs papiers : que de donner des

arrêts sans écouter les raisons des deux parties, ce ne seroit pas rendre la justice, mais commettre des larcins. Le cardinal promit de faire goûter ces raisons au roi, pourvu qu'ils se rendissent eux-mêmes au palais & montrassent qu'il ne tenoit pas à eux que la justice ne fût administrée. AN. 1544.

Dès le même jour, le roi monta à cheval & se promena dans les rues de Paris, accompagné du duc de Guise. Parlant avec bonté au peuple, *mes enfans*, leur disoit-il, *Dieu vous garde de la peur, & je vous garderai des ennemis*. Doutant cependant si l'armée du dauphin contiendroit long-tems les troupes impériales au-delà de la Marne, & voulant lui assurer une retraite, en cas de malheur, il entreprit d'envelopper Montmartre par de larges fossés, afin de pouvoir asseoir son camp sur cette éminence & envoyer de-là des détachemens dans tous les quartiers de la ville.

Traité de Crespi. *Recueil des traités. Chronique de Zélande. Du Bellai. Belcarius.*

L'empereur, qui inspiroit alors tant de terreur, n'étoit pas lui-même sans inquiétude; car, bien qu'il eût passé la Marne & qu'il se fût emparé de Château-Thierri & d'Epernai, où il avoit trouvé des magasins de vivres &

AN. 1544 *Heuter. rer. austr.*

de fourrages amassés pour l'armée Françoise, cette abondance passagere, qu'il devoit à la négligence ou à la trahison de l'officier que le dauphin avoit chargé de détruire ces magasins, ne le tiroit point d'embarras. La saison s'avançoit; son armée s'affoiblissoit à vue d'œil, tandis que celle des François, recevant presque tous les jours de nouveaux renforts, l'égaloit déja & bientôt la surpasseroit en nombre. Le roi d'Angleterre, qu'il avoit déja fait sommer plusieurs fois de venir le joindre, croyoit son honneur intéressé à la prise des deux villes qu'il assiégeoit, & qui pouvoient encore le retenir long-tems. Si l'empereur attendoit que les pluies d'automne rendissent les chemins impraticables, ou que la famine moissonnât la fleur de ses troupes, il se trouveroit réduit à fuir encore une fois, sans conserver un seul hameau en France. Il commença donc à se repentir d'avoir par trop de hauteur, rompu les premieres conférences, & tâcha de les renouer par un de ces moyens indirects qui lui étoient familiers. Un religieux Dominicain, qui se disoit député par le confesseur de l'empereur, fut l'agent dont il se servit pour en-

tamer cette négociation avec la reine Eléonor & la duchesse d'Etampes, qui, depuis la mort de Chabot, étoit devenue le chef de la faction du duc d'Orléans. Les troupes Françoises, qui commençoient à calculer leurs forces & qui brûloient d'en venir aux mains, frémissoient de colere en voyant ce moine intriguant passer & repasser continuellement au milieu d'elles; & vraisemblablement elles n'auroient pas respecté ses sauf-conduits, si le dauphin, dont le parti étoit écrasé à la cour & qui avoit les plus grands ménagemens à garder, n'eût pris des précautions extraordinaires pour le soustraire à leur fureur. Après bien des messages, où les préliminaires furent arrêtés, les ministres plénipotentiaires se rendirent au jour marqué à Crespi, en Laonnois, & tomberent bientôt d'accord, parce que les deux souverains desiroient également la paix; l'empereur, pour sauver son honneur & tirer quelque avantage d'une expédition très-dispendieuse; le roi, pour délivrer, s'il en étoit tems encore, les villes de Boulogne & de Montreuil qui se trouvoient alors réduites aux plus fâcheuses extrémités. On prit pour base de ce

AN. 1544.

AN. 1544. nouveau traité les conditions que l'empereur avoit offertes au roi, après son passage par la France, & que le monarque avoit toujours rejettées avec indignation ; mais, outre qu'on y fit des changemens importans, la faveur prépondérante du duc d'Orléans triompha de la répugnance du roi. On stipula donc que le duc épouseroit, dans un an au plus tard, ou la nièce ou la fille de l'empereur, & que dans quatre mois, à compter de la date du traité, l'empereur déclareroit pour laquelle des deux il voudroit se décider : que la premiere auroit pour dot le duché de Milan, la seconde, les Pays-Bas, en y comprenant la Hollande & la Franche-Comté : que quatre mois après cette déclaration, s'il s'agissoit de sa nièce, & huit, s'il s'agissoit de sa fille, le mariage seroit célébré & les époux mis en possession réelle des provinces cédées pour dot : que le roi, de son côté, donneroit au duc d'Orléans en accroissement d'appanage les duchés de Bourbonnois, de Châtelleraut ou d'Alençon, jusqu'à la concurrence de cent mille livres de rente : qu'en considération de ce mariage, il renonçoit à toutes prétentions sur le

royaume de Naples, la province de Rouſſillon, le duché de Luxembourg, les châtellenies de Douai, Lille & Orchies, & à toute ſuzeraineté ſur les provinces de Flandre & d'Artois : qu'il rendroit au duc de Savoie les terres qu'il lui avoit enlevées, auſſi-tôt que le duc d'Orléans ſeroit en poſſeſſion réelle, ſoit de Milan, ſoit des Pays-Bas. Enfin, on ſtipula une reſtitution réciproque de toutes les places qu'on s'étoit enlevées depuis la trève de Nice, ſoit en-deçà, ſoit au-delà des monts, ce qui ôtoit à la France un tiers de ſes poſſeſſions en Italie; & pour s'aſſurer que cet article ſeroit exécuté, l'empereur exigea quatre ôtages, le cardinal de Meudon, le duc de Guiſe, le comte de Laval & la Hunaudaie, fils de l'amiral. Le dauphin dont on exigea la ſignature, la donna par obéiſſance; mais il proteſta devant deux notaires & un grand nombre de témoins. Le duc d'Orléans, auquel on ſacrifioit l'Etat, ſe rendit, avec la permiſſion du roi, au camp de l'empereur & l'accompagna juſques dans les Pays-Bas. Bientôt après, on vit partir de la cour la reine Eléonor & la ducheſſe d'Etampes, qui, ſous prétexte d'aſſiſter

AN. 1544.

AN. 1544. à la ratification ſolennelle que l'empereur devoit faire du traité, alloient recueillir le prix de leurs ſoins & jouir de leur triomphe : la ducheſſe dut être humiliée des honneurs exceſſifs qu'on lui prodigua. Charles-Quint ne rougit point de dégrader en quelque ſorte ſa propre ſœur, pour donner par-tout le pas à cette ambitieuſe rivale, malgré les murmures des Flamands indignés de cet aviliſſement de la majeſté royale & de ce ſcandaleux oubli de toutes les bienſéances.

En France, le mécontentement étoit général. Ces mêmes Pariſiens, qui, après la réduction de Saint-Diſier, avoient montré tant de foibleſſe & de lâcheté, crioient alors plus haut que les autres contre une paix inſidieuſe qui devoit armer bientôt les deux freres l'un contre l'autre & livrer le royaume à toutes les horreurs d'une guerre civile. N'oſant attaquer directement le roi, ils s'en prenoient aux plénipotentiaires qu'ils taxoient d'ignorance ou de trahiſon, ſans ſonger qu'ils n'avoient été que ſimples rédacteurs dans ce traité, dont tous les articles étoient accordés avant qu'ils ſe rendiſſent à Creſpi, & ſans prendre garde que

que les deux ſouverains n'avoient cherché qu'à ſe tirer avec quelque décence d'une poſition embarraſſante, & n'avoient ni l'un ni l'autre aucune envie que le traité s'accomplît.

AN. 1544.

Priſe de Boulogne par les Anglois.

Du Bellai.
Belleforet.
Ferron.
Belcarius.
Montluc.

Le but du roi, ainſi que nous l'avons déja obſervé, étoit de ſauver les places de Montreuil & de Boulogne étroitement aſſiégées par l'armée d'Angleterre. La premiere fut délivrée, parce que l'empereur, auſſi-tôt après la ſignature du traité, rappella les Flamands qui étoient à la ſolde du roi d'Angleterre, & que cette déſertion obligea le duc de Norfolk à ſe retirer promptement avec ſes Anglois au camp de Henri VIII, devant Boulogne. Mais il étoit déja trop tard pour ſonger à ſecourir cette derniere, & ce n'avoit été que ſur la certitude où il étoit qu'elle ne pouvoit plus lui échapper, que Henri ne s'étoit point oppoſé au traité de l'empereur & n'avoit voulu y prendre aucune part. Le ſiege duroit depuis deux mois. La garniſon, qui étoit nombreuſe, & les bourgeois, exercés au maniement des armes, ne s'étoient attachés qu'à diſputer pied à pied le terrein. Près de ſe voir forcés dans la ville baſſe qu'ils avoient courageuſement défen-

AN. 1544. due, ils y mirent eux-mêmes le feu, pour se retirer dans la ville haute qui étoit beaucoup mieux fortifiée. Les Anglois s'empresserent d'éteindre l'incendie & se servirent avantageusement des édifices que la flamme avoit épargnés, tant pour se mettre à couvert contre le feu des assiégeans que pour y pratiquer des plates-formes & y établir leurs batteries. Etant parvenus à renverser une partie des murailles de la ville haute, ils livrerent trois assauts consécutifs, dont le dernier dura depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Quinze cens Anglois y périrent, & trois cens hommes seulement de la garnison; mais dans ce nombre, étoit un excellent officier de l'isle de Corse, nommé *Philippe*, qui, par ses lumieres & son activité, s'étoit acquis la confiance universelle, & sur qui rouloient toutes les opérations. Vervins, affoibli par cette perte, effrayé de la durée du dernier assaut, considérant qu'il lui restoit peu de munitions & que les murailles menaçoient ruine en trois ou quatre endroits, prit le parti d'assembler un conseil de guerre, où ayant exposé ses motifs de

crainte & le peu d'apparence de recevoir aſſez promptement aucun ſecours, il fit décider, à la pluralité des voix, qu'on envoyeroit trois députés au camp du roi d'Angleterre, pour y traiter des conditions de la reddition de la place. Henri n'en voulut point accorder d'autres que de permettre aux bourgeois d'emporter leurs effets & de ſe retirer avec la garniſon, parce qu'il avoit deſſein de repeupler la ville de familles Angloiſes. Envain les citoyens, qu'on vouloit expatrier, ſupplierent le commandant & les officiers de ne point livrer à l'ancien ennemi de la couronne une des principales clefs du royaume. Comme on ne leur répondoit rien, ils ſe réduiſirent à demander que ſi la garniſon étoit réſolue de les abandonner, elle ne ſtipulât que pour elle & leur laiſsât la liberté de verſer juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour la défenſe de leur patrie. Se voyant encore refuſés & paſſant ſubitement des gémiſſemens & des larmes à l'emportement & à la fureur, ils ſe jetterent ſur les députés qui avoient oſé ſe charger de pareilles propoſitions, & les bleſſerent dangereuſement. Vervins perſiſtant dans ſa

AN. 1544.

premiere résolution, envoya de nou-
AN. 1544. veaux députés, conclut une trève, & jura de rendre la ville le 14 Septembre, si elle ne recevoit aucun secours avant ce terme. Le lendemain, une violente tempête dispersa les vaisseaux qui bloquoient le port, détruisit une partie des travaux des assiégeans & les força de se tenir renfermés dans leurs cabanes. Les bourgeois croyant que le ciel combattoit pour eux, presserent de nouveau Vervins de recommencer les hostilités: il demeura inflexible. Saint-André, qui se trouvoit sur les côtes de Picardie, voulant profiter de l'éloignement de la flotte Angloise, s'embarqua avec une troupe d'hommes déterminés: trois fois il se montra aux assiégés, & trois fois les vents contraires le chasserent loin du port. Le 14 de Septembre, la ville fut évacuée par la garnison & par les habitans. Henri, après l'avoir pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siege, se hâta de se retirer à Calais avant l'arrivée du dauphin qui s'avançoit à grandes journées pour lui couper le chemin de la retraite. En apprenant de Vervins lui-même que la ville étoit prise,

& que Henri étoit en sûreté, le dauphin fut informé que ce monarque avoit tellement précipité son départ, qu'il avoit laissé dans la ville basse, qui étoit toute ouverte, son artillerie & ses munitions; qu'on pouvoit, en se hâtant, s'en saisir, & que si la chose réussissoit, la ville haute ne tiendroit pas huit jours. Il continua sa marche, & à une certaine distance de la ville, il forma ses dispositions. De Taix, colonel-général des bandes Gascones & Piémontoises, partit avant le jour & dut être suivi par les Allemands & successivement par les autres corps de l'armée. Partageant sa troupe en trois divisions, il entra, au même instant, par les trois brèches qui restoient ouvertes, & trouva tout ce qu'on lui avoit annoncé. Mais au lieu de se former sur la grande place, ou d'aller promptement se retrancher à la tête des rues qui communiquoient à la ville haute, les soldats, à la faveur de l'obscurité, se dispersèrent en un instant dans les maisons pour y chercher quelque butin. D'un autre côté, Annebaud, général trop circonspect pour une entreprise nocturne, retarda la marche des Al- AN. 1544.

AN. 1544. lemands jusqu'à ce qu'il pût être éclairci du succès de la premiere division. Les Anglois s'étant apperçus de la surprise, descendirent promptement de la ville haute & surprirent, à leur tour, les Piémontois & les Gascons, qui se trouvant épars dans tous les quartiers d'une ville qu'ils ne connoissoient point, & n'ayant aucun point de ralliement, se précipiterent en désordre vers les brèches par où ils étoient entrés, de peur que les Anglois ne s'y retranchassent : tous fuirent, à la réserve des officiers, qui se formant en compagnie, soutinrent le choc des Anglois & se battirent en retraite. De Taix fut dangereusement blessé ; Théligni & deux capitaines Italiens furent faits prisonniers ; Dandelot, Nouailles & Montluc, soutinrent jusqu'au bout les différentes charges des corps qui les poursuivoient, & regagnerent heureusement le camp, sans que personne s'avançât pour les dégager. Les pluies d'automne, la difficulté de se procurer des subsistances dans un pays dévasté, forcerent le dauphin de se retirer. Il congédia une partie de l'armée & remit l'autre à du Biez, afin de harceler les Anglois pendant l'hiver, & de les réduire à ne sub-

fifter que des provifions qu'ils tireroient de leur ifle.

AN. 1544.

Secours envoyés en Ecoffe.

Buchanan. Du Bellai. Rapin-Thoiras. Belleforêt.

On ne pouvoit plus efpérer de réduire Boulogne qu'en lui coupant encore cette derniere communication ; & pour y réuffir, il falloit être le plus fort fur mer. Une autre confidération non moins puiffante pouffoit le roi à tourner fes vues du côté de la marine. Depuis la mort de Jacques V, l'Ecoffe, déchirée par des factions, étoit à la veille de devenir une province de l'Angleterre. La reine douairiere, Marie de Lorraine, & le cardinal de Saint-André, réfiftoient avec courage aux nombreux partifans de Henri VIII ; mais abandonnés par prefque toute la haute nobleffe, entourés d'efpions & de traîtres, & n'ayant qu'une autorité précaire, ils trembloient, à chaque moment, qu'on ne leur enlevât la reine Marie encore au berceau & déja promife au jeune Edouard. François, informé de leur détreffe & voulant leur procurer un appui, avoit fait paffer en Ecoffe Mathieu Stuart, comte de Lenox, qui réfidoit à fa cour, & lui avoit donné des fommes confidérables pour acquérir des partifans à la douairiere & au cardinal. Lenox les ayant em-

AN. 1544

ployées à se former à lui-même un parti, s'étoit ouvertement brouillé avec eux; & n'ayant plus rien à se promettre de la France, il avoit fini par se vendre à Henri VIII. dont il devoit épouser la nièce. Le roi considérant qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, se hâta d'y envoyer Montgommeri, comte de Lorges, avec six mille hommes de vieilles troupes, tant pour intimider les ennemis de la reine, que pour discipliner les Ecossois qu'on pourroit mettre sur pied & faire une diversion dans le nord de l'Angleterre, tandis qu'une flotte Françoise, chargée de troupes de débarquement, attaqueroit les provinces méridionales & tâcheroit d'y former un établissement.

AN. 1545. Etat de la marine Françoise : projet de fortifier l'isle de Wigt.

Ibid. Dom Lobineau, hist. de Bretagne. Hist. du Canada.

Le projet d'attaquer sur ses propres foyers une puissance insulaire qui avoit déja l'ambition de dominer sur les mers, n'étoit cependant ni chimérique ni même aussi téméraire qu'il le paroît au premier coup d'œil. Le génie entreprenant & actif du monarque, s'insinuant, pour ainsi dire, dans toutes les parties du corps politique, leur avoit imprimé le mouvement & la vie. Presque toutes les villes situées sur les grandes rivieres, ou sur les rivages de la

mer, avoient vu se former au milieu d'elles des associations de riches marchands qui, sans exiger du gouvernement ni avances ni protection, remplissoient déja les ports de vaisseaux de toutes grandeurs, & peuploient le royaume de pilotes & de matelots. En tems de paix, ils chargeoient leurs vaisseaux de marchandises, ou les employoient à la pêche dans les mers du Nord. Si la guerre venoit à se déclarer, ils les louoient au roi ou à quelques gentilshommes riches qui les armoient en guerre & les remplissoient de soldats : souvent même ces compagnies de marchands faisoient les frais de ces armemens & les envoyoient, à leurs propres périls, attaquer les ennemis de l'Etat jusques dans les mers du nouveau monde. C'est ainsi que la flotte Espagnole, qui apportoit à Charles-Quint le premier or du Pérou, fut enlevée par des navires Bretons qui étoient allés la guetter dans les isles de l'Amérique. Un gentilhomme de la même province, n'ayant pu obtenir aucune satisfaction d'une injustice qui lui avoit été faite par des commerçans Portugais, déclara en son nom la guerre à cette nation, & s'étant associé un

AN. 1545.

AN. 1545. grand nombre de ſes compatriotes, il intercepta ſi bien le commerce de Lisbonne, fit des priſes ſi conſidérables, que le roi de Portugal, pour ſe rédimer de cette vexation, fut obligé de recourir à la médiation du roi de France & d'accorder à ce gentilhomme une ſatisfaction qu'il avoit toujours refuſée. Le vaſte continent de l'Amérique ſeptentrionale avoit été découvert par des navires François qui avoient remonté le fleuve Saint-Laurent, mais qui ne trouvant dans ces immenſes déſerts que des Sauvages nuds & chaſſeurs, s'étoient contentés d'en prendre poſſeſſion au nom du roi de France, & avoient dédaigné d'y former un établiſſement. Ainſi l'on ne doit pas être ſurpris que François I, dans un ſeul hiver, & ſans beaucoup de dépenſe, ſoit parvenu à raſſembler une flotte de cent cinquante gros navires & de ſoixante vaiſſeaux d'une moindre grandeur. Il y joignit vingt-cinq galeres, qui ſorties de la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, vinrent, ſous les ordres de Philippe Strozzi, prieur de Capoue, & du fameux capitaine Polin, ſe joindre au reſte de la flotte dans les ports de Normandie. Le roi

voulant encourager par ſa préſence les troupes & les officiers qui devoient s'embarquer ſur cette flotte, ſe rendit à François-Ville, ou Ville-Françoiſe, à l'embouchure de la Seine. Ce nom, qui paroît pour la premiere fois dans l'hiſtoire, indique aſſez le fondateur. En viſitant, au commencement de ſon règne, les côtes de la Normandie, il avoit remarqué un large baſſin où les plus grands vaiſſeaux trouvoient un abri commode, mais connu des pêcheurs ſeulement, ſous le nom de *Havre-de-Grace*, & couvert de quelques cabanes. Il y traça le plan d'une ville réguliere qu'il prit ſoin de fortifier, & à laquelle il voulut donner ſon nom. L'habitude, plus forte que la reconnoiſſance, a fait prévaloir l'ancien. C'eſt dans cette place qu'il avoit indiqué le rendez-vous général de ſa flotte & des troupes qui devoient s'embarquer. Annebaud ne laiſſa pas échapper cette occaſion d'exercer véritablement ſes fonctions d'amiral; car juſqu'alors il n'avoit commandé que des armées de terre. L'eſcadre devoit s'approcher des côtes de l'Angleterre, combattre, ſi l'occaſion s'en préſentoit, l'armée navale de Henri VIII, &

AN. 1545.

An. 1545. après avoir ravagé les côtes, aller débarquer à Boulogne des renforts & des munitions que le roi envoyoit au maréchal du Biez. L'amiral s'approcha des côtes de l'isle de Wigt, où il fit ses dispositions pour livrer bataille. Les Anglois, qui n'avoient pu mettre en mer que soixante gros vaisseaux & un grand nombre de remberges, se tenoient à couvert, sous le canon de Porstmouth, dans le fond d'un golfe, dont l'entrée étroite étoit bordée d'un grand nombre d'écueils à fleur d'eau. Annebaud, averti du péril par ses pilotes, se tint toujours en pleine mer & se contenta de détacher ses galeres pour engager le combat & attirer l'ennemi. Les galeres pénétrerent dans le golfe, coulerent à fond le vaisseau la Marie-Rose, qui avoit six cens hommes d'équipage, & maltraiterent tellement le Grand-Henri, qu'il auroit eu le même sort, s'il n'eût été promptement dégagé. Au moment où toute la flotte ennemie s'ébranloit pour leur donner la chasse, elles se retirerent vers la flotte Françoise ; mais les Anglois cesserent bientôt de les suivre. Annebaud ne pouvant, par ce moyen, les tirer hors de leur golfe, s'avança

d'un autre côté, & fit deux ou trois descentes sur la côte, persuadé que le monarque Anglois, plutôt que de souffrir que les François ravageassent impunément ses provinces, ordonneroit à sa flotte de les suivre & d'engager le combat. Henri se contenta de leur opposer quelques milices levées à la hâte; & la flotte resta immobile. Après ces vaines tentatives, les François retournerent à leur premiere station sur les côtes de l'isle de Wigt; & ayant remarqué une rade, en forme de croissant, qu'on pouvoit aisément fortifier, ils mirent en délibération si ce qu'ils pouvoient faire de mieux n'étoit pas d'y former un établissement. Ceux qui appuyoient ce sentiment, représentoient que jamais la fortune n'avoit offert à la France une si belle occasion d'humilier les Anglois & de venger les ravages qu'ils avoient autrefois exercés dans nos provinces : qu'on devoit regarder comme une disposition particuliere de la Providence, qu'au moment où ces insulaires n'osoient tenir la mer, la flotte Françoise se trouvât chargée de quatre mille hommes de débarquement, de trois mille pionniers & d'une abondante provision de

AN. 1545.

AN. 1545. toutes ſortes de munitions : qu'à la vérité, ces troupes de débarquement, ces pionniers & ces munitions, avoient été deſtinés à la conſtruction & à l'approviſionnement du fort d'Outreau qui devoit fermer l'entrée du port de Boulogne; mais que ceux qui objectoient cette deſtination, devoient conſidérer qu'on ne s'y étoit arrêté que parce qu'on n'imaginoit point alors d'autre moyen de recouvrer cette place importante : qu'au fond, il étoit douteux ſi le fort d'Outreau pourroit s'achever, plus douteux encore s'il produiroit l'effet qu'on en attendoit, au lieu qu'en adoptant le parti qu'ils propoſoient, non-ſeulement on fermoit aux Anglois l'entrée du port de Boulogne, mais on mettoit en la main du roi Guines, Calais & tout ce qu ils poſſédoient encore ſur le continent, puiſqu'ils n'oſeroient jamais porter leurs forces au-delà de la mer, tandis qu'ils verroient les François établis aux portes de Porſtmouth & de Londres : qu'on ne devoit point être arrêté par la crainte de manquer de vivres, puiſqu'on ſe trouvoit dans le voiſinage de la Normandie, & que les mêmes vaiſſeaux qui auroient débarqué dans l'iſle de Wigt les troupes

de terre, les pionniers & les munitions, pouvoient, ſans que la flotte en fût affoiblie, aller ſe charger de farines & de bleds dans les ports de cette province, & revenir en peu de jours : qu'on ne pouvoit non plus être arrêté par la conſidération des frais qu'entraîneroit l'entretien de cette garniſon, puiſque l'iſle ſeule, miſe en culture, acquitteroit, & au-delà, la paye de ſix mille hommes qu'on ſe propoſoit d'y laiſſer : qu'enfin, ce n'étoit point contrevenir aux ordres du roi, mais plutôt les ſurpaſſer, puiſqu'il n'avoit fait la dépenſe de cet armement que pour empêcher les ennemis de rafraîchir la garniſon de Boulogne, & qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr de leur en ôter non-ſeulement la facilité, mais même la penſée, que de les faire trembler pour leurs propres foyers : qu'au reſte, le ſuccès de cette entrepriſe, dépendant principalement de la célérité avec laquelle elle ſeroit exécutée, il falloit que, dès ce jour, & ſans perdre un inſtant, tout le monde mît la main à l'œuvre, afin que les fortifications ſe trouvaſſent achevées avant que les vents

AN. 1545.

AN. 1545. d'automne forçassent la flotte à s'éloigner.

Annebaud convenoit de la solidité de ces raisons ; seulement il doutoit si les finances du roi pourroient faire face à cet accroissement de dépense, & il remontra fortement la nécessité de le consulter ; ce qui ne pouvoit entraîner une grande perte de tems, puisque le monarque séjournoit encore sur les côtes de Normandie. La réponse, sans doute, ne fut pas favorable ; car peu de jours après, la flotte fit voile vers Boulogne, & mit à terre, dans le voisinage, les troupes & les munitions que demandoit le maréchal de Biez. Au retour, elle fut accueillie d'une tempête qui la mit en désordre & la poussa sur les côtes d'Angleterre. Henri VIII. en ayant été informé, envoya ordre à son amiral de la poursuivre & de la combattre ; car le même vent qui paroissoit devoir la faire échouer sur la côte, apportoit à pleines voiles les vaisseaux Anglois. Annebaud, dans cette occasion périlleuse, se servit avantageusement des galeres ; mais ce qui acheva de le tirer d'embarras, ce fut que le vent changea

à l'approche des vaiſſeaux Anglois : ils perdirent par-là toute envie de combattre, & retournerent promptement ſe cacher derriere leurs écueils. Annebaud les fit pourſuivre par ſes galeres qui leur causerent encore quelque dommage, & rentra, de ſon côté, dans les ports de Normandie.

AN. 1545.

Mort du duc d'Orléans. Suite de la guerre contre les Anglois. Bell.

Le roi, qui s'étoit juſqu'alors tenu dans cette province, s'avança juſqu'à l'extrémité de la Picardie du côté de Boulogne, & envoya Martin du Bellai viſiter le fort d'Outreau qu'il croyoit achevé ; mais l'ingénieur Italien, qui dirigeoit les travaux, en avoit ſi mal pris les dimenſions, qu'il fallut le recommencer. Ce contre-tems prolongea le ſéjour du roi dans une contrée dévaſtée, l'année précédente, par les Anglois, & alors ravagée par une maladie contagieuſe. Le duc d'Orléans, qui ſe trouvoit logé dans le voiſinage d'une maiſon abandonnée & où perſonne n'oſoit entrer, ſe faiſant une gloire inſenſée de braver la peſte, alla en arracher les lits, les découpa à coups d'épée, & en répandit les plumes ſur ceux qui l'accompagnoient. En revenant, il ſe ſentit atteint de la maladie & expira, peu de jours après, entre les bras du roi

AN. 1545. que le péril & les repréſentations des courtiſans n'avoient pu arracher à ce funeſte ſpectacle. La nation ne partagea point ſa douleur. Une figure ſéduiſante, quelques qualités aimables ne la raſſuroient point contre l'ambition démeſurée, la témérité & l'audace du jeune prince, & ſur-tout contre l'antipathie déclarée qui ſe faiſoit remarquer entre les deux freres.

Le fort d'Outreau ne s'acheva pas ſans de rudes combats; car, d'un côté, la garniſon de Boulogne, qui, malgré toutes les meſures qu'on avoit priſes, continuoit à recevoir des renforts d'Angleterre; de l'autre, les garniſons de Calais & de Guines, conſidérablement accrues par la déſertion des bandes Italiennes à qui Henri offroit une paye plus forte que celle qu'elles touchoient en France, harceloient continuellement le camp du maréchal de Biez & tentoient de lui enlever des quartiers. Dans une de ces rencontres, le maréchal, qui n'avoit alors autour de lui que cinquante lances & quatre mille hommes d'infanterie, voyant ſa cavalerie miſe en déroute, ſauta de cheval; & malgré ſa vieilleſſe, il ſaiſit une pique, combattit de pied ferme

à la tête de l'infanterie, & pourſuivit les ennemis juſqu'aux portes de Boulogne. Dans une autre occaſion, François de Lorraine, comte d'Aumale, s'appercevant qu'un détachement de l'armée alloit être enlevé, & ne conſidérant pas s'il étoit ſuivi, alla preſque ſeul ſe jetter au-devant d'un eſcadron, l'arrêta dans ſa marche, mais fut atteint entre le nez & l'œil d'un coup de lance qui lui perça la tête de part en part & ſe briſa dans la plaie. Continuant encore de combattre & ayant conſervé aſſez de vigueur pour ſe dégager, il ſe préſenta dans cet état aux chirurgiens qui n'oſerent lui donner aucun ſecours, de peur qu'il n'expirât entre leurs mains. Le ſeul Ambroiſe Paré, l'un des reſtaurateurs de la chirurgie, ne déſeſpéra point de le ſauver, pourvu qu'il ſoutînt l'opération ſans faire aucun mouvement. L'étendant auſſi-tôt ſur l'herbe & lui poſant un pied ſur le front, il ſaiſit avec des tenailles de maréchal le tronçon de la lance & l'arracha d'un bras vigoureux, ſans que le prince pouſsât un ſeul cri, donnât aucune marque de douleur, *pas plus*, ajoute un témoin oculaire, *que ſi on lui eût arraché un poil de la tête*.

AN. 1545.

AN. 1545. Lorſque le fort d'Outreau fut achevé & que le maréchal y eut dépoſé quatre mille légionnaires pour contenir la garniſon de Boulogne, il ſe tranſporta avec le reſte de l'armée dans un lieu où il pouvoit plus aiſément endommager les Anglois. La terre d'Oye eſt un canton marécageux & fertile de quatre lieues de long ſur trois de large, tenant, d'un côté, à Calais, de l'autre, à Guines & au château de Ham, & fourniſſant à ces trois places de la domination Angloiſe des fourrages, des légumes & tous les autres rafraîchiſſemens dont elles avoient beſoin : c'étoit dans ce lieu que les troupes Angloiſes, après avoir traverſé la mer, ſe tenoient en sûreté juſqu'à ce qu'elles ſe formaſſent en corps d'armée ; c'étoit un point de ralliement & une retraite aſſurée après une défaite. Les Anglois, qui connoiſſoient toute l'importance de cette poſſeſſion, n'avoient rien épargné pour la préſerver d'une ſurpriſe. Non contens de l'envelopper de foſſés remplis d'eau, ils l'avoient en quelque ſorte couverte de forts peu diſtans les uns des autres & à portée de s'entre-ſecourir. Au centre, étoit le bourg de Marcq avec de bonnes

fortifications & toujours rempli de troupes. Les capitaines François & le maréchal lui-même connurent bientôt que la saison où l'on se trouvoit, car l'automne étoit déja avancé, apportoit un obstacle invincible à une conquête qui eût pu réussir quelques mois auparavant. Ils se seroient retirés sur-le-champ, si la crainte de déplaire au roi, qui leur avoit ordonné cette expédition, ne les eût déterminés comme malgré eux à tenter l'entreprise. De Taix, avec ses bandes Piémontoises & Gascones, fut chargé de la premiere attaque : Montluc, qui servoit sous lui, ne voulant pas donner aux ennemis le tems de se reconnoître, sonda avec le bout de sa pique la profondeur des fossés, se jetta à l'eau, & atteignant, après beaucoup de fatigue, le bord opposé, il attaqua le premier fort. Commençant par y jetter quelques soldats déterminés, il crioit aux autres de suivre, se démenant des pieds & des mains, & s'aidant de sa hallebarde, comme s'il eût voulu gravir un des premiers. » Un d'eux, raconte-t-il naïvement, me fit, ce jour-là, » beaucoup plus vaillant que je ne voulois l'être; car ce que j'en faisois,

AN. 1545.

AN. 1545. » n'étoit que pour donner du courage » à tout le monde de se jetter de » l'autre côté ; mais celui-là me fit » oublier la ruse & franchir le saut ; » car me prenant par les fesses, il me » lança dans le bastion «. Le fort fut emporté l'épée à la main, on poursuivit les ennemis dans un second qui ne fit pas une plus longue résistance. Le maréchal & les principaux officiers tenoient conseil, lorsque le bruit de l'arquebuserie leur apprit qu'on étoit aux mains : jettant alors leurs regards sur la plaine, ils apperçurent les Anglois fuyant de toutes parts, & les Gascons déja maîtres des deux premiers forts. Chacun courut aux armes & fit avancer sa troupe. Brissac & Bourdillon passerent les premiers, mais avec tant de difficulté, qu'ils étoient le plus souvent obligés de mettre pied à terre & de mener leurs chevaux par la bride. Ils arriverent fort à propos. Deux mille Anglois accouroient de leur côté pour reprendre les bastions : il se livra un combat vif & meurtrier dans la plaine. Les Anglois lâcherent le pied, mais ils ne furent point poursuivis, à cause des fossés dont toute la plaine étoit entre-coupée, & qui ar-

rêtoient la cavalerie. Le maréchal, pendant ce tems, combloit les premiers fossés & pratiquoit une ouverture non-seulement à la gendarmerie, mais à quelques pièces d'artillerie qu'on se proposoit de conduire devant le bourg de Marcq, & de-là devant Calais. Une pluie abondante, qui rendit impraticable la seule chaussée qui conduisît au bourg, & couvrit d'eau les marais qui étoient des deux côtés, força les François à quitter la terre d'Oye & à se rapprocher du fort d'Outreau. AN. 1545.

La contagion, qui avoit désolé toutes les contrées voisines, venoit de s'y introduire & faisoit de tels ravages dans cette multitude d'hommes entassés les uns sur les autres, qu'il en mouroit jusquà cent dans une nuit. Comme les habitations étoient en quelque sorte creusées sous terre, on ne prenoit point d'autre précaution, lorsqu'une chambrée étoit morte, que d'en boucher exactement l'ouverture, & on élevoit dessus une cabane où une nouvelle chambrée se logeoit, sans que personne se plaignît qu'on continuât de renfermer des hommes vivans dans ces espèces de sépulcres. Un autre danger menaçoit le

AN. 1545. fort d'Outreau. Henri VIII, qui ne pouvoit ſe regarder comme véritablement maître de Boulogne, tant que ce fort ſubſiſteroit, venoit de prendre à ſa ſolde une armée de lanſquenets, qui joints aux troupes Angloiſes qu'il avoit fait paſſer dans le continent, devoient, ſelon les apparences, le délivrer promptement de toute inquiétude à cet égard. Le maréchal de Biez prit des meſures ſi ſages, que ces Allemands, trouvant tous les chemins fermés, & déja mécontens de n'avoir pas touché les ſommes qu'on leur avoit promiſes, retournerent dans leur patrie, après s'être ſeulement montrés ſur la frontiere.

AN. 1546. Projets ambitieux de Charles-Quint.

Tandis que François I. & Henri VIII. ſe tourmentoient ouvertement, l'un, pour recouvrer, l'autre, pour conſerver Boulogne, Charles-Quint travailloit ſourdement à un projet qu'il méditoit depuis bien des années, & dont la réuſſite devoit le conduire à la monarchie univerſelle. L'Allemagne, la contrée la plus peuplée & la plus aguerrie de l'Europe, ne conféroit plus à ſon chef que de ſtériles honneurs & d'immenſes prétentions méconnues depuis bien des ſiècles & preſque

presque entièrement oubliées. Toute la force réelle résidoit dans un certain nombre de familles, qui regardant l'empereur comme leur ennemi le plus dangereux, avoient pour maxime fondamentale de leur conduite, de se réunir contre lui toutes les fois qu'il paroissoit vouloir sortir des limites qu'ils avoient prescrites à son autorité. Le seul moyen de briser ces entraves, consistoit à nourrir la discorde entr'eux, à se servir alternativement de l'ambition des forts pour molester les foibles, & du juste ressentiment des opprimés, pour abbatre les oppresseurs. Comme le Luthéranisme, en brouillant irréconciliablement & les divers ordres de l'Empire & même les familles, pouvoit devenir un puissant instrument entre ses mains, il s'étoit bien gardé de l'exterminer dans sa naissance. Content de se déclarer pour les catholiques qui formoient toujours le parti le plus nombreux, il avoit laissé le tems & la liberté aux protestans de s'accroître, fermant les yeux sur leurs entreprises & donnant quelquefois lieu de douter s'il ne finiroit pas par se ranger ouvertement de leur côté. Lorsqu'ils se furent tellement

AN. 1546.

AN. 1546. aggrandis qu'ils ne pouvoient plus être détruits ſans opérer une révolution dans le gouvernement & procurer à leur vainqueur une autorité ſans bornes, il s'étoit trouvé forcé d'uſer d'une extrême diſſimulation à leur égard, parce qu'il auroit vainement tenté de les ſoumettre, tant qu'ils auroient été ſoutenus par les rois de France & d'Angleterre. On doit donc regarder comme le chef-d'œuvre de la politique de Charles-Quint d'avoir ſi habilement faſciné les yeux des proteſtans, qu'ils contribuaſſent eux-mêmes à humilier le roi de France, leur plus ferme appui; & de s'être promptement retiré de cette guerre, après avoir tellement compromis les rois de France & d'Angleterre l'un vis-à-vis de l'autre, qu'ils perdiſſent de vue les proteſtans. C'étoit le moment de les attaquer; mais comme pour en triompher plus sûrement, il avoit beſoin de toutes ſes forces, il vouloit encore auparavant s'aſſurer d'une trève avec Soliman qui auroit pu faire en Hongrie une diverſion embarraſſante. Il eut recours à la médiation de la France; & le roi, qui voyoit le traité de Creſpi en quelque ſorte anéanti par la mort du duc d'Or-

léans, & qui craignoit que l'empereur n'en prît occasion de se joindre encore une fois aux Anglois, ne dédaigna pas de lui rendre ce bon office. Croyant avoir acquis par-là quelques droits à sa reconnoissance, il se hâta de lui envoyer une ambassade solennelle pour le prier de s'expliquer sur la nouvelle position où ils se trouvoient l'un vis-à-vis de l'autre par la mort du duc d'Orléans. Charles, après avoir long-tems traîné à sa suite ces ambassadeurs, les congédia avec cette réponse peu satisfaisante, qu'il regrettoit infiniment le jeune prince; qu'il tiendroit fidèlement tous ceux de ses engagemens auxquels cette mort ne mettoit point d'obstacle; qu'il s'attendoit que le roi en feroit autant, & qu'ainsi ils pouvoient l'assurer de sa part, qu'il ne recommenceroit pas la guerre. AN. 1546.

Les mesures que l'empereur prenoit alors contre les protestans, tendoient, 1°. à trouver un prétexte spécieux de les attaquer, sans paroître révoquer ses engagemens, ni manquer à la parole qu'il leur avoit donnée: 2°. à se procurer, sans emprunts, tous les fonds nécessaires pour pousser vivement cette

AN. 1546. guerre : 3°. à se rendre maître par surprise des principaux chefs du parti, ou, s'il ne pouvoit les surprendre, à les diviser tellement par des intérêts politiques, qu'il se servît des uns pour écraser les autres. Quelques difficultés que présentât au premier coup-d'œil ce projet compliqué, son génie fertile en expédiens parvint à les surmonter.

Dans la derniere diète de Spire, où il s'agissoit d'animer les protestans contre François I, il leur avoit accordé le libre exercice de leur religion & le droit de partager avec les catholiques les magistratures de la chambre impériale, mais seulement jusqu'à la tenue d'un concile libre, ou jusqu'à ce que l'on fût parvenu à un plan de conciliation. En terminant brusquement la guerre contre la France, il avoit exigé par un article secret du traité de Crespi, que le monarque s'obligeât à concourir à la célébration du concile de Trente; il en pressa l'ouverture, & fit sommer les protestans d'y envoyer leurs députés. En vain ils représenterent qu'on abusoit des mots, en donnant pour un concile libre une assemblée dirigée par le pape qui les avoit condamnés d'avance, présidée par des cardinaux in-

téreſſés au maintien des abus, & uniquement compoſée d'évêques intrigans & vendus à la faveur ; que c'étoit donc plutôt une conjuration qu'un tribunal où ils puſſent eſpérer d'être entendus : que la ville de Trente, quoique ſituée ſur les frontieres, étoit plutôt Italienne qu'Allemande : qu'elle obéiſſoit à un évêque, c'eſt-à-dire, à un eſclave de la cour de Rome : que l'exemple de Jean Hus & de Jerôme de Prague avertiſſoit aſſez leurs députés du ſort qui les attendoit, s'ils avoient la ſimplicité de les imiter : qu'aucune loi ne pouvant obliger un homme à ſe ſoumettre au jugement de ſes ennemis déclarés, ils proteſtoient de nouveau & contre le choix du lieu, & contre la qualité des juges, & contre toutes les déciſions qui tourneroient à leur préjudice. Malgré la force de ces raiſons, ils ne purent éviter le reproche d'avoir les premiers abuſé des mots, en promettant, comme ils avoient fait juſqu'alors, de ſe ſoumettre aux déciſions d'un concile libre, aſſemblé dans une ville d'Allemagne, & en récuſant enſuite le concile de Trente, ſous prétexte qu'il étoit convoqué par le pape, préſidé par des cardinaux & compoſé

d'évêques. Car Trente étoit incontestablement une ville d'Allemagne, & l'on n'avoit point d'idée qu'un concile général eût été autrement composé.

An. 1546.

L'empereur se trouvant dégagé, par ce refus, de toutes les paroles qu'il leur avoit données auparavant, acquéroit le droit de les attaquer à force ouverte. Il conclut avec le pape un traité de ligue offensive, par lequel le souverain pontife accordoit à l'empereur la moitié de tous les revenus ecclésiastiques d'Espagne pendant une année, & la liberté de vendre pour cinq cens mille écus de biens monastiques. Paul promettoit de son côté, douze mille hommes d'infanterie, cinq cens chevaux & deux cens mille écus. En remplissant cet engagement, il devoit partager avec l'empereur toutes les conquêtes qui seroient faites sur les protestans. Au reste, cette ligue n'étoit conclue que pour six mois, & devoit rester secrette jusqu'au moment de l'exécution.

Ce prince calculant les forces des protestans & la facilité qu'ils avoient à les rassembler, crut que le seul moyen d'en triompher, étoit d'écarter

toute idée d'une guerre de religion ; de ne ſe donner d'abord que pour conciliateur ; de faire parler les loix de l'Empire ; & au cas qu'elles ne fuſſent pas écoutées, de n'en paroître que le vengeur. Il continua donc à careſſer les proteſtans ; & pour calmer la crainte que leur cauſoit l'ouverture du concile de Trente, il aſſigna en Allemagne de nouvelles conférences entre les principaux théologiens des deux partis pour parvenir à une conciliation déja tentée pluſieurs fois, mais toujours ſans ſuccès. Ces conférences dûrent être immédiatement ſuivies d'une diète à Ratisbonne où les électeurs & tous les princes étoient avertis & inſtamment priés de ſe rendre en perſonne, afin qu'on y prît une derniere réſolution ; car l'empereur ne laiſſoit point ignorer qu'il conſerveroit toujours aſſez d'autorité ſur un concile aſſemblé à ſa requête, pour lui faire adopter ce qui auroit été arrêté par tous les membres de l'Empire. C'étoit un moyen preſque infaillible de s'aſſurer des principaux chefs de la ligue de Smalkalde, ſoit qu'on prît le parti de les arrêter priſonniers au milieu de la diète, ſoit qu'en leur permettant de ſe retirer,

AN. 1546.

AN. 1546. on les fit ſuivre de près par des corps de troupes chargées d'exécuter la ſentence qui ſeroit portée contr'eux. Deux contre-tems dérangerent ce premier plan; car, d'un côté, les proteſtans, avertis des levées qui ſe faiſoient ſourdement en Italie & dans les Pays-Bas, commencerent à en deviner l'objet; & d'un autre côté, le pape, ne comprenant pas le but des careſſes que l'empereur faiſoit aux proteſtans, & juſtement indigné que ce prince ordonnât de ſon autorité privée, des conférences ſur le dogme & la diſcipline de l'Egliſe, au moment même où le concile de Trente, aſſemblé à ſa requête, ouvroit ſes premieres ſéances, crut que le meilleur moyen de ſe préſerver des embûches qu'on tendoit peut-être à ſa crédulité, étoit de rendre public le traité de ligue dont on lui avoit ſi fort recommandé le ſecret. Ainſi, ſous prétexte d'appeller les Suiſſes à la défenſe de l'Egliſe, il manifeſta les meſures que l'empereur & lui venoient de prendre pour extirper l'héréſie dans toute l'étendue de l'Allemagne.

Paix avec l'Anglet. Les proteſtans ſongerent à ſe mettre en état de défenſe; & comme la guerre

opiniâtre que ſe faiſoient les rois de France & d'Angleterre, leur ôtoit toute eſpérance de ſecours étrangers, ils tenterent tous les moyens de les réconcilier, & ménagerent, à cet effet, des conférences où ils envoyerent leurs repréſentans. Henri VIII ſoupçonnant apparemment que François I, pour s'épargner la honte des premieres démarches, faiſoit agir les Allemands; exigeoit que le roi lui abandonnât Boulogne; qu'il retirât ſes troupes d'Ecoſſe, & qu'il promît de ne plus ſe mêler des affaires de ce royaume. François croyant ſon honneur intéreſſé à défendre une orpheline dont le pere s'étoit ſacrifié pour lui, & aſſuré, depuis la conſtruction du fort d'Outreau, de reprendre tôt ou tard Boulogne, rejettoit abſolument ces deux conditions, & offroit ſeulement de donner ſatisfaction ſur les griefs qui avoient obligé le roi d'Angleterre à prendre les armes. Les conférences furent rompues; & l'on ſe préparoit de part & d'autre à recommencer la guerre, lorſque Henri, après s'être aſſuré, par une démarche qui dut coûter à ſon orgueil, qu'il n'avoit plus rien à ſe promettre de ſon alliance avec l'empereur; con-

AN. 1546.
Recueil de traités.
Mém. de Montluc.
Ann. de Belleforêt.

AN. 1546. ſidérant que ſon épargne étoit epuiſée; qu'il ne pouvoit, ſans courir les plus grands riſques, établir de nouveaux impôts ſur ſes ſujets; qu'enfin, ſes archers & ſes arbalêtriers Anglois, malgré leur bravoure, n'oſoient plus ſe meſurer en raſe campagne, contre les arquebuſiers & les piquiers légionnaires, rabattit beaucoup de la fierté de ſes premieres demandes; & content d'obtenir des conditions qui miſſent ſon honneur à couvert, il ſe relâcha ſur les deux articles qui avoient rompu les premieres conférences. Les deux amiraux de France & d'Angleterre s'étant abouchés ſur la frontiere, à égale diſtance d'Ardres & de Guines, conclurent un traité par lequel François s'obligeoit d'acquitter les arrérages des penſions qui avoient été aſſurées à Henri par le traité de Moore, & dont les paiemens avoient été ſuſpendus depuis la guerre de Provence; d'ajouter à cette premiere dette une indemnité tant pour les frais de la derniere guerre que pour les réparations & les nouvelles fortifications que les Anglois avoient faites à Boulogne. On ſtipula que ces différentes ſommes montant à deux millions d'écus d'or, feroient

acquittées dans l'espace de huit années, au bout desquelles Henri, en recevant le dernier terme, remettroit au roi la ville & le port de Calais avec l'artillerie & les munitions de guerre qui s'y trouveroient, sans qu'il fût permis à la garnison de rien détruire & de rien emporter. Les Ecossois furent compris dans le traité de paix comme partie contractante, mais à condition qu'ils se tiendroient dans leurs limites & ne donneroient au roi d'Angleterre aucun motif légitime de reprendre les armes. AN. 1546.

Administration intérieure.

Ordonnances de Fontanon.

François, sans perdre de vue les grands intérêts qui agitoient alors l'Allemagne, profita de cet instant de calme pour s'occuper de l'administration intérieure de son royaume. Depuis la disgrace du chancelier Poyet, il n'avoit eu que des gardes des sceaux : François de Montholon, François Errault, seigneur de Chemans, & Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, s'étoient rapidement succédés dans cette dignité. Après la destitution juridique de Poyet, le roi retira les sceaux des mains de l'évêque de Soissons pour les conférer, avec l'office de chancelier, à François Olivier, pré-

AN. 1546 ſident du parlement de Paris. Ce vertueux magiſtrat crut ne pouvoir mieux répondre à la confiance du roi qu'en lui peignant des couleurs les plus fortes la néceſſité de remédier promptement au ſcandale & au déſordre qu'avoient apportés dans le ſanctuaire de la juſtice l'exceſſive multiplication & la vénalité des offices. Il obtint d'abord que la charge de préſident qu'il laiſſoit vacante, & celle d'Auguſtin de Thou que la mort venoit d'enlever, demeureroient ſupprimées. Encouragé par ce premier ſuccès, il refuſa de ſceller aucunes proviſions nouvelles, & enfin, il rédigea un édit par lequel le roi ſupprimoit indiſtinctement tous les offices créés depuis la mort de Louis XII, à meſure qu'ils viendroient à vacquer; fixoit à trente ans l'âge où l'on pourroit parvenir à la magiſtrature, & preſcrivoit la forme de l'examen qui devoit précéder la réception. Le préambule de cet édit préſente un tableau ſi naïf des abus auxquels on ſe propoſoit de remédier, qu'il mérite d'être tranſcrit. » Comme » il nous ſoit venu par ci-devant, dit » le roi, & vienne encore continuel» lement infinies plaintes de la part

AN. 1546.

» de tous les états de nôtre royaume, » tant de la multiplication des procès » dont la plupart sont fondés en pures » cavillations; les autres, en choses » quasi de néant; qu'aussi semblable- » ment des longueurs & embrouillemens » qui s'y font par le dol & malicieuses » inventions des praticiens qui tiennent » comme une banque de tromperie & » de mauvaise foi, & constituent le » fondement de leur art à prolonger » & obscurcir les procès, introduire & » multiplier incidens sur incidens, qui » remettent quelquefois les pauvres » parties, au bout de tente ans, en » plus grande controverse & involu- » tion qu'elles ne furent oncques; d'où » il arrive que la substance de nos su- » jets, soit de ceux qui gagnent comme » de ceux qui succombent, finalement » est fondue & consumée ès mains des » juges, procureurs & avocats, qui, » par de tels moyens, s'enrichissent des » miseres, travail & vexation de nos » sujets; & combien qu'à plusieurs de » nos prédécesseurs ayent été faites sem- » blables plaintes; sur quoi, ils ont » fait plusieurs ordonnances, néan- » moins pour n'avoir été gardées, mais » enfreintes tout ouvertement par ceux

AN. 1546. » qui y devoient tenir la main, les
» choses sont toujours allées en em-
» pirant, & enfin parvenues au der-
» nier degré d'indignité. Par quoi, après
» avoir le tout bien pesé & considéré,
» il se connoît bien clairement que la
» principale cause de la multiplication
» & longueur des procès, & l'extrême
» dépense qui s'y fait, ensemble de
» tout le désordre étant au fait de la
» justice, est procédée, tant par mul-
» titude d'avarice & peu de devoir des
» officiers de la justice, lesquels en-
» core qu'ils ayent été par nous créés
» & augmentés pour l'urgente nécessité
» de nos affaires à notre très-grand re-
» gret & déplaisir; toutefois à l'examen
» & réception d'iceux, nos cours sou-
» veraines ont eu peu de respect &
» considération à l'âge, au savoir &
» aux autres qualités requises en telles
» charges & états; de sorte qu'il ne
» s'en est jamais trouvé un seul refusé;
» & qu'aussi pour le nombre effréné
» des procureurs & praticiens, & la
» malice de plusieurs de cet état,
» n'ayant un seul grain de probité,
» & constituant leur principale fin à
» forger plusieurs différends & procès
» les uns sur les autres, & à y jetter

AN. 1546.

» le plus de ténèbres que ils peuvent, » desquels (combien que notoirement » ils fassent profession de tromperie & » mauvaise foi) il ne s'est jamais fait au» cune punition. A ces causes, &c «.... Cet édit fut reçu avec transport par tous les vrais citoyens, & attira au chancelier mille bénédictions. Ce n'est pas qu'on ignorât combien peu, dans une administration toujours subordonnée au besoin du moment & au caprice de ceux qui gouvernent, l'on doit compter sur une réforme qui ne doit s'opérer qu'au bout d'une génération; mais, d'un côté, l'épuisement des finances, & de l'autre, l'incertitude où l'on étoit si la guerre ne recommenceroit pas bientôt avec l'empereur, ne permettoient pas de songer à un remboursement; & l'on doit toujours savoir gré à un ministre, toutes les fois que ne pouvant atteindre au plus grand bien possible, il se décide pour ce qu'il y a de mieux à faire dans la conjoncture où il se trouve, & prépare la voie à son successeur.

Les réformés, c'est le nom que se donnoient les disciples de Calvin, n'avoient pas manqué de profiter des embarras du gouvernement pour re-

AN. 1546. commencer leurs prédications & former peu-à-peu des églises. Le roi, sur les remontrances du cardinal de Tournon & du président Lisèt, décerna un grand nombre de commissions aux conseillers du parlement pour se répandre dans les provinces du ressort, & arrêter ceux qui leur seroient dénoncés; & afin que personne n'échappât, on publia dans les paroisses des monitoires où il étoit enjoint aux fidèles, sous peine d'excommunication, de dénoncer indistinctement, & sans aucun égard pour le degré de parenté, tous ceux qui favorisoient les nouveautés ou paroissoient mal penser de la religion. Cette effroyable inquisition n'eut pas des suites aussi terribles qu'on auroit dû naturellement s'y attendre. Les massacres récens des Cabrieres & de Mérindol, dont on rendra compte dans le volume suivant; l'exécration publique & l'animadversion qui poursuivoient déja les instigateurs & les exécuteurs de ce forfait, contribuerent sans doute à inspirer de la modération aux nouveaux commissaires. On n'amena que trente personnes dans les prisons de la Conciergerie, & quatorze seulement qui ne voulurent

donner aucune marque de repentir, furent livrés au dernier ſupplice. Le chancelier Olivier trouvant encore cette procédure trop violente, profita de la diſpoſition générale des eſprits pour ôter aux tribunaux ſéculiers la connoiſſance de ces ſortes de crimes, & la renvoyer à la correction des évêques; mais il tomba peut-être dans un autre excès. Comme pluſieurs ne réſidoient point dans leurs diocèſes & ne pouvoient même y réſider aſſidument, puiſqu'ils poſſédoient tout-à-la-fois cinq ou ſix évêchés, & qu'il s'en trouvoit déja quelques-uns qui penchoient pour les nouvelles opinions; il donna, ſans le vouloir, la plus grande liberté à l'erreur de s'enraciner & de ſe propager.

AN. 1546.

Premiere guerre de religion en Allemagne.

Sléidan. De Thou. Belcarius. Pallavicin.

L'empereur, ainſi que nous l'avons vu, ſe diſpoſoit alors à lui porter le coup déciſif en Allemagne. N'ayant pu, par toutes ſes feintes careſſes & les fauſſes proteſtations de Granvelle, attirer à la diète de Ratisbonne l'électeur de Saxe & le landgrave de Heſſe, les deux principaux chefs de la ligue de Smalkalde, il ne ſongea plus qu'à diviſer cette ligue formidable, en mettant à l'écart tout intérêt de reli-

gion, en intimidant les foibles & en corrompant les ambitieux. Dans le discours qu'il tint devant cette compagnie, il ne se plaignit que des violences exercées contre plusieurs membres de l'Empire, de l'oubli des loix & du mépris scandaleux qu'on faisoit de ses rescrits & de tous les arrêts de la chambre impériale. Il attribua ces désordres à l'insatiable cupidité de l'électeur & du landgrave, qui, après s'être emparés à main armée des revenus des évêchés & des monasteres, croyoient ne pouvoir se maintenir dans leurs premieres usurpations & se frayer la route à de nouvelles, qu'en imposant silence aux loix & en renversant de fond en comble la constitution Germanique. C'étoit dans cet esprit, disoit-il, qu'ils s'étoient refusés à tous les plans de conciliation qu'il avoit proposés; qu'ils venoient de rompre les nouvelles conférences qu'il avoit indiquées; qu'ils avoient contracté des ligues avec les ennemis de la patrie; qu'ils refusoient orgueilleusement de se rendre aux assemblées où il devoit être question du rétablissement de la paix publique, & qu'opposant perpétuellement la conjuration de Smal-

AN. 1546.

kalde aux diètes légitimes, ils exerçoient une tyrannie qui ne connoiſſoit plus de frein. Il ajouta, que revêtu de la majeſté impériale, il ſe jugeroit lui-même indigne de ce haut rang, s'il toléroit plus long-tems de pareils excès. Non content de les déférer à la diète, il adreſſa une lettre circulaire aux villes impériales, où répétant les mêmes plaintes, il les avertiſſoit de tout ce qu'elles avoient à redouter, ſi les loix ceſſoient d'être reſpectées & ſi les forts pouvoient impunément dépouiller les foibles. Ces plaintes, ces allarmes, qui étoient toutes ou bien fondées, ou apparentes, produiſirent leur effet. L'électeur Palatin & l'archevêque de Cologne, qui venoient d'embraſſer la réforme, promirent la neutralité & entraînerent, par leur exemple, pluſieurs villes libres & impériales. Les princes de la maiſon de Brandebourg & le duc Maurice de Saxe, quoique membres de la ligue de Smalkalde, ſe déclarerent pour l'empereur.

AN. 1546.

L'électeur & le landgrave ne ſe laiſſerent point abbatre par la défection de leurs principaux alliés. Regardant la lettre circulaire de l'empereur comme

AN. 1546. une déclaration de guerre, ils résolurent de le prévenir & donnerent ordre sur-le-champ à leurs préparatifs : les conjonctures les servirent bien. François I, après avoir fait la paix avec le roi d'Angleterre, venoit de congédier des corps nombreux de lansquenets, qui, zélés pour la doctrine de Luther, & se trouvant sans occupation, allerent offrir leurs services aux deux chefs de la secte, & ne se rendirent pas difficiles sur la solde. En peu de jours, ils rassemblerent une armée de soixante-dix mille hommes d'infanterie & de quinze mille de cavalerie. L'empereur étoit toujours à Ratisbonne & n'avoit encore auprès de lui que huit à neuf mille hommes. Malgré sa foiblesse, il ne laissa pas de les mettre au ban de l'Empire, & de les déclarer, de son autorité privée, ennemis publics. S'ils eussent continué de marcher avec la même célérité qu'ils avoient mise dans leurs préparatifs, il n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent bientôt forcé à se rétracter. Un reste d'égards pour le chef de l'Empire, un excès de circonspection à l'égard des autres princes leur enleverent tous leurs avantages ; car tandis qu'ils

perdoient le tems à répondre aux diverses inculpations de l'empereur, à dévoiler sa mauvaise foi, & à montrer qu'il ne les attaquoit qu'à cause de leur religion; tandis qu'ils prêtoient imprudemment l'oreille à des médiateurs apostés qui ne cherchoient qu'à les amuser; tandis qu'ils négocioient longuement la liberté du passage avec le duc de Baviere, dont ils devoient traverser les Etats, l'empereur reçut les douze mille cinq cens hommes que le pape lui envoyoit d'Italie, & bientôt après, les troupes que la reine de Hongrie avoit levées par ses ordres dans les Pays-Bas. Se trouvant alors à la tête d'une armée bien moins nombreuse, à la vérité, que celle des confédérés, mais toute composée de troupes aguerries & commandée par des officiers de la plus grande distinction, il s'approcha des protestans comme s'il eût eu dessein de leur livrer bataille. Ce n'étoit cependant point son intention : persuadé que cette levée tumultuaire de bourgeois & de paysans armés périroit ou se dissiperoit bientôt faute de subsistances, il eut l'attention de n'asseoir son camp que dans des lieux escarpés qu'il fortifioit encore par

AN. 1546.

AN. 1546. des tranchées & des baſtions. Après la faute que les proteſtans avoient faite de lui permettre de raſſembler ſes forces, ils n'avoient point d'autre parti à prendre que de l'attaquer dans ſes retranchemens aux riſques d'être battus, parce que la défaite la plus complette ne pourroit jamais leur être auſſi préjudiciable que l'inaction. C'étoit l'avis du landgrave & de tous les capitaines les plus expérimentés ; mais l'électeur de Saxe, qui avoit la principale autorité, s'obſtina toujours à rejetter un parti ſi haſardeux.

Tandis qu'il temporiſoit, le duc Maurice de Saxe ayant groſſi ſes forces de quelques troupes auxiliaires de Bohême, ſe mit en poſſeſſion de l'électorat, à la réſerve de trois ou quatre places fortes où il y avoit des garniſons. Courant riſque de ſe trouver dépouillé, l'électeur marcha promptement à la défenſe de ſes ſujets,& emmena avec lui la plus grande partie de l'armée. Le landgrave, qui ne ſe trouvoit plus aſſez fort pour tenir la campagne, ſe retira de ſon côté avec tous ceux qui voulurent le ſuivre. C'étoit abandonner à la diſcrétion de l'empereur les confédérés des cercles de Suabe, de Fran-

conie & du Haut-Rhin. Il se mit en possession de Norlingue, de Hall & de Rottembourg. La ville d'Ulm, l'une des plus fortes de la Suabe, n'opposa qu'une foible résistance. Strasbourg & Francfort-sur-le-Mein, quoiqu'éloignées du danger & en état de se défendre, prévinrent, par leur soumission, l'arrivée de l'empereur. Le duc de Wirtemberg & l'électeur Palatin implorerent, dans la posture la plus humiliante, la miséricorde d'un maître irrité. Le pardon qu'il daigna leur accorder, ne fut ni entier, ni désintéressé. Le duc de Wirtemberg livra son artillerie & ses forteresses, paya trois cens mille écus; la ville d'Ausbourg, cent cinquante mille; Ulm, cent mille; Francfort, quatre-vingt mille; Memmingen, cinquante mille: toutes livrerent leur artillerie, leurs munitions, leurs forteresses; renoncerent avec serment à la ligue de Smalkalde, & ne purent rien stipuler par rapport à l'exercice de leur religion. L'empereur se réservoit de s'expliquer sur cet article & sur la confirmation de leurs priviléges, au tems où tous les confédérés auroient mis bas les armes & imploreroient sa clémence.

AN. 1546.

AN. 1546. C'en étoit fait de la liberté Germanique, si François I, auquel l'électeur & le landgrave ne manquerent pas de recourir, eût refusé de les assister. Oubliant généreusement des torts dont ils étoient assez punis, il reçut avec bonté leurs députés, s'engagea à leur fournir quarante mille écus par mois, tant que dureroit la guerre, & promit d'opérer, le printems suivant, une diversion qui les mettroit à portée de réparer leurs pertes. L'empereur venoit de lui donner un motif bien légitime de recommencer la guerre; car se regardant comme déchargé, par la mort du duc d'Orléans, de tous les engagemens qu'il avoit pris par rapport au duché de Milan, il refusoit nettement de donner aucune satisfaction au roi à cet égard, & il en conféra, bientôt après, l'investiture à Philippe, son fils & son héritier. Ce dénouement, auquel on auroit dû s'attendre depuis long-tems, consterna les Italiens : presque aussi allarmés que les Allemands, ils chercherent, comme eux, à se rapprocher de la France, parce qu'ils ne voyoient plus que cette puissance qui pût les préserver du joug Autrichien. Le pape sur-tout ne se pardonnant pas d'avoir

d'avoir servi d'instrument à l'oppression générale, rappella promptement ses troupes & révoqua, autant qu'il étoit en son pouvoir, les graces qu'il avoit accordées à l'empereur. La conjuration des Fiesques pour changer le gouvernement de Gênes, parut à Charles la premiere étincelle d'un incendie prêt à embrâser l'Italie. Il s'arrêta donc sur les fontieres de l'Italie & de l'Allemagne, ne pouvant encore deviner de quel côté il seroit attaqué. François, dont il observoit particulièrement les démarches, levoit des troupes, mettoit à couvert la Bourgogne & la Champagne par un cordon de places fortes qui se prolongeoit depuis Bourg-en-Bresse jusqu'à Guise; & non content des alliés qu'il s'étoit faits en Allemagne & en Italie, il négocioit tout-à-la-fois à Londres, à Copenhague & à Constantinople, afin de soulever tous les souverains contre un prince qui menaçoit la liberté de tous. Au milieu de ces agitations, il perdit Henri VIII, & avec lui toutes les espérances qu'il avoit fondées sur les secours de l'Angleterre. Cette perte parut le consterner; car malgré les nuages passagers qui avoient plus d'une

AN. 1546.

AN. 1547.

AN. 1547. fois altéré leur union, ils n'avoient point cessé de sentir l'un pour l'autre un penchant involontaire qui les rapprochoit; les noms de *frere* & de *meilleur ami* n'étoient dans leur bouche que l'expression naïve d'une sympathie & d'une cordialité infiniment rares entre les chefs de deux nations voisines & rivales; enfin, il y avoit si peu de différence entre leurs âges, que la mort de l'un sembloit un fâcheux présage pour l'autre.

Mort de François I. *Du Bellai. Sléidan. Galand, vit. Castellani. Pièces justificatives. De Thou.*

Cette derniere considération fit sur l'esprit du roi une impression d'autant plus forte qu'il dépérissoit à vue d'œil. La cruelle maladie, qui huit ans auparavant l'avoit conduit aux portes de la mort, se reproduisoit avec des symptômes effrayans dans un corps usé & par les souffrances & par les remèdes. Tandis que par les conseils des médecins il cherchoit à se dissiper en changeant souvent de lieu, un accès de fièvre le força de s'arrêter au château de Rambouillet; il ne comptoit y passer qu'un jour; mais l'épuisement & la lassitude ne lui permirent pas d'en sortir. Après vingt jours de maladie & quelques lueurs de guérison, renonçant enfin à toutes les es-

pérances dont on continuoit encore de le flatter, il ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort. Appellant à ſon ſecours la religion, qu'il avoit reſpectée même au milieu des égaremens de la jeuneſſe, il reçut, dans le plus grand appareil, les derniers Sacremens; & ayant fait approcher le dauphin Henri, il lui dit: » Venez re- AN. 1547.
» cevoir mes derniers embraſſemens.
» Je n'ai qu'à me louer de votre con-
» duite. Vous avez rempli à mon égard
» le devoir d'un bon fils; Dieu vous
» en donnera la récompenſe. Puiſ-
» que ma fin approche & que le ciel
» a permis que vous me ſuccédiez,
» écoutez mes derniers avis. Craignez
» Dieu, mon fils; honorez l'Egliſe &
» oppoſez une barriere inſurmontable
» aux dangereuſes nouveautés qui pour-
» roient altérer la religion. Tous les
» Chrétiens, en quelque pays qu'ils
» exiſtent, ſont vos freres; vous devez
» les aimer; mais cette bienveillance
» générale ne vous acquitteroit pas en-
» vers le peuple que la Providence a
» ſpécialement confié à vos ſoins. Ce
» peuple, le plus fidèle, le plus gé-
» néreux & le plus affectionné à ſes
» rois, qui exiſte & qui ait jamais exiſté

AN. 1547.

» ſur la terre, a des droits tout particuliers ſur votre cœur ; il mérite » que vous l'aimiez par-deſſus tout ce » qui peut vous être cher, & que dans » tous les inſtans de votre vie, vous » ſoyez prêt à lui ſacrifier vos goûts, » vos plaiſirs & juſqu'à la derniere » goutte de votre ſang. Si vous gagnez » ſa confiance, vous repouſſerez aiſément toutes les attaques de vos voiſins ; mais inutilement le feriez-» vous triompher au dehors, ſi la paix & » la concorde ne règnent pas au dedans : » c'eſt l'union qui fait la force des Empires, & l'union ne peut ſe trouver » que dans un pays où la juſtice eſt » reſpectée. Veillez donc attentivement à ce qu'elle préſide à vos conſeils, à ce qu'elle ſoit adminiſtrée » d'une maniere impartiale dans vos » tribunaux, & ne ſouffrez point que » pour quelque conſidération que ce » ſoit, on lui porte jamais, ſoit directement, ſoit indirectement, la moindre atteinte. Songez, mon fils, que » vous arriverez au terme où vous me » voyez parvenu, & que la plus grande » conſolation qui me reſte maintenant, » c'eſt de pouvoir dire que je n'ai fait » ſciemment d'injuſtice à perſonne «.

Paſſant de ces conſeils généraux à des avis particuliers, il lui dit de ne point rappeller auprès de lui le connétable de Montmorenci, d'écarter de l'administration les princes de la maiſon de Guiſe, dont l'ambition & les talens commençoient à lui donner de l'ombrage ; de continuer de ſe ſervir du cardinal de Tournon, du ſecrétaire Bayart & ſur-tout de l'amiral d'Annebaud, qu'il lui recommandoit ſpécialement comme le ſeul homme de la cour qui n'eût jamais eu en vue que le bien de l'Etat, qui ſe fût appauvri dans le maniement des affaires publiques, & auquel, en conſidération de ſa probité & de ſes ſervices, il léguoit une ſomme de cent mille livres. François expira le 31 Mars, dans la cinquante-troiſieme année de ſon âge : ſon corps, dépoſé pendant quelques jours dans l'abbaye de Hautes-Bruyeres, fut apporté à Saint-Cloud, dans la maiſon de l'évêque de Paris, où l'on dreſſa la pompe funèbre. Lorſque le convoi traverſa Paris, les crieurs annonçoient à l'entrée de chaque rue : *Priez Dieu pour l'ame de très-haut, très-puiſſant & très-magnanime François par la grace de Dieu, roi de France*

AN. 1547. *très-chrétien, premier de ce nom, prince clément, pere des arts & des lettres.*

On fut étonné qu'au fortir d'une guerre longue & très-difpendieufe, qu'après les fecours pécuniaires qu'il venoit de donner à fes alliés d'Allemagne, & les énormes dépenfes qu'avoit dû entraîner la fortification d'une multitude de places frontieres en Champagne & en Bourgogne, le roi laiffât encore dans fes coffres quatre cent mille écus & un quartier de fes revenus payable le premier d'Avril, c'eft-à-dire, le lendemain de fa mort. Cette épargne étoit le fruit & du défintéreffement de fes miniftres & de l'application férieufe qu'il donnoit alors à fes affaires; car autant il avoit été prodigue & diffipé pendant les premieres années de fon règne, autant l'âge & l'expérience l'avoient rendu attentif & éconôme. Il eft vrai qu'il avoit fucceffivement doublé ou même triplé les impôts, & qu'indépendamment d'une multitude d'offices créés pour de l'argent, il avoit, contre l'ufage de fes prédéceffeurs, conftitué fur l'hôtel-de-ville de Paris & fur la banque de Lyon des rentes qu'il ne fongea point à rembourfer; mais on doit obferver, pour

ſa juſtification, que depuis l'accroiſſement prodigieux & ſubit de la maiſon d'Autriche, les dépenſes néceſſaires & abſolument indiſpenſables pour la sûreté de l'Etat, s'étoient accrues du double ou du triple; car au lieu de quinze cens lances & de la milice des francs archers qui étoit aux frais des paroiſſes, ou de celle des aventuriers qu'on ne levoit que pour trois ou quatre mois, François avoit entretenu juſqu'à trois mille lances, cinq ou ſix mille hommes de cavalerie légere, cinquante mille hommes d'infanterie permanente, auxquels on joignoit encore, dans le beſoin, douze ou quinze mille, ſoit Suiſſes, ſoit lanſquenets. La diſproportion n'étoit pas moins forte par rapport aux ambaſſades. Sous les règnes précédens, on ſe contentoit d'envoyer ſix ou ſept évêques, abbés ou magiſtrats, réſider dans les principales cours de l'Europe avec leſquelles on avoit des intérêts à démêler; & ces miniſtres ne coûtoient preſque rien à l'Etat, parce que diſpenſés de repréſentation, ils vivoient ou des revenus de leur bénéfice, ou des gages de leur office, comme ils auroient vécu en France, & quelquefois même à moindres frais. Lorſqu'on vouloit ré-

AN. 1547.

AN. 1547. compenſer leurs ſervices, on leur conféroit ou une magiſtrature ſupérieure, ou un ſecond bénéfice, ſans charger le tréſor public. Ce n'étoit que très-rarement, & pour des cauſes importantes, qu'on envoyoit des ambaſſades ſolennelles & diſpendieuſes; & alors elles ne duroient gueres qu'un mois ou ſix ſemaines. Sous le règne de François I, & lorſque Charles-Quint eut commencé à ſe rendre redoutable, on multiplia le nombre des ambaſſadeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires : on en envoya pour la premiere fois à Conſtantinople, en Hongrie, en Danemarck, en Suède, à preſque toutes les diètes de l'Empire, & même dans les cours du ſecond ordre, d'où l'on pouvoit recevoir des avis importans; & quoique l'on continuât à préférer, pour ces fonctions, les gens d'égliſe ou de robe, cet article de dépenſe monta ordinairement à la ſomme de trois cens mille livres à laquelle il faut ajouter celle de cent trente mille livres que l'on diſtribuoit à des penſionnaires ſecrets en Italie, en Allemagne, en Eſpagne & en Angleterre, qui devoient entretenir correſpondance avec les ambaſſadeurs. Les

pensions des Suisses formoient un article séparé ; comme leur alliance étoit absolument nécessaire pour conserver ou pour recouvrer le duché de Milan auquel on ne vouloit point renoncer, & que d'ailleurs par leur discipline & leur position à l'égard du royaume, ils formoient en quelque sorte un corps de réserve qu'il étoit bon de se ménager pour les besoins urgens, François, après les avoir vaincus à Marignan, avoit racheté leur amitié en doublant les pensions que ses prédécesseurs, depuis Louis XI, donnoient aux Cantons, & en s'attachant par des pensions particulieres les hommes qui avoient le plus de crédit dans la nation. Ces pensions générales & particulieres, en y comprenant celles des alliés des Cantons, montoient à la somme de cent cinquante-mille livres. Dans les intervalles de repos que lui laissoient ses interminables démêlés avec Charles-Quint, il fonda trois villes ; Térouenne, détruite de fond en comble sous le règne précédent ; Vitri-le-François, où il tenta vainement de transférer les habitans de la ville du même nom, qu'un détachement de l'armée impériale avoit réduite en cendres pendant

AN. 1547.

An. 1547. le ſiége de Saint-Dizier, & qui ſe releva malgré les ordres du roi ſous le nom de Vitri-le-brûlé; enfin Ville-Françoiſe ou le Havre-de-Grace, ſur la côte de Normandie. Il bâtit, aux portes de Paris, les châteaux de Madrid dans le bois de Boulogne, de Villers-Coterets pour le plaiſir de ſa chaſſe, de Folembrai en Picardie, & de Chambort dans le Blaiſois. Il répara & agrandit conſidérablement le château de Saint-Germain-en-Laye, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire, & celui de Fontainebleau qu'il affectionnoit ſingulierement. Non content de les décorer des meubles les plus précieux & des plus belles tapiſſeries que l'on connût encore, il attira de l'Italie, où les arts atteignoient dès-lors à la perfection, des architectes, des ſculpteurs & des peintres qui prirent ſoin de les décorer : de ce nombre furent Léonard Vinci, l'émule de Michel-Ange, André del Sarto, maître Roux & le Primatice. Mais de toutes les dépenſes de ce monarque, la moins onéreuſe pour ſon tréſor, & cependant la plus glorieuſe pour ſa mémoire & la plus utile à la nation, fut celle qu'il fit pour l'amélioration des études & l'avancement des con-

noiſſances humaines. Avant que d'entrer dans le récit des faits, qui lui mériterent dès ſon vivant le ſurnom de *pere & de reſtaurateur des lettres*, qu'on me permette quelques obſervations préliminaires qui trouveront bientôt leur application.

AN. 1547.

Obſervations hiſtoriques ſur l'éducation.

Comme une ſociété ne renferme rien de plus précieux que les membres mêmes qui la compoſent, l'éducation ou l'art de perfectionner les facultés naturelles de l'homme, a dû dans tous les ſiècles attirer la premiere attention du gouvernement. Auſſi voyons-nous que les plus ſages légiſlateurs en firent la baſe de leurs établiſſemens, perſuadés, ainſi qu'ils s'en expliquent, que ſi dans tout le reſte de leurs inſtitutions il ſe rencontroit des imperfections & des défauts, des hommes éclairés & vertueux s'en appercevroient promptement & ne manqueroient pas de les corriger : au lieu que les loix les plus ſages ſeroient bientôt dépravées entre les mains d'hommes ignorants ou corrompus.

Les Grecs entourés de nations barbares & privés de toute communication avec des peuples plus anciennement policés, puiſerent dans la nature les principes d'une éducation ſimple

An. 1547. mais ſublime. Aux exercices du corps, deſtinés à former des guerriers, ils joignirent l'étude de la muſique propre à tempérer la rudeſſe que l'ame n'auroit pu manquer de contracter dans le maniement continuel des armes. Les poètes-muſiciens qui furent les premiers inſtituteurs de ces ſociétés naiſſantes, tantôt couvrant du voile de l'allégorie & des charmes de la fiction des préceptes ſalutaires, & tantôt ne s'attachant qu'à énoncer avec une nerveuſe préciſion des maximes lumineuſes & profondes, employerent toutes les reſſources de leur art à inſpirer la crainte des dieux, l'horreur du crime & l'amour de la vertu. La langue créée par leur imagination & façonnée par la muſique, devint preſqu'au berceau la plus pittoreſque, la plus ſouple & la plus mélodieuſe que les hommes aient jamais parlée. A meſure que les ſociétés s'affermirent & que la liberté acquit des fondemens plus ſolides, l'éducation prit de nouveaux accroiſſemens. C'étoit au milieu de la place publique & dans des aſſemblées générales où tous les citoyens avoient un droit égal, que l'on délibéroit ſur les grands intérêts de la patrie, que chaque

citoyen étoit appellé par la voix d'un crieur public à ouvrir un avis salutaire, & que l'on conféroit les magistratures & tous les emplois de quelque importance. L'éloquence ou l'art de se faire écouter avec intérêt, d'échauffer ou de calmer à son gré une multitude orageuse & de l'entraîner dans son opinion, devint l'art le plus important, puisqu'il assuroit une sorte de royauté sur des hommes libres. Tous ceux qui se sentirent quelque ambition s'y livrerent avec fureur, & les citoyens les plus indifférens sur la gloire & les richesses, ne purent se dispenser de le cultiver jusqu'à un certain point, afin d'avoir des moyens de se défendre s'ils étoient attaqués, & de ne pas succomber sous une accusation injuste. Mais cet art si universellement recherché supposoit ou embrassoit un grand nombre d'autres connoissances; car pour être en état d'ouvrir un avis salutaire sur les intérêts de la patrie, il falloit connoître ce qui fait le bonheur ou le malheur d'une société, par quels moyens elle fleurit ou décline, enfin être initié dans la politique ou la science du gouvernement: pour montrer ce qui étoit juste,

AN. 1547.

AN. 1547. honnête, digne de louange ou de blâme; pour enflammer de colere ou toucher de pitié un auditoire, il falloit avoir fait une étude approfondie de l'ame humaine & des principes de la morale: enfin pour mettre de l'ordre dans ses idées, déduire d'un principe une longue chaîne de conséquences, réfuter ou éluder les raisons de son adversaire, il falloit s'être exercé dans la logique ou l'art du raisonnement. Toutes ces connoissances digérées & fondues ensemble ne formoient, à proprement parler, qu'une seule science qu'on pourroit appeller la science du citoyen. L'étude n'en étoit bornée, ni à de certaines heures, ni à un certain âge, elle remplissoit tout l'espace de la vie; car quelle autre occupation auroient préférée des hommes libres à celle qui en perfectionnant les facultés de leur ame, les remplissoit d'une douce satisfaction, les élevoit audessus de leurs rivaux, & les mettoit continuellement à portée de rendre des services importans, & à la patrie & à leurs amis.

Rome, pendant bien des siècles, ne montra aucun goût pour les lettres. Fondée par des pâtres grossiers, & forcée de

combattre pour se procurer des femmes, des troupeaux & des terres, elle emprunta de ses voisins une police & des loix. Ses citoyens endurcis à la fatigue, & uniquement occupés du maniement des armes & des travaux rustiques, n'admirerent que les talens militaires qui les faisoient redouter au dehors, & les richesses qui procuroient au dedans des distinctions flatteuses. Ce ne fut qu'après avoir achevé la conquête de l'Italie, que déja mêlés par des intérêts politiques avec la plupart des républiques de la Grèce, ils se passionnerent tout-à-coup pour les sciences & la discipline des Grecs. Une simple ambassade composée des trois plus célèbres philosophes de leur tems, fut l'époque de cette heureuse révolution. La jeunesse Romaine s'empressa de les entendre, & saisie d'un nouvel enthousiasme, elle se porta en foule à leurs leçons. En vain les vieux sénateurs qui appréhenderent les suites de cette effervescence, s'empresserent-ils de renvoyer ces ambassadeurs dans les écoles d'Athènes, & la jeunesse Romaine à ses anciens exercices du Champ de Mars; on les suivit au-delà des mers, & les préjugés des magistrats tin-

rent si peu contre l'ardeur générale ; que ceux même qui avoient porté le décret, finirent par apprendre la langue grèque dans un âge fort avancé. Observons ici une différence bien considérable entre les Grecs & les Romains. Les premiers, riches de leur propre fonds, n'eurent besoin d'apprendre aucune langue étrangere ; toute l'éducation consista chez eux à mettre entre les mains des jeunes gens des morceaux choisis des meilleurs écrivains nationaux, où ils puisoient sans contrainte & sans effort des modèles du beau en tous les genres, & des maximes de morale & de politique qu'on devoit leur développer dans un âge plus avancé. Les seconds, au contraire, crurent ne pouvoir se dispenser d'apprendre la langue grèque, & ce travail ingrat en soi consuma un tems toujours précieux. Malgré ce désavantage, passionnés comme ils l'étoient pour la gloire, ils auroient égalé les Grecs si les changemens qui s'opérerent dans la constitution politique, n'eussent bientôt étouffé leur ardeur. Quoique Rome fût un plus grand théâtre qu'Athènes, jamais elle n'avoit présenté une carriere aussi vaste aux talens ;

AN. 1547.

An. 1547.

car jamais un ſimple citoyen n'avoit été appellé par la voix du crieur public, à monter ſur la tribune aux harangues & à donner des conſeils à ſa patrie ; & dans le tems où les lettres commençoient à fleurir, les loix ne pouvoient déja plus ſe faire écouter. Ce n'étoient ni la vertu ni les talens qui ouvroient l'entrée aux magiſtratures, mais l'argent, la brigue & la violence ; & dans les délibérations publiques on cherchoit moins ce qui étoit juſte ou utile à la patrie, que ce qui pouvoit ſervir à la faction à laquelle on s'étoit vendu. Bientôt les guerres civiles & les proſcriptions moiſſonnerent les citoyens les plus diſtingués ; la tête de Cicéron expoſée ſur la tribune aux harangues, fut une leçon effrayante pour quiconque auroit ambitionné de lui reſſembler. A l'anarchie républicaine ſuccéda une tyrannie timide ſous Auguſte, ombrageuſe ſous Tibere, inſolente ſous Néron & ſes ſucceſſeurs ; & quoique la plupart affectaſſent d'encourager les lettres, ce n'étoit qu'autant qu'elles ſe proſtituoient à la faveur, ou qu'elles ſervoient à diſtraire l'attention des citoyens des objets qui auroient dû les occuper. Les grands n'y

chercherent plus qu'une conſolation ou
AN. 1547. un ſtérile amuſement ; les hommes ſans fortune qu'un moyen de s'introduire dans la familiarité des grands. L'éloquence telle que nous l'avons dépeinte exigeoit trop de préparations & de travaux pour que perſonne voulût l'acquérir à ce prix. On chercha une route abrégée, & l'on livra la jeuneſſe à l'exercice des déclamations qui accoutumant à parler ſans avoir rien à dire, à s'échauffer ſans rien ſentir, ne procuroit une grande loquacité qu'aux dépens du goût & du bon ſens. Cette contagion infecta preſque tous les écrits depuis la mort d'Auguſte. Ce n'eſt pas qu'on méconnût ou qu'on mépriſât les bons modèles : une claſſe d'hommes plus utile que brillante, celle des grammairiens, conſacroit ſes veilles à en expliquer les beautés : on les admiroit, on s'accordoit à leur donner des louanges, mais perſonne n'avoit plus la force de les ſuivre. Les richeſſes, la ſervitude, le luxe & la molleſſe avoient énervé le corps & abbatu le courage. Bientôt les barbares revêtus, en qualité d'auxiliaires, de preſque toutes les dignités de l'empire, mépriſerent des efféminés devenus incapables de ſe dé-

fendre & s'approprierent les provinces qui étoient à leur bienséance. AN. 1547.

Rien n'auroit été plus facile aux fondateurs de ces nouvelles monarchies, que de ranimer les études & de faire fleurir les lettres dans leurs états : ils trouverent dans toutes les villes un peu considérables des écoles & des professeurs : mais comment des hommes accoutumés à n'estimer que la force & à regarder toute occupation sédentaire, comme l'apprentissage de la servitude, auroient-ils senti le prix d'une meilleure éducation ? A leur défaut c'eût été aux évêques qui jouissoient de très-grandes richesses, & d'une autorité presque sans bornes dans leurs cités, à se charger de ce soin : l'affaissement général des esprits, une dévotion mal entendue, & peut-être d'autres raisons moins pardonnables encore enchaînerent leur zèle. Sans considérer que ministres de la parole, ils ne pouvoient remplir dignement leurs fonctions s'ils ne se rendoient supérieurs aux autres hommes du côté des lumieres & de l'éloquence, & que leurs prédécesseurs avoient regardé comme la persécution la plus cruelle l'édit de l'empereur Julien, qui interdit aux

An. 1547. chrétiens l'étude des auteurs profanes, ils ne rougirent pas d'avancer qu'il étoit indigne de la liberté évangélique, de s'astreindre aux règles de la grammaire, & qu'il y avoit une sorte de sacrilége à associer l'étude des poètes & des orateurs payens à celle des livres saints. Les écoles tomberent, & l'ignorance devint si générale, que l'on n'imagina plus d'autre moyen de terminer les procès qui s'élevoient entre les particuliers, que d'ordonner le combat en champ clos, ou les épreuves abominables du fer rouge & de l'huile bouillante.

Les ténèbres s'épaississoient sur la face de l'Europe, & la terre s'abreuvoit en silence du sang de ses féroces habitans, lorsque Charlemagne, non moins guerrier, mais plus d'homme d'état qu'aucun de ses prédécesseurs, fit briller les premiers rayons de lumiere. Appellant de toutes les parties de l'Europe le peu d'hommes qui eussent conservé une teinture des lettres, il forma dans son palais une académie dont il partageoit les travaux & à laquelle il s'efforçoit d'associer les personnages les plus distingués de l'empire. Considérant qu'il y avoit dans ses états des fondations immenses pour l'exercice du culte

public, & qu'il ne s'en trouvoit plus aucune pour l'inſtruction, il affecta dans les chapitres & les principaux monaſteres des prébendes, pour enſeigner la grammaire, la muſique, l'arithmétique & l'écriture ſainte. An. 1547.

Après ſa mort, l'académie qu'il avoit formée dans ſon palais diſparut ; les écoles ſubſiſterent : celles de Rheims, de Laon, de Metz, de Poitiers & du Mans, acquirent ſucceſſivement une ſorte de célébrité. La ville de Paris qui renfermoit dans ſon enceinte & dans ſes fauxbourgs un riche chapitre & trois ou quatre abbayes, ſe diſtingua de bonne heure par l'affluence des étudians : les ducs de France étant montés ſur le trône & trouvant ces écoles toutes formées dans leur capitale, accorderent aux maîtres & aux étudians des priviléges qui furent confirmés & augmentés par l'autorité pontificale, plus étendue & plus reſpectée, même dans le royaume, que la puiſſance royale. C'eſt un ſpectacle bien extraordinaire que de voir s'élever ſubitement du ſein de la barbarie & de la ſervitude, une république dont la conſtitution n'auroit point fait de déshonneur aux anciens légiſlateurs ; on la

AN. 1547 nomma Univerſité, parce qu'elle ſe propoſoit d'embraſſer tous les genres de connoiſſance ; mais, il en faut convenir, la ſageſſe qui en avoit réglé la conſtitution ne ſe retrouve plus dans le plan, le choix & la nature des études, ce qui étoit cependant le point important ; le beſoin ſeul en décida. C'étoit à l'ombre des cloîtres, & uniquement pour l'uſage des eccléſiaſtiques, que les premieres écoles s'étoient formées : on continua de ne conſulter que leurs beſoins dans le plan d'études qu'adopta l'univerſité. Les livres ſaints, les ouvrages des peres de l'égliſe, les conciles, les décrétales ou conſtitutions des ſouverains pontifes, renfermoient tout ce qu'il eſt utile de ſavoir à un miniſtre des autels. Mais ces ouvrages étoient en langue latine, & cette langue, quoiqu'elle n'eût point ceſſé d'être en uſage, s'étoit étrangement dénaturée par le mêlange des idiomes des peuples du nord. Il falloit non-ſeulement en apprendre la plupart des mots, mais le génie & la ſyntaxe ; c'eſt par ce travail pénible que commença l'éducation. Dans le recueil des œuvres de S. Auguſtin, on trouva un traité de logique aſſez ſuperficiel ; on crut devoir

l'apprendre par cœur, avec d'autant plus de raiſon que preſque tous les peres de l'égliſe, ayant eu pour principal objet de combattre les héréſies qui s'étoient élevées de leur tems, on ne pouvoit entendre parfaitement leurs écrits ſi l'on n'étoit initié dans l'art du raiſonnement. Ces préparatifs ouvroient l'entrée à l'étude de la théologie, proprement dite, c'eſt-à-dire des textes de l'écriture ſainte, des conciles & des peres. Mais comme l'étude des textes auroit été trop vaſte pour former la matiere d'un enſeignement, on recueillit & l'on raſſembla ſous différens titres les paſſages qui pouvoient ſervir à décider les queſtions les plus importantes; c'eſt ce qu'on nomma le *livre des ſentences* que chaque théologien dut apprendre par cœur: dans toute cette éducation, comme on peut le remarquer, la mémoire étoit la ſeule des facultés de l'ame qui fût exercée. La découverte des livres d'Ariſtote changea à pluſieurs égards la forme de l'enſeignement.

AN. 1547.

On croit communément qu'ils avoient été traduits du grec en arabe, d'arabe en mauvais latin, & apportés dans cet état d'Eſpagne en

AN. 1547. France. Quoique horriblemenr défigurés par cette double traduction, ils parurent un effort si prodigieux de la raison humaine; ils inspirerent une si profonde vénération, qu'on fut tenté de les ranger dans la classe des livres inspirés. On ne se permit plus d'examiner si l'auteur avoit toujours dit la vérité, on chercha seulement à bien saisir sa pensée, à le concilier avec lui-même, & à le mettre par des commentaires à la portée de toutes sortes d'esprits. Cependant Aristote avoit fourni lui-même & l'exemple & les moyens de le redresser lorsqu'il se trompoit; car il avoit réfuté sans ménagement les philosophes qui l'avoient précédé, ceux même auxquels il ne disconvenoit pas qu'il n'eût les plus grandes obligations; & dans ses livres de Dialectique, ce génie vaste & profond, soumettant à une analyse rigoureuse toutes les formes du raisonnement, avoit fourni des règles infaillibles pour discerner le vrai du faux. Ses ouvrages envisagés sous leur vrai point de vue, auroient éclairé & dirigé la raison; par l'abus qu'on en fit ils ne servirent qu'à l'égarer. Lorsque l'éducation n'influe pas assez fortement sur les

les mœurs publiques pour les corriger, les mœurs ne manquent jamais de corrompre & de dépraver l'éducation. Dans un ſiècle où la force ſeule décidoit de la fortune & du mérite, les gentilshommes, & cette dénomination s'étendoit alors à tous les hommes libres, ne s'appliquoient dès l'enfance qu'à ſe couvrir d'une armure impénétrable, qu'à manier la lance & l'épée : c'étoit la paſſion générale, & elle duroit autant que la vie. Un jeune homme qui aſpiroit aux grades d'écuyer ou de chevalier ; un chevalier qui vouloit s'annoncer dans une contrée où il n'étoit point encore connu, alloient ſe poſter ſur une route fréquentée, & s'obligeoient à défendre pendant un certain nombre de jours ce paſſage contre tous ceux qui ſe préſenteroient pour le traverſer ; ou bien ils appendoient dans une place publique leur bouclier, en s'engageant de combattre ceux qui oſeroient le toucher. A l'exemple de ces preux, tous ceux qui ſongerent à ſe diſtinguer dans les lettres, puiſerent dans la dialectique d'Ariſtote un nouveau genre d'eſcrime, s'armerent de diſtinctions, & en ſe prémuniſſant avec le plus grand ſoin contre les ſophiſmes qu'on auroit

AN. 1547.

pu leur propoſer, ils ſe tourmenterent
AN. 1547. à imaginer des difficultés capables d'embarraſſer un adverſaire. Se croyoient-ils ſuffiſamment exercés, ils affichoient à la porte d'une école une ſorte de défi qu'on nomma thèſe, en s'obligeant de défendre contre tout aſſaillant, les propoſitions qui s'y trouvoient énoncées : & de même que dans les vrais tournois ou combats de chevaliers, on étoit convenu de certaines loix qu'on ne pouvoit enfreindre ſans ſe déshonorer, de même dans les diſputes ſcolaſtiques on étoit convenu de ne jamais contredire formellement l'autorité d'Ariſtote ni d'aucun docteur de l'égliſe. Cependant il étoit clair qu'en s'interdiſant la faculté de ne rien changer à ce qui avoit été déja dit ou penſé auparavant, on donnoit des entraves à la raiſon humaine, & que cette manie de diſputer éternellement ſe réduiſoit en derniere analyſe à rendre les eſprits contrarians, querelleurs & opiniâtres. Ce n'eſt pas-là le plus grand mal qu'elle ait produit. Admiſe dans la théologie ſous le nom de *ſcolaſtique*, elle lui imprima ſon caractere, & s'identifia tellement avec elle, qu'il devint preſqu'impoſſible de diſtinguer ce

qui appartenoit à l'une, de ce qui étoit purement du reſſort de l'autre. Elle infecta le droit & la médecine, lorſque ces deux branches importantes des connoiſſances humaines commencerent à faire partie de l'enſeignement; enfin elle corrompit même les humanités. Car comme la langue Latine manquoit de mots pour exprimer les vaines ſubtilités qu'on imaginoit tous les jours, les maîtres ſe donnerent la liberté d'en forger, & ſous prétexte que dans les ſciences relevées, il s'agit moins des mots que des choſes, ils forgerent un jargon barbare qui n'avoit preſque plus du vrai Latin que les terminaiſons.

Naiſſance de la littérature Françaiſe.

Tandis qu'un plan d'éducation ſi mal digéré dépravoit les lumieres naturelles, la gaîté & la galanterie vinrent réveiller l'imagination aſſoupie depuis bien des ſiècles. Les châteaux des ducs, des comtes & des barons étoient devenus pour la nobleſſe une ſorte d'école, où la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, occupée des exercices qui leur étoient propres, converſoit librement enſemble ſous la ſauve-garde de l'honneur: là ſe formoient de tendres engagemens & des liens d'autant mieux aſ-

AN. 1547. ſortis, qu'ils étoient fondés ſur une eſtime réciproque & une longue habitude. C'eût été une honte pour une jeune perſonne de n'avoir point trouvé de guerrier qui ſe déclarât ſon chevalier; c'eût été dans un jeune guerrier la preuve d'un caractere féroce ou mépriſable, de n'avoir point cherché ou de n'avoir pu parvenir à gagner le cœur d'une maitreſſe: c'étoit à nourrir cet amour réciproque, que ſe rapportoient toutes leurs penſées, tous leurs ſoins. L'amant en affrontant les périls & en cherchant des avantures, avoit pour principal objet de plaire à ſa dame & de faire confeſſer l'excellence de ſa beauté par les ennemis qu'il avoit vaincus. La dame s'intéreſſoit vivement à la gloire de ſon chevalier, & dans les tournois, l'ornoit de ſes couleurs & l'encourageoit à mériter le prix de la victoire. Des hommes ſans études & dès-lors plus près de la nature & plus ſuſceptibles d'enthouſiaſme, tracerent la peinture de ces combats, décrivirent les merveilleuſes avantures des chevaliers, les angoiſſes mortelles des dames, les ſoupirs ou l'ivreſſe des deux amans. Empruntant de la crédulité vulgaire l'idée des fées & des magiciens, ils en

formerent une ſorte de merveilleux, qui employé avec diſcernement, auroit pu, à bien des égards, remplacer la mythologie des anciens; mais ne connoiſſant point l'art de graduer les paſſions, ni le ſecret beaucoup plus difficile encore de nuancer ou de diverſifier les caracteres, & d'enchaîner à une action unique une multitude d'évènemens & de perſonnages, ils donnerent naiſſance à un genre ambigu de compoſition, qui n'atteignit ni à la majeſté de l'Epopée, ni à la dignité de l'hiſtoire. On le nomma *roman*, du nom de la langue dont on ſe ſervoit, laquelle n'étant plus latine, dérivoit cependant de celle des anciens Romains. D'autres hommes également doués d'une ſorte de génie naturel, entreprirent de plier cette langue rude & informe aux tons de la muſique; & s'introduiſant dans les cours des barons, ſous le nom de troubadours & de jongleurs, ils chanterent au ſon des inſtrumens, des virelais, des ballades ou autres petits poëmes de leur compoſition. En réfléchiſſant ſur la conformité ſinguliere qui ſe rencontre entre ces troubadours & les premiers poètes de la Grèce, tels qu'Ho-

AN. 1547.

AN. 1547 mere nous les a dépeints, on se demande avec étonnement, comment des causes & des moyens semblables en apparence, ont produit des effets si différens : en voici, si je ne me trompe, les vraies causes. Les premiers poètes Grecs prenant, pour ainsi dire, la langue au berceau, & la façonnant par le secours de la musique, l'avoient rendue flexible, pittoresque & harmonieuse : concentrés dans une petite société dont ils étoient les instituteurs, ils ornerent des charmes de la fiction, des prestiges de l'harmonie, les maximes utiles pour la conduite de la vie & le maintien de l'ordre public. Ministres & interprètes des dieux, leur personne fut sacrée, leurs poésies furent la base de l'éducation ; les enfans les apprenoient par cœur ; on les chantoit dans toutes les assemblées politiques ou religieuses. Nos troubadours, au contraire, trouvant une langue monotone, inflexible, & déja répandue dans une vaste monarchie, désespererent de se l'assujettir, & n'eurent d'autre secret pour la plier à la musique, que de ranger sur des lignes parallèles le même nombre de syllabes, & de marquer le rapport de

ces lignes entr'elles par le retour du même son qu'ils nommerent la *rime*, sans qu'il résultât de ce mécanisme grossier, d'autre avantage qu'une sorte de surprise agréable dans un rondeau ou une chanson ; puérile, fastidieuse & assommante dans un ouvrage de longue haleine : artisans de volupté, ils mirent tout leur art à échauffer l'imagination & à chatouiller les sens, ne se proposant d'autre récompense de leurs travaux que les faveurs d'une belle, ou l'admiration passagere d'une cour provinciale. Leurs ouvrages, proscrits de l'éducation, périssoient en naissant, & ils étoient eux-mêmes tellement convaincus de la futilité & de la bassesse de leur profession, qu'ils finissoient ordinairement par l'abjurer.

L'esprit humain auroit vieilli dans une éternelle enfance, si trois ou quatre évènemens, presque simultanés, ne l'eussent arraché de sa léthargie. Le premier de ces évènemens fut la découverte de l'imprimerie, qui en multipliant à peu de frais les exemplaires des bons livres de l'antiquité, mettoit tout le monde à portée de se les procurer, & sembloit inviter à les lire. Observons néanmoins que cet avantage

AN. 1547. n'étoit pas aussi précieux en lui-même qu'il pourroit le paroître au premier coup-d'œil ; car ce n'étoit pas de modèles qu'on manquoit avant la découverte de l'imprimerie, mais de l'art de les imiter & d'exercer convenablement les facultés naturelles de l'ame : peut-être même cette découverte, en surchargeant l'esprit des pensées des autres, sans lui laisser le tems de produire les siennes, n'eût-elle en effet contribué qu'à nourrir sa paresse, si le second évènement dont nous allons parler, n'eût servi à corriger cet inconvénient. La prise de Constantinople par les Turcs, fit refluer dans le reste de l'Europe des Grecs d'un mérite distingué, qui n'ayant plus que leurs talens pour vivre, ouvrirent des écoles, & non contens d'enseigner leur langue, donnerent avec succès des leçons d'éloquence & de philosophie. La protection des papes & la générosité des Médicis, fixerent les plus célèbres en Italie, où ils ne tardèrent pas de former des élèves qui les surpasserent, & firent en quelque sorte revivre les beaux jours de Rome. Dans le même tems les écoles d'Allemagne acquéroient un autre genre de célébrité. Entraîné par les circonstan-

ces à ſe déclarer chef de ſecte, l'audacieux Luther s'attacha à tourner en ridicule la théologie ſcolaſtique, la ſeule arme que ſes adverſaires euſſent à lui oppoſer. Etabliſſant ſa doctrine ſur des textes de l'écriture, bien ou mal interprétés, il exerça ſes diſciples dans l'étude des langues & de tous les monumens qui pouvoient ſervir à conſtater les dogmes & la diſcipline de la primitive égliſe, & força ceux qui entreprirent de le réfuter, de ſe livrer aux mêmes travaux. Du conflit des opinions & des efforts que faiſoit chaque parti pour rendre favorable à ſa cauſe les paſſages qui offroient quelque difficulté, ſe forma l'art de la *critique*, qui concentrée d'abord dans les matieres eccléſiaſtiques, étendit ſa juriſdiction ſur toutes les productions de l'eſprit humain, & devint avec le tems le flambeau de la littérature. L'Univerſité de Paris prenoit peu de part à cette révolution; attachée à ſes uſages antiques & entièrement dominée par la théologie ſcolaſtique, elle étoit à la veille de perdre ſa conſidération & ſa prépondérance, ſi François I ne l'eût tirée de cette léthargie.

AN. 1547.

Ce prince qui n'avoit reçu lui-même

Hiſtoire du

AN 1547
Collége Roy.
Du Bellai. Hist. univers. Parif.
Duval. Hist. du Collége Royal.
Goujet.
Erafmi Epiftol.
Arch. du Collége Royal.

qu'une éducation fort fuperficielle, mais qui tenoit de la nature un génie ardent & une infatiable curiofité, avoit trouvé à la cour de Louis XII fon beau-pere, des favans d'un mérite diftingué, tels que le cardinal Jean du Bellai, Guillaume Budée, maître des requêtes, Guillaume Cop, premier médecin, & Guillaume Parvi, confeffeur du roi. N'étant encore que Dauphin, il avoit recherché leurs entretiens; devenu roi, il n'avoit pas dédaigné de les admettre dans fa familiarité. Par leur canal il lia un commerce épiftolaire avec le célèbre Erafme, qui fans fortune & fans état, tenoit alors le fceptre de la littérature, dominoit fur l'opinion publique, & étoit recherché de tous les fouverains. Ces hommes eftimables s'attacherent à perfuader au jeune monarque que le plus grand fervice qu'il pût rendre à l'humanité, le moyen le plus fûr d'acquérir une gloire durable, confiftoit à faire fleurir les lettres dans fes états, & qu'il n'y parviendroit qu'en perfectionnant l'éducation publique. Tous fentoient l'infuffifance & les vices de celle que l'on donnoit alors, mais aucun d'eux, ofons le dire, ne fe trouva en état de

former un nouveau plan combiné ſur la nature des facultés de l'ame humaine qu'il s'agiſſoit de perfectionner, & ſur les beſoins de la ſociété qu'il falloit ſervir. On étoit perſuadé que les anciens avoient dit tout ce qu'il étoit utile de ſavoir, & qu'ainſi l'éducation ſe réduiſoit à mettre ceux qui déſiroient de s'inſtruire à portée de lire avec fruit leurs ouvrages : l'étude des langues fut donc le principal objet qu'on ſe propoſa. La langue hébraïque s'enſeignoit en Allemagne, & étoit infiniment utile pour l'intelligence des livres ſaints ; les écoles d'Italie cultivoient avec ſuccès les lettres grecques & l'éloquence latine. François I, vers l'année 1530, fonda dans l'Univerſité de Paris trois chaires pour ces trois profeſſions ; il en ajouta une pour les mathématiques, ſcience alors infiniment trop négligée, quoiqu'indiſpenſable pour la perfection de preſque tous les arts ; une pour la philoſophie grecque & latine, & une pour la médecine. Car bien que ces deux dernieres profeſſions tinſſent depuis long-tems un rang diſtingué dans l'enſeignement public, comme leur mêlange avec la ſcolaſtique les avoit fait dégénérer en des diſputes de mots, &

AN. 1547.

AN. 1547. en un amas de vaines ſubtilités, on déſira de les rappeller à leur véritable inſtitution.

Depuis la chûte de l'Empire Romain les profeſſeurs n'avoient eu pour ſubſiſter, que les foibles rétributions qu'ils tiroient de leurs écoliers : François I aſſigna deux cens écus d'or de gages à chacun des profeſſeurs qu'il venoit d'inſtituer, & dont il ſe réſerva la nomination. Cette magnificence dont on ne connoiſſoit point d'exemples, l'attention qu'eut le monarque d'appeller de toutes les parties de l'Europe les ſavans les plus diſtingués pour remplir les nouvelles chaires, la familiarité dont il daigna quelquefois les honorer, firent retentir ſes louanges du nord au midi : on le combla de bénédictions & on lui déféra d'une voix unanime le glorieux nom *de pere & de reſtaurateur des lettres*.

Quoique la reconnoiſſance ſemblât ne nous laiſſer que l'embarras dans le choix des éloges ſur un établiſſement auquel nous devons & le peu de connoiſſances que nous avons acquiſes, & tout le loiſir qu'il nous eſt permis de conſacrer aux lettres, oſons, en qualité d'hiſtorien, y remarquer quelques défauts.

Dans ce grand nombre de fondations de chaires, on n'en trouve aucune pour les progrès de la langue & de la littérature Françoise : cette langue cependant étoit devenue l'organe de la chaire, du bareau, des négociations, des traités : c'étoit la seule qui fût en usage & à la cour & à la ville. François I la parloit avec une sorte d'élégance ; la célebre Marguerite de Navarre sa sœur la manioit avec succès en vers & en prose : déja même Clément Marot & Melin de Saint-Gelais, avoient montré par leur exemple qu'elle étoit susceptible des graces de la poésie ; Froissard, Philippe de Comines, les freres du Bellai & l'historien du Chevalier Bayard, qu'elle n'étoit point au-dessous du genre historique. Comment donc négligea-t-on de perfectionner un instrument devenu d'un usage si général ? on n'en peut imaginer d'autre cause que la docilité de François I pour les savans qui le dirigeoient dans la formation de cet établissement, & qui n'estimant les choses qu'en raison de leur rareté, dédaignoient comme un jargon barbare, une langue qu'on parloit dans les boutiques. C'est à cette orgueilleuse indifférence qu'on doit attri-

AN. 1547.

AN. 1547. buer la rusticité, la pédanterie & le mauvais goût, qui continuerent pendant plus d'un siècle à défigurer presque tous les ouvrages écrits en langue vulgaire.

Enfin cet établissement n'offroit ni ensemble ni proportions : chaque chaire formoit un objet d'enseignement isolé ; la mesure, le tems, le lieu, étoient abandonnés à la discrétion des professeurs & des étudians. Mais comment des hommes dispersés dans différens colléges, & qui n'avoient aucun point de ralliement, auroient-ils pû concerter leurs exercices ? Ce dernier défaut fut bientôt apperçu, & l'on se proposa d'y remédier. Il y avoit alors à la cour de François I, un homme, qui bien qu'inférieur en réputation à beaucoup d'autres savans, connoissoit mieux qu'eux les rapports qui lient toutes les connoissances humaines & la méthode d'étudier. Pierre du Chatel, né gentilhomme, mais pauvre, d'abord professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, précepteur à Bourges, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'isle de Chypre, facteur au Caire, interprète à Constantinople, puis secrétaire du cabinet & lecteur du roi, & enfin évêque de Mâcon ; tou-

jours dévoré de la ſoif de s'inſtruire, & mettant à profit ſes lectures, ſes voyages & ſes obſervations ſur les mœurs, les loix & les uſages des différens peuples, avoit amaſſé un tréſor de connoiſſances bien digérées, qui faiſoient rechercher ſa converſation de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué à la cour : c'étoit le ſeul ſavant, diſoit François I, qu'il n'eût pu parvenir à épuiſer, ni à trouver en défaut. Lié d'amitié avec les premiers profeſſeurs royaux, il employa utilement ſon crédit pour aſſurer leur ſort. Leurs gages n'avoient point encore d'aſſiette fixe, & malgré la faveur dont les honoroit le monarque, il pouvoit, entraîné par les ſoins du gouvernement, les perdre de vue, ils riſquoient à ſa mort de ſe trouver ſans protecteur & ſans état : du Chatel les fit placer ſur la liſte des officiers domeſtiques & commenſaux de la maiſon du roi, ce qui leur aſſuroit le paiement de leurs gages. Choqué du peu de concert qui ſe remarquoit entre leurs exercices, il fit approuver au roi le projet de les réunir dans une même enceinte, de leur donner, outre cette multitude d'auditeurs bénévoles qui ſuivoient leurs leçons, ſix cens élèves

An. 1547. choisis, qui seroient nourris aux dépens de l'Etat, de régler tellement leurs exercices, que dans le cours de dix années, ces six cens élèves, destinés à former une pépinière de littérateurs, pussent s'initier dans toutes les sciences, & de doter ce nouveau collége de cinquante mille écus de revenu. Mais comme cette dépense auroit été trop onéreuse aux finances de l'Etat, du Chatel persuada facilement au roi d'y employer les revenus d'un certain nombre de bénéfices, en lui remontrant qu'on ne pouvoit faire un usage plus saint de ces biens légués, pour ainsi dire, au commun profit de la société, que de les employer à répandre & à propager les lumières. En conséquence le roi manda à la chambre des comptes de chercher dans le trésor des chartres, quelles prébendes & quels prieurés de fondation royale il pouvoit, sans beaucoup d'inconvéniens, réunir au nouveau collége: l'emplacement étoit choisi, c'étoit le terrain occupé par l'ancien hôtel de Nesle, en face du louvre, où l'on voit aujourd'hui le collége mazarin & l'hôtel des monnoies. Les plans furent arrêtés, & les lettres-patentes qui nom-

moient les tréforiers & l'architecte, AN. 1547.
furent enregiftrées avec un applaudiffement général ; mais comme la dépenfe des bâtimens devoit rouler fur le compte du roi, le chancelier Poyet, qui avoit la principale direction des finances, bien qu'il dût lui-même aux lettres fon prodigieux avancement, prétexta fucceffivement divers obftacles qui fufpendirent, puis firent entièrement abandonner l'exécution de ce projet. Les profeffeurs continuerent donc à vivre difperfés, à enfeigner dans des écoles d'emprunt, & à fe conformer aux règlemens de l'Univerfité, autant que la nature de leurs exercices le comportoit. La nouveauté, leur célérité, leur zèle, attiroient une foule fi prodigieufe d'auditeurs, que comme il ne fe trouvoit point de falles affez grandes pour les contenir, on fut obligé de doubler & quelquefois même de tripler les chaires dans chaque profeffion. Outre les fervices qu'ils rendoient par leurs leçons, de vive voix, ils s'attacherent à publier prefque tous les ans des ouvrages de leur compofition. Les premiers publierent des grammaires & des dictionnaires qui facilitoient l'étude des langues : d'autres obtenant des congés, vifitoient

AN. 1547. la Grèce pour y chercher d'anciens manuſcrits dont ils donnoient des éditions, & qu'ils dépoſoient enſuite dans la bibliothèque de Fontainebleau. Quelques-uns, enfin, ne dédaignerent pas d'aſſocier à leurs fonctions celle d'imprimeur, afin de veiller par eux-mêmes à la correction des ouvrages qu'ils mettoient au jour. Frappée du ſuccès presque incroyable de leurs travaux, l'Univerſité de Paris qui les avoit vus avec chagrin s'établir dans ſon ſein, parce qu'en effet ils faiſoient un tort manifeſte à ſes anciens membres, en donnant gratuitement, au moyen de leurs gages, des leçons que ceux-ci étoient forcés de vendre pour ſe procurer une ſubſiſtance, l'Univerſité, dis-je, les accueillit avec tranſport, & plus ſenſible à l'intérêt général qu'au profit particulier de quelqu'individus, elle décerna de ſolennelles actions de graces au roi, qui avoit jetté des regards paternels ſur cette branche importante de l'adminiſtration. A la faveur du nouveau jour qui commençoit à ſe répandre, on fut en état d'apprécier les puériles frivolités qui avoient juſqu'alors occupé les eſprits. On rougit de la groſſiereté & de la barbarie du langage uſité dans les écoles. On porta

des règlemens pour étendre le cours d'humanités, borné jusqu'alors à deux ou trois ans : on lut avec de nouveaux yeux, on étudia avec plus d'intérêt, & peu-à-peu on se proposa d'imiter les bons écrivains de Rome & d'Athènes. AN. 1547.

Dans cette commotion générale des esprits, la philosophie elle-même fut à la veille d'éprouver une révolution. Un génie ardent & indomptable, Pierre Ramus, comparant, comme il le dit lui-même, les productions que dans son siècle on nommoit philosophiques, avec les écrits de Platon, de Xenophon & de Ciceron, & attribuant à l'admiration exclusive qu'on avoit vouée à Aristote, la stérilité dont l'esprit humain sembloit frappé, osa s'élever contre une domination qu'il croyoit usurpée, & composa contre Aristote & ses stupides adorateurs, un écrit rempli de fiel. Cet attentat excita un soulèvement général : depuis que la philosophie d'Aristote s'étoit mêlée & comme incorporée avec la théologie, on ne croyoit pas qu'on pût toucher à l'une sans ébranler l'autre. Le parlement & le roi lui-même, furent obligés d'intervenir dans cette querelle : on nomma des commissaires aux par-

AN. 1547. ties belligérantes, mais il étoit difficile d'en trouver d'impartiaux. Dès les premieres conférences, Ramus crut s'appercevoir qu'ils ne lui feroient pas favorables, & voulut décliner leur jugement. Le roi en fut tellement irrité, qu'il l'auroit fur-le-champ envoyé aux galeres, fi du Chatel n'eût fait révoquer un ordre qui n'auroit flétri que les lâches qui l'avoient follicité, & le monarque qui avoit eu la foibleffe de l'accorder. On fe contenta de fupprimer les ouvrages de Ramus, & il lui fut défendu fous les peines les plus févères, de rien enfeigner contre la doctrine du prince des philofophes. Ce filence fut de courte durée. Après la mort de François I, le cardinal de Lorraine, qui s'étoit chargé de la direction du collége royal, y procura une chaire à Ramus, & lui permit d'enfeigner & d'écrire tout ce qui lui paroîtroit pouvoir contribuer aux progrès de la raifon humaine. Ramus ne tarda pas à faire revivre fa premiere accufation contre Ariftote, & fubftitua aux ouvrages prefque inintelligibles qu'il combattoit, une logique plus claire & mieux proportionnée à la foibleffe de fes auditeurs : mais autant cet ou-

vrage étoit ſupérieur aux inſipides rapſodies qu'on débitoit dans les écoles ſous le nom d'Ariſtote, autant il étoit inférieur aux traités du philoſophe, enviſagés ſous leur vrai point de vue. La ſecte des Ramiſtes, tranſportée dans quelques contrées de l'Allemagne, s'y perpétua; mais elle ne put prendre racine au collége royal. Le ſeul avantage que Ramus procura à la nation, fut de lui ouvrir les yeux ſur le vrai but qu'on devoit ſe propoſer dans l'éducation; devenu doyen du collége royal, il tâcha de rendre à cet établiſſement un ſervice d'un autre genre. AN. 1547.

François I avoit fondé les chaires royales pour les ſavans les plus célèbres, ſans aucune diſtinction de régnicoles ou d'étrangers: paſſionné pour ſon ouvrage, & entouré d'hommes d'un mérite diſtingué, qu'il ne manquoit pas de conſulter, il n'avoit fait que d'heureux choix, mais devoit-il ſe promettre la même attention de la part de ſes ſucceſſeurs? Sous la minorité de Charles IX, un Italien intriguant obtint la chaire de mathématiques qu'il n'étoit point en état remplir. Ramus qui ſe trouvoit alors doyen des profeſſeurs &

AN. 1547 auquel il préfenta fes lettres, l'intimida au point qu'il fe démit de fon office en faveur d'un autre homme qui n'étoit guères plus en état que lui de le bien exercer, mais qui avoit plus de poids & de confidération perfonnelle. Ramus traduifit ce nouveau profeffeur au parlement, & le couvrit de confufion; mais il ne put parvenir à le deftituer. Profitant du fcandale public qu'occafionnoit cette affaire, il follicita & obtint de Charles IX des lettres-patentes, qui mettoient toutes les chaires royales à la difpute, à mefure qu'elles viendroient à vaquer. Ce règlement, qui avoit échappé à la fageffe du fondateur, ne fut jamais exécuté. L'ufage généralement établi des réfignations pour les offices comme pour les bénéfices; l'ufage non moins vicieux des furvivances, empêcherent qu'aucune de ces chaires ne vînt à vaquer, & les troubles de l'Etat firent perdre de vue tous les principes d'une fage adminiftration. Le collége royal ne fut donc pas plus à l'abri des mauvais choix, que toutes les autres compagnies du royaume; on feroit cependant tenté de croire qu'il en eut moins à fouffrir qu'aucune autre,

si l'on jette les yeux sur cette liste d'hommes, plus ou moins célèbres, qui remplirent ces chaires sans interruption. Ce que l'on ne craint point d'assurer, c'est qu'aucun autre corps littéraire dans l'Europe, à nombre égal, n'a produit un aussi grand nombre d'ouvrages. On doit, sans doute, attribuer cette émulation des professeurs, & à l'attention du public, qui avoit les yeux ouverts sur ce précieux établissement, & à la protection constante dont l'honorerent les successeurs de François I. Henri II y fonda une nouvelle chaire d'éloquence latine; Charles IX une de philosophie grecque & latine; Henri III une de chirurgie, & une de langue arabe. Ce monarque s'étoit solennellement engagé de mettre à exécution le projet de François I, par rapport à la fondation & à la dotation d'un nouveau collége; les guerres civiles, les fureurs de la ligue, le réduisirent bientôt à ne pouvoir plus même payer les gages des professeurs. Réduits à la plus extrême pauvreté, en bute à la haîne des ligueurs qui connoissoient leur attachement pour l'autorité légitime, plusieurs de ces professeurs allerent chercher un azile dans

AN. 1547.

AN. 1547. les pays étrangers. D'autres plus courageux, resterent constamment attachés à leurs fonctions. Denys Lambin osa, dans ses commentaires sur Cornelius Nepos, rappeller les François à leurs sermens, & ne fut redevable qu'à sa vieillesse, d'un reste de vie qu'on eut honte de lui arracher. Jean Passerat, dans la satyre Menippée, se servit des armes du ridicule, pour confondre les conseils des ligueurs ; le trait que nous allons rapporter, mérite d'être transmis à la postérité. Henri IV assiégeoit Paris, & curieux de savoir quelles étoient les dispositions des bourgeois à son égard, il avoit engagé quelques officiers à s'introduire dans la ville en habit déguisé, & à recueillir les propos qu'ils entendroient dans les rues : l'un d'eux apperçut un grand concours d'étudians sur la place Cambrai ; c'étoit l'heure où le professeur d'hébreu alloit donner sa leçon ; le gentilhomme se mêla dans la foule, & entra dans la salle d'assemblée. Le hasard voulut que le professeur expliquât ce même jour le pseaume *Exaudiat :* entraîné par son sujet, il établit avec tant de force les droits sacrés du trône, il peignit avec tant de chaleur les fléaux dont le ciel ne manque

que point d'accabler un peuple rebelle, que ses auditeurs se précipitant avec lui à genoux, & oubliant dans ce moment d'enthousiasme ce qu'ils avoient à redouter de la part des ligueurs, firent retentir l'air des prières que l'église adresse au ciel pour la conservation des jours du roi. Il paroît que Henri, à qui cette scène touchante fut rapportée, n'oublia point des preuves si éclatantes de fidélité. Lorsqu'après la réduction de Paris, les professeurs royaux allerent solliciter le payement de leurs gages, qui avoit été suspendu depuis le commencement des troubles : *J'ordonne*, dit ce monarque, *qu'on retranche un plat de ma table, jusqu'à ce que les gages de mes lecteurs soient acquittés ; monsieur de Rosni les payera*. Ils allerent trouver ce redoutable sur-intendant des finances, devenu si célèbre depuis sous le nom de duc de Sulli. Après les avoir entendus, & s'être éclairci de la nature de leur institution & de leurs travaux, il leur dit avec sa liberté gauloise : *les autres vous ont donné du parchemin & de la cire, le roi vous a donné sa parole, & moi je vais vous donner de l'argent*. Non content d'acquiter ce qui leur étoit dû, il devint

AN. 1547.

un de leurs plus zélés protecteurs, & dès que les finances furent rétablies, il se joignit au cardinal du Perron, pour presser le roi de leur procurer des écoles, un logement & une augmentation de gages, que le renchérissement survenu depuis leur institution dans toutes les choses de premier besoin, rendoit juste & indispensable. On ne songea plus à l'hôtel de Nesles : les colléges contigus de Cambrai & de Tréguier, où les professeurs donnoient déja leurs leçons, présentoient un terrain vaste & commode au centre de l'Université : on persuada au roi d'en faire l'acquisition, d'y construire non-seulement les nouvelles écoles, mais une galerie où il déposeroit la bibliothèque royale de Fontainebleau, une imprimerie, des atteliers pour les artistes, & de doter cette nouvelle maison de dix mille écus de rente. Les fondations étoient jettées, les murs commençoient à s'élever, lorsqu'un bras parricide enleva à la patrie le grand Henri. Louis XIII vint trois mois après, accompagné de la reine sa mere, poser la premiere pierre de la seule aîle du bâtiment qui ait été achevée : c'étoit celle qui avoit été destinée à loger la bibliothèque de Fon-

tainebleau : comme les troubles de la régence firent cesser les travaux, on y pratiqua trois salles, qui servirent d'écoles aux professeurs, mais ils n'eurent ni logemens, ni augmentations de gages. AN. 1547.

Vers le même tems une querelle particuliere brouilla les professeurs royaux avec le corps de l'Université : en voici l'occasion. Ce même Ramus dont nous avons tant parlé, mécontent de n'avoir pu parvenir à l'exécution des lettres-patentes qui mettoient toutes les chaires royales à la dispute, à mesure qu'elles viendroient à vaquer, en avoit fondé à ses propres dépens une de mathématiques, qui devoit être disputée tous les trois ans, & il avoit établi pour juges du mérite des contendans, les professeurs royaux, assistés de quelques magistrats. Dans une de ces disputes, un contendant, qui soupçonnoit les professeurs royaux de ne lui être pas favorables, fit intervenir le recteur de l'Université. Celui-ci voulant terminer avec hauteur une affaire qui lui étoit étrangere, ne trouva pas toute la docilité qu'il avoit attendue ; il se plaignit que sa dignité n'avoit pas été respectée : dans l'action qu'il

AN. 1547. intenta aux professeurs royaux, il produisit les lettres de Charles IX, qui mettoient toutes les chaires royales au concours, & comme aucun n'avoit été pourvu par cette voie, il se fit autoriser à saisir leurs gages entre les mains des trésoriers. Les professeurs appellerent au conseil, où après bien des démarches inutiles, ils désespéroient d'être entendus, lorsque le cardinal Alphonse de Richelieu fut pourvu de la charge de grand-aumônier, à laquelle se trouvoit alors annexée la direction du collége royal. Frere du premier ministre, il obtint, sans beaucoup de difficulté, un arrêt du conseil, qui imposoit silence à l'Université, & réduisoit à très-peu de chose l'autorité du recteur sur les professeurs royaux. Il en résulta deux inconvéniens : car d'un côté, le ressentiment sépara deux corps, qui essentiellement liés, quoique occupés d'études différentes, ne pouvoient atteindre leur but que par la concorde, & une mutuelle intelligence ; & de l'autre côté, les grands-aumôniers qu'aucune considération n'arrêtoit plus, abuserent tellement de leur pouvoir, que le roi fut obligé de leur ôter la direction du collége royal, pour la

confier au ſecrétaire d'état, chargé du département de la maiſon du roi. Louis XIII fonda dans ce collége deux nouvelles chaires pour l'étude du droit canon ; Louis XIV en fonda une pour la langue ſyriaque. C'eſt à quoi ſe bornerent les bienfaits de ce monarque, ſi célèbre par la protection qu'il accorda aux lettres. Jaloux du titre de fondateur, & ne conſidérant pas aſſez qu'il eſt encore plus intéreſſant d'encourager des établiſſemens dont l'utilité a été connue par une longue expérience, que d'en former de nouveaux ; il fonda une ſuperbe bibliothèque publique, une imprimerie, un jardin des plantes, des académies, & ne ſongea à réaliſer ni le projet de François I, ni même celui de Henri IV. Cependant le collége royal avoit plus beſoin que jamais que le gouvernement s'en occupât. Indépendamment de la modicité des gages des profeſſeurs, qui n'avoit plus aucune proportion avec les beſoins de la vie, & qui devenoit plus ſenſible encore par la comparaiſon avec les nouveaux établiſſemens, il venoit de s'opérer une révolution dans les lettres, dont le contre-coup ne pouvoit manquer de retomber ſur le collége royal. La phi-

AN. 1547.

AN. 1547. losophie ancienne, trop au-dessus de la portée & des maîtres qui l'enseignoient, & des étudians qu'il falloit instruire, céda enfin aux efforts de l'heureux Descartes. Ses partisans regardant l'admiration que l'on conservoit pour Aristote, comme le plus grand obstacle aux progrès de la nouvelle secte, remplirent leurs écrits de déclamations contre l'ancienne philosophie. On ne s'arrêta pas là : notre littérature avoit fait des progrès rapides sous le règne de Louis XIV : en se livrant à une étude réfléchie des bons écrivains de l'antiquité, non plus comme autrefois, pour savoir ce qu'ils avoient dit, & emprunter d'eux quelques maximes, mais pour marcher sur leurs traces, & leur dérober leur art, quelques hommes de génie s'étoient approchés de leurs modèles ; on chercha à se persuader qu'ils les avoient surpassés, & qu'ainsi il étoit superflu & absurde de se donner beaucoup de peine pour chercher dans la Grèce & à Rome ce qu'on trouvoit, & beaucoup mieux & beaucoup plus commodément chez soi. Pour accréditer cette prétendue supériorité, on traita Homère, Sophocle & Démosthènes, comme on avoit traité Aris-

tote & Platon : on ſent aſſez quel préjudice cette nouvelle façon de penſer devoit porter à un établiſſement ſpécialement conſacré à cultiver la littérature ancienne, & à former des ſavans : à meſure qu'elle s'établiſſoit, les écoles royales ſe dépeuploient. Attirés par l'extrême facilité que préſentoit la carriere littéraire, & impatients d'acquérir de la réputation, les jeunes gens à qui la nature avoit donné quelques diſpoſitions, s'y précipitoient à l'envi, ſans examen & ſans préparatifs, tandis que les profeſſeurs royaux, réduits à un petit nombre d'auditeurs que la contagion n'avoit point encore gâtés, déploroient l'affoibliſſement progreſſif des études, & ne ſe conſoloient que par l'eſpérance que la réflexion & l'expérience, rameneroient des tems plus heureux. Mais il falloit pouvoir les attendre, & les choſes en étoient venues au point qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre. Leurs gages étoient réduits à ſix cens livres ſur le tréſor royal, & expoſés à de fâcheux retardemens. Obligés de ſe diſperſer dans tous les quartiers de Paris, pour s'y procurer des logemens plus commodes ou moins diſpendieux, ils conſumoient à traverſer cette capitale

AN. 1547. un tems aussi considérable que celui qu'emportoient leurs exercices, & ne pouvoient que bien difficilement arriver à l'heure précise, indiquée pour leurs leçons. Plusieurs manquoient absolument d'auditeurs, d'autres n'en trouvoient qu'un petit nombre, qui souvent avoient plus de loisir & de curiosité que d'ardeur & de dispositions. Il n'y avoit que trois écoles pour les dix-neuf professeurs, & de quelque maniere qu'ils concertassent les heures de leurs exercices, il arrivoit, pendant les courtes journées d'hiver, que le professeur & les étudians étoient obligés d'attendre, exposés à toutes les intempéries de la saison, qu'une salle se vuidât, pour pouvoir s'y mettre à couvert : enfin ces trois salles, auxquelles on n'avoit point fait de réparations depuis le règne de Louis XIII, étoient à la veille de s'écrouler.

Au moment où tant de causes physiques & morales concouroient à l'anéantissement du seul établissement où les jeunes gens, qui au sortir du cours des études ordinaires, désirent de se perfectionner dans quelque genre de science ou de littérature, soient assurés de trouver de nouveaux guides,

qui leur montrent la route & leur en applaniſſent les difficultés ; monſieur le duc de la Vrilliere, qui en avoit la direction, propoſa au conſeil un moyen facile de lui rendre une nouvelle vie. Louis XV à ſon avènement au trône, voulant procurer l'éducation gratuite à ſes ſujets dans la premiere école de ſon royaume, avoit réuni les meſſageries de l'Univerſité à la ferme générale des poſtes & meſſageries de France, & avoit aſſigné aux profeſſeurs, tant à titre d'indemnité que pour leur tenir lieu des contributions qu'ils tiroient auparavant de leurs écoliers, le vingt-huitieme effectif de cette ferme générale. Dans la derniere diſtribution qu'il avoit faite de ce revenu, après avoir pourvu à tous les beſoins de l'Univerſité, il avoit réſervé & mis en dépôt une ſomme annuelle de trente mille livres, dont il promettoit de fixer l'emploi pour le bien de l'inſtruction, principalement dans le ſein de l'Univerſité de Paris. En rappellant les profeſſeurs royaux à leur premiere inſtitution, & en les faiſant rentrer dans cette même Univerſité, dont ils n'avoient jamais dû ſe croire ſéparés, il pouvoit ſans dé- AN. 1547.

AN. 1547. roger à aucun de ſes engagemens, les faire participer à un revenu dont il n'avoit point encore marqué la deſtination. Des lettres-patentes attribuerent à la réparation & à l'agrandiſſement des écoles, les arrérages accumulés de cette rente, & aſſignerent quinze mille livres annuelles pour ſuppléer à la dotation des chaires. Un arrangement ſi naturel, a porté les gages des profeſſeurs à quatorze cens livres, & leur a procuré non-ſeulement des écoles, mais neuf logemens pour les anciens. Toutes les chaires étoient doubles ou triples, même dans des genres d'enſeignement qui n'attiroient preſque plus d'auditeurs. En conſervant tous les genres d'inſtruction déja établis, puiſqu'il n'y en a effectivement aucun qui ne puiſſe trouver utilement ſa place dans une grande monarchie, & en ſe contentant de changer la deſtination de celles de ces chaires qui étoient en quelque ſorte ſurnuméraires, le roi, ſans charger ſon tréſor, a créé de nouvelles chaires pour le turc & le perſan, pour la littérature françoiſe, l'aſtronomie, la méchanique, la chymie, l'anatomie, l'hiſtoire naturelle, & le droit de la nature & des gens. De-

puis cette époque, les exercices du collége royal ſe ſont ranimés; mais ne nous flattons pas qu'ils reprennent leur ancienne vigueur, juſqu'à ce que les eſprits déſabuſés cherchent dans la culture des lettres, non plus une vaine oſtentation ni un ſtérile amuſement, mais des connoiſſances utiles & une ſolide inſtruction. C'eſt aux profeſſeurs royaux qu'il appartient principalement de hâter, & par leurs leçons & par leurs écrits, une ſi heureuſe révolution. AN. 1547.

Le continuateur de cette hiſtoire, n'ayant à y conſacrer que les momens que lui laiſſent des devoirs impérieux; auſſi impatienté que le public des lenteurs qu'il a miſes dans la publication des volumes précédens, mais jugeant que dans une matiere auſſi grave il ne pouvoit procéder avec trop de retenue & de maturité; effrayé de l'énorme quantité d'écrits contradictoires que les catholiques & les proteſtans ont publié à l'envi, pour le maintien ou l'honneur de leur cauſe, & qu'il faut avoir tous comparés, diſcutés & analyſés, avant que d'aſſeoir ſon jugement ſur aucun des perſonnages qui vont occuper la ſcène; & fermement con-

AN. 1547. vaincu que cette nouvelle tâche demandoit un homme tout entier, avoit résolu de terminer ici sa carrière. Après plus d'un an d'interruption, cédant aux instances de ses amis & voyant approcher le terme où il lui sera permis d'aspirer à la vétérance d'une chaire qu'il remplit depuis dix-huit ans, il a ramassé & mis en ordre les matériaux des deux règnes suivans qu'il se propose de livrer incessamment à l'impression.

Fin du Tome XXV.

De l'Imprimerie de CLOUSIER,
1778.



